RELIURE
DORURE
ENCADREMENTS
P. VASSE
17
R. Gambetta
ARRAS

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

666.5
So3r

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign Alternates

https://archive.org/details/recherchessurles00soil

Souvenir affectueux

Eugène Soil

12 Décembre 1883.

RECHERCHES

SUR LES

ANCIENNES PORCELAINES

DE TOURNAY

RECHERCHES

SUR LES

ANCIENNES PORCELAINES

DE

TOURNAY

HISTOIRE — FABRICATION — PRODUITS

PAR

EUGÈNE SOIL

AVOCAT, MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAY,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

PARIS
RAPHAEL SIMON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Quai Voltaire, 9

TOURNAY
VASSEUR-DELMÉE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Grand'Place

1883

666.5
So3r

AVANT-PROPOS

La manufacture de porcelaines de Tournay, dont les produits étaient encore peu connus il y a quelques années, se révéla comme une fabrique de tout premier ordre, lors de l'exposition nationale de 1880 à Bruxelles, où se trouvèrent réunis en grand nombre, les produits les plus remarquables sortis de ses ateliers.

L'attention se porta sur ces porcelaïnes si fines et si richement décorées; on rechercha cette vaisselle, ces vases, ces groupes charmants longtemps dédaignés, et on leur rendit, dans les buffets et sur les étagères, les places d'honneur qu'ils n'eussent jamais dû quitter.

En même temps, on voulut connaître l'histoire des générations d'artistes qui ont doté notre ville de cette brillante industrie; on voulut apprendre à distinguer leurs œuvres de celles des usines rivales; recherche

107607

souvent difficile et à laquelle les ouvrages généraux sur la Céramique n'apportent qu'un bien faible secours.

La société historique et littéraire, soucieuse de conserver le souvenir de toutes les gloires locales, nous demanda d'écrire l'histoire de notre manufacture de porcelaines.

Notre goût pour l'étude des arts industriels, et l'amour filial que nous gardons à notre vieille et glorieuse cité, ne nous permettaient pas de décliner cet honneur.

Aidés des conseils de nos savants collègues, nous avons donc mis la main à l'œuvre, et entraînés par l'intérêt que nous semblaient présenter nos recherches, nous avons élargi un peu le cadre premier que nous nous étions tracé.

Comment, en effet, après avoir étudié l'histoire de cette belle manufacture, ne pas rechercher et faire connaître les œuvres principales qu'elle a produites?

Notre travail sera fort incomplet et très imparfait, nous ne pouvons nous le dissimuler; nous aurons du moins réuni les premiers éléments d'une histoire de cette manufacture digne de tenter la plume et le crayon des meilleurs artistes.

*
* *

Ce n'est point sans appréhension que nous livrons au public le résultat de notre travail, moins peut-être à raison de son imperfection (on rencontre de l'indul-

gence à cet égard) qu'à cause de l'étonnement que pourront manifester certaines personnes de nous voir sortir de la sphère de nos études professionnelles.

Nous leur répondrons que toute profession laisse à celui qui l'exerce des loisirs; qu'il est peut être plus agréable et à coup sûr plus profitable au point de vue de la formation et du développement intellectuels, d'employer ces loisirs à d'utiles recherches, qu'à des passe-temps frivoles; que ces études sont pleines d'attrait; qu'elles font le charme des longues soirées d'hiver passées au foyer de famille.

Elles sont enfin un refuge contre les agitations de la politique, si irritantes parfois, pénibles toujours, à cette époque de lutte; contre les tristesses de l'heure présente : « Est-il donc étonnant que l'étude de l'ar-
» chéologie ait pris aujourd'hui une si grande exten-
» sion? (demande un écrivain de profession); le présent
» décourage et attriste, le passé seul peut encore pro-
» curer des jouissances esthétiques, sans lesquelles la
» vie est peu de chose. »

Bien avant nous, des médecins, des prêtres, des avocats se sont adonnés à l'étude des arts; et pour ne parler que de celle qui nous occupe, nous croyons trouver une entière justification dans les exemples donnés par d'éminents magistrats des cours d'appel de Liège et de Bruxelles, auteurs de travaux récents sur la céramique.

Nous devons des remerciements à une foule d'ama-

teurs qui ont facilité notre tâche et enrichi notre catalogue de précieuses descriptions. Nous en devons tout particulièrement à MM. le comte de Nédonchel, président de la société historique et littéraire de Tournay; Piot, archiviste du royaume, à Bruxelles; Alexandre Pinchart, chef de section aux mêmes archives, qui a bien voulu nous communiquer ses notes relatives à l'histoire de la Céramique, qu'il prépare; Fétis, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, dont les avis nous ont été précieux; E. Desmazières et A. de la Grange, pour leurs multiples communications; P. Maquest, archiviste, qui a obligeamment guidé nos recherches dans le riche dépôt de nos archives locales; le comte P. du Chastel, pour ses notices généalogiques; Vasseur frères, qui ont illustré ce volume, et dont le talent est bien connu.

Qu'ils veuillent agréer l'expression de notre reconnaissance.

Tournay, septembre 1882.

CHAPITRE I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

De tout temps des esprits délicats se sont adonnés à l'étude de l'archéologie, à la recherche des œuvres d'art, au goût de la collection. Art et collection.

Les collectionneurs de l'ancienne Rome ont eu leur historien ; ceux de l'Angleterre nous sont connus par les travaux de Marryat, et les Anglais qui viennent piller nos pays au profit de leurs riches musées, sont les dignes continuateurs de leurs aînés des deux derniers siècles.

En France et en Belgique, les amateurs, les *curieux*, comme les appelait La Bruyère, ont de tout temps été nombreux.

Mais il semble qu'en aucun temps et dans aucune contrée, il ne s'est trouvé autant de collectionneurs qu'aujourd'hui, dans notre pays. Musées et collections

particulières rivalisent de richesses; les expositions de Bruxelles en 1880 et de Liège en 1881, ont ébloui leurs visiteurs.

Comment ne pas céder à cette belle passion de la collection? Elle instruit en délassant; elle fait le charme de la vie d'intérieur; elle crée d'agréables et sympathiques relations; elle polit et adoucit les mœurs; elle est féconde en progrès matériels dans le domaine des arts, et dans toutes les branches de l'industrie!

N'a-t-on pas été jusqu'à dire qu'il est utile à la bonne administration et à la politique d'un pays, qu'on y compte beaucoup de collectionneurs?

La Céramique.

La Céramique dont on ne s'était pour ainsi dire pas occupé jusqu'ici, a pris récemment une place considérable dans les préoccupations des archéologues; on s'est livré à son étude avec une ardeur dont témoignent les nombreux volumes publiés sur cet art pendant ces vingt dernières années, et il n'est aujourd'hui personne, si peu collectionneur qu'il soit, qui n'accorde son attention à ces brillants et fragiles chefs-d'œuvre de l'industrie humaine. (1)

C'est qu'en effet ces témoins de la vie domestique parlent plus éloquemment à notre imagination que les pièces d'orfèvrerie, les monnaies et les armes. On ne rencontre point partout la vaisselle d'or et d'argent; on trouve la vaisselle de terre dans les palais comme dans les chaumières. On ne se servait de la première

(1) Charles Blanc appelle la porcelaine : Une des plus étonnantes productions de l'industrie humaine s'élevant à la hauteur d'un art.

qu'aux jours de fête; la seconde était d'un usage quotidien.

L'invention des vases est aussi ancienne que le monde. Ce ne sont, dans le principe, que de grossières ébauches, défectueuses à tous égards; mais elles iront s'améliorant et se perfectionnant, avec les progrès des arts, jusqu'à donner ces vases et ces services de fine porcelaine, — véritables œuvres d'art — cette vaisselle de table si élégante et si décorative, plus attrayante cent fois que les plats d'argent dont les grands seigneurs d'autrefois ornaient leur table. Les vases antiques.

Tout, dans les produits céramiques, s'adresse à l'imagination, et ici nous ne parlons pas des produits destinés aux usages journaliers auxquels on ne peut demander que la solidité, un aspect propre, et un juste rapport entre la forme et la destination de l'objet. Mais nous avons surtout en vue ceux qui sont destinés à décorer nos appartements, à orner nos tables, les objets de luxe en un mot.

Si on les considère avec quelque attention, on trouve en eux la triple loi de toute œuvre d'art, qui est aussi la loi de la nature humaine, et que l'homme cherche à donner à toutes ses créations : l'ordre, la proportion, et l'harmonie. « La corrélation de la céramique avec la » figure humaine est si vraie qu'elle est manifestée jus- » qu'à l'évidence par le langage. Les termes qui dési- » gnent les divers membres du vase, les lèvres, le col, » le collier, les oreilles, les épaules, les flancs, la panse, » le pied, disent assez que cette grande analogie des » créations de l'homme artiste avec la figure humaine

» a toujours été présente à l'esprit des peuples qui ont
» inventé les perfectionnements de la céramique et qui
» en ont créé la langue. (1)

« Ce qui manque aux vases (dit un article du *Fan-*
» *fulla*), c'est le cœur; mais les artistes grecs n'ont-ils
» pas montré par là combien ils sont profonds penseurs?
» Ils fabriquaient leurs vases de cette même terre dont
» Prométhée avait tenté de faire des hommes; mais ils
» les voulaient inconscients et insensibles à la douleur.

» Vous pouvez vous en servir sans crainte, les mettre
» au feu, les mutiler, les vases ne se plaignent jamais;
» plus la marmite brûle, plus elle chante joyeusement.
» Combien elle est plus heureuse que nous!

» Horace attribue aux vases des défauts ou des qua-
» lités morales; il les appelle menteurs ou sincères,
» tristes ou riants...

» Ceramus, Arsus, Ciatus, Cantarus, étaient des
» noms d'hommes et de vases, Orca et Cotila des noms
» de femmes et de vases; de même les Français ont la
» dame-jeanne... (2)

Du goût de la céramique chez les princes.

On sait avec quelle passion les princes italiens se livrèrent, dès le XVe siècle, à la fabrication de la faïence et à la recherche de la porcelaine.

Les rois de Saxe et de Prusse se firent porcelainiers; en France, les princes du sang protégeaient les fabriques; la reine Marie-Antoinette avait la sienne; Louis XV faisait chaque année, le 1er janvier, une vente de

(1) Charles Blanc, Grammaire des Arts décoratifs.

(2) Fanfulla della Domenica, 5 marzo 1882. Antropologia dei vasi antichi.

porcelaines de Sèvres au palais de Versailles. Dans les Pays-Bas, le prince de Lorraine établit une fabrique de porcelaines à Tervueren et prit part à ses travaux.

Est-il un art, une industrie, qui puisse s'enorgueillir d'aussi illustres artisans? On ne connaît point de roi hautelisseur, orfèvre ou peintre.

Salles de porcelaines.

On aimait, aux siècles passés, à s'entourer des produits des usines en renom.

Toute la vaisselle qu'elles fabriquaient n'était pas destinée aux usages de la table; les plus beaux plats garnissaient, comme pièces de parade, les dressoirs, très en faveur dans les anciens mobiliers, ou s'accrochaient aux murs, aux plafonds, comme motifs de décoration. (1)

En Allemagne, il était d'usage d'avoir, dans les palais, une *salle de Porcelaines*. Des dressoirs et des tablettes supportaient les plats et les assiettes; sur la table était disposé tout un service, comme pour un banquet. (2)

La porcelaine au XVIIIe siècle.

On sait enfin quelle place tint la porcelaine dans les mobiliers luxueux du XVIIIe siècle. « Sous Louis XV, » dit Albert Jacquemart, (3) la porcelaine s'impose par- » tout; c'est le moment de l'épanouissement de notre » manufacture nationale et de la découverte en Saxe » de la pâte dure semblable à celle des Chinois. Non

(1) Les plus beaux plats de faïence portent, dans le pied, un œillet destiné à recevoir une corde pour les suspendre.

(2) Marryat.

(3) Histoire du mobilier.

» seulement la table, mais la cheminée, les meubles,
» les consoles se couvriront des groupes, des vases, des
» girandoles de nouvelle invention... ; avec ses pein-
» tures délicates, ses couleurs douces et variées, la
» porcelaine de Sèvres s'harmonisait merveilleusement
» avec les placages de bois de rose et les ciselures
» rivales du bijou, avec les bronzes dorés au mat et
» les orfèvreries fines prétendant au style antique. »

Lisez la description des appartements du XVIIIe siècle; voyez les inventaires, les gravures représentant des scènes d'intérieur, qu'il nous a légués; les tableaux des peintres de cette époque : dans chaque chambre, vous trouverez des porcelaines.

Dans un boudoir, des cabinets de Chine sont chargés des porcelaines les plus rares ; dans un cabinet de jeu, on voit des porcelaines de Saxe et du Japon que supportent des culs de lampe dorés ; des candélabres en bronze, des arbres ornés de fleurs en porcelaine, des lustres et des girandoles en porcelaine de Sèvres.

Dans une chambre à coucher, des porcelaines fines sont rangées sur des consoles ; les meubles supportent toute une armée de potiches, de statuettes et de groupes en biscuit. (1)

On fabriquait des meubles ornés de porcelaine. M. le baron Davillier en cite une foule d'exemples, (2) parmi lesquels nous choisissons les plus fameux :

Un secrétaire ouvrant sur le devant et orné de deux panneaux de porcelaine.

(1) Paul Lacroix, XVIIIe siècle.

(2) Les porcelaines de Sèvres de madame du Barry.

Un chiffonnier à quatre tiroirs, le dessus et le devant enrichis de quinze petits panneaux de porcelaine.

Une table de tric-trac en bois de palissandre sur quatre gaînes, ornée de vingt-six panneaux de porcelaine.

Une table ronde à trépied, le dessus de porcelaine.

Belle commode, richement garnie de bronzes dorés au mat, ornée de cinq plaques de porcelaine.

Le carrosse à panneaux de porcelaine de la comtesse de Valentinois, est célèbre.

On a fait à Tournay, des meubles ornés de plaques de porcelaine; mais le nombre a dû en être très restreint. (1)

Haut prix des porcelaines.

Nos cabinets d'amateurs rappellent assez les anciennes salles à porcelaines. Mais que ne coûtent-elles pas à leurs propriétaires! (2) Les porcelaines de la collection Double, vendues à Paris au mois de mai 1881, ont atteint des prix fabuleux, — et Dieu sait s'ils n'augmenteront pas encore, à raison du nombre toujours croissant des amateurs, et des prodiges d'imitation obtenus par les modernes contrefacteurs.

Parmi les porcelaines de Sèvres, les vases dits de Fontenoy, ont été vendus cent soixante-dix mille francs, (et encore l'un d'eux n'était pas intact, à ce qu'il paraît); des vases plus ordinaires, cinq et neuf mille francs; des tasses, mille à deux mille francs; un service de table, quatre-vingt quinze mille francs; des assiettes, deux

(1) Voir le catalogue au chapitre V.

(2) Les anciennes porcelaines valent aujourd'hui dix fois et cent fois ce qu'elles coûtaient au siècle passé. — Voir les porcelaines de madame du Barry, par le baron Davillier.

et six mille francs; des groupes de Saxe, trois à neuf mille francs.

Les faïences de Palissy et d'Oiron valent, quand elles sont authentiques, ce qui est rare, de deux à cinq mille francs; à la vente Hamilton à Londres, en juillet 1882, les produits céramiques ont été adjugés à des prix exorbitants.

Et pour parler de la porcelaine de Tournay, un amateur n'a-t-il pas acheté, d'après les *on dit,* soixante mille francs, un service de table... œuvre habile d'un faussaire.

Protection accordée aux fabriques de porcelaines.

Les porcelaines trouvèrent encore d'autres protecteurs que les rois. Les villes aidaient de leur crédit, de leurs finances, les fabricants qui s'établissaient dans leurs murs.

Lorsque Peterinck vint se fixer à Tournay, il obtint d'emblée une pension, plus tard des prêts d'argent, des exemptions d'impôt de tout genre, des gratifications sans cesse renouvelées. Les magistrats vantent sans cesse cette *grande,* cette *illustre* fabrique, qui apportait à la cité honneur et profit. L'attention publique suit ses progrès, et ne ménage pas les louanges et les encouragements.

Importance de la fabrique de Tournay.

Et certes, si la céramique mérite d'être étudiée et de voir ses produits occuper les places d'honneur dans les collections, nulle fabrique de porcelaines n'est plus digne de fixer l'attention, que celle qui fut fondée dans nos murs en l'an 1750.

C'est la première en date et longtemps l'unique des

anciens Pays-Bas et de la Belgique actuelle (qui n'en compta que deux, Tournay et Bruxelles.)

Ce fut la fabrique de poteries la plus considérable de toute la région, car lorsque Tournay employait quatre cents ouvriers, Valenciennes n'en comptait pas quarante, Bruxelles (les deux usines), soixante-dix; Bruges, trente-six à soixante; Andenne, cent vingt-trois; et Lille, moins encore.

Enfin elle fut très supérieure à ses rivales par la perfection et le caractère artistique de ses produits.

Ajoutons que son histoire est intimement liée à l'histoire locale et présente, comme elle, le plus vif intérêt.

Sources de cette étude.

Les sources où nous avons puisé les éléments de cette étude sont peu nombreuses. Les papiers privés de la manufacture ont disparu, ou se trouvent entre les mains de personnes qui ne désirent point les faire connaître; par contre, nous avons trouvé une riche moisson de documents dans les procès-verbaux des séances de nos magistrats communaux, et dans les papiers du Conseil des finances des Pays-Bas.

Les nombreuses demandes de subsides adressées par Peterinck au gouvernement et à la ville, les démêlés qu'il eut avec ses associés et ses ouvriers, le mirent souvent dans le cas d'exposer la situation de sa fabrique et d'y joindre certains documents qui nous aideront grandement à faire l'histoire externe de la manufacture, et même à y ajouter certains détails d'organisation intérieure des plus intéressants.

La partie technique nous a coûté beaucoup plus de peine.

Les traditions locales ont été presque notre seul guide, et il était grand temps de les recueillir, car ils se font rares ceux qui ont été contemporains des dernières années de l'ancienne fabrique. Ces traditions sont souvent obscures, toujours incomplètes, parfois elles semblent contradictoires.

Faut-il ajouter que là surtout où on croirait les retrouver vivaces, chez les successeurs de notre grand porcelainier, elles sont totalement oubliées.

Nous ne nous en étonnerons pas trop cependant. L'industriel n'est point un historien. Il ne voit que le présent et ne porte son attention que sur les moyens actuels d'augmenter et d'améliorer sa fabrication.

En fait d'inventaires, il n'a souci que du dernier et ne garde de papiers que ceux qui lui rappellent ses correspondants et ses débiteurs. Le passé lui importe peu, il ne s'en souvient que par les bénéfices qu'il lui a rapportés.

Et qui pourrait l'en blâmer?

Nos fabricants sont dans le cas de ceux des autres villes; à Delft, rapporte M. Demmin, la seule fabrique qui existait encore, lorsqu'on commença les recherches sur les anciennes faïences, ne connaissait rien de l'histoire de cette industrie.

Tels étaient encore les habitants de Saint-Amand, quand M. Lejael entreprit l'étude des produits de leur manufacture de faïences.

Les difficultés nombreuses que présentait notre étude nous ont forcé de la restreindre à une seule des branches de la fabrication de Peterinck : la porcelaine.

La fabrique de Tournay produisit encore de la

faïence, qui — on a de bonnes raisons de le croire — fut très artistique : du brun de Rouen, et du grès, façon anglaise.

Bien avant la venue de Peterinck, Tournay eut des fabriques de faïence; certains documents du XIVe et du XVe siècle, reposant aux archives de cette ville, en font foi. Il en est de même des fabriques de carreaux et de pipes.

Peut-être nous sera-t-il donné, poursuivant cette étude, de rendre un jour à ces fabriques les produits qui leur appartiennent et qui sont confondus aujourd'hui avec ceux de Lille, de Delft et de Bruxelles !

CHAPITRE II

HISTOIRE DE PETERINCK ET DE LA MANUFACTURE DE PORCELAINES

En avril 1750, un sieur François Carpentier adressait une requête aux magistrats de Tournay, dits les Consaux, par laquelle il exposait qu'il souhaiterait d'établir en cette ville une manufacture de faïences, « pareille à celle que le sieur Fauquez a » eue, il y a quelques années en cette ville et demandait » qu'on veuille luy permettre cet établissement, et luy » octroyer une gratification annuelle » pour luy aider à » soutenir les grands frais qui en sont inséparables. » (1)

François Carpentier.

Cette demande fut favorablement accueillie, et par leur délibération du 14 avril 1750, les Consaux, estimant « qu'on ferait bien de fixer cet établissement dont

(1) Archives de Tournay. Registres aux délibérations des Consaux. Vol. 264.

» on avait à espérer de grands avantages pour la ville » accordaient à Carpentier « une pension annuelle de » quatre cents florins, pour autant et non autrement » qu'il employera et entretiendra à la dite manufacture » quarante ouvriers au moins » le déchargeant, pour le surplus, de l'impôt sur le bois à brûler. (1)

Vente par Carpentier à Peterinck.

Carpentier ne devait pas longtemps demeurer à la tête de la fabrique qu'il venait d'établir; un nouveau venu la lui racheta, en même temps que le privilège qu'il avait obtenu des Consaux, et ceux-ci par leur délibération du 25 mai 1751, ratifièrent la convention intervenue entre Carpentier et son successeur Peterinck, à qui revient l'honneur d'avoir importé la fabrication de la porcelaine en Belgique.

François Peterinck.

François-Joseph Peterinck, né à Lille le 4 octobre 1719, était établi à Ath, marchand — on ne dit pas ce qu'il vendait, — quand il sentit s'éveiller en lui la vocation de porcelainier, industrie qui passionna le XVIIIe siècle.

Peterinck s'établit à Tournai.

Il vint à Tournay vers la fin de 1750, acheta la fabrique de Carpentier, y installa une manufacture de porcelaine et de faïence, et dès le 23 février 1751, il produisit ce qu'on appelait alors son chef-d'œuvre.

Lustre en porcelaine.

C'était un lustre de porcelaine qu'il avait l'intention d'offrir au gouverneur des Pays-Bas.

(1) Archives de Tournay. Consaux. Vol. 264.

Les Consaux, invités à aller le voir, gratifièrent de deux pistoles les ouvriers qui avaient travaillé à cette œuvre remarquable. (1)

En même temps Peterinck s'adressait au gouvernement, lui demandant certaines faveurs, et le titre de manufacture impériale et royale pour sa fabrique de fines porcelaines et de faïences.

Octroi du 3 avril 1751.

Il obtint presqu'aussitôt de l'impératrice Marie-Thérèse, un octroi en date du 3 avril 1751, par lequel il lui était accordé de fabriquer à Tournay et à l'exclusion de tous autres dans les Pays-Bas, toutes sortes d'ouvrages de fine porcelaine, et ce, pendant le terme de trente années ; pareil privilège lui était accordé pour la faïence, le grès d'Angleterre et le brun de Rouen, mais pour le district de Tournay seulement.

Peterinck pouvait vendre ou faire vendre ses produits dans tous les Pays-Bas, sans qu'aucun corps des marchands, arts ou métiers, pût s'y opposer.

Il était exempt des droits d'entrée et de sortie, tonlieu et autres sur tous les ingrédiens qu'il faisait venir de l'étranger et toutes les marchandises qu'il y expédiait; exempt des droits de barrière sur les terres de

(1) Archives de Tournay. Consaux. Vol. 265, fol. 77. — « Le sieur Peterinck, manufacturier de porcelaines et de faïences nouvellement établi en cette ville, aiant invité la compagnie d'aller voir un lustre de porcelaine qu'il a construit pour le présenter à S. A. R. On a autorisé le sieur procureur-général et fiscal de lui donner deux pistoles pour être distribuées aux ouvriers qui ont travaillé à cette pièce, afin de les animer dans les progrès et perfection de cette fabrique avantageuse à la ville. — et ce sans relecture. »

marle, derle et autres, ainsi que sur les bois de chauffage et houille pour l'usage de sa manufacture.

Peterinck ni ses ouvriers n'étaient soumis aux règlements des corps de métiers ; ils étaient exempts de garde et de guet.

Un commissaire nommé par le magistrat, devait connaître des différends entre eux. Les ouvriers ne pouvaient quitter l'usine sans juste cause à peine d'être traités comme déserteurs.

Peterinck obtenait enfin certaines exemptions d'impôt sur la bière.

Il devait être déchu de son privilège s'il cessait pendant six mois de travailler avec un nombre convenable d'ouvriers ; mais en cas de mort, le privilège passait à sa veuve et à ses enfants.

Le gouvernement remettait à plus tard d'accorder à la manufacture le titre de royale, et ne statuait pas sur la demande de l'entrepreneur, au sujet d'une marque à mettre sur les produits de son usine. (1)

Lieu de la première fabrique.

La première fabrique était établie au quai des Salines, à l'endroit où se trouve actuellement encore la manufacture de porcelaines. Le 12 mai 1752, Peterinck acheta pour l'agrandir « un packuis sur les Salines, avec jardin et serre, » ayant une entrée par la rue de l'Ecorcherie. Le sieur Dumortier lui vendit cette propriété pour le prix de six mille florins. (2)

(1) Voir le texte de l'octroi aux pièces justificatives.

(2) Arch. de Tournay. Cité, pièces diverses, Layette 1751 ; et Consaux. Vol. 266, fol. 64.

Il y éleva aussitôt des constructions, car nous le voyons le 16 mai de la même année, offrir et faire conduire « auprès de la maison du curé de la Magdeleine, » les terres qu'il allait faire tirer de son bâtiment. » (1)

Sa maison d'habitation fut, dès le principe, à ce qu'il paraît, rue Muche-Vache ; (2) c'est dans cette rue assez peuplée et très convenablement habitée à cette époque, qu'il demeurait encore en 1775, lors du recensement fait par les soins de la ville. (3)

Peterinck compléta encore l'usine de Carpentier, en établissant un moulin destiné à « broyer la patte (sic) de » porcelaine, le blanc de faïence, le brun de Rouen et » le grès d'Angleterre, » sur un terrain situé le long de la petite rivière, entre l'Escaut et la porte Marvis, qui avait servi auparavant à un moulin à fouler draps.

Le magistrat lui en concéda gratuitement l'usage pendant trente ans.

Toutefois, celui-ci crut devoir faire remarquer au prince Stathouder, comme à Peterinck lui-même, que le moulin qu'il se proposait de construire, étant proche des fortifications, pourrait souffrir en cas de siège, et qu'il ne pourrait prétendre de ce chef à aucune indemnité.

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 264, fol. 272.

(2) Et non rue Sainte-Catherine comme le dit Hoverlant, qui en vingt mots a énoncé quatre erreurs : « Fabrique de porcelaines à Tournay, y érigée *l'an 1760* aux *frais de MM. Caters et Cᵉ*, sous la direction d'un *Charpentier* de Lille, rue *Sainte-Catherine*, nommé Peterinck. »

(3) Arch. de Tournay. Inventaire N° 470. Recensement fait en 1775, paroisse de la Madeleine, rue Muche-Vache, 16 : François Peterinck manufacturier de porcelaine, né à Lille ; sa femme, M. A. Deswattines ; quatre enfants, trois domestiques.

Exemption d'impôt sur la bière et le genièvre.

Aussitôt en possession de son octroi, Peterinck réclama les exemptions d'impôt qui lui étaient promises. Il obtenait, le 15 février 1752, « l'exemption » de douze sacs de bière, pour la consommation chez » lui, des ouvriers travaillant à la manufacture, » et le 31 octobre de la même année, on portait à vingt le nombre des sacs de bière, et on exemptait d'impôt quarante lots de genièvre. (1)

Ouvriers étrangers. Claude Borne.

Suivant l'usage des céramistes de son époque, Peterinck fit venir des ouvriers des usines les plus réputées, notamment de Rouen, qui lui fournit d'excellents peintres sur faïence, parmi lesquels nous trouvons le fameux Claude Borne, qui avait acquis sa célébrité dans les fabriques de Nevers et de Rouen. (2)

En janvier 1752, il occupait quarante-trois ouvriers et il prévoyait que ce nombre s'élèverait prochainement à soixante.

Apprentis (orphelins au pain de la ville.)

En même temps, pour faciliter le recrutement des ouvriers, il se préoccupait de former des apprentis, et demandait à la ville de lui confier, pour les instruire dans son art, dix jeunes gens orphelins, âgés de neuf à quinze ans, recueillis dans les établissements de bienfaisance.

Le magistrat consulta tout d'abord le gouvernement, qui émit un avis favorable, puis en délibéra, et finalement accorda à Peterinck l'objet de sa demande, pre-

(1) Arch. de Tournay. Consaux, 6 juillet 1751. — Lot, mesure de capacité.

(2) Voir chapitre III.

nant soin de stipuler toutes garanties pour les progrès, la moralité et l'entretien des jeunes gens qu'il emploierait.

Deux ans plus tard, le nombre en fut porté à vingt. (1)

La fabrique devient manufacture royale.

L'usine étant définitivement installée à cette époque, Peterinck s'adressa au gouvernement pour obtenir le titre de manufacture royale, que son octroi lui laissait espérer, en même temps qu'une marque de fabrique qui permit de distinguer les produits de sa fabrication de ceux des usines concurrentes. (2)

Par décret du 7 août 1752, le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, accordait à la manufacture de porcelaines de Tournay, le titre de manufacture impériale et royale, et autorisait Peterinck, à placer au-dessus de sa porte, les armes de Sa Majesté.

Marque de fabrique.

Il l'autorisait également à choisir une marque distinctive pour être apposée sur les pièces de fine porcelaine de sa manufacture (le décret parle de porcelaine seulement); le dessin de cette marque devait être déposé à la chambre des comptes. La contrefaçon en était punie d'une amende de mille florins. Nous verrons plus loin l'usage que fit Peterinck du droit de marquer ses produits.

Subsides.

L'industrie de Peterinck nécessitait de grandes mises de fonds, qu'il ne pouvait fournir seul. Aussi le voit-on,

(1) Arch. de Tournay. Consaux, 31 août 1752 et 14 décembre 1754. Voir aux pièces justificatives.

(2) Archives du royaume. Conseil des finances. Farde 2029.

dès les premières années de son installation, solliciter le concours financier de la ville, comme il devait, peu de temps après, solliciter celui du gouvernement; la manufacture de porcelaines fut, dès le principe, une entreprise subventionnée, et cette circonstance eut pour résultat de la mettre, dès le principe aussi, sous le contrôle, sinon sous la haute direction du magistrat de Tournay, délégué lui-même par le gouvernement.

En vertu de l'arrangement fait avec Carpentier, la manufacture recevait de la ville un subside annuel de quatre cents florins. Peterinck, trouvant cette somme insuffisante, demanda une nouvelle pension, mais vainement : il lui fut répondu que les quatre cents florins, accordés précédemment, devaient suffire. (1) Il ne se tint pas cependant pour battu, et peu de temps après, revenant à la charge, il sollicita de la ville quatre mille florins, à titre d'avances sur dix années de sa pension, promettant de donner des garanties pour récupérer cette somme en tout ou partie, dans l'éventualité où il ne continuerait pas sa fabrication. Il offrait, en particulier, de laisser en gage un acte par lequel Paul Peterinck, son père, maître charpentier à Lille, s'était reconnu redevable envers lui de seize mille livres de France, payables à sa mort.

Le magistrat accueillit favorablement ces ouvertures, il prît secrètement des renseignements sur la fortune de Peterinck père, et celui-ci passant pour « un homme arrangé et accrédité, » on consentit à faire l'avance demandée. Au surplus, le magistrat prit l'avis du

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 265, fol. 183 et 200.

gouvernement, et celui-ci ayant répondu qu'il fallait tout à la fois sauvegarder les intérêts de la ville et prendre égard à l'intérêt qu'elle a de soutenir une importante manufacture, qui devait lui apporter de très grands avantages, il fut résolu, le 17 avril 1753, de faire à Peterinck l'avance demandée, moyennant fournir les garanties offertes. (1)

Un an s'était à peine écoulé, que Peterinck sollicitait une nouvelle avance de six mille florins, nécessitée, disait-il, par les frais considérables qu'entraîne l'établissement de la manufacture, et promettant de les rembourser dans six mois.

Peterinck faisait recommander sa demande par le comte de Cobenzl, ministre à la cour de Bruxelles, protecteur éclairé des arts, et qui témoigna toujours de la plus vive sollicitude pour notre manufacture de porcelaines.

Le ministre écrivit à cette fin au magistrat, et celui-ci « tant pour le maintien de cette importante » fabrique que pour témoigner à Son Excellence les » égards qu'on a à sa recommandation, » accorda à Peterinck les six mille florins demandés. Il exigea toutefois un nouvel acte de gage, et une caution qui fut le sieur Hogué, fils, négociant à Lille. (2 juillet 1754.) (2)

Le comte de Cobenzl en remercia la ville comme d'un service qu'elle lui aurait personnellement rendu. Peu de temps après, il eut encore l'occasion de lui

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 266, fol. 44.
(2) Ibid. fol. 238 et 240.

écrire pour le même sujet. La fabrique languissait, faute de ressources qui lui permissent de prendre tout son développement; il y avait en outre un arriéré qu'elle n'était pas capable de combler. Peterinck recourut de nouveau à son protecteur, qui s'employa à intéresser le gouvernement en même temps que la ville, au succès de l'industriel.

Prêt de dix mille florins par le gouvernement.

Treize mille florins étaient nécessaires pour l'aider d'une manière efficace.

Après différents pourparlers avec le gouvernement, il fut arrêté que la ville avancerait trois mille florins, et le gouvernement dix mille, remboursables en dix annuités de mille florins chacune, aux conditions suivantes : (1)

La somme serait remise au magistrat de Tournay, chargé de payer les dettes les plus pressantes, par lui-même ou sous sa direction. La ville devait être caution envers Sa Majesté, — elle prendrait, envers Peterinck, telle sécurité qu'elle jugerait utile. Elle aurait la surveillance immédiate de la manufacture et nommerait à cette fin deux commissaires.

Le 10 avril 1755, la ville touchait les dix mille florins prêtés par le gouvernement, et le 22 du même mois, elle accordait à Peterinck ordonnance de paiement des trois mille qu'elle avait accepté de lui avancer. (2)

Peterinck ne put remplir les engagements qu'il avait pris vis-à-vis du gouvernement. Un décret du conseil

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 267, fol. 2 à 6, 36 à 40, 46, 47, 52.

(2) Voir aux pièces justificatives.

des finances, communiqué aux Consaux de Tournay, le 16 mars 1756, lui accordait un délai de deux ans, pour effectuer le premier remboursement partiel des dix mille florins que le gouvernement lui avait avancés. (1)

Ce décret dut être renouvelé bien des fois dans la suite.

Commissaires délégués par la ville.

En vertu de l'octroi de 1751, un membre du magistrat, délégué par lui, était appelé à juger les contestations qui pourraient naître entre Peterinck et ses ouvriers.

Dès l'année 1752, la manufacture subsidiée par la ville, patronnée par le gouvernement, fut soumise toute entière à la surveillance de ce commissaire.

C'était, en 1752, le sieur Errembault du Coutre, juré et « commissaire ci-devant nommé en cette partie, » (qui) ne laissera pas de veiller de temps en temps » pour en apercevoir l'importance et les progrès. » (2)

Lorsqu'en 1754, le gouvernement fut sollicité de faire à Peterinck un prêt de dix mille florins, il exigea d'abord que la situation de la fabrique fut examinée par deux commissaires désignés par les Consaux.

Ce furent les sieurs Vranx, juré, et Longueville, conseiller, que la ville adjoignit au sieur Errembault du Coutre, déjà en fonctions. (3) Puis, en accordant la somme demandée, le gouvernement stipula que la manufacture dépendrait directement de l'inspection de

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Volume 267, fol. 203.
(2) Ibid. Vol. 265, fol. 335.
(3) Ibid. 14 janvier 1755.

la ville, et que celle-ci en pourrait établir et changer la direction comme bon lui semblerait.

En conséquence, les Consaux désignèrent pour tenir la caisse et les livres de la manufacture, le sieur Rivoire, « personne prudente et éclairée en cette par- » tie, qui vient d'en prendre le soin, » (écrivaient-ils au gouverneur des Pays-Bas, le 14 avril 1755,) « et à » qui nous ne pouvons refuser la confiance que nous » n'avions pas en Peterinck, qui a fait voir par le » dérangement actuel de ses affaires, qu'elles étaient » au-dessus de lui. (1)

En même temps, ils désignèrent comme « commis- » saires-surveillants à la manufacture, les sieurs du » Coutre et Vranx, jurés, à l'adjonction du sieur » Longueville, premier conseiller pensionnaire. »

Ces commissaires firent aux Consaux, le 16 mars 1756, un rapport sur la situation de la fabrique. Nous aurons à l'examiner plus loin, en établissant cette situation à la fin de la première période de la fabrication, lorsque la propriété de la fabrique passa à une société.

Faïence.

Peterinck ne s'adonna pas seulement à la fabrication de la porcelaine : la faïence fut également l'objet de ses travaux, et il ne négligea rien pour la perfectionner autant que possible.

Nous avons vu qu'il appela à Tournay un des meilleurs ouvriers de la fabrique de Rouen, nommé

(1) Arch. du royaume. Conseil des finances. Farde 2029. — Ce Rivoire était un Lyonnais, ayant résidé à Amiens avant de venir à Tournay.

Claude Borne ; celui-ci, après quelques années de séjour chez Peterinck, partit à Mons, où les magistrats de cette ville lui offraient de fonder une manufacture de faïence. Ce pouvait être une rude concurrence pour l'usine de Peterinck, aussi s'opposa-t-il de toutes ses forces à l'érection de cette nouvelle usine. Le plus sûr moyen était d'obtenir du gouvernement un privilège exclusif pour la fabrication de la faïence, comme il en avait un déjà pour la fabrication de la porcelaine, et malgré l'opposition des Montois, il y parvint (1755). Le magistrat de Tournay intervint vigoureusement en cette circonstance et le gouvernement se montra très favorable.(1)

L'un et l'autre d'ailleurs avaient tout intérêt à soutenir la manufacture de Tournay, à laquelle ils avaient avancé de grosses sommes d'argent.

Exemption des droits de barrière.

Mons s'en vengea en chicanant Peterinck au sujet des droits de barrière qu'elle prétendit lui faire payer sur les charbons de terre, qu'il faisait venir de ses environs et qui avaient été jusqu'alors exempts d'impôt. (2) Le magistrat de Tournay se joignit de nouveau aux réclamations de Peterinck, qui prétendait être exempt de droits de barrière en vertu de son octroi, et il obtint gain de cause.

Cette difficulté était à peine réglée, qu'une autre surgit au sujet des mêmes droits sur les terres blanches, employées par Peterinck dans sa fabrication et, qu'il faisait tirer des environs de Belœil et de Chimay.

(1) Arch. de Tournay. Consaux. 22 avril 1755.

(2) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2029.

Le 1er mai 1756, il obtenait un octroi, pendant trente ans, pour la recherche et l'extraction de cette terre et des minéraux de couleurs propres à sa fabrique, dans la province de Namur, (1) et il en fit revenir de grandes quantités, ainsi que nous le voyons par une requête de 1761, dans laquelle il dit en avoir fait voiturer quelques cent mille livres, pendant les années 1756, 1757 et 1758. (2)

Puis ce fut avec la ville de Gand, toujours au sujet du droit de barrière, sur les ingrédiens que Peterinck faisait venir de Hollande pour sa fabrique (31 décembre 1756). Un décret du gouverneur, du 25 août 1757, les exempta de droits de douane et de barrière. (3)

Il fut même décidé que ces ingrédiens ne seraient visités qu'à leur arrivée à Tournay, et dans la manufacture, où ils seraient transportés accompagnés d'un garde, et non dans les villes frontières et au bureau des Droits de Sa Majesté, comme d'usage.

Ces contestations ne furent pas les dernières. Nous verrons Peterinck aux prises avec une foule de difficultés, adressant au gouvernement requête sur requête et s'arrêtant victorieux, mais tout meurtri de la lutte pour l'existence et la prospérité de son usine.

Fin de la première période. 1756.

En 1756, expire la première période de fonctionnement de la manufacture; il ne sera donc pas inutile de jeter un coup d'œil sur sa situation à cette époque.

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2029.
(2) Ibid. (3) Ibid.

Saluée avec enthousiasme à son apparition, cette belle, cette importante fabrique comme le qualifient les mémoires du temps, ne fut jamais, au point de vue financier, bien florissante; au contraire, elle végéta toujours, plus d'une fois même elle périclita; mais au point de vue artistique et manufacturier, elle mérite d'être rangée parmi les usines d'Europe les plus fameuses, et elle supporte avantageusement la comparaison avec la célèbre manufacture de Sèvres qui, comme elle, s'adonna à la fabrication de la pâte tendre.

Frais de premier établissement.

Les frais de premier établissement furent considérables, et après six années de marche, Peterinck y avait perdu, à ce qu'il affirma plus tard, cent cinquante mille florins. La dépense annuelle, pour le paiement des ouvriers et l'achat des matières premières, monta en moyenne pendant les six années à vingt mille florins, et la vente des objets fabriqués à vingt-cinq mille florins, dit-il encore. (1) Peterinck ne disposait que de ressources très limitées. Aussi trouve-t-on dans le rapport des commissaires délégués des Consaux qu'en janvier 1775, il n'avait pas même les fonds nécessaires pour payer ses ouvriers, et qu'il y avait urgence de lui remettre de suite huit cents florins, sauf à faire compte plus tard; dans leur rapport du 16 mars 1756, il est dit que la vente de l'année qui vient d'expirer a été de vingt-huit mille huit cent soixante-douze florins, « dont » une bonne partie excédant les dépenses de la maison » et de la manufacture a été employée à acquitter

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2030.

» d'anciennes dettes, » et il ajoute que « celles actives » à rentrer surpassant de quelque chose celles encore » à payer dans peu, les unes pourraient faire face aux » autres, » si l'on pouvait compter sur une prompte rentrée. On voit que les avances de fonds faites par le gouvernement et la ville avaient amélioré la situation de la fabrique; mais, continue le rapport, pour régler avec ses créanciers, Peterinck devra tirer un certain nombre de lettres de change, et comme « son crédit » n'est pas encore assez bien rétabli pour le mettre en » état de trouver ces lettres sur son seul nom, on pour- » rait autoriser le sieur fiscal d'y servir de caution. » (1)

Produits.

On trouve peu de documents relatifs aux produits fournis au commerce par la manufacture, pendant ses premières années. Nous verrons cependant plus loin un rapport du conseil des finances, du 18 septembre 1756, appréciant leurs qualités et leurs défauts. (Chapitre IV.)

Quels étaient ces produits? Des statues, des vases, de la vaisselle de table, des biscuits.

En 1756, Gillis modelait une statue de sainte Thérèse, destinée à être faite en porcelaine et offerte à l'impératrice.

A peine installé, Peterinck émerveillait les magistrats de Tournay, en leur montrant un lustre de porcelaine de sa fabrication. Le 22 juin 1751, les ouvriers de la manufacture offraient aux Consaux deux pots de faïence à bouquets de porcelaine. On les fit placer

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 267. fol. 198.

à la chapelle de l'hôtel-de-ville, et les ouvriers reçurent cinq tonnes de bière « pour les remercier et » pour les encourager à faire des progrès dans cette » manufacture. (1) »

Un an plus tard, à l'occasion de la Saint-Antoine de Padoue, leur patron, les mêmes ouvriers offrirent encore aux Consaux deux bouquets de porcelaine, et reçurent de nouveau pour récompense deux tonnes de bière. (2)

Enfin la fabrique produisit des groupes en biscuit, servant de *garniture de dessert,* comme portent les titres anciens, en quoi elle excella ; tellement que, voulant faire un présent à M. Bonnaert, receveur général du pays rétrocédé, qui avait rendu de grands services à la ville, les Consaux crurent « ne pouvoir lui offrir » rien de mieux qu'une garniture de dessert de figures » de porcelaine de la manufacture de cette ville, » savoir : trois groupes et huit petites figures dont le » prix s'élevait à une centaine de florins. (3) »

Nous reparlerons des produits remarquables de notre manufacture dans le chapitre qui leur est spécialement consacré.

*
* *

2me Période. Association entre Peterinck, Caters et Van Schoor.

Le grand obstacle au développement de la manufacture, consistait dans le manque de capitaux. Peterinck, pour se les procurer, chercha des associés, et le 19 novembre 1756, par acte passé devant les Consaux de

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 264, fol. 120.
(2) Ibid. Vol. 265, fol. 281.
(3) Ibid. Vol. 267, fol. 319, 31 décembre 1756.

Tournay et agréé par le gouverneur des Pays-Bas, le prince de Lorraine, fut contractée une association entre lui, Guillaume Caters d'Hensrode et Jean-Baptiste Van Schoor de Bruxelles. En voici les principales stipulations :

Le fonds social est porté à soixante mille florins, dans lequel Peterinck demeure intéressé pour un tiers, qu'il fournira en ustensiles et bâtiments. Les deux autres tiers du fonds social, versés en argent par Caters et Van Schoor, serviront à payer les dettes de la manufacture.

Peterinck et sa femme « continuent à prêter leurs » soins, industrie, secret, et direction de la fabrique, » pour laquelle il leur est alloué le sixième du bénéfice » annuel qu'elle produira. »

Peterinck cède à la société le privilège qu'il a obtenu du gouvernement. Il s'engage à faire, en présence des associés, toutes les expériences qu'ils requerront et à leur dévoiler les secrets de la fabrication; tous trois s'engagent à ne pas les révéler.

Chaque année, il sera fait un inventaire des deniers et effets de la manufacture. Enfin « s'il plaît au Seigneur de la bénir, et qu'il » soit trouvé conve- » nable d'augmenter le fonds de la dite société, les » intéressés y jouiront chacun à concurrence de son » contingent; si au contraire et contre toute attente, » il y avait perte dans la fabrique, chacun des mêmes » associés intéressés devra en supporter sa part. » Les associés ont la préférence pour le rachat des actions de celui d'entre eux qui voudrait vendre les siennes.

Enfin la société expirera à la même date que l'octroi accordé par l'impératrice. (1)

Nouveaux moulins.

Aussitôt la société constituée, l'avenir et le développement de la fabrication assurés par les fonds qu'avaient apportés les nouveaux associés, Peterinck songea à augmenter l'outillage de la manufacture, qui laissait considérablement à désirer. Il arrivait souvent que l'on ne pouvait satisfaire aux commandes, à défaut de matières premières convenablement apprêtées pour être façonnées.

Il fallait, avant tout, établir de nouveaux moulins. « Le moulin à cheval existant au lieu même de la manufacture et servant à broyer et préparer les terres » et autres matières et ingrédients, ne suffisant pas à » beaucoup près — disaient les associés — ils étaient » dans la nécessité de faire construire un autre moulin » à l'eau. » (2)

Ils demandaient aux Consaux de leur accorder l'usage d'un terrain près de la porte de Valenciennes, où était autrefois un moulin à fouler draps, et de supporter partiellement les frais d'érection du moulin et de ses dépendances. Leur requête fut accueillie favorablement. On leur accorda le terrain demandé et six cents florins une fois donnés, à charge par eux de supporter tous les frais de construction. (3) Ce moulin ne marcha jamais à souhait. Les eaux de la « riviérette »

(1) Archives de Tournay. Consaux. Voir pièces justificatives.

(2) Ibid. 20 novembre 1756.

(3) Cette somme fut payée le 5 août 1760. (Ibid. Vol. 269, fol. 115.)

étaient généralement basses, de façon qu'il ne pouvait tourner en tous temps; et même quand il tournait, c'était avec peu de force, les eaux s'écoulant difficilement et occasionnant une résistance trop forte au mouvement de la roue.

Les Consaux, saisis d'une réclamation de Peterinck, firent d'abord exécuter des travaux pour faciliter l'écoulement des eaux. (1) Deux ans plus tard, l'industriel renouvelait sa demande, et de nouveau la ville améliorait le cours de la petite rivière pour augmenter la force du moulin.

Ouvriers (nombre).

La fabrication et la vente prirent un très grand développement; le produit des ventes passa de vingt-cinq mille à cinquante mille florins par année, et le nombre des ouvriers, qui n'était que de quarante en 1756, s'éleva de 1757 à 1761 à quatre vingt et cent. (2)

Ouvriers anglais.

Parmi ces ouvriers, il y en avait que Peterinck avait fait venir d'Angleterre, ainsi qu'il appert d'une délibération du magistrat, prise la 12 juin 1759.

« Monsieur de Templeuve, grand prévôt de cette ville, » ayant représenté qu'il se trouvait *quelques ouvriers* » *anglais attachés à la manufacture de porcelaine et* » *faïence de cette ville,* qui désiraient d'embrasser notre » sainte religion, *aussi bien que leurs familles,* mais » qu'il ne se trouvait ici personne qui sçut assez bien » leur langue pour les convertir et leur apprendre les

(1) Arch. de Tournay. Consaux. 15 juillet, 1760.

(2) Arch. du royaume. Conseil des finances. Farde 2030.

» devoirs du chrétien, on a prié le sieur Letellier, » procureur-général et fiscal, de s'aboucher avec le » R. P. Recteur du collège des Jésuites, pour qu'il fasse » venir en cette ville un religieux anglais de la Société, » et y résider aussi longtemps qu'il conviendra pour » l'instruction et conversion des dits ouvriers. » (1)

Il paraît que les Jésuites ne purent accepter cette mission, car nous voyons, quelques mois plus tard, les Consaux rembourser au récollet anglais qui était venu catéchiser ses compatriotes, les frais qu'il avait faits, et, au mois de juillet 1761, ils s'assuraient de nouveau le concours d'un récollet pour confesser ces ouvriers quatre fois l'an. (2)

Ces Anglais demeurèrent fixés à Tournay, et l'un d'eux, nommé Phœnix, obtint même des Consaux pendant de nombreuses années (jusqu'en 1777) diverses exemptions d'impôt.

Police intérieure de la manufacture.

Les registres des Consaux nous révèlent un détail piquant sur l'administration intérieure de la manufacture.

Il s'agit de la police des ouvriers, et ici nous croyons ne pouvoir mieux faire que de citer textuellement :

Consaux du 10 juin 1760.

« Mes dits sieurs chef et conseil ont pareillement » fait rapport des représentations à eux faites par le » sieur Caters d'Hensrode, au sujet des frais considé- » rables que doit supporter la manufacture de porce- » laines pour y avoir une police telle qu'elle exige, et

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 268, fol. 263.
(2) Ibid. Vol. 269, fol. 83.

» principalement à l'occasion de l'emprisonnement des
» ouvriers; pourquoi il demandait que la ville voulut
» se charger desdits fraix, ce que mesdits sieurs chefs
» et conseils rejettèrent, sans cependant s'éloigner de
» la recherche des moyens de rendre la police néces-
» saire dans ladite manufacture, d'une observation
» la moins frayeuse et la plus économe que possible;
» pourquoy aiant considéré que les fraix d'entrée et de
» sortie des prisons de cette ville, celle de conduite des
» sergents, etc., étaient trop considérables pour des
» cas souvent qui n'exigent qu'une petite punition et
» momentanée ils estimèrent qu'il serait convenable
» qu'il y aurait une prison dans la dite manufacture
» dont on se servirait pour punir les ouvriers apprentifs
» contrevenans à la police intérieure de celle, après le
» simple jugement du magistrat commissaire sur la
» contravention et pour éviter les frais qu'occasionnent
» les différents devoirs des sergents, ils ont pareille-
» ment estimé que le sieur Caters ferait bien de donner
» une pension annuelle de cinq florins à chacun des
» deux sergeans qui seraient désignés par Messieurs
» les fiscaux, moiennant laquelle ils seront obligés de
» faire gratuitement sous les ordres de M. le commis-
» saire, tout ce qui sera de devoir pour le maintien de
» la police interne de la dite manufacture, — on se
» tient au rapport. » (1)

Situation financière.

Malgré les capitaux apportés à l'entreprise par les nouveaux associés, la situation financière de la manu-

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 269, fol. 67.

facture n'était pas encore brillante (elle ne le fut jamais). Lorsque Peterinck obtint du gouvernement un prêt de dix mille florins, il s'engagea à les rembourser en dix paiements de mille florins chacun, et d'année en année. Le premier remboursement était échu en 1759. Peterinck, incapable de l'effectuer, demanda une prorogation d'un an, qui lui fut accordée. Il renouvelle sa demande en 1760, 1761 et 1762, avec un égal succès. (1)

Il en fut encore de même en 1763 et 1764, mais cette fois on lui déclara que ce délai était le dernier et qu'il ne lui en serait plus accordé. (2)

Peterinck ne se bornait pas à reculer l'échéance des dettes qu'il avait contractées; il aspirait même à en être complètement déchargé, et s'adressait encore aux Consaux le 18 juin 1762, demandant qu'il lui fût fait remise de la somme de neuf mille huit cents florins qu'il en avait reçus à titre d'avance. Telle était alors la faveur dont il jouissait, et l'intérêt que portait la ville à sa manufacture, qu'il obtint, partiellement au moins, cette grâce; et sans lui faire remise pure et simple de sa dette, on décida d'appliquer à son extinction la pension annuelle de quatre cents florins qu'il recevait des Consaux. (3)

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 268, fol. 258 et vol. 269, fol. 61.

(2) Ibid. — Le gouvernement ne tint point parole. Nouvelle prorogation fut accordée en 1765, 66 et 67; mais à cette dernière date, Peterinck et sa femme furent informés qu'ils n'avaient plus à solliciter de nouveaux délais, qu'on n'en accorderait plus. Peterinck s'exécuta. (Décret du Gouverneur, communiqué aux Consaux le 17 avril 1767.)

(3) Arch. de Tournay. Consaux du 26 juin 1762.

Exemptions d'impôts.

Peterinck ne négligea pas non plus les moyens indirects de se procurer des ressources, en sollicitant de nombreuses exemptions d'impôts et en dépassant même, dans certains cas, aux dépens du trésor public, celles qu'il avait obtenues, par exemple pour la consommation de la bière. (1) Exemption d'impôts sur les ingrédiens qu'il fait venir de l'étranger; (2) sur les vêtements des ouvriers qui viennent de France travailler à son usine; (3) exemption de l'impôt du vingtième sur les maisons (mais ici il est débouté); exemptions sur les vins nécessaires à sa consommation.

Vins.

Dans une requête adressée aux Consaux le 6 septembre 1757, il fait remarquer que certaines exemptions que lui accorde l'octroi de 1751, n'ont pas été réglées, notamment « par rapport au vin qu'il con-
» somme, ce qui lui cause un intérêt considérable
» puisqu'il se trouve obligé d'en consommer chez lui
» une assez grande quantité, tant au sujet des polites-
» ses qu'il se trouve fréquemment dans le cas de faire
» à beaucoup de personnes notables qui lui font l'hon-
» neur de visiter sa manufacture et qui y achètent,
» qu'à cause de son ménage, » on lui accorde l'exemption de droits « sur trois pièces de vin annuellement,
» en prenant son serment qu'il n'en fera usage que
» pour sa consommation proprement dite. » (4)

(1) Arch. de Tournay. Consaux. 17 mars 1761.

(2) Arch. du royaume. Conseil des finances. Farde 2029, 21 juillet 1764.

(3) Ibid, 4 février 1765.

(4) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 268. fol. 71.

Vente à l'étranger.

Peterinck était sans cesse à l'affût de débouchés pour ses produits. Nous le voyons expédier ses porcelaines à *Namur*, où elles avaient l'entrée libre, (1) à *Louvain*, (2) à *Gand* (deux cabarets de porcelaine, l'un à café, l'autre à thé), (3) en *Hollande* (4) où la vente avait une certaine importance, dans les colonies françaises (de la faïence seulement), à *Liège* et en *Allemagne,* en *France* et particulièrement à *Paris*, en *Espagne,* des biscuits et figurines en porcelaine, qu'on appelait bijoutage, (5) en *Russie*. (6)

Difficultés entre Peterinck et ses associés.

Le nombre des ouvriers, nous l'avons dit, s'était accru rapidement; les produits étaient de belle qualité, les commandes nombreuses. La vente eût été considérable et la fabrique serait arrivée à un haut degré de prospérité, n'étaient les difficultés qui s'élevèrent entre les associés et menacèrent son existence même. Peterinck se plaignait de l'ingérence de ses associés dans la direction et la conduite de la manufacture, que lui réservait le contrat de 1756; ceux-ci, de leur côté, accusaient Peterinck de leur laisser ignorer l'état de leurs affaires. Ils avaient cédé une partie de leurs actions à de nouveaux associés, que Peterinck refusait d'admettre aux délibérations de la société; ils l'accu-

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 268, fol. 37. — Le magistrat de Namur demandait en compensation la libre entrée à Tournay, des verreries de Namur. Elle fut accordée.

(2) Arch. du royaume. Conseil des finances. Farde 2029. 1er décembre 1764.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Ibid. Voir pièces justificatives.

(6) Ibid.

saient enfin d'être très exact à toucher sa part dans les bénéfices de la fabrique, mais très négligent à leur remettre celle qui leur était attribuée par le contrat de société. Ces difficultés furent soumises au magistrat de Tournay ; le sieur De Rasse, membre du magistrat et commissaire du gouvernement auprès de la fabrique, (1) s'occupa de les aplanir, et y réussit, ce qui lui valut les félicitations du gouvernement. (2)

Contrat de 1762.

Un nouveau contrat fut conclu le 22 janvier 1762. On y voit figurer comme associés, Peterinck, Jean-Baptiste Van Schoor, la veuve Vranx, Jean Caters et Marc Lefebvre. Ces deux derniers avaient repris les actions de Guillaume Caters d'Hensrode, et Peterinck avait cédé à la veuve Vranx, le quart des siennes, de telle sorte qu'il ne demeurait intéressé que pour un quart dans la société, et non pour un tiers comme auparavant.

L'article 4 stipule en conséquence qu'il ne touchera plus que le quart des gains, sans préjudice du sixième

(1) Le sieur Vanderheyden, membre du magistrat, avait été nommé commissaire à la manufacture ; en 1760, les Consaux lui adjoignirent, en la même qualité, le sieur Degré, second pensionnaire. Le gouvernement de son côté, appela à ces fonctions le sieur De Rasse, et le comte de Cobenzl informa les Consaux qu'il n'approuvait pas la nomination du conseiller Degré ; que Vanderheyden, à sa sortie de charge, ne serait pas renommé et que le sieur De Rasse serait désormais seul commissaire et le demeurerait même dans le cas où il ne ferait plus partie des Consaux. A la suite d'observations présentées par les Consaux, le ministre consentit à ce que la nomination du sieur Degré suivit son effet, et qu'il remplît les fonctions de commissaire conjointement avec le sieur De Rasse. (Consaux du 10 mars 1761.)

(2) Arch. du royaume. Conseil des finances. Farde 2029, 25 décembre 1762.

des bénéfices qui lui est attribué pour l'article 10 du contrat de 1756, à titre de directeur de la manufacture.

A l'article 13, il est dit qu'il sera acheté un ferme (coffre), pour y déposer les écrits relatifs aux secrets de la fabrication, et l'article 15 porte que ce ferme sera déposé aux archives de la ville, à la tour des Six, sous la garde du magistrat, à qui les associés pourront demander communication des pièces qu'il renferme. (1)

L'accord ne fut pas de longue durée, mais la situation de la manufacture se consolidait, et bientôt nous la verrons prendre un magnifique essor.

*
* *

3me Période. Construction de la nouvelle fabrique 1763.

L'ancienne usine de Carpentier ne pouvait plus suffire, à raison des développements que Peterinck avait donnés à son industrie et de ceux plus grands encore qu'il rêvait.

Il conçut le projet d'élever un bâtiment magnifique, qui devait occuper sur le quai des Salines tout l'espace compris entre les remparts et la ruelle Sainte-Catherine, qui disparaissait même dans les constructions.

Ces plans étaient trop vastes, il fallut en rabattre ; mais l'usine édifiée par Peterinck, n'en demeura pas moins considérable, ainsi qu'on peut encore en juger aujourd'hui ; la dépense était évaluée à quatre-vingt-dix mille florins, somme que les associés n'eussent pu se procurer sans le concours financier de la ville. Il ne leur fit pas défaut.

(1) Arch. du royaume. Rapport du Cons. des fin., du 16 sept. 1780.

La ville donne le terrain et la charpente.

Dans une requête adressée aux Consaux, Peterinck, leur ayant fait part de ses intentions, exposa les avantages nombreux que la ville retirait déjà de la manufacture et ceux plus considérables encore qu'elle tirerait de son accroissement; c'est pourquoi, il les suppliait d'accorder pour établir la nouvelle usine, « la jouis- » sance d'un bâtiment situé sur les Salines, occupé » présentement par M. de Chin, » (1) et plus tard, une partie des matériaux qui devaient entrer dans sa construction; (2) en même temps, il présentait à la compagnie, les plans des bâtiments à ériger.

Les Consaux, ayant délibéré, lui accordèrent généreusement les faveurs qu'il sollicitait, ainsi qu'il ressort du procès-verbal de leur séance du 5 mars 1763. « Les sieurs chefs et conseil ont fait rapport d'avoir » examiné le plan du bâtiment, que le sieur Peterinck » et Cie se proposent de faire construire à l'usage de » la fabrique de porcelaine; qu'ils estimaient de leur » accorder le terrain dont ils ont besoin et de les auto- » riser à en faire la construction sur le pied du plan » qu'ils ont présenté.

» Au surplus, sur le rapport de mes dits sieurs chefs » et conseil, au sujet de la demande desdits sieurs Pete- » rinck et Cie, tendant à obtenir des chênes à prendre » dans le bois de Breuze, à l'usage de la charpente du » bâtiment qu'ils vont construire, on a été d'assens, eu » égard à ce que les dépenses d'un si vaste bâtiment » se répandront dans cette ville, et à ce que par ce

(1) Consaux du 12 octobre 1762.
(2) 15 mars 1763.

» moyen cette manufacture se trouvera permanemment » fixée en icelle, de se prêter à la demande desdits » sieurs Peterinck et Cie; » et en effet quelques jours plus tard, il était autorisé à enlever « dix-huit chênes » de charpentage, de sept à huit chevrons chaque, et » septante-quatre autres de jardinage, » et plus tard encore vingt-neuf chênes de neuf à dix chevrons; de telle sorte que la charpente de la manufacture fut donnée par la ville.

Pose de la première pierre.

On mit aussitôt la main à l'œuvre et le 27 juin 1763, les délégués du magistrat se rendirent sur le terrain de la future usine, pour en poser la première pierre.

Elle fut placée « dans l'angle flanqué à droite en » entrant dans la cour du bâtiment double qui fait » face au quay et portait l'inscription suivante : Amplis- » simus senatus tornacensis, regiæ ac imperatoriæ » hujus fabricæ illustris protector, harum aedium suis » erigendarum, auspiciis ac munificentia primum lapi- » dem posuit X° Calend. jun. MCCLXIII. » (1)

Le magistrat distribua en même temps aux ouvriers une somme de deux cents florins.

Les bâtiments s'élevèrent rapidement. Ils subsistent encore aujourd'hui en majeure partie, et ce qui reste donne une grande idée de ce que fut la fabrique à l'époque de sa splendeur.

Développement de la fabrication.

L'établissement des nouveaux ateliers, les améliorations apportées aux moulins, allaient permettre de

(1) Arch. de Tournay. Consaux du 21 juin 1763. Vol. 270, fol. 140. — Elle ne s'y trouve plus aujourd'hui.

satisfaire à toutes les commandes, en augmentant la fabrication ; aussi celle-ci prit-elle un grand développement qui, depuis lors, alla croissant d'année en année.

Vente en 1763.

En 1763, la vente s'éleva à quatre-vingt mille florins.

Savoir :	en porcelaine.	26,000	florins.
	en faïence japonée. . . .	5,000	»
	en noir d'Angleterre. . .	3,000	»
	en brun de Rouen. . . .	8,000	»
	en faïence commune (1). .	38,000	»

« On observe, (continue le rapport d'où sont extraits » ces chiffres,) que si cette fabrique avait pu faire toute » la masse d'ouvrage qu'on luy demande, la vente » aurait été portée à plus de cent quatre-vingt mille » florins. »

Il se débite tant en porcelaine qu'en faïence :

en Hollande pour la valeur de . .	9,000	florins.
en France	12,000	»
à Liège	13,000	»
pour les isles françaises, en faïence seulement	4,000	»
pour l'Espagne, en bijouterie seulement	2,000	»
et dans l'intérieur du pays. . . .	40,000	»

« Le débouché des isles françaises est excellent,

(1) Arch. du royaume. — Dépouillement des besognés d'inspection, des contrôleurs sur l'objet des manufactures, fabriques et productions de l'année 1764. Un volume manuscrit in-folio, fol. 737.

» mais cette marchandise doit être fraudée; celui de
» Liège augmente journellement et s'étend vers l'Alle-
» magne; le bijoutage est recherché en Espagne et s'y
» vend bien; le débit serait immense pour la France,
» si l'on avait assez de marchandise et si les droits
» d'entrée étaient modérés. Tout passe en fraude et une
» bonne partie des porcelaines s'expédie pour Paris. »

On vendait encore des porcelaines en Russie, où il s'en trouvait, d'après un inventaire du 31 mars 1778, pour vingt mille florins. (1) »

Produits.

Quels étaient ces produits tant recherchés? C'est ce que nous aurons à examiner au chapitre IV. Disons seulement qu'à cette époque ils n'étaient pas encore parfaits, bien que se distinguant par des qualités sérieuses.

1770.

Vers l'année 1770, s'ouvre la période la plus brillante de l'existence de la manufacture, tant sous le rapport du développement des affaires, que sous celui de la perfection des produits qu'elle livrait au commerce.

Vente.

On vendit pour cent vingt-cinq mille florins en 1772 et cent soixante-quinze mille en 1774. (2)

Peintres et sculpteurs.

Mais aussi, quel génie et quelle industrie déploya Peterinck, et quelle pléïade d'artistes le seconda dans son œuvre! (3)

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances Farde 2030.
(2) Ibid.
(3) Voir chapitre III.

Gillis dans la sculpture, Duvivier dans la peinture, occupaient le premier rang. Peterinck lui-même peignit, dit-on ; mais ses œuvres n'ont pas été reconnues jusqu'ici. (1)

Delmotte, professeur à l'académie (en 1765), a vraisemblablement donné des modèles à la manufacture, bien qu'on n'en trouve pas la preuve formelle ; Lecreux a créé pour elle de petits chefs-d'œuvre. (2)

Joseph Willems « très entendu dans la partie de la » sculpture et du modelage » pensionné des Consaux, y travailla pendant dix mois environ.

François de la Musellerie remplaça Duvivier comme premier peintre en 1771, et mourut trois ans après.

Joseph Mayer lui succéda ; nous aurons souvent à le citer dans la suite.

Pierre Ignace Barbieux et Jacques Lefebvre, tous deux natifs de Tournay, qui sollicitèrent la place de professeur à l'académie, devenue vacante par la mort de Duvivier (en 1771), promettaient l'un et l'autre de mettre leurs talents au service de la manufacture de porcelaines. (3)

Moulins.

Il arriva que les nouveaux bâtiments eux-mêmes et leurs dépendances devinrent insuffisants.

La production se trouvait constamment entravée par le manque de matière première convenablement pré-

(1) L'art ancien à l'exposition nationale belge.

(2) Bozière (Tournay ancien et moderne) rapporte que Lecreux modela beaucoup de statuettes reproduites en biscuit, — et d'autre part, on trouve en 1775 un peintre à la manufacture, nommé Joseph Delmotte.

(3) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 273, fol. 215 et 217.

parée ; il était urgent d'y pourvoir par la construction de nouveaux moulins. Celui qui avait été établi sur la petite rivière fonctionnait mal ; on avait tenté à diverses reprises de l'améliorer, mais inutilement ; (1) plus tard le gouvernement nomma un commissaire pour aviser à ce qu'il y aurait à faire ; et sur son rapport, sans doute, on proposa « d'établir de nouveaux mou- » lins au débouché de la neuve rivière. » (2)

Mais Peterinck, connaissant combien le cours de la petite rivière se prêtait mal à l'établissement de moulins, demandait, au contraire, qu'on changeât complètement de système et qu'on élevât un moulin à vent et un à cheval. Il développait les avantages de son projet dans un long mémoire adressé au comte de Cobenzl. Le ministre transmit la requête au magistrat de Tournay, le priant d'y être favorable. Celui-ci se mit en relation avec les états du Tournaisis, et il fut décidé qu'on permettrait aux associés de la manufacture d'établir deux moulins comme ils le proposaient, l'un à vent, l'autre à cheval, à condition de démolir le moulin actuellement existant qui, sous aucun prétexte, ne pourrait être rétabli. La dépense était estimée à vingt-quatre mille florins.

Le lendemain, 4 mai 1765, les Consaux ratifièrent définitivement les propositions des associés et leur allouèrent une somme de dix-huit mille florins à la

(1) Le 26 juillet 1763, on ordonna des travaux propres à faciliter l'écoulement des eaux. La dépense s'éleva à sept cents florins dont cinq cents furent payés par la ville. — Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 270, fol. 149.

(2) Archives de Tournay. Consaux. Vol. 270, fol. 247.

condition qu'ils se chargeraient de tous les travaux. (1)

Peterinck sollicita du gouvernement l'autorisation de placer ses moulins sur les tours du Pont des Trous, proche de son usine. (2) Elle ne lui fut pas accordée, et finalement après plusieurs années de pourparlers, il établit un moulin au faubourg des Sept-Fontaines. (3)

Constructions nouvelles.

En même temps (1770), les associés présentèrent à la ville le plan d'un nouveau bâtiment à ériger pour agrandir la manufacture et sollicitèrent d'elle l'abandon d'une petite caserne située entre la fabrique et le Pont des Trous. La ville la leur accorda, (4) comme elle leur avait accordé peu de temps auparavant un hangar situé vis-à-vis de la fabrique, pour y remiser le bois à brûler. (5)

Deux ans plus tard, ils érigeaient un nouveau magasin à l'extrémité du quai, sur un emplacement que leur fournit encore la ville, (6) pour un terme de quatre-vingt dix-neuf ans, moyennant une légère redevance annuelle.

La laverie des terres, servant à la fabrique, était située en dehors de la porte des Sept-Fontaines. (7)

Un magasin établi sur la paroisse Saint-Jacques,

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Volume 271, fol. 29 à 33.

(2) Ibid. Vol. 273, fol. 223.

(3) Ce moulin avait été construit à Flessingue, en Hollande. Il obtint d'entrer dans les Pays-Bas, franc de droits. — Arch. du royaume, Cons. des finances. Farde 2029, 26 avril 1773.

(4) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 273, fol. 118 et 124.

(5) Ibid. fol. 92.

(6) Ibid. Vol. 274, fol. 43 et 53.

(7) Ibid. 12 nov. 1793. Vol. 284.

était affecté au commerce de détail depuis plusieurs années déjà. (1)

La manufacture présentait à cette époque, un ensemble de bâtiments vraiment magnifique, tel que peu de villes eussent pu en montrer; ils abritaient des artistes d'un talent réel dont les œuvres recherchées en tous pays allaient porter au loin la renommée industrielle de Tournay; l'activité était grande, la vente considérable; elle atteignit en 1774 un chiffre élevé, cent soixante quinze mille florins.

Peterinck entreprend divers travaux.

On pourrait croire que Peterinck suffisait à peine à la lourde tâche que lui imposaient la direction de l'usine et son continuel développement.

Il n'en fut rien. Cet esprit actif et entreprenant semblait se multiplier, et on le voit appliquer les ressources d'une riche organisation, à une foule d'entreprises des genres les plus divers.

En 1766, il surveille les travaux de pavage de certaines rues, et les Consaux lui allouent de ce chef une somme de deux cent cinquante florins. (2)

L'année suivante, il dirige ceux de la chaussée de Tournay à Saint-Ghislain. (3)

Il loue les prairies du faubourg de Maire dites Loco, et y fait de grands travaux d'irrigation.

En 1774, il achète de la ville la Tour des Insensés, située à l'extrémité de la rue Saint-Brice; la démolit et

(1) Arch. du royaume. Conseil des finances. Farde 2029, année 1761.

(2) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 271, fol. 139.

(3) Il reçut de ce chef 183 florins. — Ibid. fol. 173.

bâtit des maisons sur le terrain qu'elle occupait. (1)

La même année, il construit un aqueduc sous la ruelle Sainte-Catherine. (2)

Appelé par le gouvernement à Bruxelles pour diriger la démolition du Palais des Ducs de Brabant, dit la Cour Brûlée, il accepte, sans hésiter, cette occasion d'utiliser les connaissances spéciales dont il avait fait preuve autrefois. Laissons-le parler lui-même de ces travaux : (3)

« Prompt à saisir toutes les occasions de montrer » son dévouement à ses maîtres, il a abandonné ses » affaires, au risque même de faire des pertes considé- » rables. Il a dressé tous les plans tant du vieux palais » que de la chapelle, de même que les copies pour être » envoyées à Vienne. Il a fait l'estimation des diffé- » rentes parties de ces deux bâtiments et formé les » mémoires en conséquence. Ce n'est là que du travail ; » mais sa vie est nécessaire à ses enfants, et il l'a sou- » vent exposée pendant le cours de la démolition, » tellement qu'il a reçu plusieurs blessures dont il n'est » pas encore entièrement remis.

» Son honneur ne s'est pas trouvé moins compromis » que sa vie. Il est assez facile de faire sauter un bâti- » ment situé dans un endroit isolé ; mais abattre par le » feu de pétards, comme le remontrant a dû le faire » selon les ordres précis du gouvernement, d'énormes » masses entourées de maisons qui ne doivent point

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 274. fol. 194.

(2) Ibid. fol. 234.

(3) Requête du 21 décembre 1774 au gouverneur des Pays-Bas. — Archives du royaume. Conseil des finances. Farde 2030.

» s'en ressentir, c'est ce qu'un artiste ne peut entre-
» prendre sans exposer sa réputation... »

Architecte de talent, il bâtit, pour le compte de particuliers, de nombreuses maisons, la plupart sur le quai des Salines, et nous le verrons plus tard entreprendre la démolition ou la construction de rues entières.

Exemptions d'impôts.

Mais au milieu de ces occupations multiples, Peterinck ne perdait pas de vue les exemptions d'impôts, et il les réclamait avec énergie chaque fois que le fisc semblait oublier ses privilèges. L'entrée libre du vin qu'il consommait, du vinaigre nécessaire à l'usage de la manufacture, (détail intéressant dont nous aurons à nous occuper plus loin) l'exemption de droits sur la bière, furent, de sa part, l'objet de nombreuses réclamations.

Avances de fonds.

Tant d'industrie et d'activité ne fit pas la fortune de Peterinck. En 1767, il dut solliciter du gouvernement de nouveaux délais pour le remboursement de neuf mille florins dont il restait débiteur. (1)

Et en mars 1774, il demandait remise de sept mille florins qu'il n'avait encore pu payer. Il invoquait les bénéfices que sa fabrique « parvenue au plus haut degré » de sa perfection, tant par la bonté de ses ouvrages » que par son étendue, » rapportait au trésor royal, et les services qu'il avait rendus au gouvernement en dirigeant la démolition du palais des ducs de Brabant, dont nous venons de parler. (2)

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 271, fol. 272.
(2) Vide supra.

Sa demande fut appuyée par la ville, et le gouverneur réduisit sa dette à trois mille florins, payables en 1780. (1)

Peterinck devait, peu de temps après, réclamer de nouveau la bienveillance de la ville, pour en obtenir de nouvelles avances.

*
* *

Désaccord entre les associés.

Mais au moment où la fabrique atteignait à cette haute prospérité, de nouveaux désaccords vinrent encore une fois mettre en question son existence même. Peterinck formulait de nombreux griefs contre ses associés « qui, » rappelait-il aux Consaux, « l'avaient fait tra- » duire en prison contre toute justice. » (2) Il avait sur-

(1) Vide supra.

(2) Le 27 octobre 1761, Peterinck avait été arrêté en vertu d'un ordre du gouverneur, motivé sur son refus opiniâtre de confier à ses associés les secrets de la fabrication, ce à quoi il s'était obligé par l'article 14 du contrat de société du 19 novembre 1756. — Il s'en plaignit vivement aux Consaux, protestant qu'il était prêt à communiquer ces secrets aux associés de la fabrique, moyennant certaines conditions; et réclamant sa mise en liberté au nom du dommage que cause à la manufacture sa détention; il invoque le privilège des habitants de la ville et offre de s'engager par serment à comparaître dès qu'on l'appellera.

Les 6 et 14 novembre, MM. de Templeuve, de La Hamaide, de Rasse, Degrez et de Kulberg, lui font part des conditions auxquelles il sera mis en liberté, à l'intervention de M. le comte de Cobenzl, à qui il avait eu recours.

Le 20 novembre, ce ministre ordonna sa mise en liberté; « il se con- » tente, dans l'intérêt de la manufacture, du serment prêté par Pete- » rinck, de ne pas quitter Tournay et de ne point attenter à la personne » et aux biens du sieur Caters. »

On voit que Peterinck garda longtemps le souvenir du désagrément qu'il avait éprouvé. — Arch. de Tournay. Farde 247. (d'après une communication de M. Pinchart : Nous n'avons pas retrouvé cette farde.)

tout à se plaindre de Marc Lefebvre, qui avait monté un atelier et travaillé à la porcelaine en contravention à ses engagements. (1)

Les plaintes des associés n'étaient pas moins vives. La société ne pouvait durer plus longtemps dans de pareilles conditions. On était d'accord pour en demander la dissolution ; mais là où on ne s'entendait plus du tout, c'était sur les bases de la liquidation. En même temps, dès la fin de 1776, Peterinck demandait en nom personnel au gouvernement, de renouveler pour un nouveau terme de trente années son octroi exclusif pour la fabrication des porcelaines et faïences, (2) et les deux négociations furent poursuivies simultanément, chacun des intéressés s'efforçant de se rendre la ville et le gouvernement favorables.

Peterinck exposait aux Consaux les difficultés qu'il prévoyait devoir se présenter lors de la dissolution de la société, les priant de servir d'intermédiaire entre ses associés et lui. Ils acceptèrent ; tour à tour, Peterinck, Caters et Van Schoor leur adressèrent des mémoires dont ils remettaient copie aux intéressés, les engageant à y répondre. On en produisit de part et d'autre un grand nombre, et ces pourparlers duraient depuis près de quatre ans déjà, sans amener de résultat, quand Peterinck pria le magistrat de Tournay d'envoyer « deux députés auprès du gouvernement, à » l'effet d'y solliciter la décision des difficultés entre » lui et ses associés en la dite fabrique de porcelaines, et

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2030.
(2) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 275, fol. 130.

» y opérer par une suite de leur intervention un accom-
» modement par des moyens justes et raisonnables. »(1)

Sa demande lui fut accordée plus tard et la ville députa auprès du gouvernement, le conseiller Cornet-Dezau. (2)

Quelles étaient ces difficultés? Elles se réduisaient en définitive à une seule question : la somme que Peterinck aurait à payer à ses associés pour les désintéresser. Ceux-ci réclamaient deux cent quatre-vingt trois mille cinq cents florins, et, convaincus qu'ils traiteraient plus facilement avec Peterinck aussi longtemps qu'il n'aurait pas obtenu de nouvel octroi, ils intriguaient auprès du gouvernement pour qu'il imposât la liquidation préalablement à l'obtention de l'octroi.

Peterinck, se basant sur deux inventaires, l'un du 27 mars 1775, l'autre du 31 mars 1778, avait d'abord offert aux associés cent cinquante-sept mille cinq cent florins, y compris les capitaux qu'ils avaient versés, et plus tard cent quatre-vingt mille, au lieu de deux cent mille florins auxquels ils avaient réduit leur prétention. (3)

Cette dernière offre fut enfin acceptée, et Peterinck promit de s'acquitter en huit paiements qui devaient se faire d'année en année à partir de 1783; un comptable désigné de commun accord, devait surveiller la rentrée des deniers et remplir, au profit des associés, les fonc-

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 275, fol. 130. 19 oct. 1779.
(2) Ibid. 22 août 1780.
(3) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2030.

tions de séquestre. Rien ne s'opposait plus à l'obtention de l'octroi, qui fut accordé par décrets des 20 septembre et 14 octobre 1780.

Etat de la fabrique 1780.

Il était plus que temps de conjurer la ruine de la manufacture. « Elle n'a que des dettes ou de mauvaises « créances » dit un rapport relatif à l'octroi de 1780, (1) » jamais elle n'a fait de bénéfices sérieux; les associés » sont continuellement en discussion, et la fabrique est » aujourd'hui dans un état très périclitant. Les affaires » de Peterinck sont très délabrées; d'énormes quantités » de marchandises fabriquées et de matières premières » se trouvent en magasin et la vente est très faible. »

Subsides.

Peterinck éprouvait les plus cruels embarras d'argent. Il les confia aux Consaux et les supplia de lui faire une nouvelle avance de vingt mille florins, dont quatre ou cinq mille devaient être fournis dans les vingt-quatre heures, à péril de ruine de la manufacture. Il fallait une foi robuste dans l'intelligence et la capacité de l'industriel pour lui avancer une pareille somme dans la situation où il se trouvait.

La ville n'hésita pas cependant, et, ayant stipulé des garanties, elle paya les dettes de la manufacture. (2)

Elle devait, d'ailleurs, soutenir Peterinck; sa ruine eût rendu inutiles les lourds sacrifices qu'elle avait faits jusque-là en sa faveur; elle eût jeté sur le pavé

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2029,

(2) Arch. de Tournay. Consaux, Vol. 276, fol. 2, 8, 10, 11; janvier et février 1780. Voir Documents.

une foule d'ouvriers que faisait vivre l'usine, et causé grand tort au commerce local.

Tel était l'intérêt porté par la ville à la manufacture, qu'elle demanda l'insertion dans le nouvel octroi, d'une clause déclarant reversibles à son profit les faveurs accordées à Peterinck dans le cas où celui-ci cesserait de fabriquer. Il n'y fut pas fait droit; « cette disposi- » tion n'étant pas d'usage, » porte l'avis du Conseil des finances.

Octroi de 1780.

L'octroi de 1780 fut accordé à Peterinck en nom personnel; il renouvelle en général les faveurs accordées par l'octroi de 1751, mais restreint le privilège de fabriquer les porcelaines et faïences à l'exclusion de tous autres, « à la ville de Tournay, et de là jusqu'à » Quiévrain, Saint-Ghislain, Cambron, Ellezelles, jus- » qu'à l'Escaut, au-dessus de la banlieue de la ville » d'Audenarde, et le Tournaisis. » Ce rayon fut étendu par un nouveau décret du 14 octobre 1780, « depuis » la ville d'Audenarde jusqu'à Menin, et les terres de » France du côté de cette dernière ville. » (1)

Il n'était plus possible d'accorder la fabrication exclusive, de nouvelles fabriques et en particulier celle de Cyfflé, (2) à Bruges, s'étant établies dans les Pays-Bas, et ayant également obtenu des privilèges

(1) Archives de Tournay. Registre aux tailles. Vol. 32, fol. 6-16. Voir pièces justificatives.

(2) Peterinck faillit s'associer avec Cyfflé lorsqu'il vint dans les Pays-Bas. Mais on ne tomba pas d'accord, et Cyfflé alla se fixer à Bruges. (Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2030.)

pour leur fabrication. Ce nouvel octroi était accordé pour un terme de vingt-cinq ans ; il stipulait que Peterinck devrait régler dans un bref délai avec ses associés, et disposait qu'en cas de décès, le privilège passerait à sa veuve.

Enfin la fabrique conservait le titre de manufacture impériale et royale, et Peterinck était autorisé à choisir une marque pour ses produits. (1)

*
* *

4e Période. Nouvelle association.

Une association nouvelle fut constituée pour l'exploitation de la fabrique de porcelaines. Elle se composait de Peterinck, G. Macau, Degouy d'Anserœul et J. Josson-Caters.

Josson tenait les livres et la correspondance, achetait et vendait ; Macau surveillait tout à la fois la fabrication et la comptabilité ; Peterinck avait la direction de tout ce qui concernait la fabrication. C'était l'inventeur, l'homme de génie, débarrassé des soins de l'administration pour laquelle d'ailleurs il avait fort peu d'aptitudes. Le contrat lui interdisait tout négoce ou trafic, « tout son temps et ses soins étant nécessaires à la fabrique » — disposition qu'il observa bien peu. — Messieurs les chefs et conseil de la ville étaient constitués arbitres de toutes les difficultés entre associés, et leur sentence était sans appel.

Peterinck prélevait, pour sa direction, un sixième des bénéfices — il avait en outre quelques légers avanta-

(1) Voir aux pièces justificatives.

ges — le surplus se partageait par quart entre les associés. (1)

Peterinck partagea bientôt la direction de l'usine avec son fils Charles Peterinck-Gérard, qui avait gardé la maison paternelle, à la rue Muche-Vache, après que son père eut transporté ses pénates à la nouvelle usine. (2) La fabrique, convenablement outillée, marchait à souhait; elle occupait plus de *quatre cents ouvriers,* et entrait en ce moment dans ce que nous appelons sa quatrième période de fabrication; période brillante, particulièrement caractérisée par le décor bleu de roi, en quoi elle excella, et par l'imitation des décors de la fabrique de Sèvres.

Ouvriers. (nombre.)

Mayer fut le peintre le plus en renom de cette époque, et telle était son habileté, qu'ayant eu à décorer pour le duc d'Orléans un service destiné à concourir avec ceux de Sèvres, il triompha de ses concurrents. (3)

Disons de suite que ce service remarquable, loin de rapporter quelque profit à la fabrique, lui causa au contraire une forte perte, car son prix, qui était de soixante mille florins, ne fut jamais payé.

Peterinck entreprend divers travaux.

Peterinck, rassuré sur l'avenir de la manufacture, s'abandonna de nouveau aux entreprises les plus étrangères à sa profession. En 1782, on le voit occupé à faire sauter les murs extérieurs des fortifications et de la citadelle. (4)

(1) Contrat du 6 mars 1781, communiqué par M. V. Peterinck.

(2) Recensement de la population en 1775 et 1786. Voir pièces justificatives.

(3) Voir au chapitre III, la notice sur Mayer.

(4) Arch. de Tournay. Consaux.

Ce travail absorba tout son temps et il y était encore employé en 1783 et 1784. — Il soumissionne la construction des piles du Pont-aux-Pommes, mais n'obtient pas cet ouvrage. — Il reprend l'établissement de routes pavées.

En 1786, il fait des recherches dans les terrains de la citadelle, pour y retrouver les canons qui y ont été enfouis, et stipule qu'il conservera pour lui la moitié du poids des pièces retrouvées de la sorte, ce qui lui est accordé. (1)

La même année, il entreprend la reconstruction d'un puits, vis-à-vis de la rue des Récollets. (2)

Il achète des terrains de l'ancien quartier de la citadelle, pour y bâtir des cabarets; il en achète en dehors de la porte Morelle; il bâtit sur le cimetière Saint-Nicaise, il demande à acheter l'ancien cimetière de la Madeleine, toujours pour y bâtir. (3)

Exploitation des houilles.

En même temps, Peterinck et ses associés obtenaient du gouvernement un privilège pour la recherche et l'exploitation des houilles et charbons de terre, qui pourraient se trouver dans quelques endroits du pays et comté de Hainaut, du Tournaisis et de la Flandre, avec toutes les terres franches y enclavées dans l'espace de deux lieues de la rive droite de l'Escaut, depuis la frontière de la domination impériale jusqu'à Tournay et delà en s'éloignant de deux lieues de cette rivière

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 278, fol. 191.
(2) Ibid. fol. 212.
(3) Ibid. Vol. 280, fol. 23, 39, 56, 65.

vers la droite, afin de ne pas empiéter sur la concession faite en 1782, à Louis-Alexandre de Calonne et Cie, continuer à une pareille largeur de deux lieues, jusqu'aux environs de Schoorisse. (1)

Peterinck se fournissait de charbon à Fresnes, Condé, Anzin; il sollicita à diverses reprises, mais inutilement, l'exemption d'impôt sur ces matières.

C'était une lourde charge pour lui, d'autant plus qu'à la suite de l'établissement d'usines rivales de la sienne dans les environs, et en particulier à Valenciennes, le prix du bois à brûler s'était fort élevé.

Visite de la manufacture par les archiducs, gouverneurs des Pays-Bas.

La manufacture reçut le 8 octobre 1791, la visite des archiducs Charles et Marie-Christine, accompagnés du duc de Saxe Teschen; honneur insigne, car les archiducs qui étaient arrivés la veille à Tournay, quittèrent cette ville après un séjour de vingt-quatre heures seulement qu'ils employèrent, dit le chroniqueur, à entendre la messe, visiter la fabrique, et à faire manœuvrer les troupes. (2)

Produits.

Les porcelaines de Tournay étaient d'ailleurs très recherchées à cette époque et leur usage fort répandu.

Les pièces d'art, urnes et vases, groupes et statuettes, en porcelaine ou en biscuit, décoraient les appartements; l'empereur Joseph II, ayant visité Tournay le 9 juin 1781, les Consaux lui firent offrir

(1) Arch. de Tournay. Vol. 278. fol. 40. — Desmazières, Bibliographie tournaisienne, n° 1514; plaquette imprimée chez Serré, en 1785.

(2) Ephémérides tournaisiennes par Hennebert.

quatre grandes urnes en porcelaine de la manufacture de Tournay; mais l'empereur refusa, disant « qu'il » n'acceptait rien de ses sujets. » (1)

Un peu plus tard, les gouverneurs des Pays-Bas devant se rendre à Tournay et y loger, les Consaux firent disposer pour eux plusieurs chambres à l'hôtel de l'Impératrice, et M. de Basserode, l'un des membres du magistrat, fut chargé notamment « de se procurer » de belles tapisseries, lustres, miroirs, feux, *groupes* » *de porcelaine*, etc., pour meubler et orner trois » chambres, et de faire mettre aussi de beaux tapis » de pied, de la fabrique du sieur Piat Lefebvre, mar- » chand hautelisseur. » (2)

On se figure aisément l'effet que devaient produire au milieu des élégants mobiliers du siècle passé, les ravissants groupes en biscuit de notre fabrique; on eût pu y ajouter quelques bronzes de Lefebvre-Caters, et les illustres hôtes auraient eu sous les yeux les plus beaux produits de l'industrie locale que nos magistrats se plaisaient à faire valoir en toute occasion, au grand profit de la réputation artistique de la ville et des intérêts de ses habitants.

Vente en France.

Le débit de la vaisselle d'usage était considérable; dans tout le nord de la France, il n'était pas de grande famille qui n'en fût fournie. C'était la porcelaine ordinairement employée dans les ménages à Paris. (3)

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 276. fol. 121 et 123.

(2) Ibid. 26 août 1781.

(3) Voir Houdoy, céramique lilloise; Lecocq; coup d'œil, etc....

Et en effet on en trouve encore énormément aujourd'hui dans tout le nord de la France, plus peut-être qu'en Belgique, si ce n'est à Tournay même.

Tarif de 1790.

Un tarif publié vers 1790, imprimé chez Serré (1) énumère les différentes pièces de porcelaine qui entrent dans la composition d'un service. Il n'y est question que de la porcelaine d'usage, et l'on est effrayé de leur nombre et de leur variété.

Assiettes à côtes, osier, rocailles, isolées, rondes; soupières; plats ovales, ronds (six dimensions de chaque sorte), terrines, saladiers, compotiers, seaux; pots à glace, sauciers, beurriers, moutardiers, jattes à salade, salières; pots à crême, sucriers ovales ou ronds, jattes à punch, à café, à thé, cafetières, gobelets, tasses à thé; pots au lait, théières, boîtes au sucre, écuelles à bouillon, jattes à bouillon, porte-carafe, etc.

Nous pourrions ajouter à cette nomenclature les manches de couteaux, boutons, chapelets, jeux divers; recommencer la même énumération en ce qui concerne les porcelaines fines, ou de luxe, et y joindre les objets d'art et de petit mobilier, que la fabrique produisait en grand nombre, tels que tabatières, boîtes, médaillons, encriers, pendules, groupes et statues.

Incendie à la fabrique.

Le 26 décembre 1793, un violent incendie causa de grands dégâts à la fabrique. Le moulin principal et le magasin où se trouvaient les matières premières ayant

(1) Desmazières, Bibliographie tournaisienne, n° 1920.

été détruits, on dut suspendre le travail pendant plusieurs mois. (1)

L'année suivante, la maison de campagne de Peterinck, à la Tombe, fut incendiée par les troupes de la République, lors de leur retraite après la bataille de Neerwinden. (2)

L'âge avancé de Peterinck ne lui permettant plus de donner à sa fabrique les soins assidus qu'elle réclamait, il songea dès 1796, à la céder à son fils Charles qui en avait jusque-là partagé la direction avec lui.

Tous ses enfants et ses associés avaient donné leur consentement à cette cession, quand l'accord fut rompu au moment de dresser acte de la convention, et Peterinck demeura à la tête de l'établissement qu'il avait créé.

Mais les temps devenaient durs pour une industrie de luxe. L'état inquiet de la société, les calamités et les ruines qu'entraîne la guerre, avaient jeté le commerce et l'industrie dans le marasme.

A la fin de sa carrière, le grand lutteur se trouvait de nouveau aux prises avec les difficultés financières contre lesquelles il s'était débattu toute sa vie. Il s'adressa comme de coutume au gouvernement et obtint l'appui de l'autorité municipale, qui, le 13 thermidor an VI (1er août 1797) lui décernait un certificat des plus élogieux, que nous nous faisons un devoir

(1) Arch. de Tournay. Cons. Vol. 287. 1er pluviose an III et registres aux délibérations des magistrats. Vol 10.

(2) Ibid.

de transcrire ici en entier. Il couronne dignement la carrière de l'illustre fondateur de notre manufacture de porcelaines, dont il résume l'histoire à grands traits.

Certificat délivré à Peterinck par la municipalité.

« Sur la demande et pétition du citoyen Peterinck » et Cie, il lui a été délivré le certificat qui suit :

» L'administration municipale de la commune de » Tournay atteste que la fabrique et manufacture » de porcelaines et de faïences, établie en cette com- » mune par les exposants depuis cinquante ans, a cons- » tamment été en pleine activité depuis lors jusqu'à ce » jour ; que cet établissement donne du pain à plus de » deux cents pères de famille, et par suite à un grand » nombre d'individus, ce qui contribue essentiellement » au bien-être de cette commune.

» Qu'outre les bras qu'elle fait mouvoir, elle fait vivre » quantité de fournisseurs pour la consommation d'un » grand nombre d'objets. Qu'au surplus, les exposants » méritent une considération particulière pour le désin- » téressement et l'humanité qu'ils ont montrés envers » leurs ouvriers lors de la cherté des grains en leur » faisant de fortes avances nonobstant que, dans ces » temps de calamités, ils aient essuyé beaucoup de » pertes notamment le 6 nivose an III. A cette époque » le moulin principal de la manufacture et d'autres » bâtiments contenant des ingrédients ayant été rava- » gés par un incendie, ils n'ont cependant cessé de » païer leurs ouvriers pendant plusieurs mois, malgré » qu'ils ne pussent leur donner du travail.

» Atteste qu'il leur est dû soixante mille francs, au » ci-devant duc d'Orléans dit Egalité et d'autres créan-

» ces qu'ils ne peuvent recevoir par suite des calamités
» de la guerre, ainsi qu'il nous est apparu des titres et
» livres.

» Déclare que, si cette fabrique se trouvait dans la
» dure nécessité de suspendre ses travaux, ce serait une
» véritable calamité publique pour cette commune;
» deux mille individus au moins viendraient demander
» du pain à cette administration, la tranquillité géné-
» rale et individuelle pourrait être troublée par le
» désespoir de ces malheureux et le commerce perdrait
» une de ses branches.

» Enfin dans l'état des choses, il est urgent que le
» gouvernement vienne au secours de cet établissement
» par une prompte avance des fonds qu'il réclame
» pour la continuation et l'alimentation de ses ateliers
» précieux.

» On a tout lieu d'espérer que le ministre de l'inté-
» rieur aura égard à la demande des pétitionnaires.

» Fait en séance le 13 thermidor an VI. » (1er août 1797). (1)

Mort de Peterinck

F. J. Peterinck mourut le 5 frimaire an VIII (25 novembre 1799), âgé de quatre-vingts ans.

*
* *

Peterinck disparaissait à temps pour ne pas voir s'effondrer son œuvre.

Les temps devenaient de plus en plus mauvais.

(1) Arch. de Tournay. Registre aux délibérations des assemblées des magistrats. Vol. 10.

Les Pays-Bas venaient d'être envahis par les armées françaises, la guerre désolait le pays. Les habitants, incertains du lendemain, bornaient leurs dépenses au strict nécessaire. Le mauvais goût régnait dans le domaine des arts et de l'industrie artistique; la grande manufacture de Tournay n'était plus que l'ombre d'elle-même et l'éclat de ses succès passés faisait mieux ressortir encore la profondeur de sa décadence.

A peine Peterinck eut-il disparu, que son fils, Peterinck-Gérard, abandonna l'usine.

La fabrique passe à de Bettignies.

Elle fut alors dirigée par une autre enfant du fondateur, Amélie Peterinck, qui avait épousé de Bettignies.

Celui-ci mourut peu de temps après (27 vendémiaire an XII, 19 octobre 1802), et sa veuve le suivit dans la tombe, en 1812.

Sa fille, mademoiselle Olympe de Bettignies, lui succéda. Elle s'associa un des meilleurs artistes de la fabrique, le sieur Ragon, à qui fut confiée la direction de l'usine.

Crise en 1813.

Mais la fabrication languissait, la vente était presque nulle, la manufacture grevée de grosses dettes auxquelles elle ne pouvait satisfaire; mademoiselle de Bettignies dut faire appel à ses créanciers (1813), et « la fabrique se trouvait en régie lors de l'entrée vic- » torieuse des troupes alliées dans nos provinces et sa » triste situation était telle, que ses créanciers hypothé- » caires seuls pouvaient à peine espérer d'être cou- » verts » (1)

(1) Lecocq. Coup d'œil sur la statistique commerciale... de Tournay.

Le tribunal de commerce prit des mesures énergiques pour empêcher la chute de cette fabrique qui avait jeté tant d'éclat sur l'industrie tournaisienne. Il délégua deux de ses membres, MM. Boissacq-Spreux et Ch. Lecocq, pour diriger et surveiller les opérations de la manufacture; « la direction monta une administra-
» tion intérieure, et l'établissement fut conservé, mal-
» gré tous les obstacles qui naissaient de la nature de
» la chose et des circonstances dans lesquelles les
» évènements politiques le plaçaient.

» Il y eut, cependant en avril 1815, un moment de
» crise, occasionné par la cessation subite des débou-
» chés, tel que l'on allait se voir forcé de fermer une
» partie des ateliers, lorsque la direction conçut l'heu-
» reuse pensée de recourir à la munificence du Roi ; ses
» démarches furent couronnées des plus heureux suc-
» cés; Sa Majesté, après avoir daigné entendre l'expo-
» sition verbale qu'on eut l'honneur de lui soumettre,
» fit, pour le service de sa maison, une commande
» propre à assurer la continuation des travaux pendant
» plusieurs mois, et la fabrique fut encore une fois
» sauvée. » (1)

M. Henri de Bettignies, oncle de mademoiselle Olympe de Bettignies, racheta l'établissement; il l'exploita jusqu'en 1850 et le céda alors à MM. Boch frères et Cie, qui le dirigent encore aujourd'hui.

(1) Lecocq. op. cit.

*
* *

Seconde fabrique.

Charles Peterinck-Gérard avait quitté l'usine créée par son père, avec l'intention d'en fonder une nouvelle, ce qu'il fit aussitôt.

On le voit le 12 thermidor an IX de la République (1er août 1800), adresser une requête aux citoyens maire et adjoints de la ville, leur exposant qu'il a acheté les bâtiments affectés autrefois au Parlement (quai Dumon), pour y établir une fabrique de porcelaine. Il demande qu'on lui accorde le terrain sis entre les bâtiments et le quai, et soumet le plan d'une construction qu'il se propose d'élever.

Dix jours plus tard sa demande était agréée, « et « Peterinck, en reconnaissance du terrain qu'il gagnera « par suite du nouvel alignement, devra placer dans la « salle du conseil de la commune un monument prove- « nant de sa fabrique, conforme au projet qui lui en « sera donné. Cette administration a accepté cette offre « pour toute indemnité. » (1)

Peterinck-Gérard réussit dans son entreprise; en l'an XII, il est cité parmi les manufacturiers notables de Tournay. Il négligea la porcelaine de luxe, pour ne s'appliquer qu'aux produits d'usage journalier. Ses descendants continuent encore aujourd'hui la même industrie.

Produits des deux fabriques de 1800 à 1815.

Il nous reste à voir quels furent les produits des manufactures de Tournay pendant la 5e période, de

(1) Arch. de Tournay. Registres aux procès-verbaux des assemblées du magistrat. Vol. 18, 22 therm. an IX.

1800 à 1815, époque à laquelle s'arrête notre histoire.

Dans les premières années du XIXe siècle, on produisit encore quelques pièces artistiques de véritable valeur, reflet des chefs-d'œuvre du siècle précédent, œuvre des derniers artistes qu'employa la manufacture, et en particulier des deux Mayer, père et fils. Leurs formes raides et leur style empire, les font reconnaître facilement; nous en donnerons la description dans notre chapitre V.

Service du roi de Hollande.

Le dernier service digne d'intérêt est celui qui fut fait en 1815 pour le roi de Hollande. Son décor est des plus simples; il se compose d'une large bande bleu de roi, relevée d'une guirlande de chêne en or.

La pâte, l'émail, la couleur et l'or sont encore remarquables, mais la conception est bien pauvre; au surplus, la fabrication artistique était devenue tout à fait l'exception.

Alors déjà on se bornait à la fabrication de la porcelaine de ménage, qui était d'un débit facile et dont l'usage était très répandu, surtout en France.

Un voyageur français, visitant la Belgique en 1813, s'en félicite en ces termes : « On y fabrique une excel-
» lente porcelaine bleue, qui est d'autant plus recom-
» mandable qu'elle s'attache uniquement à ce qui est
» nécessaire dans un ménage, et nullement aux objets
» de luxe, comme on ne le fait que trop ailleurs. (1)

» Les caractères distinctifs de notre porcelaine sont
» un beau blanc de lait, un émail brillant, et un

(1) Paquet-Syphorien.

» tel degré de solidité qu'elle peut soutenir l'épreuve
» d'un feu modéré. Ses desseins sont généralement en
» bleu, c'est avec cette couleur que son blanc se marie
» le mieux.

» Nous devons à la vérité de dire que depuis quel-
» ques années, la porcelaine de Tournay paraît plus
» matérielle, circonstance qui nuit un peu au dévelop-
» pement de ses formes... (1)

Voici quels sont les produits que nos fabricants exposèrent à Tournay, en 1819, pendant la fête communale : (2)

M. de Bettignies : deux grands vases étrusques, en terre, deux vases de biscuit en porcelaine de Tournay, deux vases à fleurs émaillés et dorés en porcelaine de Tournay.

Et en 1825, à Harlem : (3)

M. H. de Bettignies : un service de table en porcelaine, des vases en porcelaine, quatorze vases en faïence.

M. Peterinck-Allard : un service complet en porcelaine.

Comme on le voit, la porcelaine ne figure pas seule à ces exhibitions. C'est qu'en effet, la faïence et surtout le grès façon anglaise (qui n'est nullement du grès) étaient fabriqués chez nous à l'égal de la porcelaine, sinon davantage. Il fallait produire à bon marché, et le prix

(1) Lecocq. op. cit.

(2) Et qu'on trouve relatés dans un catalogue édité par Casterman, communiqué par M. Desmazières.

(3) Même source.

de la porcelaine était toujours relativement élevé, il fallait en outre satisfaire le goût du jour, et les faïences anglaises avaient alors la vogue.

Aussi voit-on de Bettignies publiant, en 1812, un prix courant de la vaisselle qu'il fabriquait, énumérer avec complaisance les « objets en cailloutage, dits grès, façon » anglaise, » (1) sans qu'il y soit même fait mention de la porcelaine.

Les nouveaux produits sont généralement en blanc, parfois en rouge, et alors ils coûtent plus cher. Il y a enfin les objets marbrés et nankin, en jaune uni ou à rubans dit mosaïque. L'énumération en est intéressante; on y trouve des assiettes, plats ovales, plats ronds, plats longs à poisson, plat carré, soupière ovale ou ronde, soupière ornée, cuillère à soupe et à sucre, saucières, ravières carrées ou pointues, pots à crême, moutardier, poivrier, salière simple, double, triple, beurrier rond ou ovale, saladier, compotier, casserole à manche, sucrier forme porcelaine, corbeille à fruits, etc.

La fabrication devint, à partir de cette époque, purement utilitaire. Puisse le réveil artistique qui se manifeste dans toutes les branches de l'industrie, lui rendre une partie de son ancienne splendeur!

(1) Hoverlant, Histoire de Tournay, tome 98, page 241.

CHAPITRE III

PEINTRES, SCULPTEURS, OUVRIERS

Nous donnons ici quelques détails relatifs à Peterinck et à sa famille, qui n'ont pu trouver place dans l'histoire de la manufacture ; nous relaterons ensuite l'histoire de ses principaux collaborateurs pour autant qu'il nous a été possible de la reconstituer au moyen des documents que possèdent nos archives, et des traditions locales ; enfin nous dresserons la liste de tous ceux qui, à notre connaissance, ont participé d'une façon quelconque aux travaux de notre manufacture, depuis le fondateur lui-même, jusqu'au plus modeste manœuvre de faïence.

Nul document, nul fait, ne nous a paru pouvoir être négligé : le plus mince détail peut, à un moment donné, offrir son intérêt et apporter son appoint à une étude de jour en jour plus intéressante.

FRANÇOIS-JOSEPH PETERINCK

1719-1799

François-Joseph Peterinck, fils de Paul Peterinck maître charpentier, et de Marie Alexandrine Martin, naquit à Lille et fut baptisé en l'église Saint-Etienne, le 4 octobre 1719. (1)

Il embrassa d'abord la carrière des armes, et servit dans les armées françaises, comme officier du génie.

En cette qualité il obtint l'entreprise, sous les ordres du chevalier Millet de Muraux, ingénieur du roi, de la démolition des fortifications de Menin (2), dont il s'occupa jusqu'à la fin de 1746.

Il vint ensuite se fixer à Ath, où il se livra au commerce.

On trouve dans une correspondance échangée en 1756 entre lui et les Etats du Hainaut, au sujet de certains impôts sur la houille, qu'il exerça autrefois le commerce de charbons; peut-être le pratiquait-il déjà à Ath. (3)

C'est là qu'il forma le projet de fabriquer la porcelaine et la faïence, et c'est de là qu'il adressa sa première requête à l'impératrice.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le comte P. Du Chastel, le crayon généalogique de la famille Peterinck.

(2) Rembry-Barth. Hist. de Menin, tome II, p. 515.

(3) Arch. du royaume. Cons. des finances Farde 2029.

Déjà il était en pourparlers avec Carpentier, qui exploitait en ce moment la fabrique de faïence de Tournay, pour s'associer avec lui, et vint bientôt se fixer en cette ville.

Sa carrière, comme porcelainier, est connue. On voit cet homme entreprenant, inventif et supérieurement doué, créer de rien cette fabrique dont l'importance et l'excellence étonnent encore, y employer jusque quatre-cents ouvriers, et lutter avantageusement avec les plus célèbres usines de son temps, fortes de la protection des souverains.

En même temps il enseigne à l'académie, il bâtit des maisons, il construit des ponts et des routes, il fait sauter des fortifications, il fouille la terre pour y chercher des minéraux, et dépense, à ces occupations diverses, un temps que les travaux de sa fabrique semblaient devoir absorber tout entier.

Peterinck ne fit point fortune; la fabrique, malgré les quelques périodes de prospérité qu'elle traversa, fut toujours une mauvaise affaire au point de vue financier. Elle ne se soutint que grâce aux subsides que lui accordèrent libéralement le gouvernement et les magistrats de Tournay, ainsi qu'au généreux sacrifice que firent de leur fortune personnelle, Peterinck et ses parents.

Il semble que le créateur de la porcelaine tendre à Tournay recherchait plus, dans son entreprise, l'honneur que le profit, et s'il fut largement récompensé sous le premier rapport, il fut peu rémunéré sous le second.

Il n'avait point d'ailleurs le génie des affaires; il travaillait en artiste plus qu'en industriel.

Peterinck avait épousé à Ath, le 19 juillet 1743, Anne-Catherine-Louise Deswaftines. (1) Cette courageuse femme mérite une mention spéciale. Elle partagea avec son mari la direction de la fabrication, dont elle connaissait les secrets. Elle le soutint dans les épreuves qu'il traversa et l'aida de sa bourse.

Sa correspondance avec le comte de Cobenzl montre la part qu'elle prit aux travaux de la manufacture.

C'est à son concours continuel et éclairé, que Peterinck dut sans doute cette liberté qui lui permit de faire marcher de front diverses entreprises, en même temps que les travaux de son usine.

Elle eut onze enfants, parmi lesquels nous ne citerons que Charles-François Peterinck, qui devait plus tard fonder la seconde fabrique de porcelaines, et Amélie-Ernestine Peterinck qui épousa, le 21 janvier 1783, Jean-Maximilien de Bettignies, et continua, après la mort de son père, d'exploiter l'ancienne fabrique.

Peterinck fut anobli vers 1769; il adopta pour armoiries les épées cantonnées de quatre croisettes, (2) qu'il avait déjà choisies comme marque de fabrique et qui lui rappelaient qu'il avait porté les armes.

Un calendrier de Tournay pour 1769, mentionne cette honorable distinction accordée au fondateur de

(1) Communication de M. Pinchart.

(2) De gueules à deux épées d'argent, garnies d'or, posées en sautoir les pointes hautes, cantonnées de quatre croisettes d'argent potencées.

notre fabrique : « L'on ne doit pas omettre parmi les » nouveaux établissements formés dans la ville, une » excellente manufacture de porcelaines et de faïence.

» M. Peterinck en est l'entrepreneur, qui mérita » depuis, par ses talents, l'anoblissement que le sou- » verain lui a accordé. »

Malgré nos recherches aux archives du royaume et à celles de Tournay, nous n'avons pu retrouver aucun acte authentique, original ou expédition, relatif à cet anoblissement.

Des troubles ayant éclaté à Tournay, les 14 et 15 août 1789, Peterinck et son gendre de Bettignies offrirent au commandant militaire de contribuer à la sécurité de l'ordre en gardant, avec leurs ouvriers, telle partie de la ville qu'on leur assignerait. (1)

Il ne fut point donné suite à cette offre, les troubles s'étant promptement apaisés ; mais ils se renouvelèrent peu de temps après (novembre 1789) : « La bonne con- » tenance de la troupe, écrit le gouverneur militaire, » a arrêté la crise, qui tendait à une révolution. »

Peterinck et ses ouvriers, ainsi qu'une vingtaine d'académiciens, lui avaient de nouveau offert leur concours.

Il arma comme il put cinquante hommes de la fabrique, et leur fit faire patrouille.

Peterinck fut menacé de pillage, « parce qu'il tenait

(1) Le livre noir de Tournay. — Tournay, chez Deflines, 1790. — n° 2328 de la *Bibliographie Tournaisienne* de Desmazières. Communiqué par l'auteur.

» au militaire ; » il n'en continua pas moins à travailler avec zèle au maintien de l'ordre, et sa belle conduite lui valut l'honneur de recevoir, dans sa fabrique, la visite de Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Saxe Teschen quand ils visitèrent Tournay, peu de temps après.

Peterinck fut nommé, en 1795, conseiller général de Tournay.

La même année, 28 avril, il perdit sa femme, et le 10 nivose an V (30 décembre 1796), il épousa Marie-Jeanne Frisoy, dont il eut encore trois enfants.

Il dirigea, jusqu'à son dernier jour, la manufacture qu'il avait fondée.

CLAUDE BORNE (peintre)

1752-1772.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, toutes les faïences (il s'agit particulièrement des faïences ordinaires) se ressemblaient ; les usines peu importantes ou nouvelles s'empressaient de contrefaire les produits des manufactures renommées, et pour y parvenir plus facilement, les industriels ne se faisaient pas scrupule de débaucher les meilleurs ouvriers des usines rivales.

M. Houdoy cite Féburier, de Lille, appelant des ouvriers de Rouen, de Gand et de Hollande.

Peterinck n'eut garde de négliger cet élément de succès.

Dès 1752, il fit venir de Sinceny à Tournay Claude Borne, son fils, son frère et deux autres compagnons, tous peintres en faïence.

Claude Borne jouissait d'une grande célébrité : né à Paris vers 1710, il alla s'établir à Rouen, où il résida pendant vingt-cinq ans. (1)

« Il y peignit deux plats très remarquables. Le » premier, daté de 1736, représente les quatre sai- » sons ; l'autre de 1738, Diane surprise au bain par » Acteon. Tous deux sont signés : Claude Borne. » (M. Houdoy).

Borne quitta Rouen pour Sinceny en 1751, et Sinceny pour Tournay en 1752. — On ne connaît aucune pièce signée de lui qui aurait été fabriquée dans cette dernière ville, ni aucune œuvre assez importante pour lui être attribuée. Une patiente recherche en fera sans doute retrouver. En outre il dut nécessairement, ainsi que ses compagnons, exercer une influence considérable sur la décoration des faïences tournaisiennes.

Quelle fut cette influence? Question intéressante, à coup sûr, et qui n'a pas été étudiée jusqu'ici.

Au bout de quelques années (12 avril 1755), Borne quitta Tournay. Il avait, paraît-il, à se plaindre de Peterinck ; peut-être cependant cédait-il plutôt aux sollicitations d'une humeur voyageuse, ou aux pro-

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2029. — Nous trouvons cette date dans l'interrogatoire subi par Borne à Mons. D'après M. Houdoy, il serait né à Nevers, le 28 décembre 1699.

messes que lui firent les magistrats de Mons, désireux d'établir chez eux une faïencerie.

Il disparut un beau matin sans crier gare, emportant les moules de quelques pièces de fabrication courante, théière, sucrier, tasse, et vint furtivement à Mons, « pour y établir une manufacture de faïence dans le » même goût que celle de Peterinck. » (1)

Mais à cette époque, on ne plaisantait pas avec les ouvriers qui abandonnaient leur patron. Peterinck invoquant son octroi qui assimilait à des déserteurs, les ouvriers le quittant sans juste cause, fit saisir un panier contenant des spécimens de fabrication, que Borne envoyait à Mons, et s'adressa aussitôt aux magistrats de cette ville, les priant de faire arrêter et détenir son ouvrier fugitif, « jusqu'à ce que le gouvernement » ait statué. »

En même temps le magistrat de Tournay écrivait au gouvernement pour qu'il fût défendu à Borne de se fixer à Mons (26 avril 1755); le magistrat de cette ville au contraire demandait pour lui l'autorisation d'y ériger une manufacture.

Une longue correspondance fut échangée entre les magistrats des deux villes d'une part, entre eux et le gouvernement d'autre part.

Peterinck obtint gain de cause, comme nous l'avons vu plus haut, et un privilège exclusif pour la fabrication de la faïence.

On ne sait exactement ce que devint Borne quand il fut relâché; « on ne sait où il se fixera, dit une lettre

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2030.

« des magistrats de Mons, du 3 mai 1755, rien ne le » forçant de retourner à Tournay, et la ville de Mons » ne pouvant l'engager dans les circonstances pré- » sentes. » Tout porte à croire cependant qu'il reprit ses pinceaux dans l'usine de Peterinck, car on trouve dans les registres de décès de la paroisse de la Madeleine, le nom de Claude Borne, à la date du 28 décembre 1772.

Sa famille, son frère et ses compagnons étaient demeurés à Tournay pendant sa captivité à Mons.

A partir de cette époque, il est souvent fait mention d'eux; on trouve, dans un recensement de la population de Tournay, en 1775, Borne Henry, ouvrier chez Peterinck, né à Paris. C'est, vraisemblablement, le frère de Claude.

Ce même Henri Borne avait épousé, le 14 janvier 1775, à l'église Saint-Jacques, Jeanne-Elisabeth Naret. Il mourut (paroisse de la Madeleine), le 26 avril 1782.

Le 25 août 1754 (paroisse de la Madeleine), Joseph-Antoine Borne avait épousé Nicole Gremy. Etait-ce le fils de Claude?

A partir du 15 juillet 1755, on trouve des Borne nés à Tournay, tous probablement enfants de Claude, Henri et Joseph. (1)

Louis-Timothée-Joseph Borne, baptisé le 13 juillet 1755, décédé le 24 juin 1766, (la Madeleine.)

(1) Antérieurement à 1752, il y avait eu des Borne à Tournay. Le 25 décembre 1580, Adrien Borne épouse Quentine Petit. Le 20 décembre 1633, est baptisé Jean Borne. Aucune naissance depuis lors jusqu'en 1755. Les Borne que nous trouvons au XVIIIe siècle ne peuvent donc appartenir qu'à la famille venue de Rouen.

Marie-Anne-Joseph Borne, baptisée le 12 avril 1757, décédée le 3 janvier 1764, (la Madeleine.)

Caroline-Joseph Borne, baptisée le 25 février 1759, décédée le 2 février 1760, (la Madeleine.)

Marie-Françoise-Joseph Borne, baptisée le 14 juillet 1760, (la Madeleine.)

Henri-Joseph Borne, baptisé le 12 octobre 1761, décédé le 5 août 1766, (la Madeleine.)

Henri-Joseph Borne, baptisé le 17 novembre 1762, décédé le 19 avril 1782, (la Madeleine.)

Romain-Joseph Borne, baptisé le 9 février 1764, (la Madeleine.)

Albert-Joseph Borne, baptisé le 9 février 1765, (la Madeleine.)

François-Joseph Borne, baptisé le 12 février 1766, (la Madeleine.)

Maximilien-Joseph Borne, baptisé le 27 mars 1767, (la Madeleine.)

Pierre-Joseph Borne, baptisé le 23 avril, 1770, décédé le 14 janvier 1774, (la Madeleine.)

Henri-Joseph Borne, baptisé le 7 août 1773, (la Madeleine.)

Marie-Augustine-Joseph Borne, baptisé le 26 novembre 1775, décédé le 6 octobre 1778, (la Madeleine.)

Ludovic-Barthélemy Borne, baptisé le 23 mai 1776, (Saint-Quentin.)

Marie-Augustine-Joseph Borne, baptisée le 5 septembre 1777, (la Madeleine.)

En outre, les registres paroissiaux de la Madeleine mentionnent trois décédés du nom de Borne, dont nous

n'avons pas trouvé (et pour cause) les actes de naissance. Ce sont Claude et Henri Borne dont il est parlé ci-dessus, et Marie-Joseph, morte le 12 novembre 1761 ; probablement sœur ou fille de Claude, dont il est parlé dans la correspondance.

Cette famille est éteinte aujourd'hui, ou du moins elle n'a plus de descendants à Tournay.

ANTOINE GILLIS (sculpteur et modeleur).

1702-1782

JEAN GILLIS, fils, (peintre).

Antoine Gillis, né à Dôle en 1702, et fixé à Valenciennes depuis de nombreuses années, fut appelé à Tournay pour sculpter la chaire de vérité de la cathédrale. En même temps, il modela pour Peterinck, quelques statues et en particulier une sainte Thérèse destinée à être exécutée en porcelaine et offerte à l'impératrice Marie-Thérèse. (1)

Désirant se fixer définitivement à Tournay, il s'adressa, le 31 août 1756, aux magistrats de cette ville, qui songeaient précisément à y établir une académie de dessin, et leur exposa combien cette création serait utile pour « perfectionner les arts, métiers et

(1) Consaux. Vol. 267, fol. 265. — Voir au chapitre V.

» manufactures, donner une émulation aux jeunes gens » de cette ville *et former des élèves pour la manufac-* » *ture de porcelaine, de façon qu'elle ne soit plus dans* » *le cas de dépendre des étrangers comme elle l'a été* » *jusqu'à présent à son grand préjudice.* »

Il demandait pour lui et son fils une pension annuelle de neuf cents livres de France, « et comme ce n'est que » dans les modèles qu'il pourra faire pour la manufac- » ture de porcelaine qu'il peut espérer de trouver en » cette ville de quoi se soutenir... il demande que la » manufacture s'engage à lui faire faire chaque année, » sa vie durant, pour mille quatre cents livres de » France de modèles qu'il fournira aux mêmes prix que » le sieur Peterinck en a payé aux modeleurs qui l'ont » servi jusqu'à présent. En outre, il demande que » Messieurs du magistrat, qui sont les maîtres de cette » manufacture, lui garantissent le contrat qu'il pourra » faire avec la dite manufacture... » (1)

La requête de Gillis fut reçue avec beaucoup d'égards. Les actes des Consaux le qualifient *fameux* sculpteur. Il avait auparavant exercé son art à Valenciennes, qui l'avait pensionné.

Agé de cinquante-trois ans seulement, il pouvait rendre encore de grands services à Tournay.

C'est ce que fit observer aux Consaux le conseiller Longueville dans son rapport du 14 septembre 1756, (2) en insistant surtout sur ceci que Gillis formerait de

(1) Lettre de Gillis, lue aux Consaux le 31 août 1756. — Vol. 267. fol. 265.

(2) Ibid. fol. 270.

bons sculpteurs « outre qu'il a déjà des écoliers en état » de modeler, dont quelques-uns le suivront ici. » (1) Mais il ajoute qu'on ne peut accepter la clause concernant la manufacture de porcelaine. Il s'agit sans doute de la stipulation relative à la fourniture des modèles.

Elle n'est pas reprise en effet dans le contrat passé le 19 novembre 1756, entre la ville d'une part. « Antoine » Gillis et Jean Gillis, son fils, tous deux peintres et » le premier sculpteur pensionné de la ville de Valen- » ciennes » d'autre part ; la ville accorde à « Gillis » père, sa vie durant, et après son décès à son fils » aussi pendant sa vie, qui enseignera lors seul le » dessin et corrigera le modelage, comme les profes- » seurs font dans les autres académies, une somme » annuelle de quatre cent nonante florins, à commencer » au 1er avril prochain. »

En ce qui concerne la manufacture de porcelaine, les « dits sieurs Gillis *enseigneront en particulier et auront* » *pour ainsi dire continuellement sous leurs yeux trois* » *enfants orphelins* au choix de Messieurs du magis- » trat. *Ils leur apprendront à dessiner et à modeler et* » *les rendront le plus tôt possible capables d'être em-* » *ployés avec avantage à la manufacture de porcelaine.* » Ils feront de plus, ce qu'ils pourront, pour attirer en » cette ville quelques-uns de leurs écoliers les plus en » état de modeler. » (2)

Gillis, nommé directeur de l'académie, la fit rapide-

(1) Gillis obtint la libre entrée, dans les Pays-Bas, de ses moules, tableaux, meubles, etc. 2 mai 1757. — Arch. du royaume. Farde 2194.

(2) Ibid. fol. 307.

ment prospérer. Il eut plus tard pour collègues, Peterinck qui enseignait l'architecture, Duvivier, Delmotte et Lecreux, professeurs de dessin et de modelage, et Marc Lefebvre. (1)

L'académie fut toujours l'objet de la sollicitude du magistrat, qui assistait chaque année à la distribution des récompenses. Les élèves qui en fréquentaient les cours, étaient nombreux. On les voit chaque année à l'occasion de la fête de Saint-Luc, leur patron, demander aux Consaux la célébration d'une messe solennelle. Elle se disait à la chapelle de l'hôtel-de-ville, et l'on sonnait le carillon du beffroi. Cet usage a été conservé jusqu'en 1794. (2)

Gillis travailla, comme on l'a vu, pour la manufacture de porcelaines ; mais la perte des archives ne nous permet pas de savoir dans quelles conditions, ni quelles œuvres peuvent lui être attribuées, parmi les admirables biscuits qui nous restent de la première période de la manufacture. (3) Un calendrier de Tournay, édité en 1775, lui attribue les statues (en bois) de saint Eloi et de saint Martin, qui se trouvaient dans l'église Saint-Martin ; de saint Augustin, dans l'église Saint-Marc ; de saint Joseph, dans l'église Saint-André.

Son fils peignit les disciples d'Emmaüs, pour l'église de l'abbaye de Saint-Marc, un tableau représentant saint Nicolas, pour l'église Saint-Piat, et un tableau de saint André, pour l'église de ce nom.

(1) Consaux, 26 novembre 1765.

(2) Ibid. Vol. 286, 14 octobre 1794.

(3) Nous indiquerons cependant, au chapitre V, quelques groupes qui semblent sortis de ses mains.

Vers la fin de 1764, Gillis fut victime d'un accident qui lui occasionna une blessure à la main et le rendit incapable d'exercer son art.

Le magistrat dut le faire remplacer comme professeur de dessin à l'académie (17 février 1767), et trois mois plus tard, il accordait une pension à lui et à son fils, incapables de travailler, « vu le désastre qui lui » est arrivé par les infirmités dont il est accablé, et de » l'accident fâcheux de son fils. » (1)

Jean Gillis, fils, professeur à l'académie, était en ce moment atteint de folie. Il s'en remit et put reprendre, en 1771, ses fonctions de professeur, mais il éprouva bientôt une rechute et on dut l'interner à la maison de force de Froidmont. (2)

Gillis père se rétablit bientôt, et reprit, (avril 1769) en partie au moins, ses diverses fonctions.

Le magistrat, « pour l'encourager à continuer ses » soins à l'académie, » lui accorda quelques exemptions d'impôts sur la bière. (3)

Mais deux ou trois ans plus tard, Gillis, de nouveau souffrant, ne fréquentait plus l'académie, « ou la fré- » quentant, n'y avait été presque d'aucun secours à » cause de la blessure de sa main et d'ailleurs de son

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 271, fol. 173.

(2) Consaux du 26 mars 1782. — « Requête de l'abbé Gillis, demandant qu'on veuille lui accorder, en considération de l'incommodité dont son frère, autrefois adjoint directeur de l'académie établie en cette ville, à présent détenu dans la maison de force à Froidmond, continue d'être attaqué, la somme de cent quatre-vingts florins l'an, prévue par les actes du 19 mai 1762. »

(3) Consaux. Vol. 272, fol. 123.

» âge avancé, » de telle façon, qu'en janvier 1781, on avait dû le remplacer définitivement comme professeur. Il avait alors soixante-dix-huit ans. (1)

Il mourut au mois de janvier de l'année suivante. (2) Son fils Jean lui survécut; il termina ses jours à Froidmont, en 1788 (27 décembre).

JOSEPH WILLEMS (sculpteur).

Joseph Willems travailla quelques mois seulement pour la manufacture, au cours de 1766. Le 25 février de cette année, Peterinck représenta aux Consaux, « qu'étant intentionné, pour l'avantage de sa fabrique, » de demander un *certain Willems,* très entendu dans » la partie de la sculpture et du modelage, dans la » croyance qu'il pourrait concourir par son talent au » bien-être de l'académie, il offrit de lui en écrire et de » lui mander qu'il en serait professeur.

En marge — « on a été d'avis d'accepter l'offre » reprise et que la ville fournirait la somme de florins » 200-0-0 pour trois leçons la semaine. » (3)

Willems mourut le 1er novembre 1766 (4) et fut remplacé par Duvivier. (5)

(1) Arch. de Tournay. Consaux du 16 janvier 1781.
(2) Ibid. Vol. 276, fol. 209.
(3) Ibid. Vol. 271, fol. 97.
(4) Ibid. Vol. 272, fol. 68.
(5) Ibid. Vol. 271, fol. 135.

HENRI-JOSEPH DUVIVIER (peintre).

1763-1771

Parmi les peintres qui jetèrent le plus d'éclat sur la fabrique de Tournay, on doit citer Henri-Joseph Duvivier, natif de cette ville, qui avait été étudier la peinture en Angleterre. (1)

Peterinck l'appela à titre de premier peintre de la manufacture, et désirant l'y attacher définitivement, il présenta une requête aux Consaux, dans laquelle faisant connaître « les talents supérieurs du sieur Henri-» Joseph Duvivier, dans la peinture et application des » couleurs sur la porcelaine, » il les priait de lui accorder une pension annuelle de deux cents florins. Ceux-ci, considérant qu'il était essentiel pour la fabrique, « de s'attacher un sujet aussi habile dans son art, » que le sieur Duvivier, dont les ouvrages leur ont » paru des plus beaux, » lui accordèrent une pension annuelle de deux cents florins, « bien entendu pour » autant qu'il restera au service de la fabrique et à » charge par lui de prêter ses soins à dresser des » élèves. » (2)

Il toucha cette pension pendant tout le temps qu'il fut attaché à la manufacture, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. (3)

(1) Arch. du royaume. Dépouillement des besognés d'inspection pour 1764. Cité plus haut.

(2) Arch. de Tournay. Consaux. 15 mars 1763.

(3) Comptes généraux de la ville de Tournay, années 1763 et suiv. Aux archives de la ville.

Un mémoire de Peterinck, lui donne le nom de Japonneur (c'est-à-dire peintre de porcelaine fine, — voir au chapitre IV,) — il recevait trente-deux patars et demi par jour, et avait droit à ses repas, qu'il prenait à la table de Peterinck. (1)

Duvivier fut nommé en 1765, professeur à l'académie où il enseignait le dessin et un an plus tard, il fut chargé en outre de la leçon de modèle, moyennant un traitement annuel de deux cents florins.

Enfin en 1767, Gillis s'étant blessé, il le remplaça comme professeur de dessin (2) et plus tard comme directeur. (3)

On lui attribue les porcelaines peintes en camaïeu rose (paysages et marines) dans un ton doux, parfois violacé, très finement décorées; elles sont souvent accompagnées de dessins ou de filets d'or. (4)

Il excella encore dans la peinture des oiseaux, groupés avec art sur terrasse, et dont le plumage complètement inventé, semble n'avoir pour but que d'étaler les plus riches couleurs.

Touche fine et délicate, peinture riche et harmonieuse sans éclat, dessin correct et léger, sont les caractères qui distinguent ses œuvres de toutes les

(1) Arch. de Tournay. Farde 247.

(2) Ibid. Vol. 273, fol. 198 et 215.

(3) Comptes généraux de la ville 1771-72. — Jacques Lefebvre lui succéda dans ces fonctions.

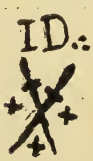

(4) Nous avons rencontré un compotier, décoré d'un paysage remarquable en camaïeu rose, marqué aux épées d'or et portant en outre les initiales I D en rose, qui nous paraît devoir lui être attribué. (Voir la marque ci-contre.)

imitations qu'en ont faites ses élèves. « Le fini des » ouvrages de M. Duvivier, est impayable, » dit un almanach contemporain. Telle est bien en effet la qualité principale de ce peintre qui fut certainement le meilleur que posséda la manufacture.

Il mourut malheureusement trop tôt, (8 juillet 1771.) (1).

Duvivier est incontestablement d'origine tournaisienne, et comme on le voit par les extraits cités des registres des Consaux, il mourut en cette ville; il nous a été impossible cependant de trouver la date de sa naissance et celle de sa mort, dans les registres des paroisses : on y rencontre un nombre considérable d'actes relatifs à des Duvivier, au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle; aucun ne parle d'un *Henri*. Il est à présumer que l'artiste avait, par caprice, changé de prénom, fantaisie dont nous avons rencontré maint exemple, au cours de nos recherches.

FRANÇOIS DE LA MUSSELLERIE (peintre).

1771-1774

De la Mussellerie remplaça Duvivier comme premier peintre de la manufacture, en 1771.

(1) Arch. de Tournay. Consaux: Comptes généraux de la ville, années 1771-72.

Il demanda comme lui une pension ; et obtint cinq louis d'or, pour une fois. (1)

A l'expiration de l'année, il sollicita de nouveau une pension, se flattant, disait-il, d'être parvenu, par son application, à égaler Duvivier. Il rappelait en même temps qu'il s'occupait de former un élève, Joseph Mayer, natif de Tournay. On lui accorda encore cinq louis (soixante-cinq florins six patars huit deniers.) (2) Mais cette gratification ne lui fut pas continuée les années suivantes. De la Mussellerie mourut au commencement de 1774. (3)

Nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir ni le lieu ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Ce nom n'est pas cité dans les registres des paroisses.

On ne connaît aucune peinture qui puisse lui être attribuée avec certitude.

ROBERT PHÉNIX (mouleur).

1754-1777

Phénix est un des premiers ouvriers anglais que fit venir Peterinck, en 1754.

(1) Arch. de Tournay. Consaux. 17 septembre 1771.
(2) Comptes généraux de la ville, 1771-72 et 1772-73.
(3) Archives de Tournay. Consaux.

Il remplissait les fonctions modestes de mouleur et tourneur, et doit à une circonstance toute particulière de n'avoir pas partagé l'obscurité qui fut le sort de ses compagnons de travail.

A l'exemple de son patron qui avait largement profité des faveurs municipales, Phénix se mit en tête d'obtenir certaines exemptions d'impôt, sur la bière. (1)

Il les obtint pour un an, renouvela l'année suivante sa demande, en l'amplifiant un peu, et l'année d'après, de même, toujours avec un égal succès.

Mais en 1775, ô douleur! ces faveurs furent réduites. Nous n'oserions affirmer que ce mécompte abrégea l'existence de notre Phénix; toujours est-il qu'en 1777, il était mort. (2)

NICOLAS LECREUX (sculpteur).

1733-1798

Né à Valenciennes en 1733, Nicolas-Adrien-Joseph Lecreux, fut de bonne heure envoyé à Tournai, et confié aux soins de Gillis, directeur de l'académie. Il suivit ses leçons avec fruit, devint excellent statuaire, et sculpta à vingt-deux ans une œuvre très appréciée, la chaire de vérité de l'église d'Harlebecke.

(1) Arch. de Tournay. Consaux, du 27 août 1771.
(2) Ibid. 2 septembre 1777.

Artiste fécond, il aborda à peu près tous les genres et produisit un grand nombre d'œuvres, disséminées à Lille, à Courtrai et dans d'autres villes encore; mais Tournay est celle qui en possède le plus grand nombre, et il en est parmi elles qui sont très remarquables.

Citons au premier rang le groupe de saint Michel à la cathédrale, le fronton de l'hôtel des anciens prêtres, et celui de la porte de l'Hôpital, les anges de l'autel de la Madeleine, (1) le groupe qui orne l'autel du séminaire, les anges de la gloire, au maître-autel de Saint-Brice. (2)

Un écrivain tournaisien, admirateur passionné de Lecreux, (3) et qui a étudié à fond ses œuvres, énumère avec complaisance les qualités qui les distinguent; nous les résumons d'après lui :

Lecreux, dit-il, est original; son style, sa manière, sont à lui, ses compositions sont pleines de hardiesse; les poses sans violence, quoique pleines d'énergie et de mouvement; les attitudes majestueuses; les nus remarquables, les muscles bien étudiés et bien rendus; les extrémités faites avec assurance; peu de statuaires ont mieux traité les pieds et les mains. Les draperies sont larges et souples, bien que donnant

(1) Et le médaillon qui figure au sommet du même autel, sculpté en 1779. — Cloquet. Notice sur l'église de la Madeleine, dans les Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai. Tome XVII, p. 387.

(2) Le calendrier Tournaisien pour 1775 ajoute : Les figures de l'autel de l'abbaye de Saint-Marc.

(3) M. Eugène Erèbe. — Annales de la Société des amis des sciences et des arts de Tournay, p. 27.

quelquefois matière à la critique. Son ciseau est à la fois vigoureux, tendre et moelleux...

Lecreux composa, pour notre fabrique, de nombreux groupes et statuettes. (1)

« Excellent modeleur, il reste de lui beaucoup de » petits ouvrages exécutés en biscuit, qui séduisent » autant par la grâce du dessin, que par une naïveté » d'expression que lui seul peut-être a su donner à » d'aussi légères compositions. » (2)

La tradition lui attribue une belle Descente de Croix, qu'on trouvera décrite plus loin au chapitre V.

Toute une catégorie de sujets à bergers et bergères galantes, (3) semblent également être de lui, de même que des sujets mithologiques tels que Neptune et Mercure.

En 1781, Lecreux fut appelé à faire des « models » pour orner la salle des Consaux. » On les lui paya cent cinquante florins. (4)

L'artiste habitait la rue de la Madeleine ou des Sept-Fontaines. (5)

Il demanda un jour l'autorisation de percer une porte dans le mur de la caserne des Sept-Fontaines, à laquelle était adossé son atelier, pour y faire entrer les grosses

(1) Erèbe.

(2) Arch. de Tournay. Manuscrits Waucquier, continués par le président Du Bus. Tome X, fol. 68.

(3) Les attitudes de certaines de ces figurines présentent la plus grande analogie avec celles de quelques personnages du groupe de la Descente de Croix.

(4) Comptes de la ville, années 1781-82. — Lecreux y est qualifié « sculpteur figuriste. »

(5) Dénombrement de la population en 1775. Arch. de Tournay.

pierres qu'il devait tailler. On l'y autorisa. A cette époque, (1778) Lecreux était dans tout l'éclat de son talent. (1)

Il sollicita peu après une place de professeur à l'académie, mais il ne paraît pas qu'il l'obtint, (2) les émoluments qu'elle comportait lui eussent été bien utiles cependant, car les ressources de l'artiste, chargé d'une nombreuse famille, étaient fort modiques.

En 1790, il se vit obligé d'implorer des Consaux une gratification ; à la gêne, avait succédé la ruine ; trois mois plus tard il demandait de pouvoir faire à ses créanciers abandon de tous ses biens ; ce qui ne lui fut pas permis. (3)

Vainement il cherchait du travail, (4) les artistes n'en trouvaient plus à cette époque.

La misère était venue, profonde, absolue ; triste sort, réservé trop souvent à ceux qui consacrent leur intelligence et leurs soins au culte des arts !

Lecreux fut réduit à solliciter un certificat d'indigence, pour obtenir quelques secours (5), qui prolongèrent de deux ou trois ans sa malheureuse existence.

Il mourut le 3 fructidor an VII (20 août 1798), âgé

(1) Arch. de Tournay. Consaux, Vol. 275, fol. 219.

(2) Ibid. 20 nov. 1781.

(3) Ibid. Vol. 281, fol. 146.

(4) On le trouve faisant en pluviôse, an III, le modèle « d'un monument » à ériger au brave de Noyelles. On n'y donna pas suite. »

(5) Sur la requête du citoyen Lecreux, sculpteur, on lui a accordé le certificat suivant : Prévost et Jurés, Mayeurs et Echevins de la ville et cité de Tournay, certifions que les citoyens Dumortier, curé de la Made-

de soixante-six ans, laissant sa famille en proie à une extrême misère. (1)

JOSEPR MAYER
peintre sur porcelaine et sur faïence.

1754-1825.

Jean-Ghislain-Joseph Mayer, naquit à Tournay et fut baptisé en la paroisse de la Madeleine le 23 novembre 1754. Ses parents d'origine allemande (de Bavière), étaient fixés depuis quelque temps déjà dans cette ville.

Il entra de bonne heure à la fabrique de Peterinck et suivit avec succès les cours de l'académie de Saint-Luc, de telle sorte qu'à la mort de François de la Mussellerie, il osa briguer sa succession comme premier peintre de la manufacture, bien qu'il eût à peine vingt ans alors.

Le 14 juin 1774, il fut donné lecture aux Consaux

leine, Lefebvre Caters, égliseur de la dite paroisse, J. Sailly administrateur, nous ont certifié sous leur signature que le citoyen Lecreux, sculpteur demeurant en la dite paroisse, est un citoyen honnête et malheureusement réduit, faute de travail, à une grande indigence. Tournay, ce 18 pluviose, troisième année de la République. — Arch. de Tournay. Cons. Vol. 288.

(1) Lecreux avait épousé en premières noces, le 20 mars 1759, Marie Caulier, et en secondes noces (1770), Marie Wauthier ; il eut de son premier mariage trois enfants, et dix du second.

d'une requête de « Joseph Mayer, natif de cette ville, » élève de feu Duvivier, peintre attaché à l'académie de » cette ville et à la manufacture de porcelaine, exposant » qu'il s'est appliqué autant qu'il lui a été possible pour » se perfectionner dans la peinture en la porcelaine et » la faïence, de manière qu'il peut se flatter d'être » aujourd'hui le premier ouvrier de la dite manufac- » ture; au surplus il fréquente chaque jour la dite aca- » démie où il a obtenu le troisième prix, et comme il » désirerait donner de plus en plus des preuves de son » talent, même de se fixer en cette ville, s'il pouvait » obtenir quelque avantage de Messieurs les Consaux, » tel qu'ils ont eu la bonté d'accorder ci-devant au » sieur Delamusellerie qu'il a remplacé. »

« On lui accorde soixante florins pour cette année, » se réservant la compagnie de disposer ci-après » autrement, à mesure qu'il s'appliquera et se per- » fectionnera. »

L'année suivante on porta cette pension à quatre-vingts florins, à la condition que Mayer formerait un élève. (1)

Ce fut son propre frère (Adrien-Dominique-Joseph), qui témoignait d'aptitudes prononcées pour la peinture, et avait obtenu une médaille à l'académie. (2)

En 1777, la pension de Mayer fut portée à quatre-vingt-dix florins; dès cette année, son frère travaillait régulièrement avec lui. (3)

(1) Arch. de Tournay. Consaux. 21 novembre 1775.

(2) Ibid. 28 janvier 1777. — Voir une de ses œuvres au chapitre V, quatrième période, au décor dit « *bois.* »

(3) Ibid. 23 décembre 1777.

Elle fut ensuite réduite à quatre-vingts florins et payée régulièrement jusqu'en 1781. (1)

A cette époque, les Consaux « comme preuve de leur » contentement touchant ses ouvrages, » lui accordèrent cent florins. (2)

En 1787, il en reçut quatre-vingt-quinze. Même somme en 1788 « en considération que, par son travail » et son assiduité, il perfectionne ses ouvrages. » (3)

Et le 18 novembre de la même année, les Consaux saisis d'une requête de Mayer « premier peintre de » la fabrique de porcelaine, ayant présenté quelques » ouvrages sortis de ses mains qui témoignaient son » application, et demandant une gratification en sus de » celle qui lui a été accordée les années précédentes, » résolurent, eu égard à son travail, de lui accorder cent cinq florins. (4)

En 1791, Mayer voulut frapper un grand coup. En sollicitant sa gratification annuelle, il présenta aux Consaux « des morceaux de porcelaine de sa peinture » destinés pour le duc d'Orléans, preuve éclatante de la » réputation de la fabrique et de l'artiste. » (5)

On connaît l'histoire de ce service fait à l'occasion

(1) Les comptes de la ville ne sont pas d'accord avec les délibérations des Consaux. Nous y avons trouvé, de 1779 à 1783, quatre-vingts florins ; en 1784, quatre-vingt-quinze ; en 1785, cent ; en 1786 et 1787, quatre-vingt-quinze ; en 1788, cent cinq.

(2) Arch. de Tournay. Consaux. 24 janvier 1786.

(3) Ibid. 19 février 1788.

(4) Ibid. le 7 janvier 1790, « on lui accorda dix pistoles comme l'année dernière. »

(5) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 282. fol. 39.

d'un pari fameux; *Demmin* la conte dans son *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines,* et maints auteurs l'ont rapportée après lui; mais nous n'avons pu en trouver la preuve authentique. La tradition en est encore vivante cependant à Tournay, et particulièrement chez les descendants de l'artiste, qui conservent plusieurs pièces inachevées de ce service.

Le duc d'Orléans (Philippe Egalité), soutint donc contre Louis XVI, que la fabrique de Tournay l'emporterait sur la manufacture de Sèvres, pour cette couleur si riche qu'on appelle bleu de roi; sur ses ordres, Peterinck se mit à l'œuvre; il confia à Mayer le soin de peindre le service qui devait concourir avec ceux de Sèvres, et dès que les pièces principales furent achevées, il les envoya au prince, qui les présenta au roi. Tournay remporta la palme.

Ce service est l'un des plus beaux qui se puissent imaginer, remarquable tant par la pâte que par le brillant des couleurs et des ors, ainsi que par le bon goût de sa décoration. Les formes sont rondes et unies; chaque pièce porte au centre un des oiseaux, reproduit en couleur, du grand ouvrage que Buffon venait de publier; une large bande bleu de roi rehaussée de dessins variés à l'or bruni, couvre tout le marly, ou le bord des pièces; dans cette bande, l'artiste a ménagé des réserves, occupées par des oiseaux et des insectes et encadrées d'or. Au-dessous de chaque pièce, on trouve écrit le nom des oiseaux représentés. (1)

(1) Le service de Sèvres, n° 63 du catalogue de la collection Double, est d'un décor presque identique.

Le prix du service s'élevait à cent mille francs; mais il n'en fut point pris livraison et il ne fut jamais payé. (1)

Laissé pour compte à la fabrique, il fut vendu par petites parties, et se trouve dispersé aujourd'hui dans de nombreuses collections. M. le vicomte de Beughem en exhibait cinquante pièces à l'exposition nationale de 1880.

Mayer aborda avec un égal succès tous les genres de décoration, et en particulier le décor imitation de bois, avec carte en trompe l'œil, portant un paysage grisaille; plusieurs de ces pièces sont signées de lui. Il fit le portrait, la figure, les paysages, en camaïeu rose, et à tons polychromes, les oiseaux, etc.; nous aurons à énumérer ses œuvres dans le catalogue du chapitre V. C'était un habile chimiste, en même temps qu'un excellent peintre décorateur. Il trouva diverses couleurs et excella dans l'application des ors.

Les registres aux délibérations du Magistrat mentionnent jusqu'en 1794 la pension payée à Mayer, mais elle avait été diminuée. En 1795 il ne reçut que soixante-trois florins, et depuis lors il ne toucha plus rien. (2)

A cette époque, les frais de guerre dévoraient le plus clair des ressources de la ville; on trouvait encore des subsides pour les fêtes et divertissements publics

(1) Lecocq. Coup d'œil sur la statistique, etc. Tournay, 1817. Ce chiffre — cent mille francs — est-il bien exact? Nous avons vu dans certains actes, soixante mille florins; dans d'autres, soixante mille francs. Voir page 60 et 66.

(2) Comptes généraux de la ville, aux archives de Tournay.

que le nouveau gouvernement offrait à ses administrés. (1) Mais l'industrie et les manufactures étaient réduites à la portion congrue. Les professeurs de l'académie eux-mêmes n'étaient pas régulièrement payés.

En 1816, sous le gouvernement des Pays-Bas, Mayer fit une nouvelle demande de pension, mais il ne lui en fut pas accordé.

Il avait continué à travailler pour la manufacture, produisant encore quelques ouvrages de valeur, bien que s'adonnant particulièrement à la peinture courante en bleu, qui presque seule était demandée.

Un de ses fils travaillait avec lui. Son frère Adrien était allé se fixer à Paris. (2)

La dernière œuvre de quelque valeur sortie de ses mains, fut le service fabriqué en 1815, pour le roi de Hollande. Les pièces sont modestement décorées d'une large bande bleu de roi, relevée d'une guirlande de laurier, en or.

Mayer mourut le 21 mars 1825.

Ses descendants possèdent de nombreux spécimens de la fabrication tournaisienne, qui tous lui sont attribués.

Ils gardent en particulier son portrait (en forme de médaillon,) peint par lui-même, que nous avons décrit et fait reproduire. (chapitre V.)

(1) Les comptes de la ville portent un chapitre nouveau de dépenses pour fêtes nationales et divertissements publics.

(2) Ce fut une perte pour la manufacture, car Adrien paraît avoir été supérieur à son frère dans la peinture.

LEFEBVRE

Jacques Lefebvre, peintre et sculpteur, fut nommé professeur à l'académie, le 12 novembre 1771, en remplacement de Duvivier, et obtint la même pension que lui.(1

Il composa l'un des sujets les plus importants qui soient sortis des usines de Peterinck : l'apothéose du prince-évêque de Liège, comte d'Oultremont, groupe en porcelaine qui lui fut offert par le magistrat de Dinant, en 1764.

Ce groupe est remarquable tant par le grand nombre de personnages qu'il comporte (onze), que par ses dimensions ; par le soin apporté à sa composition et l'éclat que lui donnent ses accessoires nombreux, tous en or massif de différentes couleurs. Nous le décrirons en détail au chapitre V. (2)

GAURON

Nicolas-Joseph Gauron, sculpteur à la manufacture de porcelaines, naquit à Paris. Il épousa à Tournay, le 12 novembre 1758, Caroline Guery. (3)

(1) Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 273, fol. 267.

(2) D'après une note que nous devons à l'obligeance de M. E. Poswick.

(3) Communiqué par M. Pinchart.

Il devint chef d'atelier des modeleurs et acheveurs (1) et quitta la manufacture en 1764, dans le but de fonder à Bruxelles une fabrique de faïence. Il présenta une requête à cette fin au gouvernement, mais fut débouté de sa demande. (2)

Gauron modela le groupe important qu'avait composé Lefebvre, pour le prince-évêque de Liège, ainsi qu'il s'en vante dans la requête rappelée ci-dessus. (3)

A son départ de Tournay, il fut dressé par les soins du sieur François-Joseph Rutteau, second fiscal de la ville, un inventaire des papiers et cahiers trouvés chez lui. Il s'agit, paraît-il, des états des semaines et des journées de travail à la manufacture, dont les plus anciens remontaient en 1760. Ils n'ont pas été retrouvés et leur perte est regrettable, car ils auraient sans doute donné d'intéressants détails sur l'organisation et le prix du travail à la manufacture.

MORTELÈQUE

I. Mortelèque Henri-Ferdinand-Joseph, faïencier chez Peterinck, épousa à Tournay, le 9 novembre 1773, paroisse de la Madeleine, Félicité-Amélie Dubois.

II. Un autre Mortelèque (Ferdinand), qui avait épousé

(1) Archives de Tournay, farde 1086. — D'après une communication de M. Pinchart. Nous n'avons pu retrouver cette farde.

(2) Communiqué par M. Fétis.

(3) Le même.

Marie Bourdeau, était ouvrier chez Peterinck en 1775 (recensement), il y est dit : *Avandin*. Tous deux habitaient la paroisse de la Madeleine.

III. Ferdinand-Henri-Joseph Mortelèque, fils du premier, naquit à Tournay le 17 août 1774 (la Madeleine), et devint célèbre par l'invention de la peinture sur lave. Il paraît probable qu'il travailla à la manufacture, mais peu de temps cependant. Chimiste et céramiste de mérite, (1) il s'établit à Paris et acheta, de Dutrieux, le procédé d'émailler la lave.

Cette peinture s'exécute avec des couleurs de porcelaine sur de grandes dalles de lave de Volvic (Puy-de-Dôme), que l'on émaille auparavant deux fois. Les émaux sont cuits au grand feu du four de faïencier. (2)

Mortelèque perfectionna les procédés de Dutrieux, et le premier produisit la peinture sur lave. Nous possédons une de ses œuvres. C'est une belle tête de jeune fille, grandeur nature, elle est signée : F. Mortelèque, 1835. — Au dos, se trouve tracé au pinceau : *F. Mortelèque, né à Tournay, inventeur de la peinture vitrifiée sur lave*. Mortelèque a peint aussi sur mosaïque en faïence (de la fabrique de Masquelez, de Lille,) la plaque est signée Mortelèque et datée 1823. (3)

BARBIEUX Pierre-Ignace, *sculpteur-modeleur*, né à Tournay.

Le 17 octobre 1771, dans une requête aux Consaux,

(1) Demmin. Guide de l'amateur..... 4me édition, page 1255.

(2) Le même.

(3) Le même.

il demande d'être nommé professeur à l'académie, et « offre au surplus de rendre service à la manufacture » de porcelaines, » cette pétition paraît être demeurée sans suite, et nous n'avons trouvé aucun document établissant que Barbieux ait travaillé pour Peterinck.

I. **BASTENAIRE** Jean-Baptiste-Joseph, *peintre à la manufacture de Peterinck.*

Né à Saint-Amand, épouse à Tournay, le 17 novembre 1767, Rosalie Barbieux. (1)

I. Bastenaire Adrien-Joseph.

III. Bastenaire F..., époux de .... Daudenaert, *peintre à la manufacture,* au commencement de ce siècle, trouva, vers 1815, « le procédé de l'application » de l'or moulu, procédé qui se distingue par plusieurs » avantages marquants, et que l'auteur emploie avec » succès. » (2)

C'est le même qui, plus tard, dirigea la manufacture de Saint-Amand, se fixa ensuite à Paris, et écrivit plusieurs ouvrages techniques sur l'art de la vitrification, l'art de fabriquer la porcelaine et la faïence. (3)

BRASSEUR Pierre-Joseph, *sculpteur à la manufacture.*

(1) Communication de M. Pinchart

(2) Lecocq. Coup d'œil sur la statistique...

(3) *L'art de fabriquer la porcelaine,* par F. Bastenaire-Daudenaert. Paris 1827, 2 vol. in-12. — *L'art de fabriquer la faïence,* par le même, Paris, 1828, 1 volume in-12.

Il est qualifié *ouvrier* dans le recensement de 1775, natif de Valenciennes, il épouse Marie-Françoise Desvigne, le 16 juin 1771, (il était mort en 1778.)

CRÉPIN Jean-François-Joseph, *peintre en porcelaine chez Peterinck.*

Né à Tournay le 12 septembre 1750, épouse Reine Gallez en 1783, décédé le 5 janvier 1785.

DELMOTTE.

Plusieurs peintres de ce nom travaillèrent pour la manufacture; mais il ne paraît pas que le plus célèbre d'entr'eux, Romain Delmotte, professeur à l'académie, y fut employé.

DEPATY François-Joseph, (dit Joseph) *faïencier chez Peterinck.*

Né à Rouen, épouse à Tournay, le 12 janvier 1764, Marie Jolimais.

Depaty Jacques-Joseph, (fils du précédent) *faïencier.*

Né à Tournay le 25 juillet 1767, épouse le 4 juin 1792, Marie-Joseph Phalempain, veuve Hovine.

DUVAL Jean-Charles, de Boulogne-sur-Mer.

Organisa à Boulogne, en l'an XI, « le mode perfec-
» tionné de fabrication (de poterie de terre et de faïen-
» cerie), dont il avait vu et étudié les procédés et
» l'outillage spécial dans les célèbres faïenceries de
» Tournai.... » (1)

(1) Vaillant, les Céramistes boulonnais, p. 70.

GAUDRY Jean-Baptiste, *peintre.*
Epoux de Marie-Anne Kleynnerman.

Gaudry Louis-Alexandre.
Né vers 1749, mort en 1815. — Peintre à la fabrique de faïences de Saint-Amand. (1)

Gaudry Alexandre-André-Joseph, son fils.
Né à Tournay en 1798, épouse en cette ville Adèle-Charlotte Dubois; y décédé en 1834.

Ce dernier et son père n'ont-ils pas travaillé pour Peterinck, après la fermeture de la fabrique de Saint-Amand, arrivée en 1795? — Le recensement de 1775 signale un peintre chez Peterinck, du nom de Godry Albert, natif de Lille.

MANSAUX Jacques, *peintre sur porcelaine.* (2)
Il en est parlé dans un acte de 1788.

MAERTENS Jean-Baptiste-François, *ouvrier chez Peterinck.*
Né en 1736, épouse à Tournay le 22 novembre 1763, Françoise Lanne; décédé le 22 mai 1785.

MULLER (ou Mullier) Ferdinand-Charles, *peintre à la manufacture de porcelaine.*
Qualifié ouvrier en faïence dans le dénombrement de 1775, et originaire de Lille, ce qui est une erreur.

(1) M. Lejeal, p. 15.
(2) Voir Mansaux Philippe, au recensement de 1775.

Né à Frankenthal dans le Palatinat, épouse à Tournay le 6 mars 1764, Amélie Strigal, couturière.

PARIS Ferdinand-François, *ouvrier chez Peterinck.*

Cité dans un acte de 1783.

SUTHER Jean-Michel, *peintre sur porcelaine chez Peterinck.*

Né à Haguenau, (diocèse de Strasbourg) en 1741, épouse Françoise Desvigne, veuve Brasseur, le 31 mars 1788, à Tournay.

PEINTRES, SCULPTEURS, OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE LA MANUFACTURE

Nous en donnons la liste, d'après trois dénombrements de la population en 1775, 1777 et 1786, déposés aux Archives de Tournay. Ceux des artistes et ouvriers appartenant à d'autres époques ont été signalés dans les notices qui précèdent, ou le seront au chapitre V, à propos des produits qui leur sont attribués.

Leurs noms figurent en outre à la table alphabétique qui termine ce volume.

PEINTRES, SCULPTEURS, OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE LA MANUFACTURE*

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1775	Alka Nicodème	Allemand	ouvrier chez Peterinck	Heblinc Elisabeth	la Madeleine
1786	Alker.		" à la fabrique	Dublinc	"
1775	Balza Adrien	Tournay	ouvriez chez Peterinck	Guéritte Adrienne	la Madeleine
1786	Balza		" à la fabrique	Guéritte	"
1775	Baudar Marie-Lucie	Tamines	peintre	Vanove (veuve)	Saint-Brice
"	Beauregard Jean Danelle	Tournay	manœuvre chez Peterinck	Van Luc Catherine	Saint-Jacques
1777	Beauregard Jean Daniel		" "		"
"	Becard Joseph		ouvrier "		"
1775	Belin Joseph	Mourcourt	magasinier de la manuf.	Desquiens Françoise	la Madeleine
"	Bellay François	Tournay	peintre	Altruy Catherine	Saint-Jacques
"	Blanchart Richard	"	maître potier	Leroi Cécile	Saint-Brice
1775	Bonte	Tournay	ouvrier potier	Lepois Claire	Saint-Jacques
1786	Boot		ouvrier peintre		la Madeleine
"	*Borne Henri	Paris	ouvrier chez Peterinck	Norré Jeanne (3 enfants)	la Madeleine

(*) Certains noms figurent dans plusieurs inventaires, nous les donnons autant de fois que nous les avons rencontrés et la quatrième colonne reproduit exactement la façon dont ils sont désignés dans chacun d'eux. L'astérisque marque les noms auxquels nous avons consacré une notice, ou dont il est fait mention en quelqu'endroit de ce volume.

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1775	*Brasseur Pierre D.	Valenciennes	ouvrier de fayance	Mangé Angèlique	Saint-Jacques
"	*Brasseur Pierre-Joseph	"	ouvrier chez Peterinck	Desvigne Fr.	la Madeleine
"	Brébart Raymond	Tournay	maître peintre	Fournier Dorothée	"
1786	Brebart		peintre	Fourniez	"
1775	Brebar	Tournay	"	Simon Pélagie	Saint-Jacques
"	Brebar Arnould	"	maître sculpteur		Saint-Piat
"	Breckman J.-B.		ouvrier faïencier	Desclin M.	Saint-Quentin
"	Breunin Ch.-Fr.-Jos. (1)	Lille	peintre chez Peterinck	Birembaut (vers 1760)	la Madeleine
1786	" "	"	" "	" "	"
1775	Briffaut Pierre	Valenciennes	ouvrier de faïance	Lanne Laure	Saint-Jacques
"	Brulois	Tournay	manœuvre de faïence	Carvin Françoise	"
"	Brunin Ch. (V. Breunin)	Lille	peintre chez Peterinck		la Madeleine
1775	Capart Pierre	Froyennes	marchand de poteries	Lefebvre Augustine	Notre-Dame
1786	Carlier		ouvrier à la fabrique	Denisse	Ste-Marguerite
1775	Cardinael Jean-Auguste	Tournay	maître peintre	Moreau Marie	Saint-Brice
1786	Casier		ouvrier à la fabrique	Allard	la Madeleine
1775	Cassé Jean-Baptiste	Maulde	" à la manufacture	Dubreuille M.	Notre-Dame
"	Caulier Jean-Baptiste	Tournay	sculpteur	Evrard Marg.	la Madeleine
"	"	"	"	Bonhomme Thérèse	Saint-Jacques

(1) Ou Brunin ; né en 1727, mort en 1793, qualifié ouvrier peintre en faïence.

ANNEE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1775	Chefriez Pierre	Tournay	ouvrier chez Peterinck	Joveneau M.	Notre-Dame
"	Clausterman Jean	Maestricht	pipeur	Hoële Rosalie	Saint-Brice
"	Colinet Antoine	Clermont	ouvrier chez Peterinck	Deprez M.	Notre-Dame
1786	Coquel		" à la fabrique	Martini	la Madeleine
"	Cordan		" "	Tilleul	"
"	Coulon		" "		"
"	Crepin		" "	Lemaire	"
1775	Danelle Joseph	Tournay	manœuvre de faïence	Beauregard	Saint-Jacques
"	Debonnaire Calix	Lille	ouvrier chez Peterinck	Lemaire Jeanne	la Madeleine
"	Decallonne	Tournay	sculpteur	Lotte Agnès	Saint-Jacques
"	Decarpenterie Jacques	"	ouvrier de faïence	Dumortier Madeleine	"
"	Decau Laurent	"	maître potier	Fardel M.-A.	Saint-Brice
"	Delattre Louis	"	manœuvre de potier	Carperiaux M.-Joseph	Saint-Jacques
"	Delcour Michel	Saint-Amand	ouvrier chez Peterinck	Hotrive Catherine	la Madeleine
"	Delmarle Adrien	Tournay	" "	Penine M.-Agnès.	"
"	*Delmotte	"	peintre		Saint-Pierre
"	*Delmotte Pierre-Joseph	"	ouvrier chez Peterinck	Camisse M.	la Madeleine
"	*Delmotte Joseph	"	peintre "	Broutin Angélique	"
"	*Delmotte	"	peintre	Wattecamps Henriette	Saint-Jacques
"	Delporte Jean-Baptiste	Pipaix	ouvrier de faïence	Hautcœur Rose	"
"	Delvingne Albert	Tournay	ouvrier à la fabrique		Notre-Dame
"	Denis Jude	Lunéville	faïencier		Saint-Jacques

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1775	Denne Barthélemy	Tournay	ouvrier chez Peterinck		la Madeleine
"	Depauw Martin	Bruges	" "	Lucas Anne	"
1777	Derbaudrenghien		manœuvre "		Saint-Jacques
1775	Deronne Jacques-J.	Tournay	ouvrier "	Hiemer Catherine	la Madeleine
"	" Jean-Baptiste	(étranger)	" de faïence	Duvivier Alphonsine	Saint-Jacques
1777	" "	Tournay	tourneur à la fabrique		"
1786	Desgobert		attaché à la fabrique		la Madeleine
1775	Desquay Maximilien	Tournay	ouvrier de faïence	Senez B.	Saint-Piat
"	Destombes	"	manœuvre "		Saint-Jacques
"	Destailleur Philippe	Camphin	marchand de poteries		Notre-Dame
1786	Doyen		ouvrier à la fabrique	Hesterman	la Madeleine
1775	" Jacques	Tournay	faiseur de pannes	Secrez Thérèse	Saint-Brice
1777	Dubois Philippe	"	ouvrier chez Peterinck		Saint-Jacques
1775	Dubar Gaspard	"	peintre à la fayancerie	Lacroix M.	Saint-Brice
"	Duchaussez J.-B.	"	ouvrier chez Peterinck	Lanne M.-J.	la Madeleine
"	Duchausse Jean	"	" de fayance	Beausoleil Judith	Saint-Jacques
1786	Duez		" à la fabrique	Monnier	la Madeleine
1775	Dugardin Antoine	Tournay	potier	Guiles Marthe	Saint-Brice
"	Dumont Pierre-Joseph	"	ouvrier chez Peterinck	Dupont M.-J.	la Madeleine
1786	Dumortier		" à la fabrique	Deroubaix	"
1775	Duponchelle P.-J.	Lille	" chez Peterinck	Lenglez Thérèse (1)	"

(1) Né en 1737, marié à Tournay le 5 octobre 1762, à Marie-Thérèse Lenglez, décédé le 16 novembre 1789.

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1786	Duponchel	Lille	ouvrier à la fabrique	Lengléz Thérèse	la Madeleine
1775	Dupret Philippe-J.	Tournay	marchand de faïences	Thomas Anne	»
1786	Dutrieux		ouvrier à la fabrique		»
1775	» Louis	Sorlechâteau	piqueur chez Peterinck	Baisieux Angélique	»
1775	Favart Noël	Tournay	pipeux	Henri Pélagie	Saint-Brice
»	Fiévet Balthasar	Péronnes	ouvrier de fayance	Petiau M.	Saint-Piat
1786	Flignem		» doreur	Florent	la Madeleine
1775	Françis François	Tournay	» de faïence	Menart M.	Saint-Jacques
1786	Fouquet		attaché à la fabrique		
1775	Galet Magloire	Tournay	manœuvre de faïence	Doté M.-J.	Saint-Jacques
1786	Gaudemus		» à la fabrique	Heblin	la Madeleine
1775	Gautier Noël-Fr.-Jos. (1)	Lille	ouvrier de faïence	Loquerelle M.	Saint-Jacques
1786	Gautier		» à la fabrique	Loquerelle	»
1775	Glasfort Marie	Tournay	ouvrière chez Peterinck	veuve Plateau	la Madeleine
»	Godry Marie		» »		»
»	*Godry Albert	Lille	peintre à la manufacture	Moniez M.	Saint-Jacques
»	Grimonpont Jacques	Tournay	ouvrier chez Peterinck	Carpentier M.-A.	la Madeleine
»	» François	»	» doreur	Delombos M.-F.	»

(1) Peintre chez Peterinck, épouse à Tournay le 15 mai 1768, Marie-Joseph Loquerelle.

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1775	Grimonpont Félix	Tournay	ouvrier doreur	Delobel M.	la Madeleine
"	" Jérôme	"	maître sculpteur		Saint-Brice
1786	"		ouvrier doreur	Delombos	la Madeleine
1775	Gruloy Nicolas	Tournay	employé au moulin	Dusart Noël	Saint-Jean
1775	Hazard Antoine	Tournay	doreur et peintre	Willocq Thérèse	la Madeleine
1786	" Prosper	"	maître doreur	Minez M.-A.-J.	Saint-Piat
1775	"	"	"	Motte	Saint-Jacques
"	Heindrix Ant.-François	Saint-Amand	peintre chez Peterinck	Gremy M.	la Madeleine
1786	"		ouvrier à la fabrique	Grenier	"
1775	Henry Joseph	Tournay	manœuvre chez Peterinck		Saint-Nicolas
"	Hergo Jean-Baptiste	"	ouvrier "	Lefranc Marie-Thérèse.	la Madeleine
1786	Hocquet		" à la fabrique		"
1786	Jean Jacques		ouvrier à la fabrique		la Madeleine
1775	Jude Denis	Lunéville	" de fayance	Hesteman M.-R.	Saint-Jacques
1786	Lamand		ouvrier à la fabrique		Ste-Marguerite
1775	Lambert Pierre-Joseph	Tournay	manœuvre chez Peterinck		Saint-Nicolas
1786	Larivière		ouvrier à la fabrique	Carlier	Ste-Marguerite
1775	Laville Louis-François	Bruxelles	peintre	Hache Catherine	Saint-Brice
"	Lebrun Jacques	Tournay	ouvrier chez Peterinck	Gahide M.	la Madeleine
"	Lecocq Louis	Saint-Amand	" "	Lenglez Marguerite	"

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1786	Lecocq Louis		ouvrier à la fabrique	Lenglez	la Madeleine
1775	Lecrenier Nicolas-J.	Tournay	" "	Boulanger Albertine	"
1786	Lecraigniez		ouvrier potier		"
1775	*Lecreux Nicolas	Valenciennes	sculpteur	Wautier M.-A.-J.	"
"	*Lefebvre Jean	Namur	ouvrier de faïence	Leclercq M.-Th.	Saint-Jacques
1786	"		" à la fabrique	Dumortier	Ste-Marguerite
1775	" François	Tournay	" potier	Dumont M.	Saint-Brice
"	Legrand Simon-Joseph	"	doreur	Ernetiau A.-J.	"
"	Legros Etienne	"	ouvrier chez Peterinck	Gobert Marie	la Madeleine
"	Lescrennier J.-Joseph	"	potier	Desmazière M.-F.	Saint-Brice
"	Lesoing Jean-Baptiste	Amougies	ouvrier chez Peterinck	Vailliez Jeanne	la Madeleine
"	Liénart	Tournay	" pipeur		Saint-Piat
"	Longuebrai Jean-Simon	"	marchand de faïence	Joniau Albertine	Saint-Quentin
"	Lourdaut François	"	maître peintre	Botquin	la Madeleine
1786	Lourdeau		peintre	Bodequin	"
1775	Mahy Joseph	Valenciennes	ouvrier chez Peterinck	(veuf)	la Madeleine
"	Malaines	Tournay	peintre	Chuffart Reine	Saint-Jacques
1786	Malcampe		ouvrier à la fabrique		la Madeleine
"	Maillard		" "	Dubuisson	"
"	"		" "	Henbenna	"
1775	Manisfels François	Tournay	peintre		Notre-Dame
"	" Honoré		doreur	Dujardin Michelle	Saint-Jacques

ANNÉE	NOM ET PRÉNON	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1775	*Mansaux Philippe	Champenois	peintre en porcelaine	Deltombe M.	la Madeleine
"	Marquant Théodore	Béclers	ouvrier chez Peterinck	Delroisse Angélique	"
"	Martin	Gand	peintre à la manufact. (1)		Saint-Jacques
1786	May		ouvrier à la fabrique		la Madeleine
"	*Mayer		" "	Godart	"
1775	Mazurel Joseph	Froyennes	" chez Peterinck	Lemaire	"
"	Mazurelle-Noël	"	" man. chez Peter.		Saint-Brice
1786	Mazurelle		" à la fabrique		la Madeleine
1775	Mercier Hubert-Alex.	Kain	magasinier de la manuf.	Poupé Aldegonde	"
"	Meurisse Michel	Tournay	maître tourneur		"
"	Midavaine Pierre	"	doreur		Saint-Piat
"	Moiart Louis	Saint-Omer	peintre chez Peterinck	Benno A.	la Madeleine
"	" Jacques	"	ouvrier de faïence	Herteman Thérèse	Saint-Jacques
"	"	Tournay	" "	Lejeune M.-J.	"
"	Molaines	"	peintre	Chuffart Reine	"
"	*Mortelèque Ferdinand	Avandin	ouvrier chez Peterinck	Boudeau M.	la Madeleine
1786	Mouchon		" à la fabrique	Wibaut	"
1775	*Mulier	Lille	" de faïence	Leclercq Bonne	Saint-Jacques
"	*Muller Ferdinand	"	ouvrier de faïence		Saint-Jacques

(1) Il cumulait ces fonctions avec celles de carillonneur à Saint-Martin.

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1775	Noel Jacques	Tournay	maître sculpteur	Courriere M.-G.	Saint-Pierre
"	Noel Pierre-Joseph	"	sculpteur	Delporte Nathalie	Notre-Dame
1786	Pels	Tournay	ouvrier à la fabrique	Duvinage	la Madeleine
"	" Félix	Tournay	" chez Peterinck	Duvinage M.-R.	"
1777	" "		peintre "		Saint-Jacques
1786	"		commis	Lebrun	la Madeleine
1775	Perlen Françoise	Querquy	fab[teur] de pipes	Piterselle F.	Saint-Brice
"	Petit Michel-Joseph	Tournay	fabriqueur de pipes	Smette Agnès	Saint-Piat
"	*Petrinck Franç.-Joseph	Lille	manufacturier de porcel.	Deswattines M.	la Madeleine
1786	*Petrinc		directeur de la fabrique	Gérard	"
"	"		" "		"
"	Picton		ouvrier doreur	Douez	"
1777	Plateau (1)		" chez Peterinck		Saint-Jacques
1775	Pollet François	Tournay	marchand faïencier		Saint-Quentin
"	" Pierre-Antoine	"	" "		"
1786	Pottier (l'abbé)		peintre à la fabrique		la Madeleine
1775	Quarantelivres Gaspard	Tournay	ouvrier de faïence	Lanne Marguerite	Saint-Jacques
1777	" "		travaillant chez Peterinck		"

(1) On trouve dans un acte de 1782, Plateau Nicolas-Charles, ouvrier chez Peterinck.

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1786	Quintar		ouvrier à la fabrique	Hovine	la Madeleine
1775	Quittar J.-Fr. ou Ferd.	Briffœul	ouvrier chez Peterinck	Hovine Augustine	"
1775	Ramesel Noël	Tournay	ouvrier chez Peterinck	Vanou Adrienne	la Madeleine
"	Rasson Jacques	"	" de faïence	Preen Pétronille	Saint-Jacques
"	Rince François	"	" chez Peterinck	Carpentier	la Madeleine
1786	Reins (Rince?)		" à la fabrique	"	"
1775	Roger Nicolas	Tournay	maître doreur	Dumoulin M.	"
1786	"		" "	"	"
1775	Roland Pierre-Joseph	Carnion	peintre chez Peterinck	Locrelle Thérèse (1)	"
1777	" "		" à la fabrique		Saint-Jacques
1786	"		ouvrier "	Loquerelle	
1775	" Pierre-Joseph	Carnion	monier "	Peltier Jeanne	la Madeleine
1786	"		ouvrier "	Liemans	"
1786	Sailly		attaché à la fabrique		la Madeleine
1775	Santel Jacques	Bruges	peintre chez Peterinck (2)	Dupret M.-J. (en 1766)	"
"	Sclabez Jean-Baptiste	Tournay	ouvrier "		Saint-Nicolas
"	Serrurier Jacques	"	" "		la Madeleine
1786	"		attaché à la fabrique		"

(1) Le 28 mai 1769.

(2) Faïencier.

ANNÉE	NOM ET PRÉNOM	LIEU D'ORIGINE	PROFESSION	NOM DE L'ÉPOUSE	PAROISSE
1775	Tardif	Tournay	doreur	Potier Angélique	Saint-Jacques
"	Thiébaut Louis-Joseph	"	peintre		Saint-Piat
"	Tison Laurent	Valenciennes	ouvrier chez Peterinck	Bouchain Joséphine	la Madeleine
1786	Tisson		" à la fabrique	Bouchin	"
"	Tittensor		" faïencier		"
1775	Turint Jean-Baptiste	Gand	" potier		Saint-Brice
1775	Vanove Louis (veuve)		peintre		Saint-Brice
"	Vanardois Joseph	Tournay	manœuvre de faïence	Lanne Thérèse	Saint-Jacques
"	" "		" chez Peter.		"
1777	Verdier		ouvrier à la fabrique	Thibau	la Madeleine
1775	Vernez Charles	Tournay	potier	Gassenove Catherine	Saint-Brice
"	Vetmur Paul	"	ouvrier chez Peterinck	Lanne Amélie	la Madeleine
1786	Vifquin		" à la fabrique		Ste-Marguerite
1775	Wattripont		ouvrier doreur	Renard	la Madeleine
"	Wilems Jean-Gaspard	Tournay	potier	Legros M.	Saint-Brice
"	Willemacq	allemand	ouvrier chez Peterinck	Domaihers C.	la Madeleine
1786	Wimberg		" tourneur	Rivalle	"

Plusieurs noms cités dans cette liste n'appartiennent pas probablement à la manufacture, tels, par exemple, ceux désignés sous le vocable *doreur* ou *peintre*, sans plus. Nous les avons donnés cependant, plutôt que de risquer d'omettre l'un ou l'autre de nos artistes. Nous avons en outre ajouté les noms de tous les potiers, pipeurs et fabricants de pannes, trouvés dans les recensements indiqués ci-dessus.

SALAIRES

On ne connaît presque rien des gages que touchaient les artistes et les ouvriers attachés à la manufacture.

Duvivier, premier peintre, recevait trente-deux patars et demi par jour, et avait droit à ses repas. Il touchait en outre une pension de deux cents florins que lui avaient octroyée les Consaux.

Un dénombrement de la population, fait en 1777, au point de vue des secours à distribuer aux indigents, indique quelques salaires. (1)

Denis Jude, faïencier, natif de Lunéville, gagnait dix patars par jour ; son fils, âgé de quatorze ans, dix patars par semaine.

Becard, un enfant, Plateau, âgé de dix-huit ans et Dubois Philippe, âgé de vingt-trois ans, gagnaient respectivement trente-deux, trente et vingt-quatre patars par semaine, comme ouvriers chez Peterinck.

Beaurequin Jean-Daniel, âgé de quarante-deux ans, manœuvre chez Peterinck, recevait huit patars, Quarantelivres Gaspard, âgé de quarante-cinq ans, en recevait vingt par jour.

(1) Arch. de Tournay. Inventaire n° 491ter. — Ce dénombrement est incomplet ; il ne comprend que la paroisse Saint-Jacques.

CHAPITRE IV

FABRICATION, PATE, FORMES, DÉCORS, MARQUES, PRODUITS.

Les procédés de fabrication ont, de tout temps, été gardés par les porcelainiers, avec un soin jaloux. On connaît l'histoire de ce roi de Saxe, Auguste Ier, faisant détenir dans une forteresse et garder à vue, le chimiste Botger, inventeur de la nouvelle porcelaine, pour l'empêcher de divulguer son secret.

Peterinck et ses associés ne furent pas moins discrets. Ils s'engageaient par serment à ne pas faire connaître les secrets de fabrication, et ceux-ci étaient enfermés dans un coffre, déposés aux archives de la ville, à la *Tour des Six*, sous la garde du magistrat. (1)

L'usine, ou plutôt les usines de porcelaines, sont demeurées, depuis leur création, dans les mains des

(1) Contrat de Société du 22 juin 1762, art. 15.

descendants du fondateur ou de ceux qui ont traité directement avec eux ; et ni les uns ni les autres ne sont disposés à révéler au public les procédés d'une fabrication qu'ils continuent encore.

Nous ne pourrons donc les donner. (1)

Au surplus, notre travail s'adresse plutôt aux amateurs d'objets d'art et aux collectionneurs, qu'aux

(1) A ceux qui demandent leurs secrets de fabrication, nos industriels pourraient opposer cette réponse, que faisait Bernard Palissy, aux indiscrets de son temps :

« Cuides-tu (espères-tu) qu'un homme de bon jugement veuille ainsi » donner les secrets d'un art, qui aura beaucoup cousté à celuy qui » l'aura inventé? Quant à moi, je ne suis délibéré de ce faire que je ne » sçache bien souz quel titre. »

L'étranger :

« Il n'y a doncques en toi nulle charité. Si tu veux ainsi tenir ton » secret caché, tu le porteras en la fosse et nul ne s'en ressentira ; ainsi » ta mémoire sera maudite; car il est escrit qu'un chacun, selon qu'il a » reçeu les dons de Dieu, qu'il en distribue aux autres; par ainsi je puis » conclure que si tu ne me montres ce que tu sçais de l'art susdit, que » tu abuses des dons de Dieu. »

A quoi l'artisan répond :

« Il n'est pas de mon art ni des secrets d'ycelui, comme de plusieurs » autres. Je sçay bien qu'un bon remède contre une peste, ou autre » maladie pernicieuse, ne doit estre celé. Les secrets de l'agriculture ne » doivent être celés. Les hazards et dangers des navigations ne doivent » estre celés. La parole de Dieu ne doit estre celée. Les sciences qui » servent communément à toute la république, ne doivent estre celées. » Mais de mon art de terre et de plusieurs autres arts, il n'en est pas » ainsi. Il y a plusieurs gentilles inventions, lesquelles sont contaminées » et méprisées pour estre trop communes aux hommes. Aussi plusieurs » choses sont exaltées dans les maisons des princes et seigneurs, que si » elles estoyent communes, l'on en feroit moins d'estime que de vieux » chaudrons..... »

L'*Art de Terre*, par Bernard Palissy. — Réimpression de 1863.

industriels ; et nous croyons qu'ils attacheraient moins d'intérêt à la connaissance des éléments qui entrent dans la composition des couleurs, par exemple, et à leur combinaison chimique, qu'aux caractères en quelque sorte *extérieurs* qui distinguent notre porcelaine, (et que nous avons essayé de réunir aussi nombreux que possible), et aux détails historiques que nous avons relevés un peu partout.

Nous renvoyons au surplus les spécialistes aux ouvrages de Bastenaire et de Brongniart, connus de tous.

Ancienneté de la porcelaine.

Les plus anciennes porcelaines viennent de la Chine ; on croit pouvoir les faire remonter jusqu'au IIe siècle avant Jésus-Christ.

Aussitôt leur apparition en Europe, au XVe siècle, elles furent l'objet de cent contrefaçons de la part des alchimistes, qui leur attribuaient les propriétés les plus merveilleuses et les plus singulières.

Dès 1470, on en fabriquait à Venise, au dire de M. Henry Darcel. (1)

En 1518, un potier du nom de Péringer, semble avoir installé une usine (2) dans la même ville, et vers la seconde moitié du XVIe siècle, le grand duc François de Médicis, établit à Florence, dans son propre palais, un atelier dont les produits (fort rares) d'une authenticité incontestable, ont été décrits et classés par M. le baron Davillier. (3)

(1) L'art ancien à l'Exposition de 1878, page 475. — Voir aussi : *Les origines de la porcelaine en Europe,* par M. le baron Davillier, page 27.

(2) Voir l'ouvrage cité de M. Davillier, page 25. (3) Ibid.

Mais l'imitation était tout extérieure, la composition de la pâte étant fort différente de celle de Chine; ce fut en 1709 seulement, qu'un Allemand nommé Botger, découvrit le secret de la porcelaine d'Orient, ou véritable porcelaine; ses produits furent livrés au commerce quelques années plus tard.

Pâte dure et pâte tendre.

On distingua dès lors la porcelaine dite *pâte dure,* composée des mêmes éléments que celle de Chine, et la porcelaine dite *pâte tendre,* ou européenne, composée d'éléments naturels ou artificiels combinés d'après des formules diverses, variant d'usine à usine.

Dès que la porcelaine dure fut connue, le nombre des usines où on la fabriquait s'accrut rapidement, tandis que celui des manufactures de porcelaines tendres, alla diminuant de jour en jour, jusqu'au moment où ce genre de fabrication disparut presque complètement.

Tournay fabrique de la pâte tendre.

La manufacture de Tournay, fondée en 1750, n'a produit que de la pâte tendre; elle a continué cette fabrication sans interruption, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis plus de cent cinquante ans, et elle s'y adonne encore aujourd'hui.

On ne connaît guère de spécimens en pâte dure; s'il y en a, ils appartiennent à la dernière période de notre histoire.

Les porcelaines *pâte tendre* furent fabriquées à Venise, (fin du XVe siècle); à Ferrare, à Florence, (fin du XVIe siècle); à Paris, par Claude Révérend,

(1664); Saint-Séver, Rouen, (1673); Saint-Cloud, par Chicaneau, (1696); Lille, (1711); Chantilly, (1725); Mennecy, (1735); Vincennes, (1745) puis Sèvres, (1756); Arras, (1782); Chelsea, Derby, Worcester en Angleterre, Doccia, (1735) etc., en Italie.....

Les *pâte dure* à Meissen, (1709); Strasbourg, (1721); Orléans, (1764); Sèvres, (depuis 1767); Lille, (1784); Valenciennes, (1785); Vienne, (1718); Berlin, (1750); Bruxelles, (1790); Moscou, (1756)? etc., etc.

On désigne sous le nom de porcelaine à *pâte dure* ou *porcelaine réelle,* celle qui, à l'imitation de la céramique chinoise, est faite d'argile nommée kaolin, qui est infusible, et de feldspath (petun-zé) qui est un sable fusible. Pâte dure.

Ces substances grossières et sans valeur se combinent par l'action du feu, et produisent cette vaisselle délicate, qui doit à la première sa forme, et à la seconde sa transparence.

La porcelaine *pâte tendre,* connue en Europe longtemps avant la pâte dure, comme on vient de le voir, et que l'on continua à fabriquer concurremment avec elle dans les pays où on ne trouvait pas le kaolin, n'est pas, comme celle-ci composée d'après une formule unique. Chaque usine combinait différemment les éléments dont elle formait sa pâte; c'était généralement de la marne ou de la craie, mêlée à une fritte vitreuse ou poudre blanche, obtenue au moyen d'alcalis, tels que la soude ou la potasse, et de sable siliceux, préalablement cuits au four et broyés. Pâte tendre.

Différences entre la pâte dure et la pâte tendre.

Ces deux genres de porcelaine présentent des différences notables.

La porcelaine dure est cuite à un feu beaucoup plus grand que la porcelaine tendre, d'où il suit qu'elle supporte mieux que celle-ci les changements brusques de température et notamment la chaleur. Par contre, la pâte tendre présente une grande ténacité et résiste aux chocs même violents.

Le vernis de la pâte dure ne se laisse pas entamer par l'acier; la seconde, au contraire, est rayable au couteau; et c'est de là que lui vient son nom de pâte tendre, on devrait plutôt dire porcelaine *à couverte tendre*.

Supériorité de la pâte tendre.

Au point de vue artistique, la pâte tendre est très supérieure à la pâte dure, tant sous le rapport du décor que sous celui de la forme, et cette supériorité résulte surtout des effets produits par la différence d'intensité de chaleur à laquelle sont soumis les deux genres de porcelaines à la cuisson.

Les couleurs sont appliquées sur les pièces déjà émaillés; dans les pâtes dures, elles ne pénètrent pas l'émail à la recuisson, et restent à la surface en couche mince, d'un aspect sec et maigre.

Dans la pâte tendre au contraire, l'émail entre une seconde fois en fusion, lors de la cuisson du décor; les couleurs font corps avec lui, et présentent un aspect gras et fondu, qui charme l'œil. (1)

(1) On peut s'en rendre compte en comparant par exemple, à des pièces d'un service de Chine, les assiettes fabriquées à Tournay, pour

Les formes sont plus variées et plus légères dans les objets en pâte tendre que dans ceux en pâte dure; parce que la porcelaine dure étant sujette à se déformer à la chaleur intense du four, on ne peut varier beaucoup les formes, et on doit leur donner une certaine solidité. Au contraire, on peut modifier à l'infini les formes de la porcelaine tendre, parce que ses pièces, exposées à une chaleur moindre, ne s'affaissent ni ne se déforment.

La pâte tendre avait un autre mérite :

« C'était celui d'avoir un grain fin et serré, sans » être vitreux dans la cassure, et ayant l'aspect du » plus beau marbre d'Italie, ce qui rendait cette pâte » très propre à la confectien des groupes de figures » qui faisaient l'admiration des connaisseurs : son blanc, » quoique laiteux, avait quelque chose de si doux, de » si agréable, et l'œil était tellement flatté, qu'on ne » pouvait se lasser d'admirer les magnifiques morceaux » qui sortaient de la belle fabrique de Sèvres, sous le » règne de Louis XV. » (1) L'aspect de la porcelaine dure au contraire, a quelque chose de froid et de sec, (même au toucher.)

On subdivise les porcelaines tendres en : Divers genres de pâte tendre.

I. Porcelaine tendre artificielle, composée d'une

compléter ce service. Dimensions, formes, décor sont exactement semblables, et cependant la différence d'aspect est frappante, et elle est toute en faveur de la pâte tendre.

(1) Bastenaire, l'*Art de fabriquer la Porcelaine*, Paris 1827. Introduction. — On sait que la pâte de la porcelaine de Tournai est la même que celle de Sèvres.

« fritte vitreuse et de marne; elle est fine, dense, non » rayable par le feu et translucide; son vernis est » vitreux, transparent et assez dur, bien qu'il con- » tienne du plomb; c'est un cristal (flintglafs,) (Jac- » quemart.) » Les matériaux qui la composent sont préparés chimiquement; de là son nom. On a souvent appelé cette porcelaine : porcelaine française, parce que c'est celle que fabriquèrent les plus célèbres usines de France. Hors de ce pays, Tournay est la seule ville où l'on en ait fabriqué.

II. Porcelaine tendre naturelle, parce qu'elle est faite uniquement de matériaux formés par « la nature : » les kaolins argileux et caillouteux entrent dans sa » composition avec l'argile plastique, le silex et le » phosphate de chaux fournis par les os calcinés. » Le vernis est un mélange de borax, de minium, de » carbonate de soude et de flintglafs (Jacquemart.) »

Telles sont les porcelaines anglaises.

III. Porcelaines mixtes, fabriquées en Italie et en Espagne.

*
* *

La fabrication à Tournay.

Venons-en maintenant à la fabrication tournaisienne.

Matières premières. Pâte.

La pâte dont est formée notre ancienne porcelaine ne nous est pas connue; les fabricants en faisaient un mystère, et pas plus que nous, M. Brongniart, visitant l'usine en 1844, n'en a obtenu la recette. « Cette pâte, » dit Jacquemart, et c'est ce qui causa l'immense succès » de ses produits, diffère un peu de celle des usines

» françaises ; c'est un mélange de marne argilleuse et
» d'argile figuline ayant une fritte pour fondant. »

Nous avons trouvé cependant, aux archives de Bruxelles, quelques indications sur les éléments dont notre fabrique la composait.

Une partie des terres venait de Bruyelles, village du Tournaisis, distant de la ville de trois kilomètres seulement, où s'approvisionnaient également Delft, Lille, et d'autres fabriques du nord de la France. (1) Terres.

On y trouvait la marne, (les actes anciens disent *marle,*) terre calcaire, mêlée d'argile, employée à divers usages industriels et qu'on désignait sous le nom de *Derle,* marle, terre à potier, à fouler, etc. C'est la matière première de la porcelaine et de la faïence. Elle servait encore à l'engrais des terres. (2)

(1) Besogné cité.

(2) Les discussions auxquelles donna lieu, au sein du Conseil des finances, la demande d'octroi de Peterinck, ne précisent pas le sens de ces mots. — M. Houdoy, *Histoire de la céramique lilloise,* page 24, qui signale un édit de 1688, augmentant les droits de sortie du royaume de la terre propre à faire la porcelaine, dite *Derle,* déclare n'avoir trouvé dans aucun dictionnaire spécial, la signification exacte de ce mot. Il continue : « Voici la définition du tarif de 1671, modifié par l'arrêt de 1688.

Derle, terre à faire faïence ou porcelaine de galère. Dans le *Glossarium novum ad scriptores mediiaevi,* nous avons trouvé : Derlière, où l'on tire de la terre, espèce de sablonnière.

Dans les revenus du comté de Namur, de l'an 1289, au registre de la chambre des comptes de Lille, nommé le papier aux ayselles, folio 60, recto, on lit :

Encor i a li cuens une Derlière, c'est à sçavoir où on prend terre di

Peterinck faisait encore venir les *terres blanches* qui lui étaient nécessaires, des environs de Belœil et de Chimay. (1)

Il en tirait également de la province de Namur une assez grande quantité, s'il faut l'en croire, car dans certaine requête adressée au gouvernement, en janvier 1761, il dit en avoir fait voiturer quelques cent mille

coi li bateur ouvrent à Dynant et à Bovigne. Ici la désignation *Derle*, semble s'appliquer à la terre à foulons.

Voici du reste l'arrêt de 1868 :

« Le roy s'étant faict représenter en son conseil le tarif arrêté en ice-
» lui, le 13 juin 1761, touchant les droits d'entrée et de sortie de
» Flandres, suivant lequel il doit être perçu, à la sortie de la terre
» propre à faire de la porcelaine, dite *Derle*, la somme de six livres du
» last de douze tonnes ordinaires, et Sa Majesté estant informée qu'il se
» trouve abondamment de cette terre au village de Bruyelles, près
» Tournai, où les estrangers la vont enlever au préjudice des manufac-
» tures de porcelaines établies dans le royaume, auxquelles elle doit
» servir de matière.

» Oui le rapport du sieur Lepelletier, conseiller ordinaire du conseil
» royal, contrôleur général des finances, Sa Majesté a ordonné et ordonne
» qu'à commencer du quinzième du présent mois, il sera levé et perçu
» sur la Derle ou terre à faire la porcelaine, qui sortira des villes ou
» lieux conquis par Sa Majesté, ou qui ont esté cédés en Pais-Bas par
» la traite de paix, pour être transportée aux pays étrangers, la somme
» de quarante livres pour last de douze tonnes, au lieu de six livres
» portés par le tarif du 13 juin 1671..... »

Après le traité d'Utrecht de 1713, on peut lire aux archives de la ville de Lille, dans un mémoire composé par l'ordre de l'intendant, sur le commerce de la Flandre française et de la Flandre ci-devant espagnole, à présent autrichienne, à l'article *Derle*, la note ci-après :

« Terre propre à faïence, se tire des environs de Tournai, où les
» Hollandais de Delft s'en viennent fournir, n'en pouvant tirer d'ailleurs.

» Il y a (en 1714), deux fabriques de faïence à Lille et une de
» porcelaine. »

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2029.

livres, dans le cours des années 1756, 1757 et 1758. (1) Il avait obtenu, dès le 5 mai 1756, un octroi pour « la » traite (recherche) et extraction de la terre blanche et » des minéraux de couleurs propres à la fabrique de » porcelaine, » dans la province de Namur, pour le terme de trente ans. (2) Il ne paraît pas en avoir fait grand usage.

Le plomb et l'étain lui venaient d'Angleterre. Il en achetait pour trois mille cinq cents florins environ par année. (3) Plomb et étain.

Le bois, dont la consommation était grande et coûtait dix mille florins annuellement, provenait des environs de la ville. Bois et houille.

Peterinck fit des essais de cuisson à la houille, (1768) mais il y renonça bientôt. Il adressa de nombreuses requêtes au gouvernement, pour obtenir qu'on prohibe la sortie des Pays-Bas, du bois à brûler (1787), l'établissement d'une manufacture de porcelaine à Valenciennes, en avait fait hausser le prix dans d'énormes proportions. Il brûlait aussi beaucoup de houille pour chauffer les ateliers, qui devaient être maintenus à une haute température, pour faciliter le séchage des pièces. Ces charbons venaient du Borinage et surtout d'Anzin. (4)

(1) Arch. du royaume. Conseil des finances. Farde 2029.
(2) Ibid.
(3) Besogné cité.
(4) Arch. du royaume. Fardes 2029 (1768), et 2030, (1774 et 1787).

Les matières premières, de même que les objets fabriqués étaient exemptés des droits d'entrée et de sortie, de barrières et tous autres, en vertu de l'octroi de 1751.

Peterinck eût maints démêlés avec le fisc aussi bien qu'avec les villes voisines, au sujet de ces droits, mais il obtint chaque fois gain de cause auprès du gouvernement. Il fit décider en sa faveur, comme nous l'avons vu plus haut, (1) que les ingrédiens qui lui étaient adressés, seraient visités, non dans les villes frontières, mais à leur arrivée à Tournay ; et on permit même plus tard, qu'ils soient transportés directement à la manufacture, accompagnés d'un garde, et que là seulement, ils soient vérifiés. Les ingrédiens qui donnèrent lieu à cette décision, venaient de Rotterdam (Hollande). C'étaient des matières colorantes, (2) l'une de ces expéditions consistait en six tonneaux de bleu d'azur.

Préparation de la pâte.

Les terres, à leur arrivée à la fabrique, sont d'abord lavées pour en séparer les impuretés ; puis on les laisse sécher. Pour faire de bonne pâte, il convient qu'elles reposent six mois et même un an, sinon elles fermentent, ce qui cause des défauts à la cuisson.

Lorsqu'elles sont parfaitement sèches, on les mêle avec les autres matières composant la pâte, et en particulier avec la fritte. Cette fritte est formée le plus généralement, comme nous l'avons dit, de soude ou de

(1) Page 30.

(2) Arch. du royaume. Conseil des finances. Farde 2029, 31 décembre 1756 et avril 1757.

potasse et de silice (sable siliceux), préalablement cuits et broyés, de façon à former une poussière blanche.

Ce mélange est versé dans des cuves à demi pleines d'eau et broyé de nouveau, pour former un tout homogène; le liquide boueux qui en résulte est alors conduit, au moyen de tuyaux, dans de grands baquets, peu profonds, nommés séchoirs.

L'air circulant de tous côtés, en même temps que des foyers placés sous ces baquets, font rapidement évaporer l'eau, et transforment ce liquide en une pâte épaisse.

Dès qu'elle a atteint la consistance voulue, les manœuvres la portent aux ouvriers qui doivent la mettre en œuvre.

Moulage des pièces.

Deux procédés sont usités; le moulage pour les pièces plates, le coulage pour les pièces creuses. Le tournage n'est employé qu'accessoirement, comme nous le verrons plus loin.

L'ouvrier porcelainier est confortablement installé, dans de vastes ateliers propres, bien aérés et toujours chauffés, (pour aider à sécher les pièces); assis à son établi, il a en face de lui son tour, à droite, une dalle de marbre carrée, un bassin plein d'eau, sa pâte, ses outils; à gauche, ses moules. Un apprenti lui sert de manœuvre.

Il commence par battre la pâte vivement sur le marbre, comme ferait un boulanger qui pétrit le pain, afin de la rendre plus malléable et de chasser les bulles

d'air qui, à la cuisson, pourraient occasionner des fentes. (1)

Il prend ensuite la quantité de pâte nécessaire pour confectionner l'objet qu'il se propose de faire (soit une assiette), et la pose sur un morceau de toile étendu sur le marbre. Il la bat avec un large maillet en bois, la place entre deux règles et l'étend au moyen de rouleaux jusqu'à ce qu'elle ait une égale épaisseur sur toute sa surface.

Son moule est devant lui, il y porte vivement la pâte qu'il vient de préparer et l'applique avec une éponge légèrement mouillée ; avec un couteau il dresse le dessous de l'assiette, avec une lame de caoutchouc, il le lisse ; il roule un petit boudin de terre, dit colombin, et l'applique sous l'assiette pour en former le pied.

Au bout de quelques minutes, il détache l'assiette du moule, et on la porte sur une étagère pour la faire sécher, c'est ce qu'on appelle alors une *pièce en cru.*

Coulage des pièces.

Pour les pièces creuses, telles que tasses, vases, bols, et même pour les pièces plates auxquelles on veut donner une légèreté particulière, on emploie le coulage.

(1) Lorsque la pâte est un peu sèche, on l'humecte avec de l'eau ; mais, au dire des vieux ouvriers, rien n'égale l'urine pour lui donner la plasticité voulue. Cela se pratiquait à Saint-Amand ; à l'usine de Tournay on le défendait ; mais les ouvriers ne se faisaient pas faute de recourir à ce moyen et jusque tout récemment on en a connu, (les derniers de l'ancienne fabrique), qui usaient de ce singulier procédé.

On employait aussi le vinaigre dans le même but. La consommation en était assez forte, pour que Peterinck crût devoir réclamer l'exemption de droits sur ce liquide.

La pâte, réduite à l'état liquide, est versée dans les moules en plâtre, (comme ceux d'ailleurs qui servent au moulage); cette matière qui boit très rapidement l'eau contenue dans la pâte, permet de faire plusieurs pièces de suite. On comprend cependant qu'il en faille des quantités considérables. Les moules sont souvent composés de plusieurs pièces; on les réunit ensemble au moyen d'une ficelle, puis on y introduit la bouillie par un conduit ménagé dans le moule. Cinq ou six minutes après cette opération, l'objet fabriqué peut en être retiré.

Tournassage.

Lorsque les pièces, faites soit par moulage, soit par coulage, sont bien sèches, l'ouvrier les reprend et les *tournasse,* c'est-à-dire les achève sur le tour, opération qui a pour objet de faire disparaître les inégalités que laisse le moulage, les traces de coulage, en un mot de les adoucir et de les polir.

Les ouvriers qui procèdent à cette opération doivent prendre certaines précautions contre la poussière fine et sèche qui en résulte, et qui, pénétrant par la bouche et par le nez, serait très nuisible à leur santé. Ils gardent devant le nez une éponge mouillée, qui arrête cette poussière au passage. (1)

Garnissage.

Si l'objet fabriqué est d'une seule pièce, (telle une assiette) il est alors terminé. Au contraire, s'il se com-

(1) Toutefois le danger n'est pas complètement écarté, et il est reconnu que ces ouvriers ne vivent pas vieux.

pose de plusieurs pièces, comme une théière, par exemple, à laquelle on doit ajouter une anse, un bec, etc., il retourne à l'atelier des garnisseurs, qui fixent ces accessoires au moyen de la pâte à l'état demi-liquide appelé barbotine.

Décor en bleu.

Les pièces de vaisselle courante, destinées à être décorées en bleu, sont portées à l'atelier des peintres, qui appliquent cette couleur *sur le cru*, c'est-à-dire sur la pièce non encore cuite.

Le peintre trace le dessin au moyen d'un poncis, (1) puis il le repasse avec un pinceau très fin.

Il appose en même temps, au revers de la pièce, la marque en bleu.

Cette couleur peut être appliquée avant la cuisson, parce qu'elle supporte le grand feu ; aussi elle pénètre la pâte et devient absolument inaltérable. (2)

Cuisson.

Les pièces décorées en bleu et celles qui sont destinées à recevoir un décor fin, sont ensuite mises au four.

Chaque objet est placé (encastré) dans une gasette, (3)

(1) On appelle ainsi une feuille de papier portant le dessin qu'il s'agit de reproduire; ce dessin est entièrement piqué. L'ouvrier applique la feuille sur la pièce et la frappe légèrement avec un linge rempli de poussière de charbon de bois. Le décor se trouve, de la sorte, tracé très exactement sur la pièce, à travers les piqûres, et le peintre n'a plus qu'à le fixer.

(2) On désigne souvent le décor de la vaisselle d'usage, sous le nom de *bleu au grand feu*, par allusion à son mode de cuison.

(3) La gasette est une boite de terre creuse, cylindrique, dans laquelle on place les pièces de porcelaines avant de les mettre au four, afin de les préserver du contact de la flamme, de la poussière et des cendres du foyer.

appelée ici *ustensile,* dont le fond est légèrement saupoudré de sable. Les ustensiles se superposent et sont placés en piles dans le four.

Les pièces sont cuites au grand feu ou *feu de biscuit.*

A leur sortie du four, on les frotte avec un morceau de pierre ponce ou de grés, pour faire disparaître les aspérités qui pourraient résulter de la cuisson.

Lorsqu'elles sont parfaitement lisses, on les plonge dans un bain d'émail, liquide vitreux, qui leur donne la glaçure et le brillant. Emaillure.

Elles repassent alors une seconde fois au four, pour cuire l'émail, à un feu beaucoup moins intense que le premier.

Les produits ordinaires sont alors terminés, et propres à être livrés au commerce, quant aux porcelaines fines, elles doivent seulement être décorées.

Les procédés de décoration ne nous sont pas authentiquement connus, pas plus que la composition de la pâte. Là, nous ne nous trouvons plus seulement en présence d'un unique chef d'industrie : chaque décorateur, chaque peintre avait son secret, qu'il ne confiait à personne, et qu'il se faisait gloire d'emporter dans la tombe. Décor en couleurs.

Nous avons trouvé cependant, dans *Bastenaire, l'art de fabriquer la porcelaine,* de précieux renseignements à ce sujet.

Ancien ouvrier de notre manufacture, il a dû s'inspirer des procédés qui y étaient en usage.

L'or dont on se sert pour la décoration des porcelaines, doit être aussi fin que possible. On emploie de préférence l'or en ruban et les ducats. On le fait dissoudre dans de l'eau forte mélangée d'esprit de sel marin, puis on l'applique au pinceau, et on le cuit, au four. Après la cuisson, l'or a un ton jaune mat, il ne reprend son éclat qu'après qu'il a été bruni, avec une pointe d'agate : Il y a deux manières de brunir. L'une est *à fond plein et uni*; on l'emploie sur les parties des vases qui sont souvent maniées. L'autre se nomme *brunir à l'effet;* le fond reste mat, et les ornements sont polis au brunissoir.

Le brunissage s'obtient au moyen d'une pointe d'agate qu'on passe sur l'or mat en allant et venant dans le même sens, puis on frotte la dorure, avec du blanc d'Espagne délayé dans du vinaigre, et l'on repasse le brunissoir en sanguine; l'or prend alors un éclat extraordinaire.

Le brunissage à l'effet s'obtient au moyen d'une pointe d'agate très fine, qui enlève le mat des parties qu'il s'agit de faire briller. C'est un véritable travail de ciseleur; aussi l'appelle-t-on *décor d'or ciselé.*

Les couleurs propres à peindre la porcelaine, sont tirées du règne minéral; la haute température à laquelle elles sont soumises lors de la cuisson, ne permet pas d'employer les couleurs végétales, qui se volatilisent. Les couleurs tirées des métaux sont les meilleures. Le pourpre rosé se fait avec l'oxide d'or et celui d'étain; le carmin avec les mêmes, en y ajoutant un peu d'oxide d'argent; le rouge avec le fer, quelquefois le cuivre et

l'étain; le bleu vient du cobalt, le vert du chrome et du cuivre, le jaune de l'étain, de l'antimoine et du plomb, le blanc de l'étain, le noir du fer, du cuivre et du manganèse; le chatiron du manganèse et du fer; les différents bruns ont tous pour base l'oxyde de fer. (Tome II. p. 321 et suivantes).

Ces couleurs en poudre, délayées dans de l'eau gommée s'appliquent sur la porcelaine émaillée, comme une peinture à l'eau ; elles sont ensuite cuites au four et font corps avec l'émail, qui entre de nouveau en fusion à cette cuisson. Chacune d'elles, ou à peu près, exigeant un degré de chaleur différent, il s'ensuit que chaque pièce doit passer au four presqu'autant de fois qu'elle compte de tons.

Les couleurs sont cuites au *feu de mouffle,* qui est beaucoup moins ardent encore que le petit feu.

On comprend que, dans la longue suite d'opérations auxquelles sont soumises les pièces de porcelaine, il arrive que beaucoup subissent des accidents qui les rendent imparfaites ou impropres à l'usage, et qu'en conséquence les produits de la manufacture se soient toujours vendus à des prix relativement élevés, qui en faisaient des objets de luxe. « Le petit nombre de » pièces parfaites, en comparaison des pièces défectueu- » ses, n'est nullement étonnant si l'on prend en con- » sidération la multiplicité des opérations et les grands » risques qui accompagnent la fabrication de la porce- » laine de luxe. Après avoir subi l'épreuve du grand » feu et du demi-grand feu, un grain de sable se déta-

» chant des parois intérieures de la gasette peut tom-
» ber sur la pièce, et la rendre défectueuse.

» Une trop grande chaleur fait écailler la dorure et
» détruit les couleurs fines et tendres, qui s'absorbent
» dans les nuances plus foncées. D'un autre côté, une
» chaleur trop douce rend les couleurs ternes, et on ne
» peut pas toujours remédier à ce défaut par une
» seconde cuisson.

» Des taches noires déparent quelquefois la dorure
» et quelquefois aussi les couleurs se grippent en
» séchant et laissent apercevoir la glaçure; le bleu
» turquoise et quelques autres couleurs tendres se
» détériorent quand elles sont accidentellement expo-
» sées à l'action des acides. »

Groupes et statuettes.

La fabrication des groupes et statuettes exige un travail et des soins tout particuliers.

Les sujets à reproduire sont partagés en autant de moules qu'il y a de pièces détachées. Toutes les pièces sont coulées séparément. Puis on les réunit, de manière à reconstituer le sujet. On *garnit* ensuite le groupe.

Les nœuds de rubans, bouquets, feuillages des arbres, mousses et plantes grimpantes, sont trop légers pour pouvoir être moulés ou même coulés : les modeleurs les font à la main et les appliquent sur la pièce. (1)

Ce travail exige de véritables artistes, et nos modeleurs du siècle passé étaient dignes de ce nom.

(1) Cette circonstance permet de reconnaître sûrement et au premier coup d'œil, les contrefaçons modernes. Elles ne sont pas achevées ou ne portent que des ornements lourds et imparfaits, tandis que les anciens biscuits se font remarquer par leur excessive légèreté.

La pièce est ensuite portée au four. Pour éviter qu'elle se déforme à la cuisson, on la soutient de tous côtés par des étais, qui forment autour d'elle un véritable échafaudage.

Elle est soumise au grand feu, et si aucun accident ne survient pendant la cuisson, elle donne un produit d'une finesse remarquable; mais bien peu, hélas! traversent toutes ces opérations sans avaries. Le déchet est énorme.

*
* *

Objets fabriqués.

La manufacture de Tournay a produit tous les genres d'objets susceptibles d'être confectionnés en porcelaine; on peut les classer en trois catégories : à la première appartiennent les œuvres d'art, statuettes et groupes ; à la seconde les objets de petit mobilier ; (1) la troisième comprend la vaisselle de table ou *platerie*.

Ier groupe : objets d'art en biscuit, porcelaine blanche ou décorée; (2) tels que groupes et statuettes, qu'on appelait aussi *bijouterie*; plaques à sujet en bas-relief, crucifix et statues de dévotion; statuettes et bustes d'hommes illustres; animaux, comme chevaux ou chiens. Plusieurs groupes réunis formaient ce qu'on appelait des *garnitures de cheminée, garnitures de dessert*. (3)

IIe groupe : objets de petit mobilier, urnes à l'anti-

(1) On a vu, au chapitre I, quelle place tenait la porcelaine, dans le mobilier du XVIIIe siècle.

(2) Etrennes tournaisiennes de 1769.

(3) Arch. de Tournay. Consaux. 14 décembre 1756.

que et vases de tout genre, parfois garnis de fleurs ; (1) lustres, (2) encriers, boites, tabatières, médaillons, boutons, chapelets, têtes de pipes, jeux divers, plaques décorées, portraits, etc., etc.

IIIe groupe : vaisselle ou platerie : services de table, à thé, à café et à chocolat; beurriers, jattes à bouillon, corbeilles à fruits, salières, moutardiers, crémiers, manches de couteaux et cuillers à sucre, etc.

Formes. Quant aux formes, les statues et les groupes, véritables objets d'art, se classent chronologiquement d'après les caractères propres à toutes les œuvres d'art du XVIIIe siècle.

Les premiers auront les formes allemandes; mais le style français dominera vite, et plus tôt encore, dans la sculpture et le modelage que dans la peinture, par suite de l'influence prédominante de Gillis.

Les sujets gracieux et les rocailles du style Louis XV, les formes plus correctes et plus élégantes du règne suivant; les attitudes froides et sévères, mais fines encore, du commencement de la République; les poses guindées, raides et souvent fausses de l'Empire, se succèdent à des intervalles à peu près réguliers. Nous les décrirons en détail dans le catalogue qui forme notre chapitre V.

Parmi les sculpteurs de talent qui travaillèrent pour Peterinck, on doit citer, par ordre de date :

Antoine Gillis, (1756) Jean Gillis, son fils, Nicolas

(1) Arch. de Tournay. Consaux. 22 juin 1751.
(2) Ibid. 23 février 1751.

Lecreux, Decallonne, P.-J. Barbieux, J. Willems, Lefebvre, etc., dont l'existence nous est révélée par des actes authentiques, reposant aux archives de Tournay. Il en est d'autres encore, dont les noms ne sont pas connus et que des recherches postérieures permettront peut-être de retrouver.

Etablir l'œuvre de chacun d'eux sera chose difficile : on n'a eu jusqu'ici pour guide que la comparaison entre leurs travaux connus et ceux que chaque jour on trouve dans les collections; mais la découverte des anciens moules de la manufacture est venue jeter une grande lumière sur cette question.

Longtemps ils ont été oubliés dans les greniers, où ils gisaient dans le plus grand désordre. Anciens moules.

Ils en ont été retirés il y a peu de temps, et on commence à en faire le classement. Mais que de peines et de temps il coûtera! Un groupe, même petit, se décompose en une dizaine de moules distincts, qu'il s'agit de réunir et de coordonner. (1) Tous sont aujourd'hui pêle-mêle; des années s'écouleront avant qu'on puisse rendre à chaque corps ses bras et ses jambes, à chaque groupe ses différents personnages, ses arbres, sa terrasse, ses accessoires. (2)

(1) Lejeal cite des groupes de la fabrique de Valenciennes, composés de trente et de cinquante pièces.

(2) Quantité de ces figures sont encore attribuées par les collectionneurs français à la fabrique de Sèvres, et cette erreur s'explique facilement; la pâte est la même dans les deux fabriques, et celle de Tournay, comme son illustre rivale, ne manqua pas d'artistes de talent qui donnèrent à ses produits ce même cachet artistique qui caractérise la fabrique de Sèvres.

On a déjà classé cent trente fragments de groupes, qui présentent une trentaine de types distincts seulement.

Sans pouvoir donc faire dès maintenant la part de chacun de nos artistes, nous sommes arrivés, en nous aidant de ces groupes et statuettes déjà reconstitués, à assigner à notre fabrique, avec une entière certitude, plusieurs catégories importantes de sujets, qu'on ne lui avait concédés jusqu'ici que sur la foi des traditions locales. Ces traditions ne suffisaient pas, car, d'une part l'instinct des amateurs, les caractères artistiques de telle ou telle figurine peuvent mettre le chercheur en défaut; d'autre part les sujets, des genres les plus opposés, exécutés à la manufacture, l'aspect même de certaines pièces, le ton de la pâte et de l'émail, tantôt jaunâtre, tantôt blanc ou verdâtre, semblent défier la sagacité des connaisseurs.

Enfin, aucune pièce ne porte de marque de fabrique ou de signature; très peu portent un monogramme souvent inexpliqué d'ailleurs.

Les moules ne sont généralement pas signés, nos dernières recherches nous ont fait connaître cependant deux modeleurs du commencement de ce siècle, dont les noms se trouvent sur des moules, Ficar et Bomer. (1)

(1) Ce *Ficar* serait-il le même que le *Fickaert* de Valenciennes, auteur de la *Descente de Croix?* C'est ce que nous n'avons pu déterminer. *Bomer* est l'auteur de la *Religieuse* et de l'*Ermite*, deux statues souvent reproduites en faïence. (La première se décompose en sept moules.)

Les objets de petit mobilier participent, tout à la fois des objets d'art, pour la forme, et de la vaisselle, pour le décor. Nous les confondrons avec l'une ou l'autre de ces catégories, selon que, chez eux, le décor ou la forme présentera plus d'importance.

Formes de la vaisselle.

Les formes de la platerie ou vaisselle de table, sont nécessairement peu variées. Les modeleurs qui traitèrent les sujets d'art, ne dédaignèrent cependant pas de faire des modèles pour la vaisselle, comme on le voit par les vieux moules encore conservés à la manufacture.

La plus ancienne forme, empruntée aux usines de Saxe, présente un marly (ou bord) ondulé, à grosses côtes torses, offrant une forte saillie, ou *godrons*,

Fig. 1.

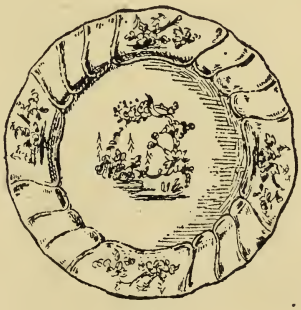

Fig. 2.

avec une bordure large de dix à quinze millimètres, représentant un fin travail d'osier; on désigne cette forme, à la manufacture, sous le nom d'*osier* (fig. 1.) Une seconde forme, semblable à la première mais dépourvue de cette bordure osier, s'appelait *rocaille* (fig. 2.)

Une troisième était ornée, sur le marly, de fines côtes torses du plus gracieux effet. On l'appelait à *fines côtes* (fig. 3.)

Il y avait encore les formes à marly ajouré ou percé à jour, (le plus souvent en grosse vannerie). (fig. 4;)

Fig. 3.

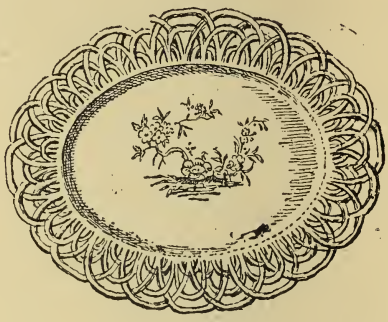

Fig. 4.

les formes unies, à marly lisse, mais dont le bord est ondulé ou écaillé, les formes rondes, etc.

*
* *

Décors.

Peu de fabriques présentent autant de variété dans leurs décors que celle de Tournay, et l'on peut dire qu'il n'est aucun genre que notre manufacture n'ait abordé avec succès. La nomenclature sommaire que nous en faisons plus loin, donnera une idée de leur importance.

Expliquons d'abord un mot qu'on rencontre souvent dans les inventaires et dont le sens n'a pas été déterminé jusqu'ici, croyons-nous.

On donnait le nom de *porcelaine japonée* ou *japon* à la fine porcelaine, par opposition à la porcelaine ordinaire, peinte en camaïeu bleu; et l'on désignait ainsi les pièces portant un décor polychrome, ou camaïeu fin, de tout genre, et non pas seulement celles qui imitaient le Chine et le Japon. Porcelaine japonée ou japon.

Duvivier, le meilleur peintre de la manufacture, est désigné, dans une requête de Peterinck, sous le double qualificatif de peintre et *japoneur*. (1)

Le Besogné de 1764, plusieurs fois cité déjà, oppose constamment les mots faïence et porcelaine japonée à ceux de faïence et porcelaine simple ou commune. (2)

Il dit, en un endroit, *faïence* japonée, façon de Strasbourg, ce qui indique, à n'en pas douter, un décor de fleurs polychromes. (3)

On peut partager les décors appliqués aux fines porcelaines, en cinq groupes, qui correspondent assez exactement aux différentes périodes de l'histoire de la manufacture. Classement.

Disons, en passant, que notre fabrique, bien qu'ayant créé des décors originaux, a subi l'influence des gran-

(1) Arch. de Tournay. Farde 247.

(2) On y voit que la vente d'une année s'élevait, pour la faïence japonée, à cinq mille florins, et pour la faïence commune, à cinquante-huit mille florins.

(3) Tel est le sens de ce mot, dans un inventaire de 1761, qui repose aux archives du royaume à Bruxelles; et telle est la signification que lui donnent encore de vieux ouvriers de la fabrique, qui désignent par là toutes les porcelaines fines.

des usines et qu'elle s'est souvent appliquée à contrefaire leurs produits. Dans le principe, elle a copiée le Saxe; l'arrivée de peintres anglais lui fit imiter les porcelaines de leur pays. On peut s'en convaincre en comparant ses produits à ceux des usines anglaises exposés au musée si riche et si intéressant de South Kensington à Londres; enfin elle chercha ses modèles à Sèvres, la fabrique à la mode.

L'antique aïeule de la porcelaine, la Chine, fut aussi largement mise à contribution. (1)

Nous allons passer en revue ces différents décors, en même temps que nous ferons rapidement l'histoire des produits fabriqués.

Nous serons amenés, peut-être, dans cet exposé, à donner de nouveau quelques détails qui ont déjà trouvé place dans les chapitres précédents, mais nous avons préféré tomber dans des redites plutôt que d'omettre, dans l'un ou l'autre de ces chapitres, des faits intéressants à signaler. (2)

1re Période. Peterinck, on l'a vu, produisit un chef-d'œuvre qui plaça, dès ses débuts, la manufacture de Tournay, au

(1) Peterinck cherchait partout des modèles à imiter. Son protecteur, le comte de Cobenzl, l'invitait à se rendre à Bruxelles, pour en voir qui présentaient un intérêt particulier. « Le nonce qui vient d'arriver, lui » écrivit-il le 9 janvier 1755, est grand amateur de porcelaines, et il a » des modèles admirables que je l'engagerai à vous communiquer. » — Arch. du royaume. Correspondance du comte de Cobenzl.

(2) On trouvera au chapitre V, la nomenclature détaillée et chronologiquement classée, des décors.

rang des grandes usines; c'était un lustre en porcelaine, qu'il exhiba aux autorités locales, et qu'il offrit au Gouverneur des Pays-Bas.

En 1756, Gillis modelait pour lui des statues importantes et des groupes en biscuit, formant des garnitures de dessert.

Dès le principe, il employa quarante ouvriers et porta bientôt ce nombre à soixante.

En 1756, déjà Peterinck méditait une nouvelle pâte; mais nous n'en connaissons pas plus la composition que celle de la première.

Les produits de cette première période, peints dans le goût saxon, sont très caractérisés :

Décor aux oiseaux, sur terrasse; dessin fantaisiste, quatre couleurs seulement, bleu, jaune, vert et gris brunâtre. (1)

Même décor en camaïeu rose, (ton pâle et grisâtre.)

Décor de fleurs polychromes, de différents styles; branchages épais et insectes; tons pâles genre saxe. Bouquets et semis de fleurs un peu lourdes, mais dont les émaux, gras et fondus, sont très agréables à l'œil. D'autres plus légers, finement dessinés et délicatement peints en tons clairs et fort pâles. Aucun de ces décors n'est rehaussé d'or, mais généralement le bord des pièces porte un léger filet rouge.

Plusieurs couleurs, le jaune particulièrement, sont bouillonnées; le vernis est sec et maigre, les émaux pâles et lavés, la pâte grisâtre et encore défectueuse.

(1) Voir pour plus de détails le catalogue du chapitre V et les planches.

Les produits de cette époque sont marqués à la tour de couleur. (Voir les marques.)

Un rapport du conseil des finances, du 18 septembre 1756, (1) les apprécie comme suit :

« Il est certain que les dessins de la fabrique de » Tournay sont fort beaux, les couleurs de la peinture » assez vives, et que le prix en est assez modique en » comparaison des autres fabriques de cette espèce ; » mais c'est dommage qu'ils n'ont pas encore atteint » ce beau blanc, qu'on appelle blanc de lait. Dès qu'on » met celle de Tournay à côté des autres, on voit la » différence, on aperçoit ce bleu ou cette couleur gri- » sâtre qui est le défaut principal de cette fabrique. »

*
* *

2e Période.

La deuxième période (1756 à 1762) commence avec la première association contractée entre Peterinck, Caters et Van Schoor. Peterinck y trouva les capitaux qui jusqu'alors lui avaient fait défaut; il augmenta et améliora son outillage, il appela de nouveaux ouvriers, dont le nombre fut porté jusqu'à cent en 1762, et en fit venir d'Angleterre, où, depuis plusieurs années, déjà la fabrication de la porcelaine tendre était très florissante.

Les produits de cette période sont assez difficiles à déterminer, comme toutes les œuvres des époques de transition. On n'a pas encore abandonné le style ancien, mais on fait des essais de décors nouveaux, et il est

(1) Archives du royaume. Conseil des finances. Farde 2029.

peu commode de distinguer ces premiers ouvrages de ceux qui furent faits dans la suite. Nous allons cependant indiquer quelques types que l'on peut considérer comme propres à cette époque.

C'est d'abord le DÉCOR DE FLEURS qui par ses tons parfois lourds, parfois clairs, toujours lavés, rappelle encore le genre Saxe dont il commence à s'éloigner cependant.

Tout autre est le *décor de fleurs genre Strasbourg*, imitant les faïences de cette ville dont il est question en plusieurs endroits, et notamment dans un rapport du conseil des finances de 1756.

Les émaux épais et très colorés, sont cependant encore un peu fades.

DÉCOR DE FLEURS CAMAÏEU ROSE, ou plutôt rouge violacé, très foncé dans certaines parties, presque entièrement évaporé dans d'autres. Bouquet jeté sur un côté de l'assiette et semis irrégulier de fleurs.

DÉCOR DE FRUITS ET DE FLEURS, tons pâles et lavés.

DÉCOR CHINOIS, dont le goût fut probablement apporté par les ouvriers venus d'Angleterre. — On trouve ce décor avec personnages représentant des scènes d'intérieur — ici encore couleurs pâles et lavées — avec fleurs exactement copiées des porcelaines de Chine, ou rappelant ces fleurs d'après l'interprétation saxonne.

DÉCOR AUX OISEAUX. Un seul oiseau sur une terrasse ou sur une branche d'arbre; couleurs en petit nombre pâles et sans éclat.

On fit enfin des essais de DÉCOR BLEU DE ROI, peu réussis, il est vrai, mais déjà passables.

On le trouve joint aux décors à fruits et aux oiseaux.

Si les couleurs laissaient à désirer, l'or, au contraire, était déjà épais et brillant.

Peu de pièces sont marquées ; nous n'en avons trouvé que deux avec marque ; l'une porte une tour (petite et maigre) en or ; l'autre, une initiale et une date : D. 1761 (en noir).

Toutes ces pièces ont des caractères communs : pâte d'un ton jaunâtre à bouillons et piqûres (elle prendra bientôt le ton crémeux, si agréable à l'œil) couleurs ternes, le plus souvent pâles et lavées ; exécution médiocre.

*
* *

3e Période. La troisième période, qui commence avec la construction de la nouvelle fabrique et coïncide avec l'arrivée de Duvivier comme premier peintre, fut peut-être la plus brillante de la manufacture ; ce fut, à coup sûr, la plus artistique.

Nous avons vu, au chapitre II, combien les produits de cette époque étaient estimés et recherchés dans tous les pays de l'Europe où ils se répandirent rapidement. Ils n'étaient point encore parfaits cependant, au commencement de cette période, mais ils se sont améliorés rapidement, et, en peu d'années, devinrent tout à fait supérieurs.

Le Besogné d'inspection que nous avons déjà cité plusieurs fois, signale, en 1764, leurs qualités et leurs défauts.

« La qualité qui donne le plus de vogue à la porce-
» laine, est la solidité ; aussi le débit principal se fait

» en ouvrage de platerie (vaisselle de table); la matière » se plie encore parfaitement pour être employée en » bijouterie ou petites statues, dont on voit des essais » qui imitent la porcelaine de Saxe; pour le bleu et » pour la peinture en mignature (sic), celle de Saxe » l'emporte cependant un peu pour la vivacité des cou- » leurs, mais elle est inférieure pour la partie de la » dorure.

» Le deffaut des ouvrages de Tournay est d'être d'un » blanc trop peu nourri et d'avoir, dans la glassure, de » petites élévations que l'on appelle bouillons.

» Il serait facile d'y remédier; on doit encore ajouter » qu'il y a beaucoup de déchets ou de pièces de rebut. »

La manufacture occupait à cette époque plus de deux cents artistes et ouvriers : « Il y a vingt peintres abso- » lument formés; l'un d'eux, nommé Duvivier, âgé de » vingt-sept à vingt-huit ans, natif de Tournay, lequel » a travaillé longtemps en Angleterre, excelle dans sa » profession.

» Il y a vingt autres peintres qui sont dans le der- » nier terme de leur apprentissage; il y a d'ailleurs » trente jeunes apprentifs.

» On emploie vingt tourneurs et six mouleurs pour » la fayance, deux tourneurs pour la porcelaine, qua- » tre-vingt manœuvres pour mettre en couvercle et » faire d'autres ouvrages, et dix personnes pour les » moulins et faire les fonctions de piqueurs et teneurs » de livres, ce qui fait en tout deux cents personnes. »

Ce nombre s'accrut d'année en année; en 1772, il atteignit le chiffre de trois cents, et, en 1773 et 1774, on comptait trois cent cinquante et quatre cents ouvriers.

En dix ans, la fabrication avait fait des progrès énormes ; à ce point qu'un almanach publié à Tournay, en 1769, en parle dans les termes suivants :

« Cette fabrique est parvenue au point de le disputer » à celle des Indes et de l'Europe, pour les pièces » d'usage.

» Celles de luxe servent à meubler les appartements, » telles que de grandes urnes à l'antique, des orne- » ments de cheminée, de dessert, en blanc émaillé, en » biscuit et en couleurs. (1)

» Cet établissement fait honneur à Tournay par » l'excellence du goût où l'on a porté surtout la porce- » laine. La perfection où elle est montée fait l'éloge du » directeur et entrepreneur ; la délicatesse de la pein- » ture dans les services de table ne laisse rien à dési- » rer ; le fini des ouvrages de M. Duvivier est » impayable, et si les nations étrangères se sont fait » admirer dans ce genre si difficile, celui-ci n'est pas » moins digne des plus grands éloges. » (2)

Peterinck fit, en 1768, des essais de cuisson à la houille, comme nous l'avons vu plus haut, mais il y renonça bientôt et, jusque dans les derniers temps de la fabrique, on continua à cuire au bois.

Toujours à la recherche d'une pâte plus parfaite, il parle, dans une requête adressée au gouvernement, des « nouvelles épreuves qu'il n'a cessé de faire depuis un » certain temps, pour procurer à sa porcelaine une » consistance capable de soutenir l'ardeur du feu de

(1) Etrennes tournaisiennes, citées par Bozières.

(2) Etrennes tournaisiennes, 1770.

» table. Il ajoute qu'elles viennent enfin de lui réussir,
» au point qu'on peut sans danger se servir de rechaud
» sous les assiettes et les plats de sa nouvelle compo-
» sition, sans craindre la casse, secret inconnu jusqu'à
» ce jour.... »

Nous doutons que le nouveau procédé ait eu la propriété que lui attribue son inventeur, et nous n'oserions conseiller à personne de tenter l'expérience avec un plat de valeur.

Les produits de la troisième période sont de loin les plus remarquables de la fabrication ; le dessin est vraiment artistique, les couleurs vives et variées, les formes très élégantes, l'émail brillant ; la pâte atteint presque ce blanc de lait que les inspecteurs lui souhaitaient, mais en gardant un ton qui lui est propre, plus chaud et plus nourri — encore un peu crémeux en un mot — qui ajoute considérablement à son mérite.

Le décor est particulièrement fin pendant la première moitié de cette période : il se ressent de l'influence anglaise ; plus tard il revient aux modèles de Saxe. Les couleurs ont plus d'éclat, mais le dessin s'alourdit. (Cela est particulièrement sensible dans le décor dit *aux oiseaux*.)

Les décors varient à l'infini. Nous ne citons que les principaux et ceux qui forment type.

Décor oriental. Déjà employé pendant la deuxième période, il fut continué pendant la troisième.

Certaines pièces sont des copies fidèles, très réussies, des porcelaines de Chine et du Japon ; le plus généra-

lement, en ce cas, elles ont été faites pour compléter des services. Nous en avons retrouvé différents types.

D'autres, plus librement traitées, présentent ce compromis, dont parle Jacquemart, entre l'art oriental et la décoration saxonne ; on retrouve les sujets chinois, interprêtés par des Européens : fleurs ou feuillages, scènes à personnages, paysages à pagodes, etc.

L'un des plus beaux décors de notre fabrique est le DÉCOR AUX OISEAUX. Les périodes précédentes avaient tenté de timides essais imités des porcelaines anglaises ; Duvivier donna à ce genre toute sa perfection. On peut diviser en trois catégories les pièces décorées aux oiseaux appartenant à la troisième époque.

I. Oiseaux imaginaires, dont les formes et les couleurs sont une création de la fantaisie du peintre ; ils sont harmonieusement groupés sur une terrasse ornée de quelques arbustes. Le dessin en est très soigné, les couleurs fines et délicates, mais de tons doux. C'est de la vraie peinture artistique.

Les pièces sont souvent rehaussées d'or. — Marques à la tour ou aux épées, en or.

II. Oiseaux de même genre, mais avec cette double différence, que le dessin est moins correct et les tons plus vifs.

Le spécimen le plus remarquable de ce groupe est le service du prince Charles de Lorraine.

Ce genre fut, sans doute, celui des collaborateurs de Duvivier. On le continua après lui, et encore pendant la quatrième période. — Jamais ou très rarement marqué.

III. Décor aux oiseaux groupés avec des fruits. Les tons sont vifs comme dans le deuxième genre ; le dessin est fin comme dans le premier ; mais l'ensemble choque par la disproportion entre les oiseaux et les fruits, ceux-ci étant beaucoup plus grands que ceux-là.

Le DÉCOR D'ANIMAUX (quadrupèdes), de même style que le précédent, forme une variété de ce genre et lui est assez inférieur. Peu de pièces ont reçu ce décor.

DÉCOR D'OR. Il se compose le plus souvent de cinq petits bouquets de fleurs, parfois d'un semis de bouquets de roses, ou d'oiseaux ; certaines pièces portent de simples filets unis ou ciselés et des initiales ; d'autres sont couvertes de tout un système de décoration tel que réseaux sur les parties planes, rehauts sur les reliefs.

Ce décor présente de nombreuses variétés.

La plus importante et la plus caractérisée est le décor d'armoiries en couleurs. Dans ce cas, les écussons ornent le devant ou la partie principale des pièces ; le reste est semé de bouquets d'or, et encadré souvent de quelque filet de couleur.

Ces mêmes semis ou dessins or rehaussent en général tous les décors fins, en particulier le bleu de roi.

DÉCOR CAMAÏEU ROSE à paysage (rose tirant sur le violet). Paysage genre italien, avec châteaux ou ruines, rivières et quais de déchargement. Sur le devant, de grands arbres, des cavaliers, des ouvriers....

Tons foncés, au premier plan ; clairs et très dégradés dans les fonds, pour figurer la perspective.

Les décors les plus fins de cette catégorie sont dus

au pinceau de Duvivier. Ils se distinguent par un ton rose-violacé clair. Très souvent sous le paysage un cul de lampe en or. Sur le marly des assiettes, quatre bouquets de fleurs en rose ou en or. Ses élèves, et en particulier Mayer, continuèrent ce même décor pendant la quatrième époque. Mais leurs travaux sont loin de valoir ceux du maître. Le dessin en est moins correct, la composition presque nulle. La touche lourde, la couleur dure et foncée. On peut partager les pièces qui portent ce décor, en six ou sept variétés.

Quelques pièces sont marquées à la tour d'or, mais beaucoup plus souvent aux épées. Généralement elles portent un filet d'or sur le bord du marly.

Décor camaïeu rose à fleurs. On en trouve de très variées, tant au point de vue du style qu'à celui de l'exécution.

Une variété, à rehauts d'or. (Aucune pièce de ce genre n'est marquée)

Décor aux amours, à personnages, etc., scènes diverses, enfants, bergers et bergères, gentilshommes et dames, genre Watteau et Boucher, en camaïeu rose, grisaille ou en couleurs. Ces pièces sont marquées le plus souvent à la tour d'or.

Décor camaïeu vert, à personnages représentant des scènes champêtres. (Marque aux épées d'or.)

Décor de fleurs polychromes. L'abondance de pièces portant ce décor est extrême, la variété extraordinaire.

Ce genre se distingue par des tons riches et délicats, une touche légère, un groupement élégant des fleurs, des émaux présentant beaucoup de relief. Certaines pièces sont vraiment fines, d'autres présentent un aspect plus ordinaire, mais toujours artistique.

Marque à la tour ou aux épées. Beaucoup de pièces sans marque. Parmi ces dernières, il en est un grand nombre qui appartiennent à la quatrième époque; mais il est bien difficile de les déterminer.

Une variété, à fleurs rehaussées d'or.

Décor de fruits et de fleurs. Souvent un ou plusieurs de ces fruits sont représentés coupés. On y ajoute parfois des légumes, tels que betteraves ou carottes, et des papillons et insectes.

Les caractères de ce décor ont changé en même temps que celui des fleurs. Mais on trouve moins de pièces de ce genre. Elles sont, d'ailleurs, d'un goût douteux.

Décor au paysage polychrome composé de la même façon que le paysage en camaïeu rose. Couleurs fines mais où domine, dans le premier plan, un ton brun, dur et épais, qui alourdit le sujet.

Décor a médaillon suspendu par un ruban rose, et portant un bouquet de fleurs.

Enfin le décor bleu de roi, le plus riche de tous; il est souvent associé à d'autres décors, des plus fins, exécutés par les meilleurs peintres.

On trouve le décor à fond bleu, semé de bouquets de roses en or et en argent ciselé. Le même fond est rehaussé parfois de rocailles en or, avec réserves contenant des oiseaux en or sur fond blanc ; fond bleu, avec réserves où sont peints des amours, des fleurs, des paysages en camaïeu rose, l'un des plus riches décors que l'on puisse imaginer ; même fond avec paysages polychromes.

Pendant la quatrième époque, on a prodigué le décor bleu de roi ; mais les œuvres de la troisième leur sont infiniment supérieures.

A cette troisième époque appartiennent encore les DÉCORS BLEU ET OR, qu'on peut partager en deux groupes :

1. Le décor bleu courant, rehaussé d'or.

2. Les autres décors, bleu ordinaire, ou bleu fin, rehaussés d'or, dont le dessin ne se rencontre pas dans la porcelaine courante.

Dans ces dernières pièces le dessin bleu ne sert le plus souvent que de prétexte ou de soutien au décor d'or, riche et abondant ; elles comprennent notamment : Décor de papillons et fleurs, avec bordure de grecques ; bouquets et papillons ; arabesques et fleurs ornemanisées ; semis de bouquets bleu fin et insectes or ; bandes torses alternativement blanches et bleues, ces dernières rehaussées de fleurs or ; guirlandes de fleurs, lamberquins, oiseaux bleu fin, etc.

Ce décor bleu et or était aussi estimé que celui en couleurs. Il est souvent appliqué sur des pièces de premier choix, presque toujours marquées en or.

On l'a continué pendant la quatrième période, mais il serait difficile de distinguer les pièces qui appartiennent à chacune des deux époques.

*
* *

La quatrième période de la fabrication ne se signale par aucun progrès marquant. Elle vécut sur le fond de sa devancière et continua les mêmes décors. Mayer cependant enrichit la fabrique de plusieurs genres nouveaux créés ou importés par lui. 4e Période.

La manufacture se maintint à peu près au même niveau de fabrication et de vente, jusqu'à l'époque des guerres de la République française qui vinrent jeter le trouble dans nos pays et anéantir toutes les industries, celles-là surtout qui vivent du luxe.

Les formes de la platerie deviennent lisses, généralement rondes, ou à bord ondulé ; plus de côtes ou rocailles, de vannerie ou d'osier sur le bord des pièces.

On retrouve, durant cette période, le DÉCOR AU PAYSAGE, camaïeu rose, un peu alourdi ; le même décor en couleurs, moins artistique qu'à l'époque précédente.

DÉCOR BOIS, imitant généralement le sapin, avec paysage ou sujets divers en grisaille, sur une carte en trompe l'œil ; genre dans lequel excella Mayer, et dont il a laissé de nombreux exemplaires signés.

Un décor nouveau et qui date des toutes premières années de cette période, est le DÉCOR A MÉDAILLON

BLEU DE ROI, suspendu par un ruban de même couleur, portant au centre un trophée d'instruments de musique ou d'ustensiles aratoires, et ses nombreuses variétés à gerbes, initiales, etc.

DÉCOR AUX OISEAUX, type nouveau, copiés exactement d'après les ouvrages de Buffon, et portant leur nom écrit sous les pièces. Celles-ci sont ornées d'une large bordure bleu de roi, contenant elle-même des réserves avec oiseaux. Le type le plus caractérisé et le plus remarquable de ce genre, est le service du duc d'Orléans.

Plusieurs variétés de ce décor :

Oiseaux alternant avec des médaillons camées. Grand oiseau solitaire, large bande bleu de roi, ou branche de chêne en vert, sur le marly; oiseau solitaire, perché sur une branche, tons pâles, dessin médiocre; oiseaux en camaïeu rose, etc.

DÉCOR A MÉDAILLON GENRE CAMÉE, fond rose, pourpre, bleu-clair, gris-clair, contenant généralement une tête d'empereur romain, un vase, de petits sujets, scènes, amours, en grisaille; encadrement d'or ciselé.

DÉCOR EN GRISAILLE, paysages, amours, portraits.

Décor : fond de couleur uni, orange, vert, jaune, bleu de roi, rose, avec médaillon, fond blanc, contenant un sujet en grisaille ou des initiales or ciselé.

Décor de sujets divers, en couleurs, tels que paysages, chiens, scènes, trophées, etc.

Même décor, avec fond bleu de roi, veinulé ou relevé d'or.

Décor bleu de roi, composé d'une large bordure, avec arabesques en or, ou de maigres dessins, rehaussés d'or.

Décor de fleurs semblable à celui de la troisième période, mais présentant quelques variétés nouvelles bien déterminées, tels que : le décor de plantes dit *herbier :* dans le fond une branche de fleurs dessinée d'après les gravures des ouvrages de botanique de l'époque ; bordure rose et or. Le nom de la fleur se trouve écrit au revers de la pièce, en noir ou en or.

Décor de bluets, usité dans toutes les fabriques à cette époque. (Appelé, en France, *décor à la reine.*)

Décor de branchages très légers et très variés, formant bordure.

Décor bleu et or.

Cette nomenclature, déjà trop longue, est encore incomplète.

Aucun décor de la quatrième époque ne porte de marque.

*
* *

Pendant la cinquième période, qui est une époque de décadence, on continua, mais sur un nombre très restreint de pièces, la plupart des genres de décor 5e Période.

usités pendant la période précédente; Mayer était alors le seul décorateur de mérite.

Presque tous les produits étaient décorés en bleu et l'on retrouve, traités de la sorte, la plupart des genres réservés autrefois aux décors de couleurs et d'or. Cette porcelaine d'usage se distinguait par des qualités réelles; solidité, blancheur extrême, émail brillant, mais par contre elle était un peu lourde.

Les procédés de fabrication varièrent peu, toute l'attention de nos industriels se portant, à cette époque, vers la faïence.

Mademoiselle de Bettignies, au dire de Lecocq, trouva le moyen d'imprimer sur porcelaine. Il faudrait plutôt dire qu'elle importa à Tournay un procédé connu depuis longtemps déjà en Angleterre. Bastenaire, peintre de la manufacture, découvrit un procédé nouveau pour l'application de l'or. Ce procédé appartenant à la fabrication moderne, nous ne nous y arrêterons pas.

On connaît, de cette dernière période, un décor de paysage, polychrome, très mauvais de dessin, de tons et de cuisson, avec bordure bleu de roi et branche de laurier or.

Décor fond bleu de roi, avec sujets polychromes, fins. Genre exceptionnel et qui ne se répandit pas dans le commerce.

Enfin le service du roi de Hollande, fait en 1815, offre pour tout décor une bordure bleu de roi, chargée d'une guirlande de chêne en or.

*
* *

Les décors en bleu, des services d'usage quoique moins variés et moins riches que ceux des porcelaines japonées, ne sont cependant pas moins intéressants. Décor en bleu.

Ces types, fixés dès les premières années de la fabrication, furent conservés à travers toutes ses vicissitudes et reproduits presque sans changement, jusqu'à l'époque où s'arrête notre histoire.

Les produits décorés en bleu, et qui datent de la première époque se reconnaissent aisément à leur décor, imitant le Chine, interprété par les peintres saxons, et leur pâte, jaune, bouillonnée ou piquée, défectueuse en plusieurs points. 1re Période.

Décor de fleurs, représentant une tige d'arbuste, ramassée en bouquet avec grosses fleurs, qu'un oiseau vient becqueter, imité du vieux chine.

Ce décor, modifié dans ses détails, servira de type à toute la vaisselle courante peinte en bleu.

Décor au paysage, genre Chine, (lac bordé d'arbres, pavillons et pagodes).

Décor d'oiseaux imaginaires sur terrasse, copie des décors saxons de la même époque, en tous points semblable à celui des porcelaines fines.

Vers 1755, on crée un type qui fut le plus constant et le plus répandu de tous; il porte, au centre de la pièce, une branche épaisse ou buisson, posée sur terrasse, repliée sur elle-même, et formant bouquet de 2e Période et suivantes. Décor Ronda.

fleurs variées, larges et épaisses dans le bas, allant en diminuant de dimensions vers le haut; et sur le bord de la pièce, quatre branches plus légères, à égal intervalle. Ce décor est imité du Chine.

Le bleu en est doux, un peu grisâtre parfois, et délicatement appliqué.

Il porte presque toujours la marque aux épées, en bleu. Dans les papiers de la fabrique on l'appelle *Ronda*, et dans le langage usuel, *décor aux cinq bouquets*.

Décor Frise.

Un autre décor, également caractéristique, de notre usine, et conservé, comme le précédent pendant toute la fabrication, est le décor dit *frise* (ou *à l'abeille*). Il s'inspire aussi des décors orientaux anciens : il porte un arbuste, planté sur terrasse, ramassé et formant bouquet, de fleurs assez épaisses et d'une seule sorte, avec une abeille au sommet. Sur le bord ou marly, quatre bouquets de même genre. Le ton de ce décor est généralement assez foncé ; il s'alourdit encore vers la fin de la fabrication ; il porte généralement la marque aux épées.

Ces deux décors réunis donnèrent naissance à une foule de variétés, qui toutes cependant rappellent leur origine au premier coup d'œil.

Certains décors imitent ou même copient les porcelaines de Chine et possèdent toutes les qualités décoratives de ces dernières. Nous les décrivons en détail au chapitre. V.

Décor Saxe.

Des décors de Saxe furent copiés servilement. L'un d'eux portait ce nom, dans les archives de notre fabri-

que. Il divise la pièce en quatre compartiments dans chacun desquels court une branche légère, avec fleurs et grappes.

Les produits décorés de la sorte ont généralement les formes à côtes torses qui leur donnent une finesse extrême, et élèvent les bonnes pièces de cette catégorie au niveau des meilleures du décor polychrome.

Un autre genre copié du Saxe, porte une corbeille remplie de fleurs. Divers.

Le décor bleu a produit quelques pièces artistiques, bien qu'en petit nombre : plaques diverses, assiettes, boites, tabatières, ornées de paysages, marines, et scènes variées.

Un décor représente saint Georges à cheval, terrassant le dragon.

Viennent ensuite une foule de décors plus ou moins variés, mais se rattachant tous aux types décrits plus haut; ce sont généralement des fleurs traitées avec plus de liberté, et où le goût et le talent du peintre se révèlent plus que dans les genres précédents.

Certaines pièces, telles que cuillers à sucre, louches, manches de couteaux et, dans un autre genre, jeux, chapelets, boutons, etc., sont ornés seulement de rehauts bleus. Nous ne pouvons donc pas nous y arrêter.

Enfin, dans sa dernière période, la fabrique a produit un grand nombre de services, destinés à être donnés en prix aux sociétés de tir.

Ils portent, généralement au centre, les armoiries de la société et, sur le marly des arcs et des flèches en sautoir. Les pièces de ce genre sont de forme ronde et lisse, sans marques.

Deux groupes nous occuperont encore : le décor brun, et le décor bleu fin.

Décor brun.

Le décor brun ou marron, qui fut rarement employé, s'applique à la vaisselle d'usage, et copie exactement les décors bleus. Ses variétés sont peu nombreuses ; c'est généralement le genre dit *ronda,* et cet autre à grosses branches de fleurs qui en fut le précurseur, et que nous avons déjà décrit. (Première période.)

Décor bleu fin.

Le décor bleu fin a reproduit tous les genres (ou peu s'en faut), traités en bleu ordinaire et il en a abordé d'autres encore appartenant à la catégorie des porcelaines japonées, parmi lesquelles il pourrait certainement être compris ; mais nous l'avons rangé dans le décor bleu pour conserver plus d'unité dans le classement.

Nous ne signalerons que quatre genres :

Le décor aux oiseaux ;

Décor de fleurs, bleu clair ; sur le devant de la pièce, une fleur sur sa tige, rappelant le genre dit herbier, bordure de grecques ;

Décor de fleurs, imitées des fines porcelaines.

Décor à initiales, ayant pour bordure une large bande bleu foncé, (un peu plus noir que le bleu de roi) ou des festons de légères fleurettes, et de branches de laurier.

*
* *

Les marques de fabrique apposées aux produits de la manufacture de Tournay, sont de deux sortes : la marque à la tour et la marque aux épées. Marques de fabrique.

I. Marque à la tour de couleur

1. En bleu ou en violet ; 2. large, dessinée au trait, avec créneaux, fenêtres et porte ;

3. En rouge de forme à peu près semblable,

4. En rouge ou en noir,

celle-ci, plus petite, toute différente de type, accompagnée parfois d'un C au-dessus ou au-dessous.

5. En rouge brunâtre, d'une forme incorrecte,

surmontée d'une sorte de lettre M et appelée, on ne sait pourquoi, *tour aux oiseaux*.

II. Marque à la tour d'or, — pleine — de formes et de dimensions variées,

d'après les dimensions des pièces auxquelles elle est appliquée.

III. Marque aux épées d'or,

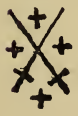 en sautoir et cantonnées de quatre croisettes, entre les branches.

IV. Même marque aux épées, en bleu ;

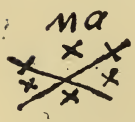

celle-ci accompagnée souvent d'une ou deux lettres, monogramme du décorateur, comme dans l'exemple ci-contre.

Enfin, sous presque chaque pièce on trouve un signe de modeleur, ou un numéro de série, l'un et l'autre en creux, dans la pâte.

La marque à la tour de couleur fut seule employée pendant la première période, de 1750 à 1756, et cessa avec elle ; peut-être cependant, après cette date, la tour *en bleu* figure-t-elle encore, mais à titre exceptionnel, sur quelques pièces du décor bleu d'usage.

La marque à la tour d'or et la marque aux épées d'or furent employées en même temps de 1756 à 1781, c'est-à-dire pendant la deuxième et la troisième période.

Ces trois marques ne furent apposées que sur des pièces de porcelaine fine ; au contraire, à partir de la quatrième période (1781), on ne marqua plus ces produits.

Les épées en bleu servirent à marquer sans interruption, depuis 1756 jusqu'à la fin du siècle, la vaisselle courante, décorée en bleu.

Tel est le système que nous croyons pouvoir proposer à la suite de nos patientes recherches.

Hâtons-nous de dire qu'aucun document authentique ne tranche cette question. En vain, pour le trouver, avons-nous fouillé nos archives, et celles du royaume à Bruxelles ; en vain nous sommes-nous adressé aux descendants de Peterinck et à ses continuateurs ; en

vain avons-nous fait appel aux maîtres dans la science de la céramique ; aucun n'a pu nous fournir cette pièce authentique, ce document certain que nous aurions voulu voir figurer ici, au lieu de conjectures qui, malgré leur grande probabilité, restent cependant encore une hypothèse.

Dans sa première requête adressée au gouvernement, Peterinck demandait une marque pour ses porcelaines. Il eût voulu obtenir le droit d'y placer les armes de l'Impératrice.

L'octroi du 3 avril 1751, qui lui accordait de nombreux privilèges, ne fait pas mention d'une marque.

Peterinck revint à la charge, et, par requête du 21 juin 1752, il demanda le titre de manufacture royale, et une marque pour ses produits.

Le conseil des finances émit un avis favorable le 7 août 1752. Par décret du même jour, le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, accorde à l'usine le titre de « manufacture impériale et royale » et permet d'exposer devant icelle les armes de Sa » Majesté.

» Il autorise Peterinck à choisir une marque distincte » pour apposer aux pièces de fine porcelaine de sa » fabrique, à charge de remettre le dessin de cette » marque à la Chambre des comptes. » Il est défendu de la contrefaire, sous peine de mille florins d'amende. (1)

(1) Arch. du royaume. Cons. des finances. Farde 2029. — Nous n'avons trouvé que la minute de ce décret. Il n'existe ni en original, ni en expédition aux archives de Bruxelles et de Tournay.

Cette autorisation fut renouvelée dans l'octroi de 1780 ; mais pas plus que dans le décret de 1752, il n'y est dit quelle sera cette marque.

Elle devait être déposée à la chambre des comptes. Recherches faites elle ne s'y trouve pas.

Sur quoi donc fonder l'attribution à notre usine, des marques à la tour et aux épées ?

Sur la filiation connue de certaines pièces qui portent ces marques ;

Sur les traditions locales, conservées dans toutes les familles tournaisiennes. Elles n'ont jamais varié ;

Sur le consentement unanime de ceux qui ont étudié nos porcelaines ;

Sur cette présomption grave, enfin, que la tour est la principale pièce des armes de Tournay (elle était employée comme marque par les étainiers, les orfèvres, etc ;) et que les épées cantonnées de croisettes, figurent les armes de Peterinck. (1)

Quant au classement chronologique des marques, nous le basons sur l'étude comparée des produits ; leurs marques en creux (chiffres des mouleurs) ; les signatures que portent certaines pièces, les documents historiques, les traditions locales, consacrées par l'assentiment des auteurs.

Examinons chacun de ces points en particulier.

(1) On sait que, dans le principe, Peterinck se proposa l'imitation des porcelaines de Saxe. La marque aux épées était de nature à compléter la ressemblance. En outre, elle rappelait au fabricant son ancienne profession, pour laquelle il conserva toujours une vive passion.

Première période. — Marque à la tour de couleur; 1751 à 1756. Les produits de cette époque sont très caractérisés (nous l'avons vu) comme décor, tons, pâte, émail. Plusieurs actes contemporains les décrivent; ils sont parfaitement reconnaissables, et on ne pourrait les confondre avec ceux d'une autre époque.

1re Période. Marque à la tour de couleur.

Or tous ceux qui sont marqués portent une tour de couleur, et seules les pièces de cette époque portent cette tour.

Deuxième et troisième périodes 1756 à 1781. — Marque à la tour, et aux épées en or, sur les porcelaines fines; marque aux épées en bleu sur les autres.

2e et 3e Période. Marque à la tour d'or. Marque aux épées en or et en bleu.

La deuxième période commence avec la constitution de la Société; on comprend aisément que la fabrique ait adopté une nouvelle marque. La tour de couleur devint une tour d'or; on ajouta une seconde marque, celle aux épées, fantaisie qui s'explique peu, mais qui s'impose comme un fait irrécusable, car les deux marques ont été employées simultanément.

On en trouve la preuve dans certaines pièces, marquées tout à la fois à la tour et aux épées, et dans cette circonstance que des décors identiques portent, les uns la marque à la tour, les autres la marque aux épées. Enfin, ces deux marques se trouvent sur des pièces présentant les mêmes signes en creux.

Une pièce est particulièrement intéressante à cet égard : c'est une soupière de la collection Gasnault. Elle porte tout à la fois la tour en bleu, la tour en or, les épées en or, les épées en bleu; son décor est bleu,

à rehauts d'or, type des services de porcelaine courante, dit Frise, ou à l'abeille, arbuste genre Chine formant bouquet; il n'appartient certainement pas à la première période, mais date du commencement de la seconde et très probablement c'est une des toutes premières pièces fabriquées sous l'association. La tour en bleu (qu'on ne trouve que très rarement sur d'autres pièces de ce décor ou d'un genre analogue) représente l'ancienne marque; la tour et les épées d'or, les marques nouvelles de la porcelaine fine; les épées en bleu, la marque de la porcelaine commune. Ce sera sans doute un essai, une pièce unique destinée à servir de type.

On n'en connaît pas d'autres qui offrent ce luxe de marques; mais plusieurs portent tout à la fois la tour et les épées en or.

La marque à la tour est plus rare que la marque aux épées. Bien que les épées soient parfois appliquées à des pièces de grand mérite, la tour semble leur avoir été spécialement réservée; elle marque en particulier les riches décors à fond bleu de roi rehaussé d'or avec sujets en rose ou en or ciselé; cette circonstance indique encore que la tour en or, loin d'être antérieure aux épées, et d'avoir été remplacée par celles-ci vers la fin de la troisième époque, était au contraire contemporaine de cette période, où furent exécutés ces somptueux décors.

Des auteurs avancent que les épées remplacèrent la tour, vers 1770, époque à laquelle Peterinck fut anobli et prit pour armes les épées croisées. Cela n'est pas admissible, car, outre les raisons données plus haut,

cette marque aux épées n'aurait été en usage que pendant dix ans (à partir de 1780, on ne marqua plus, nous le verrons plus bas). Il serait impossible, dès lors, d'expliquer le grand nombre de pièces qui la portent.

Comment admettre en outre que, par suite de cette circonstance toute personnelle à l'un de ses membres (l'anoblissement) la société ait changé de marque?

Enfin, et ceci paraît décisif, la vaisselle courante en bleu porte exclusivement la marque aux épées, et ici surtout, on ne pourrait attribuer à une période de dix ans toutes les pièces ainsi marquées.

On connait les essais du décor en bleu pendant la première période; les types fixés dès le commencement de la seconde, n'ont pas varié. Tous, disons-nous, portent les épées. Sur quelques pièces à peine, figure une sorte de tour en bleu assez mal indiquée, et qui paraît le résultat d'une fantaisie bien plus que d'une règle fixe.

La quatrième période (1781 à 1799) commence à la dissolution de la Société. A partir de cette date, on ne trouve plus de marques. 4e Période. Absence de marque.

Aucun des décors authentiquement connus pour appartenir à cette époque, n'est marqué; par exemple, les décors bois (signés Mayer); les décors d'oiseaux (tirés du volume de Buffon publié en 1786); le service du duc d'Orléans (dont il est parlé dans les assemblées des Consaux de 1790); les décors du style Louis XVI, etc.; c'est, en outre, une tradition bien établie, qu'à dater de la mort de Marie-Thérèse, on ne marqua plus.

5e Période. Il en est de même des produits de la cinquième période (1800 à 1815),

Le musée de Sèvres attribue à la première période *toutes* les pièces indistinctement, marquées d'une tour (d'or ou de couleur.)

Nous ne pouvons adopter ce classement, dû sans doute au peu de variété des types qui ont servi à le faire. Le caractère si différent des pièces à la tour de couleur et de celles à la tour d'or indique à toute évidence, qu'elles ne peuvent être contemporaines, et qu'une période de plus de cinq ans a dû s'écouler entre l'usage de ces différents systèmes de décoration; en outre, nous l'avons vu, des décors identiques portent tantôt les épées, tantôt la tour; certaines pièces les portent toutes deux. Or, d'après le classement du musée de Sèvres, la marque aux épées ne serait veuue qu'après la marque à la tour de couleur, dès lors le classement manque de base.

Nous croyons, au contraire, que notre système, conforme aux caractères des décors, aux traditions et aux sources historiques, est exact, au moins dans ses divisions principales; et nous souhaitons vivement que la découverte d'un document authentique vienne changer notre hypothèse en certitude absolue.

*
* *

Les produits de notre manufacture n'ont pas porté d'autres marques que celles que nous venons de décrire.

Les monogrammes ou lettres en bleu, que l'on rencontre sur beaucoup de pièces, en même temps que la marque aux épées ou à la tour, ou sans elle, ne sont nullement des marques de fabrique, mais des signes de peintre ou de décorateur, comme les signes en creux sont ceux des modeleurs.

Dresser la liste de ces monogrammes et de ces signes, nous entraînerait trop loin; en outre, cette recherche présenterait peu d'intérêt, car, chose remarquable, tandis que la plupart des pièces courantes portent la marque du décorateur, les pièces finement décorées ne la portent pas (à de très rares exceptions près). Sans doute leur talent était assez connu des contemporains; ils ne croyaient pas nécessaire de signer leurs œuvres.

M. Demmin (1) dit que les marques sont quelquefois accompagnées de la lettre **D**, initiale du nom de la ville, en flamand Doornick, et d'autres fois de la lettre **P**, initiale du nom de Peterinck. Nous ne pouvons donner pareille signification à ces lettres. Jamais à Tournay, ville essentiellement wallonne, on ne s'est servi du mot Doornick pour la désigner. Seuls, les auteurs flamands ont parfois employé ce mot. Cette lettre, comme le P, sont donc les signes de décorateur il en est de même des lettres **MB** monogramme de Maximilien de Bettignies, d'après le même auteur, et qui indiquerait la période de 1812 à 1815. (2)

(1) *Guide de l'amateur de faïences*, 4e édition, p. 1191.

(2) Ajoutons qu'en 1812, Maximilien de Bettignies était mort depuis dix ans, comme nous l'avons vu à la page 68.

Pas plus que lui enfin, nous n'avons trouvé de pièces marquées **TO** ou **TY**, et nous ne croyons pas qu'il en ait existé. (1)

*
* *

Disons encore un mot d'un genre d'assiettes, et des plus fines, mais qui ont malheureusement le grand défaut d'être modernes, portant tantôt une marque à la tour en or, de grandes dimensions, de forme toute nouvelle, tantôt la petite marque à la tour d'or.

Nous ne dirons rien de la première : moderne comme le décor qu'elle estampille, elle ne trompe personne ; quant à l'autre, c'est une contrefaçon de l'ancienne tour d'or ; mais le décor des pièces dénonce vite la supercherie. Nous décrirons quelques-unes de ces pièces au chapitre V, pour mettre les amateurs en garde contre ces contrefaçons.

(1) Nous avons cependant rencontré des faïences, portant cette marque, datant de la fin du XVIIe siècle, et qui pourraient bien appartenir aux faïenceries de Tournay.

CHAPITRE V

CATALOGUE DES PRODUITS DE LA MANUFACTURE.

Nous décrivons dans ce chapitre tous les objets fabriqués par Peterinck ou ses successeurs, que nous avons étudiés dans les musées et les expositions, chez les collectionneurs et les amateurs, en y joignant ceux dont nous avons trouvé mention dans les actes relatifs à la manufacture, les inventaires, les catalogues de ventes, etc.

Nous ne consacrons qu'un numéro à chaque décor, à chaque forme ; mais toute variété aura sa description spéciale. On verra, par l'importance de cet inventaire, l'énorme diversité des formes et des décors. Et cependant nous ne pouvons nous dissimuler que beaucoup de pièces — et peut-être en est-il des plus importantes — ont échappé à nos investigations, malgré tout le soin que nous y avons mis et la multiplicité de nos recherches.

Le catalogue comprend trois parties :

I. Vaisselle de table ou platerie. Cette partie est elle-même divisée en deux paragraphes : 1. Les pièces de décor polychrome, en camaïeu fin, en bleu et or. 2. Les pièces en bleu, décorées au grand feu ou sous couverte, et celles en bleu fin, qui sont le plus souvent une copie des décors de la fine porcelaine.

II. Objets de petit mobilier et vases de tous décors.

III. Groupes, statues et statuettes, en biscuit, en blanc ou en couleurs.

Nous indiquons, sous chaque numéro, le nom du propriétaire, ou la source à laquelle la description a été puisée.

PREMIÈRE PARTIE

VAISSELLE OU PLATERIE

§ 1. *Décors polychromes, camaïeu fin, bleu et or.* (1)

1re Période. Décor aux oiseaux.

1. **Assiette.**

Décor aux oiseaux. Au centre, des oiseaux au plumage inventé, sur une terrasse avec vase, arbres et rochers.

Sur le marly, des oiseaux volant, disposés symétriquement en quatre groupes de deux.

(1) Sauf indication contraire, les décors sont en couleurs ou polychromes.

1

3

15

12

10

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Emaux pâles : vert, jaune, bleu et gris-brunâtre ; ce dernier ton domine.

Marly ondulé, à grosses côtes torses ou godrons, descendant jusque dans le bassin, et bord osier.

Marque : grande tour en bleu. (n° 1, page 173.)

Imitation des porcelaines de Saxe, pâte grise, légère ; émail maigre et sans éclat, ressemblant à un vernis. Date 1750 à 1755, d'après le classement du musée de Sèvres.

Voir planche I.

Diamètre : 25 centimètres.

Musée de Sèvres, n° 4325. — Collection Gasnault, à Limoges, n° 1311. — Collection E.-S. (1)

2. **Sucrier.**

Forme cylindrique droite, arrondie vers le bas ; couvercle légèrement bombé, surmonté d'un bouton.

Décor aux oiseaux, camaïeu rose.

Décoré en camaïeu rose terne, d'oiseaux au plumage inventé (semblables à ceux du n° 1) sur terrasse, avec arbres ; et plusieurs bouquets de fleurs avec insectes.

Imitation des porcelaines de Saxe. Pâte jaunâtre, légère.

Marque : petite tour en rose, surmontée d'une sorte de 8.

Hauteur : 9 centimètres.

Coll. E.-S.

(1) Les mots : Coll. E. S., indiquent que l'objet décrit fait partie de la collection de l'auteur.

Décor de fleurs.

3. **Théière.**

Forme sphérique, un peu aplatie vers le haut. Sur l'anse et sur le bec d'épanchement, feuillage légèrement en relief.

Décor : branches de fleurs et insectes, copie naïve du service de Saxe, au chiffre du prince de Lorraine. Tons pâles et peu nourris; pâte lourde, défectueuse, sans marque.

Voir planche I.

Hauteur : 10 centimètres.

Coll. E.-S. — Une pièce semblable figurait à l'Exposition d'Enghien 1882.

4. **Bol à bouillon.**

Avec couvercle bombé ayant pour bouton un fruit. Même décor.

M. Pourbaix, à Tournay.

5. **Assiettes.**

Dans le fond, au centre, un bouquet de fleurs ; sur le marly, quatre grosses fleurs détachées.

Touche lourde, tons gras et fondus (violet, bleu, vert, jaune et rouge sale ; le jaune est bouillonné.)

Bord uni, ondulé, avec filet rouge.

Marque : tour surmontée d'une sorte de M, dite aux oiseaux, en rouge brunâtre. (n° 5, page 173.)

Diamètre : 22 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay. — Coll. E.-S.

6. **Assiettes.**

Même décor : au centre, une seule fleur large et

épaisse sur sa tige; le marly, décoré de quatre fleurs très lourdes. Tons gras et ternes, (mêmes couleurs que le n° précédent.) Bord uni, ondulé, avec filet rouge; pâte grise, piquée.

Pas de marque.

Diamètre : 20 centimètres.

Coll. E.-S.

7. **Assiettes.**

Décor de fleurs, de même style que le n° 5.

Marly ondulé à grosses côtes torses, bord vannerie, avec filet rouge. Pas de marque.

Diamètre : 21 centimètres.

Coll. E.-S.

8. **Assiettes.**

Décor de fleurs : dans le fond, un bouquet; sur le bord, quatre fleurettes; tons doux et fins, touche grasse et nourrie. Bord ondulé, à côtes, avec filet rouge.

Pâte un peu sale, émail sec. — Pas de marque.

Variété du n° précédent. Décor un peu plus fin.

9. Petit **Pot.**

De forme sphérique, s'allongeant en large goulot avec bec; décoré, sur la panse, d'un bouquet de fleurs, mêmes caractères que le n° 5. Forme unie, un peu lourde. Pas de marque.

Hauteur : 9 centimètres.

Coll. E.-S.

10. **Assiettes.**

Décor de fleurs; dans le fond, bouquet jeté sur le côté, très délié. Quelques fleurs semées çà et là. Sur le marly, quatre grosses fleurs régulièrement espacées.

Tons pâles, plus fins que dans les n^{os} précédents.

Marly ondulé à côtes, bord osier, avec filet rouge.

L'une des assiettes porte, pour marque, une tour ouverte en rouge, accompagnés des lettres A D et du chiffre 12.

Voir planche I.

Diamètre : 22 centimètres.

Coll. E. S.

11. **Tasses** et soucoupes.

Décor de fleurs : un bouquet très délié et semis de branches de fleurs, genre Saxe. Tons pâles et ternes, où le jaune domine. Pâte légère, un peu grise

Forme droite, arrondie dans le bas, et évasée dans le haut. Bord ondulé, garni d'osier.

Marque : tour ouverte, en rouge.

Diamètre des soucoupes, 14 centimètres.
Hauteur des tasses, 7 centimètres.

M. J.-B. Carbonnelle, à Tournay. — Musée de Lille, n° 435. — Coll. E. S.

12. **Sucrier.**

Même décor. Marque à la tour en violet.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

13. **Soucoupe.**

Dans le fond, un bouquet de fleurs; tons pâles et

fins, très lavés. Le bord, de forme droite évasée, est décoré d'une branche de vigne, feuilles et fruits, à jours.

Email vitreux, inégalement répandu.

Marque : tour en violet. (n° 2, page 173.)

Diamètre : 14 centimètres.

Coll. E. S.

14. **Soucoupes.**

Portant au centre un bouquet de fleurs. Couleurs fines, pâles et lavées. Tout le bord est occupé par un décor de grosse vannerie, large de cinq centimètres, en relief, peint en jaune, relevé de traits noirs.

Pâte lourde, émail sans brillant.

Marque : tour en violet.

Diamètre : 14 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

15. **Moutardier.**

En forme de tonnelet, couvercle plat terminé par un bouton ; anse ronde, garnie en vieil argent.

Décor de fleurs : bouquet un peu grêle et branches de fleurs jetées sans ordre. Tons nourris, mais ternes et fades. Pâte bise, un peu piquée.

Marque : tour ouverte, en violet.

Voir planche I.

Hauteur : 10 centimètres.

Coll. E. S.

16. **Pot.**

Forme sphérique à large goulot avec bec; couvercle plat terminé par un bouton.

Décor : bouquet de fleurs et semis de petites branches, de style semblable à celui du n° précédent.

Emaux ternes et lourds; rappelle le décor des porcelaines de Saxe; belle pâte, sans défauts, ton crémeux.

Marque : tour ouverte, en violet.

Hauteur : 14 centimètres.

M. P. Le Hon, à Tournay. — Coll. E. S.

17. **Assiette.**

Dans le fond, bouquet de fleurs jeté sur le côté, et fleurs semées sans ordre sur le marly.

Touche grasse et épaisse; tons un peu sourds, mais fins ; peinture très supérieure à celle des n^{os} précédents.

Marly ondulé, à grosses côtes, bord osier, avec filet rouge.

Marque : petite tour ouverte en noir, au dessous de laquelle se trouve un Ç. (n° 4, page 173.)

Diamètre : 23 centimètres.

Coll. E. S.

18. **Assiette.**

Même décor; marque la même tour, mais en rouge, surmontée d'un C.

Exp. de Bruxelles 1880, n° 664.

19. **Assiette.**

Décor : dans le fond, un bouquet de fleurs, jeté sur le côté; le reste du fond et le marly décorés d'un semis

de fleurettes. Tons gras et nourris, mais un peu ternes; genre des porcelaines de Saxe.

Marly ondulé, à grosses côtes, ou godrons, bord osier, avec filet rouge.

Email sec, pâte grisâtre, un peu piquée.

Marque : tour en rouge-brunâtre, surmontée d'une sorte de M dite *aux oiseaux*.

Diamètre : 23 centimètres.

M. G. Le Breton, à Rouen. — Coll. E. S.

20. Deux **Salières.**

Forme basse et lourde s'élargissant à la base. Décor fleurs et fruits.

Décor, fruits, fleurs et papillons, semés irrégulièrement; couleurs ternes. — Bord filet rouge brunâtre, pâte bise et défectueuse.

Pas de marque.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

21. **Assiette.**

« Décor polychrome, au centre, un bouquet de fleurs; » sur le marly et sur la chute deux branches de fleurs, » une poire et un papillon.

» Marly festonné, à côtes ondulées descendant jusque » dans le bassin, avec bord osier.

» Marque : grosse tour en rouge. »

Diamètre : 24 centimètres.

Coll. Gasnault, à Limoges, n° 1312.

22. (?) « **Coq**, en haut relief, formant **terrine**; décoré en » couleurs d'après nature, avec rehauts d'or. Divers.

» Marque à la tour dite *aux oiseaux,* en rouge. »

Pièce signalée par un amateur. Nous ne la donnons que sous toutes réserves.

23. (?) **Salières.**

Forme ronde, sur trois pieds. — Dans le fond, un oiseau perché ; couleurs d'après nature. Filets dentelés or, et petites fleurs, très légères.

Marque : tour en bleu.

Même remarque que pour le n° précédent.

*
* *

24. **Plats** et **Assiettes.**

2e Période. Décor, fleurs genre Strasbourg.

Décor de fleurs, genre Strasbourg, imitant les faïences de cette ville. Un grand bouquet au centre, trois sur le marly, les couleurs sont chatironnées de noir.

Tons lourds, émail offrant un fort relief. — Bord ondulé avec filet rouge, forme lisse.

Pas de marque.

Diamètre des assiettes : 22 centimètres.

M. P. Le Hon, à Tournay. — Coll. Gasnault, à Limoges. — Coll. E. S.

25. **Tasses** avec soucoupes.

Même décor. — Forme basse, hémisphérique, anse rocaille, rehaussée en vert. — Pas de marque.

Diamètre des soucoupes, 14 centimètres.

Hauteur des tasses, 5 centimètres.

Coll. E. S.

26. **Manches** de couteaux.

Même décor.

M. P. Le Hon, à Tournay.

27. **Assiette.**

Décor de fleurs très déliées, à tons pâles et fins, remplissant presque tout le fond ; marly ondulé, à côtes, et bord osier avec filet rouge. — Pâte un peu grise. Pas de marque. Décor de fleurs.

Diamètre : 22 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

28. **Assiette.**

Décor de fleurs : dans le fond une grosse fleur, formant bouquet, sur le marly quatre fleurettes. — Tons pâles et ternes, un peu lourds. — Bord ondulé à côtes, et osier d'un grain vif.

Pâte grisâtre ; pas de marque.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

29. **Assiettes.**

Décor de fleurs camaïeu rose violacé. Dans le fond, bouquet de fleurs, jeté sur le côté. — Quelques bouquets plus petits semés sans ordre. Décor fleurs camaïeu rose.

Forme ronde, lisse ; un filet rose sur le bord de l'assiette. — Décor fort inégal ; certaines parties très foncées (presque noires), d'autres très pâles et comme évaporées à la cuisson.

Pâte grise ; pas de marque.

32. **Assiette.**

Décor chinois, de fleurs. Dans le fond bouquet de chrysanthèmes, portant en surcharge une plante à feuillage épais et noir. Décor Chine, fleurs.

Bordure : large quadrillé peint en couleurs variées occupant tout le marly et une partie du bassin.

Forme ronde et lisse, pâte lourde. — Sans marque.

M. Terme, à Liège.

33. **Tasses.**

Décor aux oiseaux. Sur le devant (et dans le fond de la soucoupe), un oiseau sur branche, de petites dimensions, peint d'après nature, tons fades et pâles. Décor aux oiseaux.

Forme conique. Décor très maigre, pâte crémeuse. — Pas de marque.

M. Pourbaix, à Tournay.

34. **Tasses.**

Décor aux oiseaux, et bleu de roi : Décor aux oiseaux et bleu de roi.

Fond bleu, rehaussé d'arabesques en or, avec trois réserves ovales, contenant, la première un oiseau, les deux autres, des bouquets polychromes.

La soucoupe porte au fond un oiseau et, dans la bordure, quatre réserves avec bouquets.

Forme cylindrique droite, tons fades et maigres, sauf le bleu de roi, déjà brillant ; or pâle et sans relief.

Pas de marque, si ce n'est en noir : D 1761.

Diamètre des soucoupes, 13 centimètres.

Hauteur des tasses, 6 centimètres.

Coll. E. S.

35. **Compotier.**

Forme pentagonale, décor bleu et or, marque : tour or.

Musée de Sèvres, n° 7032. — Cette pièce est renseignée comme datant de 1750. Cela nous paraît une erreur; la tour d'or est postérieure à 1755.

36. **Sucrier** ovale, sur plateau.

Forme polylobée, couvercle bombé et polylobé comme la coupe.

Fond bleu foncé, presque noir : bouillonné à la cuisson, rehaussé de filets et de feuillage en or, très épais et très brillant, encadrant des réserves fond blanc, portant des bouquets de fruits et fleurs, tons pâles et lavés. — Pâte piquée et défectueuse.
Marque : tour pleine en or, étroite et maigre.

Hauteur totale : 11 centimètres.
Longueur : 11 centimètres.
Coll. E. S.

37. **Sucrier** ovale, sur plateau.

Fond blanc, décor de bouquets de fleurs polychromes. Reliefs rocaille, avec rehauts en violet. Bord ondulé et filet or. Même forme que le n° précédent.

Exposition de Bruxelles 1880, n° 603.

*
* *

38. **Assiettes.**

3e Période. Décor chinois. Fleurs.

Décor chine, branche de fleurs variées, (chrysanthèmes) couvrant presque tout le fond de l'assiette; à la naissance du marly, filet d'or à crochets; sur le

marly, trois branches de fleurs semblables à celles du fond. Copie servile de pièces de Chine, faite pour compléter un service.

Emaux vifs et à grand relief, or épais ; forme ronde et lisse ; très belle pâte, un peu crémeuse. — Pas de marque.

Voir planche II.

Diamètre : 23 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay. — M. Terme, à Liège. — Coll. E. S.

39. **Assiettes.**

Décor japon : dans le fond, une terrasse avec arbres et fleurs et les instruments nécessaires pour écrire, en bleu. Sur le marly, trois branches de fleurs, rouge et or ; forme ronde et lisse. Faites pour compléter un service en porcelaine de Japon. Belle pâte.

Marque aux épées d'or.

M. P. Le Hon, à Tournay.

40. **Assiettes.**

Décor, imitation du Chine, branchages ornemanisés, à fleurs épaisses et papillon, couvrant tout le fond. Sur le marly sont figurés les objets employés pour écrire, rouleaux, pinceaux, pierre à broyer, encre, etc.; bordure de grecques rouge-brun, bord filet or ; forme ronde et lisse; couleurs ternes et lourdes.

Marque à la tour d'or, pleine.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

41. **Assiettes.**

Même décor; marque aux épées or.

Exposition de Bruxelles 1880, n° 661.

42. Six **Couteaux.**

Manche en porcelaine, de forme droite, légèrement renflée, et arrondie à l'extrémité.

Décor léger, de branchages avec feuilles et fleurs, rappelant le genre chinois des étoffes du XVIIIe siècle; tons pâles et fins. Pas de marque.

Voir planche II.

Coll. E. S.

43. **Soucoupe.**

Décor japon; le fond est rempli par une branche légère, couverte de fleurs de pêcher; filets et rehauts or.

Le marly partagé en bandes, allant du centre vers les bords alternativement, à fond vert et rouge brunâtre, relevé d'un léger quadrillé. Au revers, au lieu de marque, une petite fleur japon.

Forme lisse, bords écaillés; pâte très supérieure, décor fin, tons doux. Pas de marque.

Diamètre : 16 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

44. **Soucoupe.**

Décor chinois, à paysages et sujets.

Décor chine, paysages avec pagodes et petits personnages; — forme ronde, unie; couleurs vives et or très épais. — Marque : tour, or.

Voir planche II.

M. P. Le Hon, à Tournay.

45. **Cafetière.**

Forme renflée vers le bas, anse ornemanisée (forme Saxe), décor genre chine.

Sur la panse, cartouche à rocailles légères en or, contenant un sujet à trois personnages chinois.

Vers le haut branche de fleurs, de chine, à émaux en relief. Marque aux épées, *en bleu.*

M. Terme, à Liège.

46. **Assiette.**

Décor aux oiseaux. 1er genre.

Décor aux oiseaux. Sur une terrasse, groupe d'oiseaux imaginaires, au riche plumage, et quelques arbustes légers. Sur le marly, dans les quatre réserves formées par les côtes, branche de feuillage avec un oiseau.

Marly ondulé à grosses côtes, bord osier à grains vifs, avec filet or. Belle pâte, très légère; dessin correct, véritablement artistique; tons riches et fins.

Marque, grande tour pleine, or.

Diamètre : 24 centimètres.

Coll. E. S.

46 *(bis.)* **Assiette.**

« Décorée d'un groupe d'oiseaux, sur terrasse, au » centre, et de quatre branchages de feuillage avec » oiseaux, sur le marly en couleurs, le violet pâle » dominant.

» Marly ondulé, à grosses côtes, descendant jus- » qu'au bas de la gorge, bord osier. » Marque : tour d'or.

M.-A. de Galametz, à Arras.

47. **Bol** à bouillon.

Forme renflée, avec couvercle bombé; anses du bol et du couvercle détachées, à rocailles et rehaussées d'or.

Décor d'oiseaux imaginaires sur terrasse, avec arbustes légers, dans des réserves encadrées de larges bandes, couvertes d'un riche quadrillé en rose, et bordées de reliefs rocaille en or, filets or.

Très belle pâte, mêmes qualités de décor que les n^os^ précédents. — Marque aux épées, en or.

Voir planche III.

Diamètre sous le pied, 0,07.

Hauteur totale, 0,11.

Coll. E. S.

48. **Service à thé,** dit solitaire.

Comprenant théière, pot au lait, sucrier, tasse et plateau ; décor aux oiseaux imaginaires, sur terrasse, avec arbustes légers ; touche fine et très artistique; filet or sur le bord des pièces; formes lisses, pâte légère. — Marque aux épées or.

M. Detaille, à Tournay.

Des spécimens semblables aux pièces décrites sous les quatre numéros qui précèdent, sont indiqués au musée de Sèvres, comme datant de 1765. Elles sont, croyons-nous, l'œuvre de H.-J. Duvivier, premier peintre de la manufacture, de 1763 à 1771.

49. **Service à café.**

Même décor, sur le bord, un large filet or. Même marque.

M. Roberti — Lintermans. (Exp. de Liège 1881, n° 540.)

47

55

Lith.f. de Vasseur f.s à Tourn.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

50. **Tasse.**

De forme hémisphérique ; décor aux oiseaux.

Sur le devant, une branche fleurie dans laquelle se tiennent deux oiseaux, comme ceux du marly de l'assiette, n° 46. — Tons fins et délicats. — Marque, tour or.

M. P. Le Hon, à Tournay.

51. **Service de table.**

Décor, d'oiseaux imaginaires, en plumage vif, posés sur terrasse. Forme unie ; marly ondulé, bord filet rouge ; pas de marque. 2e genre.

M. Pourbaix, à Tournay. — Un service semblable (dix-huit pièces, entre autres, deux coupes à fruits) figurait à l'Exposition de Bruxelles 1880, n° 713.

52. **Service à café et à thé.**

Même décor, formes droites, arrondies à la base. Pas de marque.

Le même.

53. **Assiettes.**

Même décor ; marly ondulé à fines côtes torses, bord filet or.

M. F. Fetis, à Bruxelles. — M. Van Zuylen. (Exposition de Liège 1881.)

54. **Sucrier.**

Décor : oiseaux, au plumage inventé, tons vifs, sur terrasse. Forme cylindrique, arrondie à la base ; couvercle légèrement bombé, avec gland et filet or, belle pâte. Pas de marque.

Hauteur : 9 centimètres.

Coll. E. S.

55. **Service de table** et **service à café,** comprenant cent quatre-vingts pièces.

Décor aux oiseaux et bleu de roi. Au centre des pièces, un groupe de plusieurs oiseaux, sur terrasse ; formes et plumages inventés ; tons riches et de grand éclat.

Sur le marly, étroite bande bleu de roi, entre deux filets d'or ; celui qui descend vers le fond des pièces, est formé de demi-cercles, portant à l'intérieur une sorte de trèfle.

Forme ronde et lisse. Pas de marque.

Voir planche III.

Diamètre des assiettes : 23 centimètres.

Un des beaux services sortis de l'usine de Peterinck.

Fabriqué vers 1779, pour le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas ; il ne fut pas livré, ce prince étant mort le 4 juillet de l'année suivante. Il fut acheté par la comtesse d'Aiasasa, qui décéda elle-même le 19 novembre de cette même année (1780). Ce service, plusieurs fois partagé, n'est jamais sorti de la famille de sa première propriétaire, où on le désigne encore sous le nom de : *Service du prince Charles.*

MM. E. de Villers Grand'Champs, au château de Chin ; le général de Formanoir de la Cazerie, à Liège, et Victor de Formanoir de la Cazerie, à Templeuve.

56. **Cafetière** et **tasses**.

Cafetière forme bursaire ; tasses forme cylindrique, arrondie vers le bas.

Décor aux oiseaux sur terrasse (un peu chargé). La

terrasse est lourde, plantes, arbres et arbustes (quelques-uns en rouge de fer). Plusieurs oiseaux perchés sur les haies, des socles, des charmilles. — Tons vifs et brillants, dessin médiocre.

Marque aux épées d'or.

M. J.-B. Carbonnelle, à Tournay.

57. **Sucriers** et **tasses**.

Forme cylindrique, arrondie vers le bas. Oiseaux et fruits.

Décor d'oiseaux et de fruits ; amas de fruits divers, sur lesquels sont posés plusieurs oiseaux, (de petites dimensions et nullement en rapport avec celles des fruits) ; le tout sur une terrasse, avec légers branchages et festons rouge-brunâtre, tons vifs ; dessin fin et correct (mais manquant de goût dans la composition).

Bord filet or. Pas de marque.

Voir planche IV.

Diamètre des soucoupes : 13 centimètres.

Hauteur des tasses : 6 centimètres.

Coll. E. S.

58. **Assiettes**.

Même décor, le marly occupé tout entier par un léger relief osier, bord écaillé avec filet rouge, — Pas de marque.

Diamètre : 24 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

59. **Bol**.

Décor d'animaux divers.

Forme hémisphérique, unie. Décoré d'un groupe

d'animaux divers (lion, bœuf, etc.,) sur terrasse. Couleurs pâles, bord filet or. Marque à la tour d'or.

M. Poswick, château d'Angihoul.

60. **Service de table.**

Décor d'or. Fond blanc décoré de cinq petits bouquets de fleurs en or ciselé (un au centre des pièces et quatre sur le marly).

Forme lisse, marly ondulé avec filet d'or, sur le bord. Marque aux épées d'or.

Voir planche IV.

M. le comte du Mortier, à Tournay. — M. le comte d'Oultremont de Duras, à Houtaing. — M. le vicomte du Parc (exposition de Bruxelles 1880, n° 625). — Mademoiselle Vanderborght, à Tournay. — Coll. E. S.

Une des assiettes du service de mademoiselle Vanderborght porte la date 1774 gravée en creux, au revers.

61. **Service de table.**

Décoré d'un semis de roses en or ciselé; marly ondulé, uni, bord filet or.

Cinq soupières variées, rafraîchissoirs, plats, assiettes creuses et plates, saucières sur plateau, moutardiers avec cuillères, pots à crème, corbeilles à dessert (ovales, ajourées) sur plateau, coquilles, de forme ronde, carrée, triangulaire ; sucriers sur plateau, beurriers ronds sur plateau, théière, etc.

Marque : épées or.

M. le baron de Vrints. (Exp. de Bruxelles 1880, n° 626.)

60

70

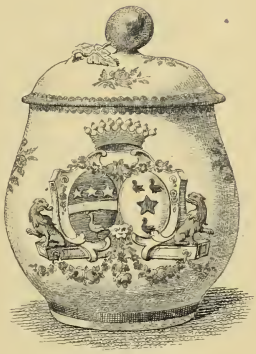

69

57

62. **Bol à bouillon,** avec couvercle et plateau.

Fond blanc; décor de bouquets or ciselé; au centre des pièces, grandes initiales F D; entrelacées; sur le bord, plusieurs filets or.

Forme unie, ronde; anses doubles et bouton du couvercle, détachés, rehaussés d'or. Pas de marque.

Diamètre (sous le pied) : 9 centimètres.

Hauteur totale (sans l'anse du couvercle) : 9 centimètres.

Coll. E. S.

63. **Coupe** à couvercle.

« Fond blanc, à rehauts d'or. Marque : tour or. »

Exp. de Bruxelles 1880, n° 709 (M. le comte de Liedekerke).

64. **Assiettes.**

Garnies, sur le marly, de huit bouquets de fleurs en or (quatre grands et quatre petits) disposés à des intervalles réguliers; rien dans le fond des pièces. Forme unie, bord ondulé. Marque : tour d'or.

M. P. Le Hon, à Tournay.

65. **Service à café.**

« Cafetière, sucrier, pot à crème et six tasses fond » blanc, semé de bouquets or ciselé. Bord ondulé, à » fines côtes torses. Marque : Epées or. »

Exp. de Bruxelles 1880, n° 624. (M. le vicomte du Parc.)

66. **Tête-à-tête.**

Comprenant théière, cafetière, sucrier, tasse à thé, tasse à café, formes lisses, renflées. Décor d'or. Variétés.

Décor : fond blanc, la partie supérieure des pièces

couverte de quelques bouquets de fleurs or. La partie inférieure garnie d'une vannerie en relief, formant gaine, en jaune, et quelques filets verts. Sur le bord des pièces, filets or. Pas de marque.

Voir planche V.

M. le comte du Mortier, à Tournay.

67. **Plateau.**

Décor en relief imitant une grosse vannerie ; tons vert et jaune, — le bord à jours, vert plus vif, rehaussé de filets en or. — Pas de marque.

M. le comte du Mortier, à Tournay.

68. « **Service** complet de porcelaine de Tournay, » godronné, avec bordure en lilas et or, et bouquets » d'or, au milieu de la plupart des pièces. »

Inventaire fait après le décès de Mgr de Salm, évêque de Tournay, en 1771, (communiqué par M. Desmazières.)

69. **Crémier.**

Décor d'or et d'armoiries.

Décor d'or et d'armoiries. Sur la panse, un cartouche avec couronne, supports et guirlandes de fleurs, portant les deux écussons accolés des d'Haffringhes et des Van Zeller. Semis de petits bouquets d'or, sur les autres parties et sur le couvercle ; filets d'or dentelés ; bouton du couvercle figurant une cerise dorée.

Pâte et peinture très fines. — Pas de marque.

Hauteur (sans le bouton) : 7 centimètres.

Coll. E. S.

Les d'Haffringhes portent : d'azur à la face d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'un oiseau de même.

Van Zeller : d'argent à l'étoile de gueules en cœur, accompagnée de trois merlettes de sable, posées 2, 1.

Le 28 janvier 1759, un d'Haffringhes épousa une Van Zeller, (notre crémier est postérieur à cette date.) En 1790, un comte Van Zeller était seigneur de Marquain. (Note de M. le comte P. du Chastel.)

70. **Tasse.**

Décor d'or et d'armoiries, divisé en trois compartiments par de larges galons, bordés de dessins rocaille en relief et dont l'intérieur est orné d'imbrications ornemanisées en or. Dans une des divisions, cartouche brun, contenant un écusson d'or au chevron d'azur, accompagné de trois..... (1) de même, deux en chef et un en pointe. Supports : crosse et bonnet d'évêque, surmontés d'une couronne de marquis ; derrière le cartouche, des palmes en vert. Dans les deux autres divisions, un léger bouquet de fleurs en or ciselé.

Forme cylindrique, arrondie vers le bas. — Marque : les épées or.

Diamètre : soucoupe 13 1/2 centimètres.
Hauteur : 7 centimètres.

M. E. Houtart, château de Monceau-sur-Sambre. — Coll. Gasnault, n° 1320.

71. Grand **Plat.**

Portant au centre les armoiries de la famille de Sparre, surmontées d'une couronne, le tout en couleurs.

Quelques fleurettes or ciselé, semées çà et là. Marly ondulé à fines côtes torses rehaussées d'or, aux extré-

(1) Sorte de fer de moulin ou de fleur de lys.

mités. Bord vert pâle, et filet or. Belle pâte, ton crémeux.

Diamètre : 38 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

Les comtes de Sparre portent : écartelé, au premier et quatrième d'azur, à trois couronnes d'or, qui est Suède ; au deuxième et troisième d'or semé de cœurs de gueules, à trois lions léopardés d'azur, couronnés du même, qui est Danemark ; et sur le tout, d'azur au chevron d'or, qui est de Sparre.

Les de Sparre étaient alliés aux Du Chambge et aux Le Vaillant, deux familles tournaisiennes. (Note de M. de la Grange.)

72. **Plat à barbe.**

Portant au centre les armoiries de la famille.... qui sont : d'or à trois têtes de lion arrachées d'azur, lampassées et couronnées de gueules; surmontées d'une couronne de comte, à neuf perles; ayant pour supports deux lions contournés; le tout sur terrasse avec légère guirlande de fleurs. Quelques fleurettes or, semées sans ordre; sur le marly, trois trophées de drapeaux, armes et fleurs, et bordure ouvragée en or.

Pas de marque.

M. le comte du Mortier, à Tournay.

73. **Assiettes.**

Portant sur le marly, un cartouche ton vieux bois, avec les armes accolées de Hangonart et Franeau. Couronne, supports et guirlandes de fleurs. — Bord ondulé avec filet écaillé or. Belle pâte, un peu crémeuse. — Pas de marque.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

66

95

74

93

104

Des assiettes semblables ont été récemment surdécorées d'un paysage polychrome. Cette contrefaçon se reconnaît facilement.

Les d'Hangonart portent de sable à l'aigle éployée d'argent; les Franeau de gueules à la licorne d'argent, assise sur terrasse de sinople.

Le 9 mai 1773, François d'Hangonart, comte d'Avelin, épousa à Tournay Marie de Franeau d'Hyon. (Note communiqué par M. de la Grange.)

74. **Compotier.**

Décor, paysage, camaïeu rose.

Décor camaïeu rose-violacé : au centre, une vue maritime (grands navires et entrée de ville; au premier plan des hommes déchargeant des ballots); touche fine et légère.

Sous la vue, un-cul-de lampe en or; sur le marly, quatre bouquets de fleurs en camaïeu rose, et filet or.

Forme ondulée, à grosses côtes; bord osier.

Marque : 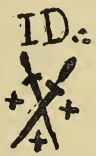

les épées d'or, de forme un peu particulière avec trois croisettes et surmontées des initiales I D : en rose. Décor attribué à Duvivier.

Diamètre : 27 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

75. **Tasse.**

Même décor. — Marque : tour d'or.

Musée de Sèvres, — indiqué 1750 à 1755. — Une autre tasse, non marquée, est indiquée « vers 1765 » au même musée; cette seconde attribution nous paraît exacte, la première ne peut l'être.

76. **Tasse.**

« Cylindro-ovoïde et soucoupe, décorées de paysages » avec figures en camaïeu pourpre. — Sous les paysa- » ges, des culs-de-lampe en or. — Marque : épées d'or.

Diamètre de la soucoupe : 14 centimètres.
Hauteur de la tasse : 7 centimètres.

Coll. Gasnault, n° 1319.

77. **Assiette.**

Décor camaïeu rose, représentant un paysage avec moulins, touche fine et artistique.

Sur le marly, quatre bouquets en or ciselé. Forme ondulée, à côtes, bord osier. — Marque : épées d'or.

M. J.-B. Vandris, à Tournay.

78. **Tasse** et soucoupe ; forme droite arrondie vers le bas. Décor : paysage camaïeu rose, genre italien ; au premier plan, des arbres, des cavaliers, une rivière ; à l'arrière-plan, ruines et château. Touche dure et lourde pour le premier plan, fort adoucie dans les fonds. Filets or sur le bord des pièces. Belle pâte crémeuse. — Marque : épées d'or.

Diamètre de la soucoupe : 15 centimètres.
Hauteur de la tasse : 6 centimètres.

M. G. Le Breton, à Rouen. — Coll. E. S.

79. **Assiettes.**

Forme ondulée, à grosses côtes ; même décor. Même marque.

M. Pourbaix, à Tournay.

80. **Service à thé et à café,** (27 pièces.)

Même décor. Marque : tour d'or.

M. le comte Cornet de Grez. (Exposition de Bruxelles 1880, n° 615.)

81. **Service de table,** (59 pièces.)

Même décor, paysage camaïeu rose. Marly ondulé à fines côtes torses, dont les extrémités, vers le bord, sont rehaussées, en rose et en or; sur le bord, bande rose et filet or. — Marque aux épées d'or.

Diamètre des assiettes : 23 1/2 centimètres.

M. Stinglhamber. (Exposition de Bruxelles 1880, n° 613.)

(Une des pièces de ce service a été reproduite dans l'Art Ancien à l'Exposition.) — Coll. E. S.

82. **Assiettes.**

Décor camaïeu rose, paysage vaguement dessiné, et pâle de ton. Au premier plan, des attributs ou emblèmes, tels qu'une lyre, un canon, un chien de berger, etc. Marly ondulé, à fines côtes torses, décoré comme au n° précédent. — Marque : épées d'or.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Musée de Sèvres; indiqué 1755 à 1760. — Coll. E. S.

83. **Crachoirs.**

A légers reliefs rocaille, décor de paysage camaïeu rose.

Exposition de Bruxelles 1880, n° 706. (M. Ch. Ligny.)

84. **Jatte.**

Forme cylindrique, anse rocaille, décor camaïeu

rose-violet terne : deux chèvres auprès d'une fontaine, et quelques fleurs jetées çà et là. — Pas de marque.

Hauteur : 7 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

85. **Assiettes.**

Portant au centre les initiales F. M. surmontées d'une couronne, en rose. Marly ondulé, à fines côtes torses, rehaussées de rose sur le bord. (Rose terne tirant sur le rouge.)

M. Pourbaix, à Tournay.

86. **Cafetière.**

Décor de fleurs en camaïeu rose.

Forme droite, renflée vers le bas. Couvercle plat, surmonté d'un gland ; anse rocaille, avec rehauts en rose. Tasses, forme cylindrique, arrondie vers le bas.

Décor camaïeu rose carmin très vif, semis de bouquets de fleurs et insectes.

Très belle pâte, un peu crémeuse. Pas de marque.

Hauteur de la cafetière : 14 centimètres.

M. P. Le Hon, à Tournay. — Coll. E. S.

87. Grande **cafetière.**

Forme bursaire, avec couvercle bombé, terminé par une fleur en haut relief.

Décor bouquets de fleurs en rose ; peinture sèche et sans art, (les bouquets du couvercle dans de maigres encadrements de style rocaille en or). Sur le bord des pièces, filets avec crochets (genre Chine) en or, très nourri ; belle pâte, crémeuse. — Pas de marque.

Hauteur : 21 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

88. **Soucoupes.**

Décor rose carmin : dans le fond, un panier avec fleurs, copie de la corbeille de Saxe. — Pas de marque, mais en rouge une **R**.

M. Coenegracht, à Maestricht.

89. **Assiettes.**

Décor rose. Dans le fond, un bouquet de fleurs, (rose, marguerite, bouton d'or, tulipe) touche grasse et fondue; trois bouquets plus petits sur le marly. Forme ronde, unie. — Pas de marque.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

90. **Assiettes, tasses** et **sucrier.**

Décor camaïeu rose, bouquets de fleurs, rehaussés d'or.

Exposition de Bruxelles 1880, n° 707.

91. **Cabaret,** comprenant plateau, théière, sucrier, pot au lait et tasse, avec soucoupe. Décor aux amours.

Décor camaïeu rose représentant des amours dans des médaillons d'or ciselé. Insectes jetés çà et là, et bordure, le tout rehaussé d'or. — Marque aux épées d'or.

Décor très fin et très artistique, l'un des plus beaux que nous ayons rencontrés dans ce style. Très belle pâte.

Musée de South-Kensington, à Londres.

92. **Assiette.**

« Décor camaïeu rose, représentant des amours; » sur le marly, rinceaux en bleu et rose. »

Exposition de Bruxelles 1880, n° 744.

93. **Soucoupe.**

Décor camaïeu rose; dans le fond, deux amours, finement peints, sur un nuage.

Forme ronde, lisse, bord grenetis or. — Pas de marque.

Diamètre : 14 centimètres.

M. E. Houtart, château de Monceau-sur-Sambre.

94. **Moutardier.**

Forme tonnelet, couvercle un peu bombé, avec bouton. Décor : groupe d'amours sur fond de verdure (treillis). Quelques fleurs en or; bordure filets or.

Pâte crémeuse. — Marque : tour d'or.

Reproduit dans l'Art Ancien à l'exposition de 1880.

M. J.-B. Vandris, à Tournay.

95. **Tasse** et soucoupe.

Tasse forme conique, anse carrée se relevant en pointe, vers le haut. Fond blanc, uni; sur les deux faces, médaillon ovale, encadré d'or, portant deux amours, en grisaille. Au-dessus du médaillon, flambeau, flèches et carquois en or, guirlandes et feuillage, en vert; le tout lié par un nœud de ruban rose vif; au-dessous, branches de feuillage et nœud de ruban.

Entre les deux médaillons, sur le devant de la tasse, un bouquet de fleurs en or ciselé; dans le haut de la tasse, bordure dentelle en or, et dans le bas, filet or.

136

127

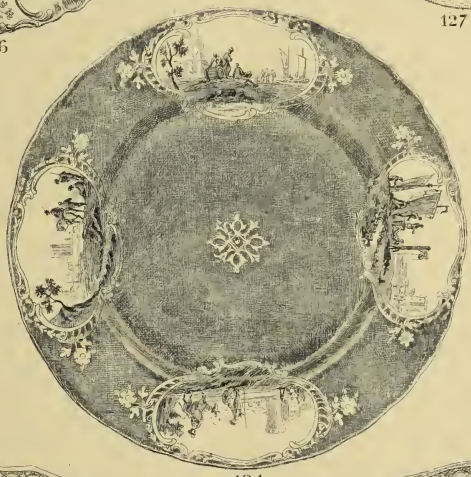

134

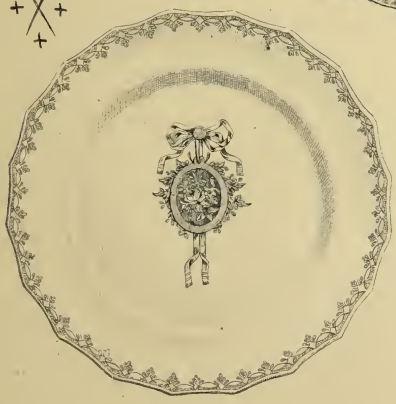

130

98

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Soucoupe ronde, forme droite évasée; dans le fond, médaillon, comme celui de la tasse; sur le bord, trois petits bouquets de fleurs en or. — Pas de marque.

Diamètre de la soucoupe : 13 1/2 centimètres.
Hauteur de la tasse : 6 1/2 centimètres.

Mme la douairière R. de Rasse, à Tournay.

96. **Sucrier.**

Forme droite, arrondie à la base; couvercle légèrement bombé avec gland au sommet. Décor à sujets polychromes.

Décor paysage : au premier plan, au pied d'un vase, groupe de trois personnages (un gentilhomme saluant deux dames; genre Watteau). Filet or, sur le bord des pièces. Peinture fine, pâte crémeuse. — Marque : tour d'or.

M. Merghelinck, à Ypres. (Exposition de Gand 1882, n° 608.)

97. **Assiettes.**

Décor camaïeu vert, représentant des sujets champêtres, genre Boucher, encadrement style rocaille. — Marque : aux épées en or. Decor camaïeu vert.

M. Ligny. (Exposition de Bruxelles 1880, n° 705.)

98. Six **assiettes.**

Décor camaïeu vert-jaunâtre, sujets champêtres, remplissant presque tout le fond. Deux personnages, homme et femme, sur une terrasse avec arbres, vases, pavillons; genre chinois, interprété à l'européenne. Sur le marly, une très étroite bordure genre rocaille, également en vert, et filet or. Forme unie, bord ondulé. — Marque aux épées d'or.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

99. **Tasse.**

Décor de fleurs.

Forme droite, arrondie vers le bas à anse rocaille. Décor de fleurs : bouquet très délié, tons pâles, et comme évaporés au feu; bord filet or, et sur l'anse, rehauts rouges; pâte très légère, mais un peu défectueuse. — Marque : tour d'or.

Diamètre de la soucoupe : 13 centimètres.
Hauteur de la tasse : 6 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

100. **Assiette.**

Même décor, fleurs très finement peintes. — Même marque.

M. G. Le Breton, à Rouen.

101. **Assiette.**

« A bord festonné avec filet doré légèrement en » relief, décor polychrome; dans le fond, un peu de » côté, un bouquet de roses et de chrysanthèmes; sur » le marly, trois tiges de fleurs. — Marque : tour » or. »

Diamètre : 22 centimètres.

Coll. Gasnault, n° 1321.

102. **Assiettes.**

Décor de fleurs, tons riches et harmonieux. Dans le fond, un bouquet; sur le marly, quatre fleurettes.

Forme ondulée, à grosses côtes, et bord osier avec filet or. Pâte très légère. — Marque : les épées d'or.

Diamètre : 24 centimètres.

Coll. E. S.

103. **Assiettes.**

Décor de fleurs. Dans le fond, un peu sur le côté, un bouquet léger, à tons très fins. Quelques fleurs irrégulièrement semées.

Forme ondulée, à fines cotes torses, et filet or; pâte très légère. — Marque les épées d'or.

Genre rappelant un peu le décor saxon, mais très supérieur à celui-ci, au point de vue du dessin et de la couleur.

Diamètre : 24 centimètres.

M. G. Le Breton, à Rouen. — M. Loyens, à Turnhout. — Coll. E. S.

104. **Bol à bouillon** avec couvercle.

Forme renflée avec anse. Même décor, même marque.

Hauteur : 10 centimètres.

Coll. E. S.

105. **Tasses à thé.**

Forme hémisphérique et basse, unie; même décor; même marque.

Diamètre des soucoupes, 14 centimètres.

Hauteur des tasses, 4 1/2 centimètres.

M. F. Fetis à Bruxelles. — Coll. E. S.

106. Petite **tasse.**

Forme cylindrique, droite; même décor. — Pas de marque.

Diamètre de la soucoupe : 11 centimètres.

Hauteur de la tasse, 4 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

107. **Pot** au lait.

Décor bouquets de fleurs, roses, myosotis, etc., filets et rehauts or, peinture fine ; très belle pâte. — Pas de marque.

Hauteur : 9 centimètres.

Coll. E. S.

108. **Couteaux.**

Manche porcelaine, à reliefs genre rocaille, rehaussés de rouge, décoré de petits bouquets de fleurs, de même style que les précédents. — Pas de marque.

Coll. E. S.

109. **Cuillers** à moutarde.

Même décor.

Longueur : 11 centimètres.

Coll. E. S.

110. **Assiettes**.

Forme lisse, bord ondulé avec filet or. Décor de fleurs : au centre, un bouquet ; sur le marly quatre fleurs.

Couleurs fines, tons très harmonieux, mais un peu plus solides que dans les genres précédents. Belle pâte, fort blanche, et légère. — Pas de marque.

M. Pourbaix, à Tournai.

111. **Assiettes.**

Même forme, même décor, bord filet rouge.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

112. **Bol à bouillon,** avec couvercle et plateau.

Forme basse, ronde, avec reliefs genre rocaille rehaussés d'or ; décoré de bouquets de fleurs très finement peintes. Le couvercle, légèrement relevé au centre, porte les mêmes reliefs et le même décor, avec une poire pour bouton. Plateau rond, allongé en forme d'anses plates.

Pâte un peu piquée. Marque aux épées d'or.

Diamètre : 11 centimètres.

Hauteur du bol : 8 centimètres.

Coll. E. S.

113. **Cafetière.**

Forme bursaire, ou renflée vers le bas, et large goulot avec bec. Décor : sur chaque face un grand bouquet d'un faire tout différent des précédents, très artistique ; couleurs fines, tons doux. Bordure ; une bande quadrillée vert pâle et rose, filet et rehauts en bleu.

Pâte fine, ton crêmeux. — Pas de marque.

Hauteur : 16 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

114. **Bol** et **sucrier,** du même service.

Me Doignon, à Tournai. — M. Bauwens, à Bruxelles.

115. **Sucrier** et **tasses.**

Forme cylindrique, arrondie vers le bas ; décor de

fleurs : sur le devant des pièces, un large bouquet de grandes fleurs ; genre différent des précédents. Tons un peu mous, très fins, filets et rehauts rouge brunâtre. — Pas de marque.

Diamètre des soucoupes : 14 1/2 centimètres.
Hauteur des tasses : 7 1/2 centimètres.
Coll. E. S.

116. Grande **jatte à bouillon**, en forme de cône, avec soucoupe trembleuse, et couvercle ayant une cerise pour bouton ; deux anses carrées.

Décor de bouquets de fleurs, et filets écaillés, en or. Marque aux épées d'or.

Hauteur totale : 15 centimètres.
Coll. E. S.

117. Grande **jatte à bouillon.**

Semblable à la précédente, mais portant des filets rouges au lieu de filets d'or. Même marque.

118. **Service de table.**

Décor de fleurs : au centre, un bouquet de fleurs, rehaussées par des traits d'or. Bordure légère formée d'un ruban d'or et d'un ruban rose, entrelacés ; filet d'or sur le bord. Forme lisse, bord ondulé. Marque aux épées d'or.

M. de Savoye (Exp. de Bruxelles 1880 n° 667). — M. J.-B. Vandris, à Tournay. — Coll. E. S.

Il existe encore d'autres décors à fleurs ; bien que se rattachant intimement à ceux décrits ci-dessus, nous les avons placés dans la quatrième période, pendant laquelle ils auront plus probablement été fabriqués.

119. **Sucrier** ovale sur **plateau,** couvercle bombé ; anses détachées, bord ondulé à grosses côtes avec filet rouge brunâtre. Décor de fruits.

Décor bouquets de fruits, et quelques fleurs semées sans ordre et insectes ; tons pâles. — Pas de marque.

Hauteur totale : 12 centimètres.

Largeur du plateau : 24 centimètres.

Coll. E. S.

120. **Assiettes.**

Décorées, dans le fond, d'un bouquet de fruits coupés et de légumes, tons pâles. Sur le marly, papillons et insectes disposés symétriquement deux par deux ; bord ondulé, uni avec filet rouge. — Pas de marque.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

121. **Assiettes.**

Dans le fond, un bouquet de fruits et fleurs (poires, pommes, cerises, prunes, citrons) sur le marly quatre fleurettes. Couleurs vives et fines, forme lisse à bord ondulé avec filet rouge, pâte un peu crêmeuse.

Pas de marque.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

122. **Assiettes.**

Même décor, forme très plate, bord uni à larges écailles peu prononcées. — Pas de marque.

Diamètre : 24 centimètres.

M. J.-B. Vandris, à Tournai.

123. Petit **bol** avec **soucoupe**.

Décor : fond noir très foncé ; sur le devant, et dans le fond de la soucoupe, un riche bouquet de fruits (coupés), (même style que le n° 120) polychromes. Sur le bord, filet or. Forme ronde unie. — Pas de marque.

Décor très rare.

Diamètre de la soucoupe : 16 centimètres.
Hauteur du bol : 6 centimètres.

Coll. E. S.

124. **Assiettes**.

Dans le fond, un amas de fruits et de légumes, avec un oiseau, en couleurs. Marly entièrement couvert d'un travail d'osier, en relief ; bord à larges écailles, avec filet rouge. — Pas de marque.

Diamètre : 24 1/2 centimètres.

M. J.-B. Carbonnelle, à Tournai. — Coll. E. S.

125. **Service à thé.**

Décor au paysage polychrome.

Bol, sucrier, pot au lait, cinq tasses ; décor paysage polychrome (arbres, ruines et personnages) filets or, sur le bord. Formes unies, (hémisphériques et renflées). Marque à la tour d'or, (de dimensions variées) d'après les pièces auxquelles elle s'applique).

M. Debuyser, à Gand.

126. Six **Pots à crême**.

« Décorés, sur le devant, d'un sujet varié ; paysage ou » marine en couleurs, et filets d'or ; tons vif et harmo- » nieux. — Couvercle surmonté d'un fruit, en guise de » bouton, or. — Marque aux épées d'or. »

M. A. de Galametz, à Arras.

127. **Assiettes.**

Même décor, paysage. Sur le marly, quatre groupes de deux petits papillons, tons pâles, posés symétriquement. Marly ondulé à grosses cotes, et bord osier avec filets or. Couleurs un peu ternes. — Pas de marque.

Diamètre :

M. le comte de Nédonchel, château de Boussu.

128. **Assiettes.**

Même décor ; sur le bord, filet dentelé, or.

129. **Assiettes.**

Même décor, marly ondulé, à fines cotes torses, bord filet or.

M. Ed. Van Zuylen (Exp. de Liège 1881). — M. F. Fetis, à Bruxelles.

130. **Service de table.**

Décor au médaillon rose.

Décor : au centre des pièces, un médaillon ovale suspendu par un ruban rose ; cadre or ciselé, entouré de feuillages verts ; au centre, petit bouquet polychrome sur fond gris clair.

Marly ondulé uni avec bordure rose et or, à crochets. — Marque aux épées d'or.

Diamètre des assiettes : 23 1/2 centimètres.

Madame la comtesse de Villermont (Exp. de Bruxelles 1880, n° 714). — Coll. E. S.

131. **Service de table.**

Variété du numéro précédent. Le bouquet de fleurs du médaillon est remplacé par deux écussons ovales

accolés portant les armes des Loredan et des comtes Vilain XIV; surmontés d'une couronne comtale; sous le médaillon, deux branches de laurier, reliées par un nœud de ruban rose. — Marque aux épées d'or.

M. le comte Adhémar d'Oultremont de Duras, château de la Berlière (Houtaing).

132. **Service à café.**

Décor bleu de roi et or.

Composé de quinze pièces; fond bleu très foncé (couleur de grand feu) décoré d'un semis de bouquets de roses en or et en argent ciselé. Réserves à fond blanc, contenant des bouquets de fleurs or ciselé. Formes unies, cylindro-ovoides. Marque : tour d'or.

L'un des décors les plus remarquables et les plus rares qui soient sortis de l'usine de Peterinck. Cet emploi de l'argent est peut être unique.

M. le comte Cornet de Grez. (Exp. de Bruxelles 1880), n° 614.

133. **Tasse.**

Décor : quelques oiseaux volants en or ciselé, jetés sans ordre; bordure bleu de roi, à rehauts or, style rocaille. — Marque, tour or.

Me. P. Morren (Bruxelles 1880. E. 737).

134. **Assiette.**

Décor bleu de roi, sujets divers.

Fond bleu très foncé (couleur de grand feu); au centre, une petite rosace en or; sur le marly, et descendant vers le fond de l'assiette, quatre médaillons genre rocaille, encadrés d'or, avec paysages en camaïeu rose-violacé.

Forme ronde, lisse. — Marque à la tour d'or.

Me P. Morren, à Bruxelles.

135. **Bol à bouillon**, avec couvercle et plateau.

Formes renflées, anses et bouton de style rocaille, détachés, rehaussés d'or. Plateau rond, bord légèrement ondulé à reliefs. Fond bleu de roi, avec rocailles en relief, à rehauts d'or; larges réserves fond blanc contenant des amours en camaïeu rose, peinture fine. et délicate. — Marque : tour d'or.

M. le comte A. deJonghe. —(Reproduit dans l'Art Ancien, à l'exposition de 1880).

136. **Bol à bouillon,** avec **couvercle** et **plateau**.

Mêmes formes, et même type de décor que le numéro précédent. Fond blanc, divisé en plusieurs compartiments par des rocailles en relief, en bleu rehaussées d'or; dans chacun de ces compartiments, un bouquet de fleurs en or ciselé; au centre des pièces, paysage en camaïeu rose. Plateau rond, bord ondulé genre rocaille, rehaussé d'or. Sur le marly, cinq cartouches à rocailles en relief bleu et or, contenant un bouquet d'or. Au centre, paysage en camaïeu rose. Pâte très légère. — Marque aux épées en or.

Diamètre du plateau : 22 centimètres.

M. A. Chercquefosse, à Tournay.

137. **Pot à crême**.

Forme droite, renflée vers le milieu. Couvercle plat, avec soucoupe, de forme allongée, légèrement ondulée. Fond bleu de roi, décoré de branchages portant des oiseaux en or ciselé. Sur le devant, un médaillon (encadrement rocaille, rehaussé d'or) contenant un paysage polychrome. — Soucoupe, même décor, trois réserves avec paysages. — Marque à la tour d'or.

M. A. Faider. — (Reproduit dans l'Art Ancien, à l'exposition de 1880).

138. (?) **Assiette.**

Décorée d'une bande bleu de roi encadrée d'or, à rocailles à la naissance du marly. Dans le fond, une bande semblable mais plus étroite. Au centre, un cartouche bleu de roi et or, rocaille. Entre les deux bandes, fleurettes polychromes, semées sans ordre. Dans le fond, trois oiseaux volant, polychromes. Marly ondulé, à côtes et bord osier avec filet or. — Marque aux épées en bleu.

Diamètre : 23 centimètres.

Me P. Morren, à Bruxelles.

139. **Compotier.**

Décor bleu et or.

En forme de losange, les angles arrondis ; sur les bords, des reliefs de style rocaille, rehaussés d'or. Au centre, un papillon dans un médaillon rond, encadré d'une bande en bleu relevée d'une suite de grecques en or, et entourée de filets à crochets or : dans le fond et vers les angles, quatre fleurs, portant chacune un papillon ; le tout bleu relevé d'or. Au bord, suite de grecques, en or (très épais et ciselé), sur fond bleu. Belle pâte, un peu piquée. — Marque : tour d'or.

Longueur : 30 centimètre.

Largeur : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

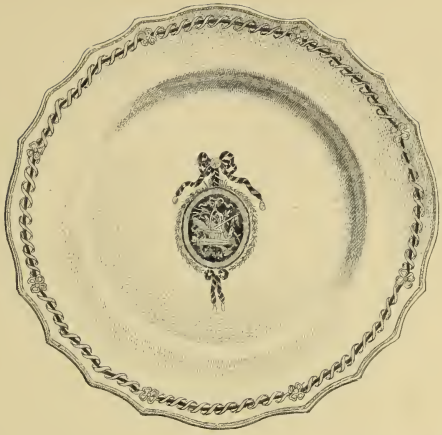

174

148

151

144

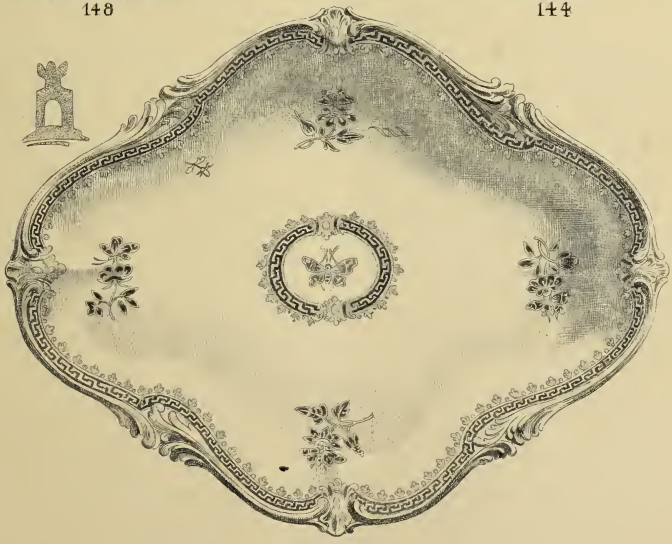

139

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

140. **Pot.**

Même décor, forme bursaire, avec bec. Marque aux épées d'or.

Musée de South-Kensington, à Londres.

141. **Crémier.**

Forme renflée vers le bas, anse rocaille, couvercle demi-bombé avec gland. Même décor; mais le papillon qui se trouve au centre de la pièce n'est pas dans un médaillon. — Marque à la tour d'or.

Hauteur : 6 1/2 centimètres.

Coll. E. S. (Vient de la collection Van Genechten.)

142. **Théière.**

Forme unie, renflée vers le haut, même décor. — Marque aux épées d'or.

Hauteur : 14 centimètres.

Coll. E. S.

143. **Assiette.**

« A bord festonné et dentelé. Décor bleu sous cou-
» verte, rehaussé d'or. Au centre un bouquet de roses
» et de tulipes; sur le marly quatre papillons symé-
» triquement disposés. — Marque : épées or. »

Diamètre : 235 millimètres.

Coll. Gasnault, n° 1318.

144. **Tasses.**

Forme droite, arrondie vers le bas, décor bleu et or, arabesques et feuillages (imitation de Saxe), bleu de deux tons, rehaussés d'or. — Marque aux épées en

bleu sur certaines pièces, en or, sur d'autres. Très belle pâte.

Diamètre des soucoupes : 14 centimètres.
Hauteur des tasses : 7 centimètres.

Coll. E. S. (De la coll. Van Genechten.)

145. **Service à café.**

Formes unies, décor bleu et or, fleurs et arabesques ; bleu fin à rehauts d'or. Très belle pâte. — Marque : tour d'or.

Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, n° 252.

146. « **Fromagère** hémisphérique, montée sur trois » pieds ornemanisés. Décor bleu et or. A l'intérieur » une bordure de bâtons rompus, en or ; à l'extérieur » une frise de grecques sur fond bleu. — Marque : » tour or.

Diamètre : 205 millimètres.
Hauteur : 105 millimètres.

Coll. Gasnault, n° 1317.

147. **Service de table.**

« Richement décoré de guirlandes de fleurs en bleu » et or à plat. — Marque aux épées en or.

» Ce service a appartenu à Mgr Félix de Wavrans, » évêque d'Ypres (1762). »

Catalogue de la vente Chevalier Heynderick. Ypres, 1880, n° 249.

148. **Assiettes** et **tasses.**

Décor de bandes torses, alternativement, blanc et

bleu, ces dernières rehaussées de branches légères et de fleurs en or. — Marque : tour (pleine) en or.

M. P. Le Hon, à Tournay. — Exp. de Bruxelles, 1880, n° 646-654.

149. **Assiettes.**

Décor bleu et rehauts d'or : dans le fond, un bouquet, et deux guirlandes de fleurs sur le marly ; bord ondulé. — Pas de marque.

Diamètre : 24 centimètres.

Coll. E. S.

150. **Moutardier.**

Forme tonneau, décor : oiseaux sur terrasse, bleu fin, avec filets et rehauts d'or. — Pas de marque.

M. Vanderborght, à Tournay.

151. **Couteaux** et **fourchettes.**

Manche en porcelaine, décor à lambrequins légers ; bleu sous couverte rehaussé d'or. — Pas de marque.

Coll. E. S.

152. **Soupière** et son **plateau.**

« Ornés, près des bords, de larges godrons ondulés ; » anses et poignée du couvercle richement ornemani- » sées en relief ; décor bleu sous couverte, rehaussé d'or.

» Au centre du plateau et sur le sommet du cou- » vercle, des arbustes en fleur formant bouquet et un » papillon. Sur le marly et sur les bords, des bouquets » détachés, disposés symétriquement. — Marques : » épées en or, dans le couvercle. Epées en or et tour

» en bleu sous la soupière. Tour en or et trois lettres
» dans lesquelles on croit voir R-P-A en bleu, sous le
» plateau. »

Diamètre du plateau : 41 centimètres.
Diamètre de la soupière : 27 centimètres.
Hauteur : 24 centimètres.

Coll. Gasnault, nos 1315 et 1316.

153. **Plats** et **assiettes**.

Même décor que le n° précédent dit *Frise,* en bleu (sous couverte), rehaussé d'or ; au centre, arbuste en fleurs planté sur terrasse, ramassé et formant bouquet. Fleurs lourdes et d'une seule espèce, avec une abeille dans le haut. Sur le marly, quatre bouquets de même genre. — Décor inspiré des porcelaines de Chine.

Forme ondulée, à grosses côtes, bordure treillis léger en bleu. — Marque aux épées, en or, sur certaines pièces, et en bleu sur d'autres ; parfois les deux marques réunies.

Diamètre des assiettes : 23 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay. — M. Ed. Van Zuylen, à Liège. — Coll. E. S.

154. **Assiettes**.

Même décor. — Marque à la tour d'or.

Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles.

155. **Tasses**.

Décor bleu fin, rehaussé d'or. Sur le devant des pièces, un buisson de fleurs variées, posé sur terrasse, genre Chine (décor dit *Ronda*). — Forme cylindrique,

arrondie vers le bas, à fines côtes torses, dont les extrémités sont relevées en bleu et or. — Marque aux épées, en bleu.

Diamètre des soucoupes : 14 centimètres.
Hauteur des tasses : 7 centimètres.

Coll. E. S.

156. **Service de table.**

Composé de quatre-vingt-seize pièces ; même décor, même forme, à fines côtes torses.

Vendu à Dunkerque, le 29 janvier 1883.

157. Six **crémiers**.

Forme renflée vers le bas, couvercle légèrement bombé, ayant une cerise pour bouton. Toute la pièce est couverte de fines côtes torses.

Décor bleu et or, léger branchage à grappes genre Saxe. — Marque : tour d'or (pleine).

M. Bauwens, à Bruxelles.

158. **Beurrier** ovale, avec couvercle surmonté d'une chèvre, en relief.

Décor bleu et or. Sur le devant et sur le couvercle, corbeille remplie de fleurs s'étendant à droite et à gauche en bleu rehaussé d'or (la corbeille des porcelaines de Saxe).

La chèvre du couvercle, fond blanc à taches brunes. Bord ondulé, à grosses côtes. — Pas de marque.

Coll. E. S.

159. **Service à thé** et **à café**.

Cafetière, théière, formes unies, renflées; bols, tasses sans anses et soucoupes, formes rondes.

Fond blanc; toutes les pièces sont décorées d'un réseau régulier, à larges mailles; dans le fond des tasses et des bols, un papillon, le tout en or très épais, entre deux minces filets rouges. — Pas de marque.

Mme la douairière R. De Rasse, à Tournai.

*
* *

160. **Bol**.

4e Période. Décor paysage en rose.

Décor camaïeu rose; deux paysages genre italien; au premier plan, des cavaliers. Filet rose sur le bord. Pâte terne et piquée. — Pas de marque.

M. A. Peterinck, à Tournay.

161. **Cafetière**. Forme droite, renflée vers le bas; couvercle plat, manche rocaille, à rehauts en rose, et six **tasses** rondes, sans anses.

Décor camaïeu rose : paysages genre italien et vues maritimes; au premier plan grand arbre et personnages. Filet rose sur le bord. Belle pâte, légère. — Pas de marque.

Hauteur de la cafetière : 12 1/2 centimètres.
Diamètre des soucoupes : 13 centimètres.
Hauteur des tasses : 4 centimètres.

Coll. E. S.

162. **Service à café.**

Décor camaïeu rose (un peu lourd), paysage. — Pas de marque.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

163. **Bol à bouillon.**

Décor paysage polychrome.

Forme ronde et basse, unie ; avec couvercle et soucoupe, anses doubles.

Fond blanc, avec filets or, décoré de réserves carrées, encadrées d'un épais filet d'or, contenant des paysages polychromes, tons vifs. — Pas de marque.

M. P. Le Hon, à Tournay.

164. **Service de table.**

Dans le fond des pièces, un paysage polychrome (tons pâles, dessin médiocre). Sur le bord du marly, filet dentelé or. — Forme ronde, unie.

Pas de marque.

M. le général de Formanoir, à Liège. — M. P. Le Hon, à Tournay. — Me R. de Rasse, à Tournay. — Coll. E. S.

165. **Cafetière.**

Décor imitation de bois.

Forme bursaire, décor imitation de bois de sapin (clair) ; sur la panse, carte en trompe-l'œil portant un paysage grisaille (rochers et rivière avec personnages). Signé sous le paysage à gauche : *J. J. Mayer*. — Pas de marque.

M. P. Mayer, à Tournay.

166. **Théière.**

Décor bois (sapin) avec cartes en trompe-l'œil, fixées

par des pains à cacheter rouges. Les cartes portent des paysages en grisaille.

Couvercle surmonté d'un lion couché, en partie doré; anse et bec d'épanchement en blanc, à rehauts d'or. Les paysages signés : *J. Mayer*. — Pas de marque.

M. le comte de Nédonchel, château de Boussu.

167. **Tasse.**

Décor imitation de bois de sapin; sur une carte en trompe-l'œil, un paysage grisaille, avec la signature : *Mayer*. Forme cylindrique droite. — Pas de marque.

M. Pourbaix, à Tournay.

168. **Service à thé.**

(Théière, pot au lait, sucrier, six tasses,) décor imitation de bois (érable?), avec cartes en trompe-l'œil, représentant des paysages et des animaux, en grisaille; encadrement large filet vert. Les anses blanches.

Formes droites, cylindriques. — Pas de marque.

Peintures attribuées à Mayer, père.

M. P. Mayer, à Tournay.

169. Petit **Bol** et **soucoupe**, forme hémisphérique, unie.

Décor bois, imitation de sapin. Au centre de la soucoupe, une carte en trompe-l'œil, fixée par quatre pains à cacheter rouges, et portant un paysage grisaille; en haut, à droite, le n° 1 ; signé en bas, à gauche, « *Chedel inv.* » Sur le bord, un filet or.

Bol orné de deux paysages du même genre, signés l'un : « *Chedel iv,* » l'autre : *c: d: iv.* — Pas de marque.

Diamètre de la soucoupe : 16 1/2 centimètres.

Hauteur du bol : 6 centimètres.

Coll. E. S.

Nous possédons trois gravures de la même Collection que celles qui ont été reproduites sur ce bol ; elles portent les nos 27, 36 et 38 et sont signés : « *Chedel inv. et sculp.* » Chedel est donc le nom du graveur et non celui du peintre sur porcelaine.

170. Petit **Bol** et **Soucoupe**.

Forme et décor identiques à ceux du numéro précédent.

M. A. de Lossy, château d'Hérinnes.

Le mérite spécial de cet objet consiste en ceci, que son décor est dû à la collaboration des deux frères Mayer. Le paysage de la soucoupe est signé : *J. J. Mayer*. Les deux paysages du bol sont signés à gauche : *A. J. M.*, c'est-à-dire Adrien-Joseph Mayer.

Ce Mayer portait aussi le nom de Dominique ; mais par suite d'un usage dont nous avons trouvé de fréquents exemples à cette époque, on supprimait le deuxième nom et les suivants, pour ne porter que le premier et le dernier, qui, neuf fois sur dix, était Joseph.

La peinture d'Adrien diffère sensiblement de celle de son frère ; son aspect est celui d'un lavis ; celle de Joseph semble un dessin à la plume, avec ses hachures multiples et lourdes.

La première a quelque chose de mou, un ton grisâtre tirant sur le brun ; la seconde, au contraire, a le trait dur et épais, le ton noir foncé. Le dessin d'Adrien est plus léger et plus correct que celui de son frère.

171. **Service à thé**, 5 pièces.

Décor imitation bois de sapin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pièces. Sur les bords, filets en noir foncé. — Pas de marque.

M. P. Le Hon, à Tournay.

172. **Cafetière.**

Forme droite, décor imitation de bois de sapin. — Pas de marque.

M. P. Mayer, à Tournay.

173. **Gobelet** rond, décoré de quatre échantillons bois de chêne, numérotés 1, 2, 3, 4. — Pas de marque.

M. A. Peterinck, à Tournay.

174. **Service de table.**

Décor à médaillon bleu de roi.

Décor à médaillon bleu de roi; au centre des pièces, médaillon ovale, à fond bleu de roi, portant un trophée (instruments de musique, outils de jardinage, etc.), en or ciselé; le médaillon est encadré d'une bordure or ciselé, et suspendu par un nœud de ruban bleu de roi. Sur le bord du marly, deux rubans légers, entrelacés, bleu et or, et filet or.

Formes unies, bord ondulé, — très belle pâte, assez blanche. — Pas de marque.

Diamètre des assiettes : 23 1/2 centimètres.

M. le comte du Mortier, à Tournay. — Coll. E. S.

Le musée de Sèvres date ce décor « vers 1750, » nous ne pouvons l'admettre : la pâte, les émaux, les formes des pièces, l'absence constante de marques, le font classer parmi ceux de la quatrième époque.

175. **Service à thé** et **à café.**

Même décor.

Exposition de Bruxelles 1880. (Mme la baronne Van Loo.)

176. **Service de table, Service à thé** et **à café**.

Même décor ; mais le trophée est remplacé par une gerbe en or.

M. P. Le Hon, à Tournay. — Exposition de Bruxelles 1880, (M. le comte Coghen.) — Coll. E. S.

177. **Service à café**, même décor.

Le trophée est remplacé par des initiales entrelacées en or.

Exposition de Bruxelles 1880, (M. L. Sacré.)

178. **Service à café**, même décor.

Au centre du médaillon deux initiales semblables, entrelacées, et deux branches de laurier, surmontées d'une couronne. Le ruban qui supporte le médaillon est en or (et non en bleu) ; bordure légère, bleu et or. — Pas de marque.

M. A. Pinchart, à Bruxelles.

179. **Théière** et **Sucrier**.

Décor, médaillon bleu de roi, avec trophée. Large bordure bleu de roi, entre deux filets dentelés or. — Pas de marque.

M. J.-B. Vandris, à Tournay.

180. **Assiettes**.

Décor médaillon bleu de roi, portant au centre une feuille de trèfle. Sur le marly, petits bouquets or (médiocres) ; filets bleu et or. — Pas de marque.

Le même.

Décor aux oiseaux et bleu de roi.

181. Partie de **Service de table**, (30 assiettes, 18 compotiers, 2 plats,) dit : *du duc d'Orléans.*

Décor bleu de roi et oiseaux polychromes. Au centre des pièces, un oiseau, perché sur une branche, ou posé sur terrasse, d'après Buffon. Sur le marly, large bande bleu de roi, relevée d'un treillis ou d'un semis de croisettes d'or, contenant six réserves : trois de forme allongée, avec oiseau; trois de forme ronde, avec papillon.

Sous les pièces, le nom des oiseaux en écriture anglaise, noire. Forme ronde, unie. — Pas de marque.

Diamètre des assiettes : 24 centimètres.

Exp. de Bruxelles 1880, n° 696. (M. le vicomte de Beughem.) M. le comte du Mortier, à Tournay. — M. Van Schoor, à Bruxelles. — M. P. Mayer (assiette inachevée). — M. F. Fetis, à Bruxelles. — Coll. E. S.

Voir au chapitre III, sous le nom de Mayer, les détails historiques relatifs à ce service. Les assiettes du même décor fabriquées à Sèvres, coûtaient soixante-douze livres la pièce. (Voir les porcelaines de Sèvres de madame du Barry, par le baron Davillier.)

182. **Tasses.**

Forme droite, anse carrée. Décor bleu de roi et oiseaux polychromes ; bordure bleu de roi avec réserve rectangulaire, contenant un oiseau d'après Buffon, et réserves rondes, contenant un insecte. Filet or. Sous les pièces, le nom de l'oiseau (en anglaise noire). — Pas de marque.

Hauteur des tasses, 6 centimètres.

Coll. E. S.

166

181

184

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

183. — **Bol à chocolat.**

Forme conique, avec couvercle, et soucoupe trembleuse. Même décor; large bordure bleu de roi, rehaussée d'arabesques en or, avec médaillons contenant des oiseaux. — Pas de marque.

Musée de South-Kensington, à Londres.

184. **Bol** à bouillon.

Forme sphérique aplatie, unie, avec couvercle légèrement bombé; sur plateau; anses doubles.

Décor bleu de roi, et oiseaux polychromes. Sur chaque face et dans le fond du plateau, un oiseau, d'après Buffon.

Bordure à rocailles en bleu de roi piqué d'or, entre deux filets or. Sous chaque pièce, le nom des oiseaux est écrit en caractères d'imprimerie en noir. — Pas de marque.

M. P. Le Hon, à Tournay.

185. **Tasse** (dite : *litron*), avec soucoupe.

Forme cylindrique droite; décor bleu de roi et oiseaux polychromes. — Dans le haut une large bordure bleu de roi, relevée d'arabesques en or; réserves rondes contenant un oiseau ou des insectes. La soucoupe porte le même décor, et en outre, au centre, un oiseau d'après Buffon. Sous les pièces se trouve le nom des oiseaux écrit en noir. — Pas de marque.

M. F. Fétis, à Bruelles.

186. **Service à thé**, 9 pièces.

Comprenant théière, sucrier, pot au lait et six tasses; décor bleu de roi et oiseaux polychromes. — Une large bordure bleu de roi, avec arabesques or, et réserves rondes contenant les unes un oiseau, les autres un papillon (Buffon). Les noms des oiseaux sont écrits, sous les pièces, en anglaise noire.

Les soucoupes portent en outre, au centre, un oiseau (plus grand que ceux des bordures). Formes unies, (dernières années du XVIIIe siècle.) — Pas de marque.

M. Bauwens, à Bruxelles.

187. Petit **Cache-Pot**.

En forme de tonnelet, décoré de bandes verticales alternativement blanc et bleu de roi. Dans les blancs, oiseaux polychromes, genre Buffon. Sous le pied, le nom des oiseaux en noir. — Pas de marque.

M. P. Mayer, à Tournay.

188. **Assiettes**.

Décor : au centre, un grand oiseau (Buffon) polychrome; sur le marly, large bande bleu de roi entre deux filets or, forme ronde, unie. Pâte lourde. — Pas de marque.

Diamètre : 24 centimètres.

Musée de Sèvres, n° 4823, (date 1788 à 1792). — Coll. E. S.

189. **Assiettes**.

Décor : au fond, un grand oiseau polychrome (Buffon) ; sur le marly, guirlande de chêne vert; entre deux filets noirs; sous l'assiette, le nom de l'oiseau,

écriture anglaise, en noir. — Forme ronde unie, pâte lourde. — Pas de marque.

Diamètre : 24 centimètres.

Coll. E. S.

190. **Service à thé**, solitaire, 4 pièces : théière, sucrier, pot au lait, tasse.

Décor aux oiseaux. Sur le devant des pièces, un oiseau perché solitaire et insectes genre Buffon, mais couleurs de fantaisie et tons ternes. Bord filet or dentelé, formes renflées, unies ; pâte crêmeuse. — Pas de marque.

Hauteur de la théière :		9	centimètres.
»	du pot :	10	»
»	du sucrier :	8	»
»	de la tasse :	1 1/2	»

Coll. E. S.

191. **Service à café.**

Même décor.

Divers. — Coll. E. S.

192. **Tasses à café.**

Décor camaïeu rose-violacé : à l'avant-plan, une terrasse très lourde avec deux gros oiseaux dessinés d'après nature ; à l'arrière-plan, paysage italien, ton léger, occupant presque tout le fond ; bord filet rose, formes cylindro-ovoïdes. — Belle pâte, un peu crêmeuse. — Pas de marque.

M. J.-B. Carbonnelle, à Tournay.

193. (?) **Assiettes.**

« Décor camaïeu violet, représentant des oiseaux de » basse cour, et remplisant presque tout le fond de » l'assiette. — Marque ?

Exposition de Bruxelles 1880. (M. Bauwens.)

194. (?) **Tasses.**

« Forme droite, fond bleu turquoise, décor d'oiseaux. »

Exposition de Bruxelles 1880. (M. Bauwens.)

195. Grand **Bol.**

Décoré d'une très large bande bleu de roi, rehaussée d'arabesques et de guirlandes en or, avec trois réserves de forme carrée, renfermant chacune un oiseau polychrome (d'après Buffon) sur fond représentant un paysage finement traité, et trois réserves en forme de médaillon, renfermant un buste en grisaille, genre camée. Les réserves encadrées d'un large filet d'or uni. Sous le pied, en écriture anglaise, noire, les noms des oiseaux. Forme ronde, unie. — Pas de marque.

Diamètre : 25 centimètres.

Hauteur : 12 centimètres.

Coll. E. S.

Ce bol est postérieur à 1786 : l'un des oiseaux qui y sont représentés figure dans le tome X des œuvres de Buffon, édité en 1786.

196. **Service à café.**

Décor à médaillon genre camée.

« Décor de médaillons camées, en grisaille (têtes » d'empereurs romains), avec initiales, or. »

Exposition de Bruxelles 1880. (Me Belval.)

190

201

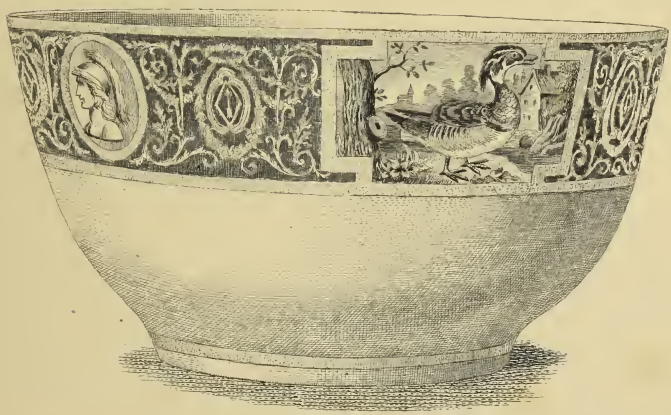

195

199

197

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

197. **Tasse.**

En forme de cône, à anse; décorée sur le devant d'un médaillon camée; tête d'empereur romain, en grisaille, sur fond pourpre, encadré d'or. Bordure à festons, or. — Pas de marque.

M. J.-B. Vandris, à Tournay.

198. **Tasse.**

Forme cylindrique, droite, à bandes horizontales alternativement vert et jaune; sur le devant médaillon en grisaille contenant un sujet, tiré des fables de Lafontaine. — Pas de marque. Décor à sujets en grisaille.

Le même.

199. **Tasse.**

Forme cylindrique, droite. Fond orange; sur le devant. Réserve carrée, bleu céleste, contenant un sujet en grisaille (femme romaine jouant avec un amour). Bordure bleu de roi, rehaussée d'arabesques en or. — Pas de marque.

Le même.

200. **Cafetière.**

« Portant un médaillon fond bleu avec sujet en » grisaille. »

Exposition de Bruxelles. (Me Belval.)

201. **Pinte**, dite *triboulette.*

Forme droite cylindrique, à anse. Fond bleu de roi, veiné d'or. Sur le devant, grand médaillon grisaille, représentant une bergère galante, avec des moutons,

encadré d'une bande en or ciselé. — Pas de marque. — Peinture de J. J. Mayer.

Hauteur : 12 centimètres.

Coll. E. S.

202. **Assiettes.**

Décor bleu de roi (divers).

Forme ronde unie au centre, une petite fleur en or. Marly bordé d'un filet bleu de roi, et d'un filet dentelé or (décor maigre). — Pas de marque.

Mlle Vanderborght, à Tournay.

203. **Tasses.**

Forme droite unie, anse carrée, même décor. — Pas de marque.

Divers.

204. **Sucrier.**

Forme droite arrondie vers le bas, décor bleu de roi et or, (une légère guirlande sur le bord); filets dentelés, or. — Pas de marque.

Hauteur : 11 centimètres.

Coll. E.-S.

205. **Tasses.**

Forme conique. Bordure bleu de roi, relevée de guirlandes et arabesques en or de grand relief. Belle pâte, très légère. — Pas de marque.

M. A. Peterinck, à Tournay.

206. Partie de **Service à thé.**

Décor de fleurs.

Bol, sucrier et six tasses. Décor : bouquets de fleurs;

(tons un peu mous), filet rouge terne sur le bord ; belle pâte, crêmeuse. — Sans marque.

Coll. E. S.

207. Petit **Pot.**

Forme bursaire avec bec ; couvercle bombé, surmonté d'un gland. Décor : bouquet de fleurs très fines. Rehauts et filets rouges. — Pas de marque.

Hauteur : 11 centimètres.

Coll. E. S.

208. **Pot** au lait.

Même forme. Décor bouquet de fleurs, tons vifs (dessin un peu lourd), filets et rehauts en rouge. — Pas de marque.

Hauteur : 13 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

209. **Assiettes.**

Décor : bouquet jeté sur le côté, et fleurettes, tons vifs ; marly ondulé à côtes, bord osier avec filet rouge. — Pas de marque.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

210. **Assiettes.**

Décor bouquet de fleurs, tons fins et harmonieux ; sur le marly, quatre fleurettes ; bord ondulé, à côtes et osier ; filet rouge, pâte lourde. — Pas de marque.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

211. **Plats, Compotiers et Assiettes.**

Décorés, au centre, d'une plante, ou d'une branche de fleurs, genre dit *herbier*; sur le bord du marly, filet rose entouré d'un ruban d'or, avec nœuds, et filet or. Le nom de la plante se trouve écrit, en latin, et en caractères d'imprimerie or, au-dessous de l'assiette.

Forme unie, marly ondulé; belle pâte, très légère. — Pas de marque.

Diamètre des assiettes : 23 1/2 centimètres.

Divers. — Coll. E. S.

212. **Vase à rafraîchir.**

Forme cylindrique droite à anses; sur deux faces, plante du genre herbier. — Pas de marque.

M. P. Mayer, à Tournay.

213. **Service de table.**

Variété du décor précédent, même forme; la plante est remplacée par un bouquet de fleurs en camaïeu rose (très fin). — Pas de marque.

Diamètre des assiettes, 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

214. **Cafetière.**

Forme bursaire, avec couvercle bombé ayant un gland pour bouton. **Tasses** forme droite arrondie vers le bas.

Les pièces sont seulement décorées d'une bordure de légers branchages entrelacés; filets et rehauts or. — Pas de marque.

Coll. E. S.

215. **Assiettes**

Au centre un bouquet de gros bluets, sur le marly, huit bluets, (quatre grands et quatre petits). Forme unie, ondulée avec filet d'or sur le bord. — Pas de marque.

M. J.-B. Vandris, à Tournay.

216. **Assiettes.**

Dans le fond, un bouquet de bluets; sur le marly, guirlande ininterrompue de gros bluets et de liserons très délicatement peints, touche fine. Tons harmonieux, bord ondulé avec filet d'or. — Pas de marque.

Diamètre : 24 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, château de Boussu.

217. **Assiettes.**

Décorées d'un semis de sept branches de petits bluets ou myosotis très légers; genre dit, *décor à la reine*. Marly uni, écaillé; avec un filet dentelé d'or sur le bord. — Pas de marque.

Diamètre : 24 centimètres.

Coll. E. S.

*
* *

218. **Tasses.**

Forme droite cylindrique. Fond uni : bleu de roi, jaune, rose ou orange, avec médaillon fond blanc, contenant de grandes initiales en or. — Pas de marque. 5e Période. Décors divers.

M. J.-B. Vandris, à Tournay.

219. **Tasses.**

Forme droite, cylindrique. Décor, paysage en couleurs ; dessin médiocre, tons durs ; (plusieurs couleurs mal venues) bord bleu de roi, avec filets, et guirlande de feuillage en or. — Pas de marque.

Diamètre des soucoupes, 13 centimètres.

Hauteur des tasses : 6 centimètres.

Divers. — Coll. E. S.

220. **Tasses.**

Forme cylindrique droite. Sur le devant un oiseau polychrome d'après Buffon. Large bordure bleu de roi, avec filets d'or. — Pas de marque.

M. P. Mayer, à Tournay.

221. Deux petits **pots.**

Forme bursaire à bec trilobé. Fond bleu de roi veinulé d'or, semé de bouquets or. Sur la panse, une réserve, fond blanc, encadré de rocailles en or, avec sujet polychrome. L'un d'eux représente une bergère et un mouton, l'autre un amour portant une torche. — Sous le premier médaillon il est écrit, en or : *Offert par Mademoiselle Pollet ;* sous le second : *Offert par Mademoiselle Tonnelier.*

Pas de marque, mais on lit sous le pied : Tournay, quai des Salines, 28, (en or).

Musée de la porte de Hal, à Bruxelles, n° 263.

La mention, *Quai des Salines, 28,* indique qu'à l'époque où ces pots ont été peints, il y avait deux usines à Tournay, c'est-à-dire, une date postérieure à 1800. A cette époque, beaucoup de dames s'adonnaient à la peinture sur porcelaine. Il s'agit sans doute ici, d'un cadeau de fête décoré par des amateurs.

207

216

211

222

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

222. **Sucrier** ovale.

A pied; avec couvercle relevé et terminé par un bouton. Les anses figurant une tête de femme en relief, de style empire. Décor : sur le bord, une large bande, bleu de roi, entre deux filets d'or, chargée d'une couronne de feuilles de chêne en or. — Pas de marque.

Une des pièces du service du roi de Hollande (1815).

M. P. Le Hon, à Tournay. — M. Mayer possède un crémier du même service.

*
* *

Assiettes, d'une excessive légèreté, pâte très blanche et très pure; (forme presque plate, unie, bord à grandes écailles); de fabrication toute récente, à Tournay. Livrées en blanc, au commerce et décorées à l'étranger par des particuliers qui se font une spécialité de cette contrefaçon; marquées tantôt d'une énorme tour en or, que l'ancienne fabrique n'a jamais connue, tantôt d'une petite tour également en or, imitant celle des anciens produits : ces contrefaçons ne trompent pas : les ors ternes et lourds n'ont pas l'aspect métallique si caractérisé du vieux Tournay; les décors, mal adaptés aux pièces et confondant tous les styles et toutes les époques trahissent l'ignorance du peintre. (1)

Nous avons rencontré les décors suivants :

223. Dans le fond, cartouche contenant un écusson, fond bleu clair, avec lion d'or surmonté d'une cou-

(1) Nous ne voulons parler que des seules assiettes décrites ci-dessus. Tous les genres ont été imités, parfois avec une habileté extrême, qui permet difficilement de distinguer les contrefaçons, des pièces véritables.

ronne comtale. Sur le marly, trois branches ornemanisées ; ton dominant : bleu céleste. Emaux très épais, présentant sur certaines parties un relief de plusieurs millimètres.

Nous avons trouvé des pièces de ce genre dans presque toutes les collections.

224. Décor mosaïque ; plusieurs variétés, offrant de riches combinaisons et de brillantes couleurs.

Musée de la porte de Hal, à Bruxelles, n° 265.

225. Décor à sujets, genre Watteau ; animaux ou scènes villageoises. etc. ; généralement en camaïeu rose.

Plusieurs collections.

---

§ 2. *Décor bleu courant, et brun ; bleu fin.*

226. **Assiettes.**

1re Période. Décors divers.

Décor bleu ; branches de fleurs et feuilles, ramassées en bouquet ou buisson, imitées du Chine (mais non copiées) ; avec un oiseau volant dans le haut à droite — plusieurs variétés, d'après la même donnée. — Marly ondulé, à côtes (très prononcées), et bord osier avec filet bleu. Pâte grise, tachée ; émail maigre. — Pas de marque.

Diamètre : 19 et 20 centimètres.

M. P. Le Hon. — M. le comte de Nédonchel. — M. J.-B. Carbonnelle. — Coll. E. S.

227. **Assiette.**

Au centre, arbuste planté sur terrasse, dont les bran-

ches forment bouquet de grosses fleurs variées, et oiseau volant en haut à droite. Sur le marly ondulé, à côtes et osier, quatre bouquets ou branches de même style; même décor que le précédent, mais en *brun-violacé*. — Pas de marque. — Pâte grise, piquée au revers.

Diamètre : 24 centimètres.

Coll. E. S.

228. **Assiettes.**

Décor bleu, genre Chine; grosse branche de fleurs, formant bouquet avec oiseau et papillons. Sur le marly (ondulé à grosses côtes), quatre bouquets de même genre. Pâte jaune, sale, à grains (noirs); au revers, marque **S** (en bleu.)

Diamètre : 23 centimètres.

M. P. Le Hon, à Tournay. — Coll. E. S.

229. **Compotier.**

Décor bleu. Dans le fond, paysage chinois. (lac, arbres et pavillon) Sur le bord, à des intervalles égaux, quatre arbustes bas, sur terrasse, formant bouquet; bord ondulé et à côtes (très prononcées), avec filet bleu.

Sans marque, mais signé du mot *Dubron* en bleu. Pâte défectueuse, piquée, sale.

Diamètre : 20 centimètres.

Coll. E. S.

230. Grand **plat** ovale.

Forme lisse, bord légèrement ondulé. Décor bleu; oiseaux imaginaires sur terrasse avec arbres (sapins), rappelant le genre des décors Saxe marqués à la tour

en bleu, et semblables à ceux des n°s 1 et 2. (Page 184.) Sur le marly, à intervalles réguliers, quatre oiseaux dans une branche d'arbre touffue. — Marque **AD** en bleu. — Pâte grise, émail vitreux, épais, sur les bords; dessous piqué et à bouillons.

Longueur : 37 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

231. **Service de table, Service à thé** et **à café.**

2e Période et suivantes. Décor bleu courant. Décor Ronda.

Décor bleu peint sur le cru, cuit au grand feu : appelé *Ronda*. Dans le fond, ou sur le devant des pièces, une branche épaisse (ou buisson), repliée sur elle-même, et formant bouquet de grosses fleurs variées. Sur le marly, quatre branches de même genre.

Décor imité de Chine, en usage dès 1756 (musée de Sèvres), jusqu'à la fin de la fabrication.

Formes : marly ondulé à grosses côtes torses et bord osier — ondulé et à grosses côtes — ondulé — rond et uni, — à fines côtes torses.

Marque aux épées en bleu, accompagnée le plus souvent des initiales du décorateur.

Ce décor est un des plus caractérisés de la fabrication ordinaire tournaisienne. On l'a servilement copié à la fabrique d'Arras, fondée pour faire concurrence à la manufacture de Tournay, établie en 1770 et fermée en 1790. (Voir la notice de M. Cavrois, sur le refuge d'Etrun et la manufacture de porcelaines d'Arras, 1877.) On l'appelait porcelaine supérieure au dessin de M. de Calonne. Ce nom lui venait, dit-on, de ce que « la baguette est semblable à une baguette de broderie qui ornait un habit que portait M. de Calonne, ce qui avait fait donner à ce service le nom de ce magistrat. »

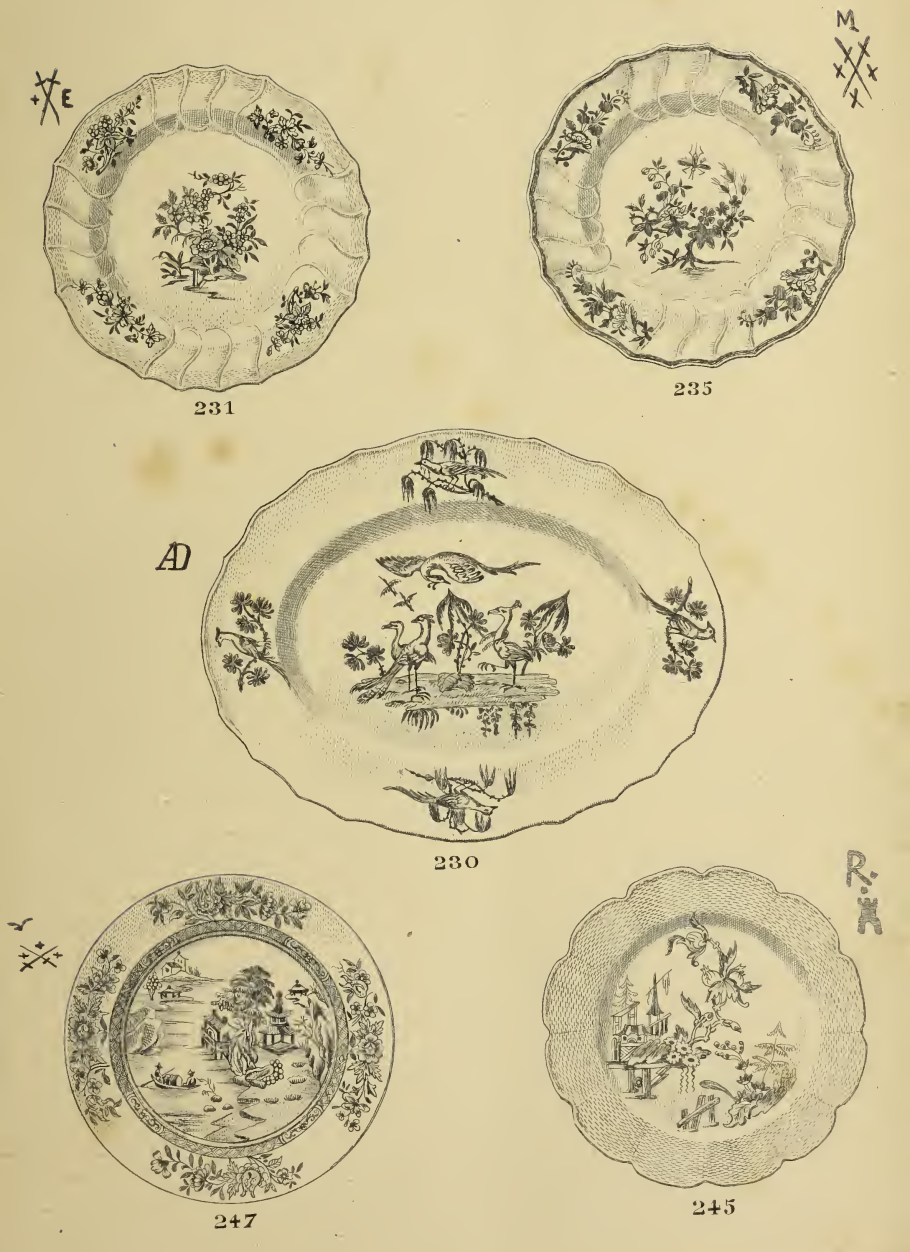

231

235

230

247

245

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

232. **Service.**

Même décor, en brun violacé, bord ondulé, à côtes et osier.

Certaines assiettes portent la marque **100**, en brun.

Coll. E. S. — M. P. Le Hon.

233. Grand **plat** ovale.

Fond uni, portant une branche de fleurs, du même décor que le n° 231, le marly représentant de la grosse vannerie en relief et découpée à jour.

Longueur : 37 centimètres.

Coll. E. S. (Voir la fig. 4, à la page 150.)

234. **Soupière.**

De forme ovale, décor bleu ; vannerie en relief ; anses doubles portant trois fleurs en relief à leur naissance. — Marque aux épées, en bleu turquoise.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

235. **Service de table. Service à thé** et **à café.**

Décor bleu, (au grand feu). Dans le fond et sur le devant des pièces, arbuste, avec racines formant terrasse, replié sur lui-même en manière de bouquet ; fleurs d'une seule sorte, grandes et épaisses dans le bas, petites et légères dans le haut ; au sommet une abeille. Sur le marly, quatre branches semblables disposées à intervalles réguliers. Décor Frise.

Décor imité du Chine, appelé *Frise,* en usage dès 1756, et conservé jusqu'à la fin de la fabrication.

Formes : bord ondulé à côtes et osier ; — ondulé et à côtes, — ondulé, lisse, — forme ronde et lisse.

Marque aux épées, au bleu, accompagnée souvent des initiales du décorateur.

236. **Compotier.**

Décors genre Chine, dérivés des nos 231 et 235.

Décor bleu : au centre, un arbuste formant bouquet, le pied reposant sur terrasse; à grosses fleurs variées (clochettes, marguerites, épis) avec oiseau; vers le haut, à droite, et papillon. Sur le marly, quatre bouquets de même style; bord ondulé, à côtes, et osier avec filet rouge-violacé. A l'extérieur du marly, quatre branchages légers, genre chinois. — Marque aux épées, en bleu.

Diamètre : 26 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

237. **Assiettes.**

Décor bleu : arbuste formant bouquet, genre Chine; à l'arrière-plan, des sapins; quatre bouquets sur le marly, ondulé, à côtes et bord osier (à grains vifs) — Pas de marque.

Diamètre : 23 centimètres.

Coll. E. S.

238. **Assiettes.**

Même décor, bord ondulé à côtes. — marque L. B. en bleu.

Diamètre : 22 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

239. **Assiette.**

Décor bleu, au centre un arbuste à grosses fleurs formant bouquet, posé sur terrasse ; sur le marly *trois* bouquets. Marly ondulé, à grosses côtes.

Marque à la tour, en bleu.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

240. **Moutardier.**

« En forme de tonneau, à anse ornemanisée, et à » couvercle plat, décoré, en bleu sous couverte, d'une » branche fleurie, de style japonais. — Marque : » indéchiffrable, en bleu. »

Coll. Gasnault, n° 1314.

241. **Compotier.**

« A bord dentelé, décoré en bleu sous couverte, au » centre, d'un arbuste en fleurs, et près du bord, de » quatre branches fleuries, de style oriental archaïque. » — Marque : épées en bleu. »

Diamètre : 20 centimètres.

Coll. Gasnault, n° 1313.

242. **Tasses.**

Forme ronde et basse à anse, décor bleu : fleurs et arbres genre Chine, et bordure treillagée. — Marque aux épées, en bleu.

Diamètre des soucoupes : 12 1/2 centimètres.
Hauteur des tasses, 4 centimètres.

Coll. E. S.

243. Petit **Pot.**

Décor bleu, fleur genre chinois. — Marque **CM** en bleu.

M. J.-B. Vandris, à Tournay.

244. **Soucoupe.**

Décor bleu ; branche de grosses fleurs genre Chine, s'étendant sur tout le fond. — Marque SO en bleu.

Diamètre : 14 centimètres.

Coll. E. S.

245. **Assiette.**

Décor chinois.

Décor bleu, copie d'un décor chinois; dans le fond de l'assiette, une grande branche chargée de fleurs; sur le côté une sorte de pavillon avec clocheton portant un drapeau; à l'arrière plan, (et en tons pâles) des sapins. Marly à grandes écailles, occupé tout entier par un osier en relief. Pâte légère, piquée, ton crémeux. — Marque en bleu (très pâle) une sorte de R et une tour mal dessinée.

M. J.-B. Carbonnelle, à Tournay.

246. **Manches de couteaux.**

Décor bleu genre Chine, deux femmes tenant, l'une un parasol, l'autre un éventail; entr'elles, des arbustes. — Pas de marque.

Coll. E. S.

247. **Assiette.**

Décor bleu, Chine. Un paysage, occupant tout le fond de l'assiette : plusieurs îles, avec arbres, et pavillons, pagodes; barque, etc. ; à la naissance du creux,

bordure quadrillée. — Sur le marly, quatre branches fleuries, couvrant toute la surface. Forme ronde, lisse. Marque aux épées, en bleu.

M. J.-B. Carbonnelle, à Tournay.

248. **Pot.**

Décor bleu, Chine. Sur le devant, arbuste à grosses fleurs (chrysanthèmes), ramassées en manière de bouquet; sur les côtés, rouleaux, encre, pierre et pinceaux à écrire, formant trophée avec une branche d'arbre; bordure en haut et en bas, composée d'un large quadrillé avec réserves contenant les instruments à écrire. forme sphérique allongée vers le haut; très belle pâte. — Pas de marque.

Hauteur : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

249. **Plat** rond.

Décor bleu foncé très nourri, couvrant presque tout le fond. Genre Chine : arbuste sur terrasse à grosses fleurs, et un oiseau. Sur le marly, branchages épais. — Pas de marque.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

250. **Assiette.**

Décor bleu, Chine; dans le fond, une plante à fleurs et feuilles épaisses et lourdes; sur le marly, trois gros branchages avec fleurs. Forme ronde, lisse. — Marque aux épées, en bleu.

Diamètre : 23 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

251. **Service de table.**

Décor Saxe.

Notamment : plats ovales avec anses détachées, grands plats, assiettes, beurriers, moutardiers, manches de couteaux, etc., formes ondulées, à fines côtes torses; les anses et les boutons à rocailles.

Décor de branchages légers, à grappes. Généralement les pièces sont partagées en quatre parties égales par un léger trait bleu. Copie d'un décor de Saxe. — Marque aux épées, en bleu.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay. — M. P. Le Hon. — Coll. E. S.

252. **Service à thé.**

Même décor. — Même marque.

253. **Service à thé.**

Même décor, mais à fines côtes *droites*. — Pas de marque.

Coll. E. S.

254. **Service à café** et **à thé.**

Même décor, forme unie. — Marque aux épées en bleu.

255. **Service à thé.**

Même décor, forme unie. — Marque à la tour en bleu.

256. **Soucoupe.**

Décor bleu, de branchages légers, à grappes, genre Saxe; mais légèrement varié. — Marque L. en bleu.

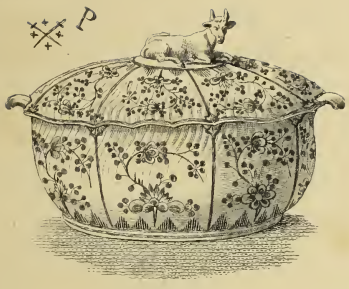

251

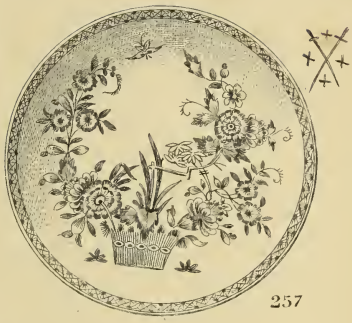

257

259

284

246

260

278

257. **Tasses** ou **gobelets**.

Forme hémisphérique, basse, sans anse.

Décor à la corbeille.

Décor bleu, une corbeille remplie de fleurs, dont les branches se répandent sur toute la surface des pièces. Copie du genre dit *au panier,* des porcelaines de Saxe. — Marque aux épées en bleu, avec monogrammes divers de décorateurs.

Diamètre des soucoupes : 13 centimètres.

Hauteur des tasses : 4 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

258. **Sucrier** et **Salières**.

Même décor.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

259. **Manches** de couteaux.

Ornés, aux deux extrémités, de lambrequins légers, genre Rouen. — Pas de marque.

Décor à lambrequins.

Coll. E. S.

260. **Assiettes.**

Décor bleu; au centre, saint Georges à cheval terrassant le dragon. Sur le marly, quatre tiges de fleurs disposées symétriquement. — Bord ondulé, à côtes ou godrons. — Marque aux épées, en bleu.

Décor au saint Georges.

Diamètre : 23 centimètres.

Divers. — Coll. Gasnault, n° 1323. — Coll. E. S.

261. **Plat.**

Décor bleu : au centre un paysage, genre hollandais, avec moulins et grands arbres ; (dessin assez artistique,

Décor paysage.

mais un peu lourd); sur le marly, quatre bouquets, branches de houblon avec fruits. Marly ondulé à côtes. — Pas de marque.

M. Cœnegracht, à Maestricht.

262. **Assiettes.**

Décor bleu : au centre, paysage : arbres, cours d'eau, maisons et château sur un rocher (mauvais dessin). Sur le marly, quatre branches de fleurs. Marly ondulé, à côtes, bord osier. — Pas de marque.

Diamètre : 23 centimètres.

Coll. E. S.

263. **Assiette.**

Décor bleu : au centre, un papillon ; sur le marly, et descendant vers le fond de l'assiette, trois grosses branches de houblon avec fleurs et fruits. Forme unie, bord ondulé. — Pas de marque.

Diamètre : 22 centimètres.

Coll. E. S.

264. **Assiettes.**

Décor bleu ; dans le fond, bouquet (dessin sec et délié). Roses, boutons de roses et marguerites ; sur le marly cinq fleurettes, bord filet bleu, et dessin imitant des reliefs de style rocaille. Forme lisse, bord ondulé. — Pas de marque.

Diamètre : 24 centimètres.

Coll. E. S.

265. **Assiettes.**

Décor bleu ; cinq bouquets de fleurs, dessin médiocre, touche sèche et maigre ; marly ondulé, à côtes et bord osier. — Pas de marque,

266. **Vases à rafraîchir.**

Côtelés, forme ronde, un peu renflée; décorés de légères guirlandes en bleu. — Pas de marqne.

M. P. Le Hon. — M. P. Mayer, à Tournay.

Assiettes. Fabriquées sur commande, pour des sociétés de tir ; portant, au centre, les insignes des corporations, et sur le marly, des arcs, des flèches, des mousquets croisés ; décor bleu, forme ronde unie. — Pas de marque.

Nombreuses variétés :

267..... Ecusson portant une croix cantonnée de quatre croisettes. Au-dessous le mot *armoirie,* deux drapeaux avec les mots : *Honneur-Union,* et une couronne de laurier contenant le mot *Gand.*

268. ... Saint Georges à cheval combattant le dragon.

269. ... Trois écussons. Sur le marly, les mots : *Tilleghem, saint Michiels, 1813.*

(Tilleghem est le nom du président de la Société.)

270.... Ecusson, portant une croix, sur un trophée d'armes, parmi lesquelles une arbalète: Couronne de laurier.

271. ... Ecusson portant deux clefs en sautoir et quatre croisettes. Supports : un arc et une flèche, couronne à cinq perles.

272. ... Deux arquebuses en sautoir et branches de laurier.

273. **Service de table.**

Décor bleu ; au centre, un W surmonté de la couronne Royale ; bordure de grecques. Forme ronde unie. — Pas de marque.

Divers. — Coll. E. S.

*
* *

274. **Tasses.**

Décor bleu fin.

Décor bleu fin, branches de fleurs du décor *Ronda*, forme hémisphérique, unie. — Pas de marque.

275. **Tasses.**

Même décor bord à fines côtes torses. — Marque aux épées, en bleu.

276. **Assiettes.**

Même décor, même forme.

277. **Tasses.**

Décor bleu fin ; maigres branches de fleurs, forme hémisphérique unie. — Pas de marque. Variété du décor précédent.

278. **Plats, assiettes, bols** et **tasses**.

Décor bleu fin, pâle, un peu gris. Sur le devant et au centre des pièces, branche de fleurs genre herbier. Sur le marly bordure de grecques. Forme ronde, unie. — Pas de marque.

Coll. Gasnault, nº 1325. — M. P. Le Hon. (Plat.) — Coll. E. S.

Ce décor n'est pas dépourvu d'originalité; bien que rappelant le décor polychrome de fleurs herbier, il a cependant son caractère propre, et s'en distingue notamment par sa bordure de grecques. — Peinture très fine.

279. **Assiettes**.

Décor bleu fin ; au centre, un bouquet de fleurs ; sur le marly festons légers, fleurs et rubans. Forme unie ondulée. — Pas de marque.

M. le comte de Nédonchel, château de Boussu.

280. **Beurrier**.

Avec couvercle et plateau à reliefs genre rocaille, rehaussés de bleu; le bouton du couvercle figure une poire, plateau rond, allongé de deux côtés en forme d'anses.

Décor bleu fin; sur les parties lisses, bouquets de fleurs dans le style des décors polychromes.

Hauteur du beurrier : 9 centimètres.

Longueur du plateau : 21 centimètres.

M. Van Zuylen, Exp. de Liège, 1881, nº 551.

281. **Assiettes**.

Décor bleu fin, un bouquet de fleurs au centre : quatre sur le marly ; style des fleurs des décors polychro-

mes. Forme ondulée, à côtes. — Pas de marque. — Décor très fin.

282. **Assiettes.**

Même décor. Rien qu'un bouquet au centre. — Pas de marque.

283. Partie de **Service de table.**

Décor bleu fin ; plusieurs oiseaux sur terrasse (dessin imitant le décor polychrome de la troisième période), formes lisses à bord ondulé. — Pas de marque.

M. P. Le Hon, à Tournay.

284. **Théière.** Forme cylindrique, droite ; **pot au lait**, forme bursaire ; **tasses**, forme droite, à anse, et **soucoupes**, forme droite évasée.

Décor bleu fin : un oiseau solitaire d'après Buffon, sur le devant des pièces. Bordure filet ou grenetis bleu. Sous le pied, le nom des oiseaux en bleu. Peinture de *J. Mayer* père. — Pas de marque.

M. Paul Mayer, à Tournay. — Coll. E. S.

285. **Service à café**, (jeu d'enfants).

Bol, sucrier, pot au lait et deux tasses décor bleu foncé : chaque pièce porte sur le devant un ou deux oiseaux de fantaisie, bien dessiné, sur terrasse avec plantes et arbustes. Sur le bord des pièces, large bande en bleu. — Pas de marque.

Hauteur des tasses, 3 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

286. **Tasses.**

Décor bleu très foncé. Au centre, initiales variées, le plus souvent entre deux branches de laurier. Bordure formée d'une large bande unie, ou de légers festons en bleu. Forme cylindrique droite. — Pas de marque.

Divers.

287. **Grands plats.**

Décor bleu de deux tons, l'un pâle et grisâtre, l'autre, foncé et fin, couvrant toute la surface des pièces : arabesques, et corbeilles de fleurs, rappelant le genre Rouen. Forme ronde, unie, très belle pâte. — Marque : les épées en bleu et un B.

M. F. Fétis, à Bruxelles.

288. **Assiettes de mariage.**

Décor bleu fin, représentant deux mains unies ; au-dessus un cœur percé de deux flèches, et plus bas deux oiseaux se becquetant. A droite et à gauche, initiales M et A enlacées de traits et d'arabesques. Sur le marly, trois branches de feuillage. Forme ronde unie. — Marque aux épées en bleu.

M. F. Fétis, à Bruxelles.

289. **Pinte à anse.**

Forme cylindrique droite ; décor : très légères branches de fleurs, guirlandes et rubans en festons. Sur le devant, dans une sorte de cartouche, les initiales J.-F. — Pas de marque.

Coll. E. S.

Cette pinte a appartenu à Jean-Baptiste Fauquez, fabricant

de faïences, qui légua ses collections d'antiquités à la ville de Tournay.

*
* *

290. **Salière** triple.

Pièces en blanc.

Présentant trois cavités rondes, avec anse triple, formée de rubans entrelacés, relevée au-dessus des salières ; en blanc. — Pas de marque.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

291. **Salière** double.

En forme de navette, en blanc.

Coll. E. S.

DEUXIÈME PARTIE

OBJETS DE PETIT MOBILIER ET VASES

292. **Lustre** de porcelaine fabriqué en 1751 pour le Gouverneur des Pays-Bas, le prince Charles de Lorraine, et qui fut exhibé solennellement par Peterinck, aux magistrats de Tournay. (Voir chapitre II.) — Le Gouverneur l'envoya à l'Impératrice-Reine qui, paraît-il, en fut très satisfaite. Il fut payé, en 1754, mille quatre cent quarante florins, « et à ce prix, dit Pete- » rinck, nous y perdons considérablement. » (Arch. du

Royaume, correspondance du comte de Cobenzl.) — On trouve dans le catalogue de vente, des effets précieux du prince de Lorraine, plusieurs lustres en porcelaine, garnis en bronze doré, — peut-être l'un d'eux venait-il aussi de notre fabrique.

293. **Garniture de cheminée.**

« **Pendule** en forme de vase, **candélabres** à six » lumières, en porcelaine de Tournay, pâte tendre, » fond gros bleu, décoré de scènes champêtres, et » montée en bronze ciselé et doré, style Louis XVI. »

Vente Bellenot, le 23 novembre 1882, à Paris (hôtel Drouot).

294. « Belle **garniture de cheminée** en bronze doré et » porcelaine de Tournay, pâte tendre, décor gros bleu » à rehauts d'or et d'émaux avec médaillons à sujets. » Style Louis XVI. (moderne?) »

Catalogue, vente G. Elluini, n° 647; à Paris, Hôtel Drouot. le 12 mars 1883.

295. **Pendule** en bronze, de la fabrique de Lefebvre-Caters, garnie de figures en biscuit.

Socle en marbre blanc, orné de rinceaux et de têtes de gorgones, en bronze doré; au centre, une borne carrée, en bronze doré, supporte le cadran, entouré de draperies, et surmonté d'une aigle portant le tonnerre, en bronze vert. A droite et à gauche de la borne et lui tournant le dos, deux figures d'homme et de femme, assises les jambes étendues, tenant, la première un livre, la seconde, une planchette sur laquelle elle écrit. Chacune de ces statuettes, en biscuit, est posée sur un

socle ovale, bleu de roi, rehaussé de deux filets d'or. Types de la fin du XVIIIe siècle.

Largeur totale : 69 centimètres.

Hauteur totale : 57 centimètres.

Mme A. Théry, à Tournay.

296. (?) **Pendule.**

Une petite femme en costume de l'époque du Directoire, donne la becquée à une couvée d'oiseaux, dont le nid est posé sur le massif figurant un amas de rochers, qui renferme le cadran. Quelques branches de rosier décorent ce massif. Biscuit.

Dimensions : 0,19 × 0,29.

Mme A. Théry, à Tournay.

297. (?) **Pendule.**

Statue de femme, représentant l'*astronomie,* debout, appuyée sur une sphère terrestre, posée sur le massif carré qui renferme le cadran.

Figure drapée à l'antique, style Louis XVI. Biscuit.

Hauteur : 45 centimètres.

Largeur : 26 centimètres.

M. le Dr Dubus, à Tournay.

298. Deux **flambeaux.**

En forme de colonne surmontée d'un vase, garnis en bronze doré, style Louis XVI. Fond bleu de roi, veiné d'or et filets d'or. — Pas de marque.

M. E. de Villers Grand-Champ, château de Chin.

299. **Encrier.**

Surmonté d'un vase ajouré, orné de guirlandes de

299

300

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

fleurs en haut relief, sur socle carré, (avec petit tiroir décoré d'une tête de bélier,) et accompagné de deux branches détachées, destinées à recevoir des bougies. Fond blanc rehaussé d'or. — Marque : aux épées d'or.

Hauteur totale : 21 centimètres.
Largeur : 21 centimètres.
Coll. E. S.

300. **Aiguière** en forme de buire et **bassin**, à reliefs genre rocaille rehaussés d'or. Décor : semis de bouquets de fleurs et d'insectes, bleu fin, rehaussés d'or. — Marque aux épées en or.

Me P. Morren, à Bruxelles.

301. **Tabatière**.

Fond blanc, décor d'oiseaux polychromes genre Saxe, tons pâles. Forme carrée, à angles arrondis. — Pas de marque.

Hauteur : 4 centimètres.
Longueur : 8 centimètres.
M. A. Dumanoir, à Bruxelles.

302. **Tabatière**.

Forme : rectangulaire à angles arrondis. Décor camaïeu vert, sur chaque face, un sujet : (le même pour chacune d'elles,) pièce d'eau, au centre de laquelle se trouve un radeau, portant trois personnages assis. Au premier plan, des taillis; quelques filets or. — Pas de marque.

Hauteur : 4 centimètres.
Longueur : 9 centimètres.
Coll. E. S.

303. **Tabatière.**

Forme ovale, décor paysage camaïeu rose et monture en argent doré. — Pas de marque.

Me Cœnegracht à Maastricht.

304. **Tabatière.**

Décor : imitation bois de sapin, portant sur chaque face une carte en trompe-l'œil, avec sujets en grisaille, représentant un ou deux amours (instruments de musique, carquois, globe terrestre, etc.)

A l'intérieur du couvercle, tableau représentant une rivière et un quai, avec nombreux personnages. Décor polychrome. Forme rectangulaire (non montée). Peint par Mayer, père. — Pas de marque.

M. P. Mayer, à Tournay.

305. **Tabatière.**

Décor : imitation de bois. Sur le couvercle, carte formant trompe-l'œil, avec paysage grisaille. Forme carrée. — Pas de marque.

M. F. Fétis, à Bruxelles.

306. **Tabatière.**

Décor bois, avec cartes trompe-l'œil, portant des paysages en grisaille, sous l'angle gauche, la signature NOE. (?) forme ovale. — Pas de marque.

Hauteur : 0,03
Largeur : 0,065 × 0,035.

M. E. Houtart, château de Monceau-sur-Sambre.

307. **Tabatière.**

Décor : imitation bois de sapin. Sur chaque face,

une carte en trompe-l'œil, avec paysage grisaille, à l'intérieur du couvercle, initiales entrelacées et filets en or ; forme ovale. — Pas de marque.

M. Pourbaix, à Tournay.

308. **Tabatière.**

Forme ovale, montée en argent doré. Fond blanc, entièrement couvert d'un dessin guilloché or, avec six médaillons camées, têtes d'empereurs romains en grisaille, sur fond rose-pourpre. — A l'intérieur du couvercle, scène à dix personnages (peut-être les noces de Cana,) en grisaille sur même fond. — Pas de marque.

Hauteur : 4 centimètres.

Largeur : 8 centimètres.

Coll. E. S.

309. **Tabatière.**

Même décor, même forme. A l'intérieur du couvercle, trophée d'armes. — Pas de marque.

Musée Fauquez, à Tournay, n° 360. — Mlle Longueville, à Tournay.

310. **Tabatière.**

Fond blanc, treillagé d'or. Décor de médaillons encadrés d'or, avec sujets tirés des fables de La Fontaine, et vases style Louis XVI, le tout en grisaille. A l'intérieur du couvercle, sujet polychrome, à personnages ; forme ovale. — Pas de marque.

Musée Fauquez, à Tournay, n° 358.

311. **Tabatière.**

Décorée sur toutes ses faces de paysages en grisaille, très fins ; forme carrée. — Pas de marque.

M. J.-B. Vandris, à Tournay.

312. **Tabatière.**

« De forme carrée, fond bleu de roi, rehaussé d'or, » avec réserves fond blanc, contenant des sujets à per- » sonnages, genre Watteau, décor polychrome. — Pas » de marque. »

M. P. Laroche, à Arras.

313. **Tabatière.**

Forme ovale, fond bleu de roi piqué d'or, avec réserves, contenant des paysages polychromes. — Pas de marque.

Musée Fauquez, à Tournay, n° 359.

314. **Tabatière.**

Décor de petits sujets et animaux polychromes (lourd et mauvais goût). Forme ovale. — Pas de marque. Peint par Mayer fils. (5e Période.)

M. P. Mayer, à Tournay.

315. **Tabatière.**

Sur chaque face, deux petits bouquets de fleurs polychromes. Forme carrée. — Pas de marque.

Musée Fauquez, à Tournay.

316. **Tabatière.**

Décor bleu. Sur le couvercle, un château fort, au bord d'une mer couverte de vaisseaux. Sur les faces,

des sujets variés, trophée d'instruments de musique, oiseaux, etc. Forme carrée. Peinture médiocre. — Pas de marque.

Hauteur : 4 centimètres.
Largeur : 7 centimètres.
Coll. E. S.

317. **Boîte à Mouches.**

Forme ronde, unie, renflée vers le bas ; décorée d'un semis d'oiseaux et d'insectes, polychromes. Tons pâles. — Pas de marque.

Mlle Longueville, à Tournay.

318. **Boîte.**

Décor imitation bois de sapin, avec carte en trompe-l'œil, offrant un paysage grisaille (touche dure) signé à gauche, en bas : *J. J. Mayer*. — A l'intérieur du couvercle, des initiales entrelacées AFB, dans des branches de chêne, et filets d'or ciselé. — Forme ronde plate. — Pas de marque.

Diamètre : 8 centimètres.
Hauteur : 2 1/2 centimètres.
Coll. E. S.

319. **Boîte** ronde.

Décor bleu. Paysage et marine, avec personnages. Bordure de filets. — Pas de marque.

Mlle Longueville, à Tournay.

320. **Boîte.**

Décorée en bleu ; le couvercle porte un oiseau perché

sur une branche, et terrasse avec plantes. — A l'intérieur, les initiales FA dans deux branches de laurier. sous la boîte : coq, poule et poussins, sur terrasse auprès d'un pigeonnier.

Forme ronde, unie. — Pas de marque.

Diamètre : 7 centimètres.

Hauteur : 2 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

321. **Boîte.**

Décorée en bleu fin, de colombes avec devises. Forme ronde unie. — Pas de marque.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

322. **Médaillon.**

Rond, avec bélière. Fond bleu (presque) turquoise et sujet en grisaille : femme jouant avec un amour, bord filet or. Au revers les lettres FM, entrelacées, dans une guirlande, en or, sur fond blanc. — Pas de marque.

Diamètre : 47 millimètres.

M. Paul Mayer, à Tournay.

323. **Médaillon** ovale, à bélière.

Décor grisaille : amour tirant de l'arc, très bien dessiné. Au revers, deux arcs croisés en or, bord filet or. — Pas de marque. Peinture attribuée à Peterinck. (?)

Hauteur : 4 centimètres.

M. A. Peterinck, à Tournay.

324. **Médaillon** ovale, **Portrait de J. J. Mayer.**

Peint par lui-même, en grisaille; bordure bleu de roi, avec perlé blanc, et filets or. Au revers, sur fond blanc, les lettres AM, entrelacées, en or. Même bordure que de l'autre côté. — Pas de marque.

Dimensions : 45 × 35 millimètres.

M. P. Mayer, à Tournay.

325. **Portrait** de M. D....

Plaque rectangulaire de 15 × 10 centimètres. Décor polychrome, la figure dans un médaillon ovale encadré d'un cercle en or. Avec ornements en vert-pâle, dans les angles. — Pas de marque. Daté au revers 1809.

Coll. E. S.

326. **Tableau** ovale.

Décor camaïeu rose, représentant la façade d'un temple romain, avec personnages. Peinture de J. Mayer. — Pas de marque.

Diamètre : 20 × 15 centimètres.

M. P. Mayer, à Tournay.

327. **Plaque** ronde.

Décorée en bleu, représentant un camp, avec soldats et cavaliers. — Pas de marque.

M. J.-B. Vandris, à Tournai.

328. Deux **plaques patriotiques de 1790.**

Fond noir avec trophées polychromes; écussons de Tournai et du Tournaisis et armes surmontées d'un

chapeau vert. Peinture de Mayer. — Pas de marque.

Cocarde de chapeau.

M. P. Mayer, à Tournay.

329. **Tête de pipe.**

Décor camaïeu rose; fleurs du genre dit à la corbeille de Saxe; quelques rehauts d'or. — Pas de marque.

Mlle Longueville, à Tournay.

330. **Tête de pipe.**

En forme de tête de turc, décorée de rehauts en bleu. — Pas de marque.

Coll. E. S.

331. **Pommeau de canne.**

Décor polychrome : larges bandes couvertes d'un quadrillé rose, guirlandes de fleurs, et filets d'or. — Pas de marque.

Hauteur : 8 centimètres.

Coll. E. S.

332. **Pommeau de canne.**

Décor bleu à lambrequins et fleurs. — Pas de marque.

Coll. E. S.

333. **Boutons** d'habit.

Ronds, unis (avec queue) décorés de chiens ou d'oiseaux, polychromes, sur fond de verdure. Bordés d'un filet d'or. — Pas de marque.

M. P. Mayer, à Tournay.

334. Deux douzaines de **Boutons**, ronds, fond bleu de roi semé d'étoiles en or. Bordure perlé blanc, de fort relief. – Pas de marque.

M. P. Mayer, à Tournay.

335. **Boutons**, plats et ronds.

Portant une tête d'empereur, en grisaille sur fond rose. — Pas de marque.

Diamètre : 38 millimètres.

M. Pourbaix, à Tournay.

336. **Boules de loto.**

Avec le chiffre en bleu.

M. P. Mayer, à Tournay.

337. **Jeu** à boules, filets et rehauts en bleu.

Coll. E. S.

338. **Chapelet.** Chaque grain est décoré d'une guirlande de laurier.

Coll. E. S.

339. **Meuble.**

« à hauteur d'apppui, à côtés cintrés en bois de » rose, *orné de plaques en porcelaine de Tournay, fond* » *bleu turquoise, à médaillons d'oiseaux et de fleurs*, de » cariatides de femmes, d'encadrements et de moulures » en bronze doré, style Louis XVI. »

Provenant de la vente San-Donato.

Catalogue des objets d'art de la succession de madame Marie Blanc, vendus à Paris, Hôtel Drouot, le 1er février 1882, n° 228.

340. **Plaque** de forme allongée, ayant décoré le devant d'un tiroir de secrétaire.

Fond blanc, guirlande de fleurs en camaïeu rose, très fournie et finement peinte, quelques insectes, — bordure bleu de roi avec large filet à crochets or, de grand relief. — Pas de marque.

Coll. E. S.

341. **Bouquets de fleurs,** en porcelaine.

Offerts en 1752 aux Consaux, par les ouvriers de la fabrique, à « l'occasion du jour de saint Antoine de » Padoue, qui fait celui de leur fête. »

Archives de Tournay, Consaux du 13 juin 1752.

342. **Fleurs** en porcelaine.

Roses, muguet, œillets, narcisse, etc., en haut relief; décor polychrome dans le goût saxon.

Coll. E. S.

Il en est plusieurs fois question dans la correspondance du comte de Cobenzl (Arch. du royaume à Bruxelles).

Peterinck en vendit beaucoup à la cour; elles sont aujourd'hui fort rares, et confondues avec les fleurs en vieux Saxe dont elles ont la forme et le décor.

343. **Vases en faïence**, avec **bouquets de fleurs de porcelaine**, en haut relief, décor polychrome.

Fabriqués en 1751; offerts aux Consaux, et destinés à la chapelle de l'hôtel de ville (Archives de Tournay, Consaux du 22 juin 1751).

« 344. Deux très **grands** et très beaux **vases** à cou- » vercle, en porcelaine, pâte tendre de Tournay, de

» forme ovoïde à piédouche et à festons de lauriers
» formant anses.

» La face est décorée de larges médaillons compris
» dans de riches enroulements d'or, et représentant
» d'élégantes scènes pastorales, et de la comédie ita-
» lienne, dans le goût de Watteau.

» Au revers, deux autres médaillons importants,
» compris dans des enroulements analogues, repré-
» sentent des bouquets de fleurs et de fruits.

» Socles en bronze doré, de style Louis XVI. »

Hauteur totale : 94 centimètres.

Hauteur des vases, 85 centimètres.

Catalogue de la vente des objets d'art du palais de San-Donato, 15 mars 1880, n° 111.

« 345. Deux **grands** et beaux **vases** en porcelaine de
» Tournay, pâte tendre de même modèle que le n° 111,
» (le numéro qui précède) avec cette différence, que les
» vases de ce numéro sont à fond bleu de roi, et
» ceux-ci bleu turquoise, décorés de larges médaillons
» à sujets, d'après Boucher. »

Ibidem, n° 1458.

346. **Vase.**

Forme aplatie, à large goulot évasé, ajouré, anses rocailles détachées. Fond bleu foncé fouetté; au centre une réserve encadrée d'un dessin rocaille en or, représentant un sujet champêtre à deux personnages, peinture polychrome. Sur le pied, papillon et bordure de grecques en or. Peinture fine, couleurs tendres, un peu ternes ; le trait noir, très ferme. — Pas de marque.

Reproduit en chromolithographie dans l'*Art Ancien*, à l'exposition de 1880.

Hauteur : 18 centimètres.

Mme Paul Morren, à Bruxelles.

347. **Vase.**

Forme bulbaire, avec col évasé et ajouré, très large. Fond bleu foncé fouetté. Au centre, une réserve avec sujet champêtre polychrome, encadrée de dessins rocailles en or. — A la naissance du col, médaillons ovales, contenant un petit bouquet de fleurs. — Bordures et filets or. — Marque aux épées d'or.

Hauteur : 16 centimètres.

Mme P. Morren, à Bruxelles.

« 348. Deux **vases**, décor bleu turquoise et or, avec « sujets Watteau, montés en or moulu, comme lampes- » modérateurs. »

Collection Hamilton, n° 1866. — Vendue à Londres, en juillet 1882.

349. Un grand **vase** en porcelaine de Tournay, en « blanc, bleu et or, avec des cartouches en rouge, « dont l'un est aux armes de feu son A. R. le prince « Charles de Lorraine. Ce vase est garni par le haut « d'un cercle et d'une guirlande de cuivre. »

Calalogue des effets précieux de feu S. A. R. le prince Charles de Lorraine, à Bruxelles 1781.

308

323

347

323

302

Lith.e de Vaiseur frères à Tournai.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

250. (?) **Vases.**

En forme d'urne, fond blanc, décorés de sujets galants, polychromes, avec rehauts d'or.

Exp. de Bruxelles, 1880, n° 640.

351. (?) **Vases.**

Décor bleu et or, avec têtes de lion.

Exp. de Bruxelles, 1880, n° 641.

352. (?) **Vases.**

A couvercle; décor de fleurs.

Exp. de Bruxelles, 1880, n° 642.

353. (?) **Vases.**

Forme rocaille, fond blanc, à rehauts d'or. — Marque à la tour d'or.

354. **Vases.**

En forme d'urne, sur pied torse, ajourés dans le haut, et portant en manière d'anses, des têtes de monstres marins. — Pas de marque.

Emaillé en blanc.

Souvent ces vases sont décorés en couleurs. Nous croyons ces décors modernes.

355. **Brûle-parfums.**

En forme de vase, posé sur terrasse, décoré de guirlandes de fleurs en haut relief, et percé de jours, formant un dessin. Au pied du vase, une chèvre couchée. — Pas de marque.

Emaillé en blanc.

Hauteur : 15 centimètres.

Coll. E. S.

356. Deux **brûle-parfums**.

Un vase en forme d'urne, percé dans le haut de nombreux jours, formant un dessin régulier et décoré de guirlandes de fleurs en haut relief, anses en tête de bélier ; posé sur terrasse rocheuse à jours, et garni de branches de vigne. Au pied du vase un homme assis ; sur le second, une femme. — Pas de marque.

Emaillé en blanc.

Hauteur : 22 centimètres.

Coll. E. S.

257. **Vases.**

De forme dite Médicis, à anses détachées, décorés de guirlandes de fleurs en haut relief, qui retombent sur le pied ; couvercle élevé, ajouré et garni de fleurs en relief. — Pas de marque.

En biscuit et en blanc, de dimensions variées.

Coll. E. S.

358. **Vase.**

Médicis, sur terrasse rocheuse. Au pied, un mouton couché. — Pas de marque.

Emaillé en blanc, et biscuit, dimensions variées.

M. A. Cherequefosse, à Tournay. — Coll. E. S.

359. **Vase.**

Forme large et basse, la partie supérieure ajourée ; anses en forme de tête de bélier, pied tordu, très petit. — Pas de marque.

En biscuit, de plusieurs dimensions.

Coll. E. S.

360. **Vases.**

Décorés, sur chaque face, d'un trophée d'instruments de musique, en relief; anses en têtes de chien (dogue); la partie supérieure ajourée. — Pas de marque.

En biscuit et en blanc.

Hauteur : 12 centimètres.

M. A. Cherequefosse, à Tournay. — Coll. E. S.

361. **Vase.**

En forme d'urne, de style Louis XVI, les anses formées de têtes de femmes, dont le voile descend sur les faces principales du vase et forme draperie. Posé sur un socle carré. — Pas de marque.

En blanc.

Hauteur : 20 centimètres.

Coll. E. S.

362. **Vase** à piédouche.

Forme aplatie, plus large dans le haut que dans le bas, reliefs genre rocaille, très fins, col ajouré. — Pas de marque.

En blanc.

Hauteur : 20 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, château de Boussu.

363. **Cache-pots.**

En forme de caisses à orangers, imitant le travail et le relief du bois. — Pas de marque.

Emaillé en blanc.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

364. **Cache-pots.**

Forme droite, légèrement évasée, au bord une moulure, avec filet or. — Pâte crémeuse, (piquée). Décor rose (rouge carmin) paysage antique; au premier plan deux personnages, au pied d'une fontaine. — Pas de marque.

Hauteur : 8 centimètres.

Coll. E. S.

365. Petit **Vase** à anses détachées.

Décor bleu; un papillon, et une fleur avec papillon. — Pas de marque.

Hauteur : 4 centimètres.

Coll. E. S.

TROISIÈME PARTIE

GROUPES, STATUES ET STATUETTES

Nous n'avons pas la prétention de décrire tous les groupes sortis de la fabrique de Peterinck, mais nous espérons au moins pouvoir donner dans les pages qui suivent des spécimens de chaque type.

La variété des groupes et des statuettes est énorme. Il arrivait souvent en effet, qu'après avoir modelé les différents personnages appelés à former un groupe,

366

Lith.e de Vasseur frères à Tournai

l'artiste les combinait de diverses façons, et composait de la sorte plusieurs groupes différents quant aux sujets représentés, mais dont les personnages étaient identiques.

Tous ces personnages encore, se vendaient séparément.

Parfois on mettait une de ces statuettes au pied d'un vase ou d'un brûle-parfums avec quelques accessoires et on en faisait de la sorte un nouveau petit groupe. Parfois, au contraire, de certaines statues, on ne modelait que le buste. Il arrivait enfin qu'on réunissait plusieurs groupes, en un seul, de manière à former un ensemble de scènes quelquefois assez disparates.

*
* *

366. Groupe représentant la **Descente de croix**. Sujets religieux.

La sainte Vierge, assise au pied de la croix, reçoit sur ses genoux le corps de Notre-Seigneur, étendu en travers, nu, avec une draperie à la ceinture. A ses pieds se trouvent un panier contenant les instruments de la passion et un bassin avec une éponge. A droite, un ange agenouillé baise la main du Sauveur. — Au fond une grande croix avec draperie, échelle et lance, sur terrasse rocheuse. — Attribué à *Lecreux*. — Pas de marque.

En biscuit.

Hauteur totale : 70 centimètres.

M. Louis Crombez. — M. le comte du Mortier. — Mme R. Pollet. à Tournay. — On connaît d'autres exemplaires du même groupe. — Il est encore mentionné dans le catalogue des effets de S. A. R. le prince de Lorraine, p. 95, n° 350.

367. **Crucifix.**

Le corps du Sauveur est représenté avec beaucoup d'art et de vérité. Croix en bois de style Louis XVI ; couleurs et dorures de l'époque. — Pas de marque.

La statue, complètement creuse à l'intérieur, est, paraît-il, une des pièces les plus difficiles à réussir.

Emaillé en blanc.

Hauteur totale : 70 centimètres.

Hauteur de la statue : 22 centimètres.

Coll. E. S.

368. **Statue de sainte Thérèse.**

La Sainte, portant le costume des carmélites, est debout. Les mains ramenées sur la poitrine, la tête légèrement rejetée en arrière, elle regarde les cieux où elle semble s'élever. Le mouvement est superbe, les draperies admirablement étudiées. Piédestal formé de nuages sur lesquels se détachent de jolies têtes d'anges.

En biscuit. — Pas de marque.

Œuvre d'*Antoine Gillis, père,* qui la modela en 1756, pour être offerte á l'impératrice Marie-Thérèse. — Elle devait avoir, *en cru,* cinq pieds trois quarts de hauteur, réduite à cinq pieds après la cuisson. — Peterinck envoya au comte de Cobenzl, à Bruxelles, une réduction, en biscuit, de cette statue. Il en reçut la réponse que voici : « La sainte Thérèse m'est bien parvenue; » je l'ai examinée et je la trouve très bien. Vous pouvez continuer » l'autre pièce suivant ce modèle ; mais il s'entend que le glacis » n'y soit pas oublié, et je souhaite que vous puissiez l'achever le » plus tôt possible, tant pour moi que pour le bien que je compte » qu'il en résultera pour le bien de votre fabrique. Je suis, etc. » (Bruxelles, 16 juillet 1756). » Peterinck porta lui-même la statue à Bruxelles, vers la fin de décembre 1756. — On en fit plusieurs exemplaires, comme on peut le voir par la corres-

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

pondance. — Celui dont nous donnons la reproduction a malheureusement été détérioré.

Arch. de Tournay, Consaux, vol. 267, fol. 265. Arch. du royaume. Corresp. du comte de Cobeuzl.

Hauteur de la statue : 1 mètre 35 centimètres.

Hauteur totale : 1 mètre 75 centimètres.

Coll. E. S.

369. **Statue de sainte Thérèse.** Réduction du modèle précédent. Œuvre de Gillis. (Voir la note ci-dessus).

Ne doit pas être confondue avec une statue qui en est l'imitation grossière, œuvre des premières années de ce siècle, dont le moule se trouve encore à la fabrique, et qu'on appelle la *religieuse*.

370. **Saint Antoine de Padoue**, (1) (statuette).

Il porte, sur le bras gauche, l'Enfant Jésus, qui du doigt lui montre le ciel ; le saint n'est vêtu que d'un froc collant; sa figure exprime la contemplation et une profonde béatitude. — Œuvre véritablement artistique, attribuée à *Gillis, père*. — Statuette émaillée en blanc. — Pas de marque.

Hauteur : 23 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, château de Boussu.

(1) Saint Antoine était le patron de la fabrique. Chaque année. les ouvriers célébraient solennellement sa fête, usage conservé jusqu'à présent. On a vu plus haut qu'ils faisaient, à cette occasion, cadeau d'un objet de leur fabrication aux Consaux, de qui ils recevaient en retour quelque gratification.

Sujets historiques.

371. Groupe allégorique, composé de onze personnages, en l'honneur de **Mgr d'Oultremont, évêque de Liège.**

Au centre, le Prince-Evêque, debout sur un carreau, appuyé de la main droite sur la Religion, accompagnée de la justice. Une banderole en or (massif) placée entre les deux figures avec l'inscription *Pio et Justo.* Le prince ne porte point de mître, mais une Renommée qui forme le sommet du groupe, le couronne de fleurs et de lauriers.

La ville de Dinant, accompagnée d'un génie portant son écusson, est prosternée aux pieds du prince, et lui rend hommage. Un fleuve, représentant la Meuse, endormi depuis la mort de Jean-Théodore de Bavière, est tiré de son sommeil par un génie qui lui montre l'écusson d'Oultremont.

Derrière le groupe principal on voit trois autres génies, deux représentent l'Espérance et la Constance jouant ensemble; le troisième répand une corne d'abondance, présage du bonheur que l'on attend du nouveau règne.

Les attributs allégoriques, les banderoles et les écussons sont en or de différentes couleurs.

Ce groupe fut composé par Le Febvre, et modelé par Gauron (voir page 105) en 1764, sur la commande des magistrats de Dinant, qui l'offrirent au Prince-Evêque.

Il appartient à M. le comte d'Oultremont de Warfusée au château de Warfusée. Nous devons sa description à l'obligeance de M. Poswick d'Angihoul.

PL. 17
N. 373.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

372. **Buste de Mgr d'Oultremont**, évêque de Liège. — Tiré du groupe précédent.

373. Groupe allégorique, en l'honneur de **Joseph II**.

Au centre, l'empereur ; à droite, une femme tenant le sceptre, à gauche une Victoire, appuyée sur le Lion Belgique, se penche pour contempler les traits de l'empereur. Derrière ce groupe une pyramide, étroite et haute, portant au sommet un médaillon avec le buste de l'impératrice Marie-Thérèse, surmontée de l'aigle impériale, déployant ses ailes. Au-dessus de l'aigle, la couronne impériale.

Au pied de la pyramide, et de l'autre côté, (de telle façon qu'on ne l'aperçoit pas quand on examine la face principale) le fleuve Escaut couché.

Groupe parfaitement sculpté. La statue de l'empereur est sans aucun doute un portrait; les figures allégoriques qui l'accompagnent sont très belles, et supérieurement drapées. On n'en connaît pas l'auteur.

En biscuit. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur des personnages : 38 centimètres.

Hauteur du groupe : 71 centimètres.

Coll. E. S.

374. Buste de S. A. R. le prince **Charles de Lorraine**, gouverneur des Pays-Bas. Œuvre d'Antoine Gillis.

Modelé en 1756; il en est question dans la correspondance du comte de Cobenzl avec Peterinck; il fut livré vers la fin de cette année.

Arch. du Royaume à Bruxelles.

375. Buste de **Napoléon Ier**.

Moule conservé à la fabrique.

376. Buste du Roi de Hollande, **Guillaume Ier**.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 31 centimètres. On en trouve de plusieurs dimensions.

377. Buste de **Voltaire**.

378. Buste de J.-J. **Rousseau**.

379. Statuette en pied du **Baron de Chestret** (de Liège). — Signé : Gathy de Liège. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 24 1/2 centimètres.

Exp. de Liège 1881.

Sujets mythologiques et allégoriques.

380. Groupe représentant **Neptune**, assis sur une proue de navire, tenant de la main droite un trident; sur le côté et en arrière, deux enfants ailés, appuyés à la proue, tenant une corne d'abondance et un sac d'argent; la terrasse est décorée de quelques fleurs. — Socle rond uni.

Belle composition; la figure du dieu est pleine d'expression, le corps admirable de mouvement et de vigueur. Biscuit (creux). — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Diamètre à la base : 17 centimètres.

Hauteur : 36 centimètres.

381. Groupe représentant **Mercure,** assis sur des nuages, coiffé du pétase; il apprend à lire à un petit amour à genoux près de lui et à sa gauche. A ses pieds, un globe terrestre.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 26 centimètres.

382. Groupe personnifiant **la Guerre,** assise sur un trophée d'armes et des nuages; derrière elle, un Amour.

Moule conservé à la fabrique.

383. Groupe allégorique, analogue de composition et faisant pendant au n° précédent.

384. **Apollon** et **Leda.**

Deux statuettes très légères se faisant pendant.

En biscuit. — Pas de marque.

M. Pourbaix, à Tournay.

385. **Renommée** sonnant de la trompette.

Figure élancée et bien campée, posée sur un nuage. Tunique flottante; grandes ailes déployées. De la main gauche, elle tient la trompette.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur de la figure : 14 centimètres.

386. Quatre statuettes figurant **les quatre saisons.**

Deux hommes (l'automne et l'hiver) et deux femmes (le printemps et l'été). Les corps sont largement modelés; les draperies tombent bien. Chaque personnage porte un attribut qui le caractérise : fleurs, gerbes, grappes de raisin, réchaud.

Signé : sous le pied, *Belin*. — Émaillé en blanc, ton crémeux.

Hauteur : 23 centimètres.

Me Paul Morren, à Bruxelles.

387. (?) Groupe : **les quatre Saisons**, entourant **l'Abondance**.

Sur un socle à gaines, supportant une terrasse rocheuse, s'élèvent quatre statuettes distinctes, représentant les quatre Saisons. — Le Printemps : une femme tenant un panier de fleurs et portant des fleurs dans le pan de sa robe. Près d'elle, un grand vase rempli de fleurs. — L'Automne : un jeune homme, couronné de vigne, écrasant du raisin dans une coupe. Près de lui une grande cruche. — L'Été : une femme tenant une faucille et des épis. Près d'elle, des gerbes de blé. — L'Hiver : un vieillard couvert d'une lourde étoffe, se chauffant à un réchaud placé sur un socle à côté de lui.

Au centre, un piédestal rond, cannelé, portant la statue de l'Abondance.

Personnages allégoriques ; costumes et détails de la fin du XVIIIe siècle. En biscuit. — Pas de marque.

Hauteur totale : 49 centimètres.

Hauteur des statuettes : 19 à 21 centimètres.

Coll. E. S.

388. Groupe du même genre, légèrement varié.

Exp. de Bruxelles 1880, n° 693.

Enfants et Amours.

389. Quatre statuettes, enfants nus, personnifiant **les quatre Saisons**. — Chacun d'eux est assis au pied d'un

arbre : — *L'Hiver*, la tête voilée, étend les mains au dessus d'un brasier placé à sa droite. — *Le Printemps* tient à deux mains un nid qu'il présente. — *L'Été* porte dans le bras gauche une gerbe, et la soutient de la main droite armée de la faucille. — *L'Automne* appuie le bras gauche sur un chien couché, et, de la main droite, se couronne la tête de pampres.

Moules conservés à la fabrique.

Hauteur : 15 centimètres, sans l'arbre.

390. Quatre groupes de deux Amours chacun, représentant **les quatre Saisons**.

1. Le Printemps.

Exp. de Bruxelles, 1880 n° 704.

2. L'Automne, (vendangeurs).

Dimensions : 0,13 × 0,09.

M. Edouard Houtart, château de Monceau-sur-Sambre.

3. L'Été, (moissonneurs).
4. L'Hiver.

391. Groupe représentant deux **Amours** ailés (garçon et fillette), au pied d'un arbre; le premier, adossé à cet arbre, lève les mains en l'air ; le second, agenouillé, examine une cuvette remplie de poissons.

Terrasse rocheuse, garnie de feuillages, fleurs et coquillages. Décor polychrome; tons un peu pâles, mais fins. Base pleine. — Pas de marque.

Hauteur : 21 1/2 centimètres.

Largeur : à la base, 7 centimètres.

M. Van Schoor, premier avocat-général à la cour d'appel de Bruxelles.

392. Groupe, faisant le pendant du n° précédent : l'un des amours aiguise sa flèche sur une meule. L'autre, assis au pied de l'arbre, tient d'une main une flèche, de l'autre, un carquois.

Le même.

393. Groupe représentant deux **Amours**, garçon et fillette, au pied d'un arbre. Celle-ci tient de la main gauche un miroir, dans lequel se regarde un serpent enroulé autour de son bras droit; derrière elle, arrive l'autre amour tenant un arc et une flèche. Terrasse rocheuse garnie de fleurs.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur totale : 20 centimètres.

" des figures : 9 centimètres.

394. Groupe de deux Amours, au pied d'une pyramide; l'un d'eux représente Hercule, frappant de sa massue l'hydre de Lerne; l'autre semble l'encourager. Terrasse rocheuse.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 19 centimètres.

Enfants. Petits bonshommes.

395. Groupe : **quatre enfants**, au pied d'un arbre, représentant les quatre Saisons.

Le premier, debout, tient un oiseau de la main gauche et, de l'autre, montre l'arbre; le second, couché, appuie le bras gauche sur un dauphin qui lance une gerbe d'eau et, de l'autre, il montre l'arbre; le troisième assis tient une corne d'abondance remplie de fruits et de fleurs; de la main droite il semble réprimander son

PL. XVIII.
396.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

compagnon ; le quatrième, debout, présente les mains à une chaufferette d'où sortent des flammes.

Terrasse rocheuse à jours, à travers lesquels on aperçoit un petit bassin entouré de fleurs et de feuillages. Les enfants sont vêtus comme de petits hommes : veston, gilet, culottes courtes, et chapeau rond. Porcelaine émaillée en blanc, mais les vêtements sont bordés d'une bande bleu fin avec dessins d'or (grecques ou bâtons rompus) ; émail jaunâtre. — Pas de marque.

Hauteur : 35 centimètres.

Largeur à la base : 19 centimètres.

M. Louis Crombez, à Tournay.

On conserve à la fabrique les moules de la plupart des personnages composant ce groupe.

396. Groupe de **six enfants**, jouant au **saut de mouton**. Ce sont, comme ceux du groupe précédent, de petits bonshommes en culotte, veston et chapeau rond. L'un est courbé en deux, et porte le second à califourchon ; le troisième a sauté, le quatrième s'y prépare, le cinquième roule à terre, le sixième, paresseusement couché, semble le railler.

Un arbre au tronc vigoureux et pittoresquement tordu, domine toute cette scène. La terrasse, rocheuse, à jours, est garnie de fleurs et de feuillages variés.

Emaillé en blanc. — Pas de marque.

Hauteur totale : 39 centimètres.

Hauteur des personnages : 3 centimètres.

Coll. E. S.

397. Groupe de **trois enfants**, même genre, entourant le pied d'un arbre. Deux sont assis, le troisième

couché. — L'un d'eux joue du flageolet. — Terrasse rocheuse, très élevé, à jours, garnie de plantes diverses et de branches de vigne.

Emaillé en blanc. — Pas de marque.

Hauteur : 35 centimètres.

Me Paul Morren, à Bruxelles. — Exp. de Bruxelles, 1880. (M. Zaman.) Deux des enfants de ce groupe figurent également dans le groupe n° 395.

398. Groupe de **trois enfants**, même genre, mais dont les attitudes diffèrent de celles du numéro précédent. Au pied d'un arbre et sur terrasse rocheuse. Leurs chapeaux, comme la terrasse, sont couverts de branches de vigne et de grappes de raisin.

Émaillé en blanc. — Pas de marque. Forme le pendant du n° 397.

Hauteur : 32 centimètres.

M. A. Cherequefosse, à Tournay.

399. Quatre statuettes d'enfants, jeunes garçons vêtus d'une culotte courte, une veste et un chapeau rond, représentant **les quatre Saisons** :

L'Été tient une gerbe sur l'épaule gauche.

M. le général de Formanoir, à Liège. — M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

L Hiver porte un réchaud au bras.

M. le général de Formanoir, à Liège.

L'Automne porte au dos une hotte remplie de raisins.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

Le Printemps...

Statuettes émaillées en blanc. — Pas de marque.

Hauteur : 11 centimètres.

400. Statuettes d'enfants (fillettes), représentant **les quatre Saisons**.

L'Été tient une gerbe. — *L'Automne* porte un panier plein de raisin.

Émaillé en blanc. — Pas de marque.

Hauteur : 12 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

401. **Groupe.**

Trois enfants, deux garçonnets et une fillette, jouant au pied d'un vase posé sur un socle carré ; un arbre entoure le vase de ses branches. Terrasse rocheuse, semée de fleurs. Biscuit massif. — Pas de marque.

Hauteur : 23 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

402. (?) Groupe de trois enfants, représentant un enlèvement. Terrasse portant des branches de vigne chargées de grappes.

Émaillé en blanc.

Exp. d'Enghien 1882.

403. Groupe : Enfants jouant sous un arbre. Biscuit.

Exp. de Bruxelles, 1880 n° 676.

404. Quatre statuettes représentant des enfants. Biscuit.

Exp. de Bruxelles, 1880 n° 677.

405. Groupe : Enfants cueillant des fleurs. En blanc.

Exp. de Bruxelles, 1880 n° 658.

406. **Groupe.**

Enfant jouant au pied d'un vase, orné d'une guirlande de fleurs, et avec couvercle ajouré. Biscuit.

Me Coenegracht, à Maestricht.

407. **Groupe.**

Deux enfants jouant avec un chien. Au pied d'un vase ajouré en forme de brûle-parfums (bord vannerie à jours, guirlande de fleurs en relief); terrasse rocheuse, avec fleurs.

Émaillé en blanc. — Pas de marque.

Hauteur : 30 centimètres.

Exp. Liège 1881 nº 541. M. Bonjean.

408. Groupe : **la Balançoire.**

Trois enfants, jeunes garçons, de même style que ceux des nos 395 et 396 ; l'un d'eux est assis sur une corde attachée à deux troncs d'arbres. Les deux autres placés, l'un devant à droite, l'autre derrière à gauche, font mouvoir la balançoire. Au premier plan, à gauche, un chien assis, levant la tête. Terrasse rocheuse garnie de fleurs.

Émaillé en blanc, ton verdâtre. — Sous la base, comme marque, la lettre R en creux.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 20 centimètres.

Me Paul Morren, à Bruxelles. — Coll. E. S.

409. Groupe : **Les petits Dénicheurs.**

Deux enfants, garçonnets, même genre. Au pied d'un arbre, l'un deux, monté sur l'autre, qui lui fait la courte échelle, attire à lui une branche de l'arbre, sur

PL. XIX.
412

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

laquelle se trouve un nid. Le second, à genoux et les mains posées à terre examine un nid placé dans un chapeau. Terrasse rocheuse, à jours, garnie de fleurs et de mousse. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 23 centimètres.

410. Même groupe, légèrement modifié. L'arbre n'a pas de feuillage et ne garde qu'une seule branche à laquelle semble se suspendre l'un des enfants. Un panier rempli de menues branches d'arbre, remplace le chapeau contenant un nid qu'examine le second enfant.

Emaillé en blanc, ton verdâtre.

Hauteur : 19 centimètres.

Me Paul Morren, à Bruxelles. — Coll. E. S.

411. Groupe représentant deux enfants, petits bonshommes, jouant avec une chèvre, au pied d'un arbre. L'un deux tient la chèvre par les cornes; l'autre est à califourchon sur la bête, qui se cabre. Terrasse rocheuse, assez élevée avec plantes et fleurs.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur totale : 22 centimètres.

412. **Scènes champêtres** et **pastorales.** Pastorales

Groupe à deux sujets et quatre personnages. Sur une terrasse rocheuse, ornée de fleurs, s'élève un arbre, à tête ronde, garnie d'un épais feuillage. D'un côté, au pied de l'arbre, une forge. Le forgeron frappe, à tour de bras, un cœur sur l'enclume. Une petite bergère galante anime le feu, au moyen d'un soufflet; à leurs

pieds, un panier rempli d'outils de forgeron et de cœurs.

De l'autre côté, un jeune homme assis, lève son bras gauche, qui porte un oiseau prenant son vol; près de lui, une jeune femme, agenouillée, veut saisir l'oiseau. Le jeune homme a le bras droit appuyé sur une cage ouverte. De la main droite, il tient le rouleau de ficelle d'un cerf volant posé à terre auprès de lui; à ses pieds encore, un faucon portant le capuchon, et un cor de chasse.

Biscuit; à base pleine. — Pas de marque.

Hauteur totale : 44 centimètres.

Coll. E. S.

Ce groupe est un des produits les plus remarquables de la manufacture. — Nous n'avons retrouvé à la fabrique que les moules de deux des personnages, (chasseur et bergère agenouillée).

413. Groupe de deux personnages. Bergère endormie au pied d'un arbre. Un jeune homme s'approche furtivement et enlève le voile qui lui couvre la figure; à ses pieds, un panier de fleurs. Terrasse rocheuse, garnie de plantes et de fleurs.

Biscuit; à base massive. — Pas de marque.

Hauteur : 25 1/2 centimètres.

Musée de South-Kensington, à Londres. — M. A. Chereque-fosse, à Tournay. — Coll. E. S.

414. Groupe de deux personnages. Bergère galante assise sous un arbre, tenant dans le bras droit un agneau posé sur ses genoux; un berger est assis à ses pieds. Terrasse rocheuse, garnie de plantes.

Biscuit; à base massive. — Pas de marque.

Hauteur : 25 1/2 centimètres.

Coll. E. S.

Ces trois derniers numéros réunis forment une de ces *garnitures de dessert,* ou surtout de table, dont il a été parlé plusieurs fois.

415. Groupe de deux personnages. Au pied d'un arbre, sur une terrasse rocheuse, garnie de fleurs. Berger enlaçant une bergère de chaînes de fleurs. Même type que les n^os^ précédents. En biscuit. — Pas de marque.

M. Ch. Vasseur, à Tournay.

416. Groupe de trois personnages entourant un arbre : Bergers dénicheurs.

L'un des bergers se hausse sur une branche, et tend la main vers le nid, que surveille un oiseau.

La bergère, à genoux, tient un tablier ouvert d'une main, et avance l'autre pour recevoir le nid. Le second berger, placé derrière l'arbre, l'entoure de ses bras. Terrasse rocheuse, élevée. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur totale : 28 1/2 centimètres

» des figures : 13 centimètres.

417. Variété du même groupe, auquel on a ajouté un quatrième personnage. Bergère assise, le dos à l'arbre, les pieds dans le vide, et les mains étendues en avant.

Moule conservé à la fabrique.

418. **La leçon de flageolet.**

Groupe représentant trois personnes au pied d'un

arbre, berger et bergères galantes. D'une part, un berger assis joue du flageolet; une bergère, assise près de lui, le regarde. Son bras gauche tient un chien, posé à moitié sur ses genoux. A ses pieds, un panier et une gourde.

De l'autre côté de l'arbre, bergère, debout, effeuillant une fleur. L'arbre porte quelques fruits, une cage y est accrochée. Terrasse rocheuse, ornée d'herbes et de fleurs.

Décor polychrome; couleurs pâles, peu de tons francs, chairs nuance saumon; vêtements couverts d'un semis de fleurs, comme dans les porcelaines de Saxe, base pleine. — Sans marque.

Hauteur : 28 centimètres.

M. Jamar, premier président à la cour d'appel à Bruxelles. — Un des groupes les plus remarquables de la fabrique et l'un des rares qui soient polychromés. Il paraît dater du premier temps de la fabrication. On retrouve les personnages qui le composent dans d'autres groupes.

419. Même groupe, en biscuit.

Exp. de Bruxelles, 1880. E. 690. (M. Zaman.) — Divers.

Reproduit dans l'Art ancien, à l'exposition de 1880.

420. Groupe de trois personnages, entourant un arbre, sur terrasse rocheuse, ornée de fleurs.

Du côté principal, berger debout et, près de lui, bergère tenant un mouton; de l'autre côté de l'arbre, berger assis.

Faisant le pendant du numéro précédent. Emaillé en blanc, et biscuit. — Pas de marque.

Divers.

Pl. IX.
361.
370
360.
434
421.
358
413.
357
362
357
414

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

421. Bergère, assise au pied d'un vase (brûle-parfums), sur piédestal carré. L'une des figures décrites sous le n° 418.

Emaillé en blanc. — Pas de marque.

421. Surtout de table, formé de plusieurs groupes réunis. Au centre, la Leçon de flageolet, (composition différente de celle décrite sous le n° 418.)

Trois personnages autour d'un arbre. Un berger jouant du flageolet, et une bergère effeuillant des fleurs. Une seconde bergère jouant avec un chien.

Autour de ce groupe principal et sur une terrasse plus basse, neuf enfants (il en manque) représentant divers métiers : remouleur, jardinier, chasseur, etc., et animaux divers. Biscuit. — Pas de marque.

Exp. Liège 188 n° 1550. — M. le baron d'Otreppe de Bouvette.

423. **Groupe.**

Sur une terrasse rocheuse, au pied d'un vase plat, à col ajouré et garni d'anses rocailles détachées, deux personnages : gentilhomme offrant des fleurs à une bergère. — Décor polychrome.

Exp. de Bruxelles, 1880. E. 680. (Collection de l'Hôtel d'Ursel).

424. Statuette de **Pêcheur**, assis, tenant en main une ligne ; près de lui, un chien. Groupe finement modelé, genre des bergers Watteau. Divers.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur du bonhomme : 14 centimètres.

425. Statuette de **Bergère** assise ; près d'elle, un mouton couché ; faisant le pendant du n° précédent.

Hauteur : 14 centimètres.

426. **Joueur de Vielle** et **Bergère**.

Deux statuettes, de facture très délicate. Type des numéros précédents. En biscuit. — Pas de marque.

Hauteur : 12 centimètres.

Coll. E. S.

427. **Garçonnet** et **jeune fille**, effeuillant des fleurs; deux statuettes se faisant pendant. Type des numéros précédents. En biscuit. — Pas de marque.

Hauteur : 13 cemtimètres.

Coll. E. S.

428. Groupe de deux personnages, forme large et un peu carrée.

Berger assis aux pieds d'une bergère, demi-couchée. à gauche, un vase en forme de buire rocaille, sur socle, et arbre de forme tourmentée et brisée, sorte de saule, soutenant une vigne chargée de grappes; un petit amour appuyé contre le vase.

Emaillé en blanc (pâte très jaune).

Musée de la porte de Hal, à Bruxelles, n° 261

429. Groupe de deux personnages, homme et femme; cette dernière assise. Derrière eux, un arbre au tronc solide et noueux, terrasse rocheuse avec fleurs et feuillage.

Émaillé en blanc (pâte très jaune). — Pas de marque.

Hauteur : 30 centimètres.

M. A. Cherequefosse, à Tournay.

430. Groupe : Berger et Bergère, auprès d'une fon-

taine, sur le devant, un dauphin, lançant un jet d'eau. Figures un peu lourdes. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 14 centimètres.

431. Groupe de quatre personnages rustiques, entourant un arbre.

Musée de South-Kensington, à Londres.

432. **Joueur de Vielle**, assis au pied d'un arbre; en face de lui, un singe assis, croquant une pomme. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 20 centimètres.

433. Statuette : l'Homme au masque. Biscuit.

Exp. de Bruxelles 1880, n° 668.

434. **Chaise à porteurs**, dans laquelle une dame, tenant un éventail, et portant un chien sur ses genoux. Emaillé en blanc. — Marque en creux. P. — Copie d'une pièce en porcelaine de Saxe.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

435. **Chasseur**, donnant un oiseau à une femme assise. Costumes de la fin du XVIIIe siècle. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 25 centimètres.

436. **Bûcheron**, penché en avant, et frappant de sa hache une pièce de bois. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 17 centimètres.

437. **Marchand de coco.**

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 15 centimètres.

438. **Forgeron**, martelant un fer de charrue. — Très délié et très fin.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 21 1/2 centimètres.

439. Statuette de femme (balayeuse). Même type.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 21 1/2 centimètres.

440. Statuette de **soldat** (costume de la République), croisant la baïonnette. En blanc, pâte jaunâtre ; signé : *Bomard.*

Hauteur : 15 centimètres.

Me P. Morren, à Bruxelles.

Nous croyons pouvoir attribuer cette statuette à la fabrique de Tournay, bien que nous n'ayons trouvé aucun document relatif au nom dont elle est signée.

441. Femme debout, sacrifiant un agneau sur un autel en forme de socle rond. — Pas de marque.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 28 centimètres.

M. le comte de Nédonchel, à Tournay.

442. Statue de **religieuse** carmélite, imitée de la sainte Thérèse de Gillis. — Le moule est marqué : *La Nonnette,* et signé : *Bomer* (voir page 148).

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 53 centimètres.

443. Statue de **capucin,** faisant le pendant du n° précédent. — Le moule est marqué : *L'Ermite,* et signé : *Bomer* (voir page 148).

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur 52 centimètres.

444. Statuette de femme âgée, assise, ayant un chat auprès d'elle. Un peu lourd.

Moule conservé à la fabrique.

Hauteur : 18 centimètres.

445. Deux statuettes d'homme et de femme assis, tenant l'un un broc, l'autre un verre, œuvre des dernières années de l'ancienne fabrication. — Pas de marque.

Moules conservés à la fabrique.

446. Groupe représentant un sanglier attaqué par un chien. Biscuit. Animaux.

Exp. de Bruxelles, 1880 n° 681.

Reproduit dans l'*Art Ancien,* à l'Exposition de 1880.

447. Groupe représentant un loup, se défendant contre des chiens, faisant pendant au n° précédent. Biscuit.

Exp. de Bruxelles, 1880 n° 682.

448. Chien et chienne, type boule-dogue, portant un collier à grelots au cou. Assis sur socle carré; imitation des chiens de Saxe. Biscuit (socle creux). — Pas de marque.

Hauteur : 15 centimètres.

Largeur à la base : 11 centimètres.

Coll. E. S.

448. Chienne, même type, allaitant deux petits chiens. Emaillé en blanc.

Hauteur : 22 centimètres.

Coll. E. S.

449. Chien épagneul, couché; sur un socle ovale. Décor polychrome : le chien en blanc, tacheté de roux; le socle bleu de roi.

Hauteur totale : 8 centimètres.

Largeur de la base : 14 centimètres.

Coll. E. S.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Octroi de 1751.

MARIE-THÉRÈSE, Par la Grâce de Dieu, Impératrice des Romains, Reyne d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc. Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme et Plaisance, de Wirtemberg, de la haute et basse Silésie etc., Princesse de Suabe et de Transilvanie, Marquise du Saint Empire Romain, de Bourgoire, de Moravie, de la haute et Basse Lusace, Comtesse de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Hainau, de Namur, de Ferrette, de Kybourg, de Gorice et de Gradisca, Landgrave d'Alsace; Dame de la marche d'Esclavonie, du Port Naon, de Salins et de Malines, Duchesse de Lorraine et de Baar, Grande Duchesse de Toscane : A tous ceux qui ces présentes verront

SALUT, Reçu avons l'humble Supplication et requeste de FRANÇOIS JOSEPH PETERINCK, marchand demeurant en notre ville d'Ath, contenant qu'aians considéré que les faianciers établis a Lille et à Saint Amand tiroient partie des matières nécessaires à leur fabrique dans notre territoire, où ils débiteroient leurs fayances il auroit jugé avantageux à nous et à nos sujets d'établir une pareille fabrique en notre ville de Tournay, laquelle il auroit entrepris sous l'apuy du Magistrat de ladite ville. Et quoyque sa Manufacture auroit réussi jusqu'icy autant qu'on pouroit le désirer, il craindroit d'échouer dans ladite entreprise, à moins que nous ne lui accordions certains avantages, c'est pourquoy, il nous auroit très humblement supplié de lui faire dépêcher l'octroy nécessaire pour l'établissement de ladite manufacture et de luy accorder les avantages suivans

1°

Un privilége exclusif pour tous les pays bas de notre domination, pour la manufacture de porcelaine, accompagnée d'une marque telle que nous voudrons ordonner, avec déffense à qui que ce soit de faire ou contrefaire ladite porcelaine sous peine à statuer, ainsi qu'un pareil privilège exclusif pour la fayance, Grais d'Angleterre et Brun de Rouen pour le seul district de Tournay.

2°

Que toutes les denrées et ingrédiens que le suppliant sera obligé de tirer de l'Etranger pour servir aux dites

manufactures pouront entrer libres et exemts de tous droits dus à nous et aux états, y compris les droits de thol et de barrière, parmi le serment a prêter par le suppliant, qu'il ne fera entrer aucune de ces denrées que pour les employer à sa manufacture sans les distraire ailleurs directement ou indirectement, Le supplians offrans au surplus de se soumettre à telle précaution que nous trouverons bon de prendre sur cet article,

3°

Qu'il pourra employer tels ouvriers et en tel nombre qu'il trouvera convenir et nécessaires aux dites manufactures, sans être attraiant en aucune manière aux corps de métiers et arts établis en la ville de Tournay et que les dits ouvriers pourront être engagez à luy à vie ou à terme sans pouvoir quitter la dite manufacture à peine d'être punis comme déserteurs ou réfractaires aux ordonnances de Sa Majesté et qu'à cet effet, il soit établi un Juge à Tournay qui aura la Juridiction Civile et Criminelle sans autre appel qu'à notre conseil privé.

4°

Que le suppliant ses ouvriers et employés à la dite manufacture dans la maison à laquelle on donnera le titre de manufacture Impériale et Royale, seront exempts de tous droits d'impots sur les vins les bierres qui se consommeront dans la dite maison, et généralement de tous droits d'impots tant de la ville que des Etats sur les quatre espèces de consomption

5°

Qu'il sera libre au supliant d'établir dans toutes les villes de notre domination un magasin de ses dites manufactures de porcelaine et faiance, sans être obligé d'entrer dans aucun corps de métier stils et de marchands des dites villes et sans pouvoir être molesté en aucune manière à cet égard

Nous, ce que dessus considéré et inclinant favorablement à ladite supplication et demande, avons par avis de nos très chers et féaux les Surintendant et Directeur Général, Conseillers et Commis de nos domaines et finances, qui ont eu au préalable celuy du Magistrat de notre dite ville de Tournay. Et des officiers principaux de nos droits d'Entrée et Sortie en la même ville Et à la délibération de notre très cher et très aimé Beaufrère et cousin CHARLES Alexandre duc de Lorraine et de Baar, de Calabre, de Gueldres, de Montferrat, de Teschen en Silésie; prince de Charleville, marquis de pont à Mousson et Nomeny; comte de Provence, de Vaudemont, de Blankenberg, de Zutphen, de Saarwerden, de Salin, de Falckenstein etc. etc. Chevalier de la toison d'or, Maréchal des armées du Saint Empire Romain et des nôtres, Colonel d'un régiment d'infanterie Lieutenant Gouverneur et Capitaine Général de nos pays Bas, octroié, consenti et accordé, octroions, consentons et accordons par ces présentes au suppliant

1°

LA permission et faculté de fabriquer dans notre ville de Tournay, seul, à l'exclusion de tous autres, nos sujets tant audit Tournay qu'en tous autres lieux de nos pays Bas toutes sortes d'ouvrages de fine porcelaine pendant le terme de trente années à commencer de la date des présentes, Bien entendu que s'il se présentoit quelqu'un pour fabriquer en nos dits pays Bas des porcelaines fines de meilleure qualité que celle qu'il fera, et que la chose fut trouvée telle au jugement des connoisseurs et gens experts, il nous sera libre d'en octroier la fabrique concursivement avec celle du suppliant sans qu'il pourra s'y opposer

2°

IL sera libre au suppliant de débiter les dits ouvrages de fine porcelaine de sa fabrique dans toutes les provinces, villes et places de nos pays-Bas pendant le dit terme de trente ans, tant en gros qu'en détail soit par luy même, soit par ses facteurs ou commissionnaires, sans qu'aucun corps des marchands, arts ou métiers le luy pourront empêcher.

3°

LE suppliant, jouira aussi pendant le dit terme de trente années du privilège exclusif, mais seulement

pour le district de Tournay et tournaisis de faire et fabriquer toutes sortes de fayances, Grais d'Angleterre et brun de Rouen.

4°

IL jouira de l'exemption de nos droits d'entrée, et autres ainsi que de nos villes et provinces pour les ingrédiens qu'il fera venir de l'étranger servant à ses fabriques et manufactures susdîtes, comme aussi des droits de sortie, tonlieu et autres droits tant de nous que des villes et provinces pour tous les ouvrages sus dits que le suppliant enverra hors de ce pays; Le tout parmi prêtant serment une fois l'an entre les mains du Juge de nos droits à Tournay qu'il ne se servira de la présente grâce pour faire entrer dans les pays ny pour en faire sortir, quelque autre chose en fraude des dits droits et des ordonnances

5°

IL jouira aussi de l'exemption des droits de Barrière pour toutes les terres de marle, derle, et autres, ainsi que pour le bois de chauffage et houilles qu'il fera charier pour l'usage de sa fabrique

6°

IL pourra employer tels ouvriers et artisans qu'il jugera à propos pour les ouvrages de sa fabrique, et de la maison où il l'exercera, sans être recherchable par

aucun corps de métier bien entendu pour autant que ces ouvriers seront à ses gages et travailleront assiduement chez luy pour le service de sa Manufacture, Et qu'ils ne pourront travailler de leur art ou métier pour aucune autre personne, ni à aucuns autres ouvrages, Et que si le suppliant assumoit un ouvrier orphèvre pour travailler aux ornements et enchassures de ses ouvrages, lesdits ornements et enchassures, d'or et d'argent seront soumis aux visites et à la marque et ledit ouvrier devra se conduire à tous égards, selon les règles auxquelles les maîtres de Tournay sont soumis

7°

IL pourra ainsi emploïer les ouvriers qui seront à ses gages comme dessus au chargement et déchargement des matériaux, denrées et marchandises servant à l'usage de sa maison et manufacture, mais voulant se servir d'autres, il devra se servir des ouvriers du corps du stil au salair réglé et à régler

8°

LE suppliant jouira pendant le terme du présent octroy, de l'exemption de guet et garde et de tous autres service personnels de même que les ouvriers qui seront à ses gages et qui n'exerceront aucun trafic ou négoce

9°

IL pourra s'adresser à ceux du Magistrat pour luy être réglé une certaine taxe de bierre par an exempte d'accise et impôts pour la consomption de ses ouvriers.

10°

LES ouvriers qui se seront engagés au supliant à vie ou à termes ne pouront le quitter sans juste cause à peine d'amande arbitraire et d'être contraints par toute voie à retourner dans le service, Et si quelqu'un de ces ouvriers étoit convaincu de s'être engagé à quelque fabricateur étranger ou s'étoit évadé pour aller travailler hors du pays, il sera condamné à dix ans de prison à ses fraix, ou à ceux du suppliant s'il étoit insolvent, et celà à la poursuitte de l'officier de Justice par devant ceux du magistrat de Tournay.

11°

IL sera nommé par Ceux du Magistrat un Commissaire de leur corps pour connaître des différens qui pourront survenir entre le suppliant et ses ouvriers et de ceux des mêmes ouvriers entre eux, à l'effet de les terminer à l'amiable si faire se peut, sinon y être fait droit sommairement par ceux du Magistrat sur le raport du dit Commissaire.

12°

LE suppliant sera déchu de la présente grâce et octroi, s'il cessoit pendant six mois de travailler aux dites manufactures et fabriques, particulièrement à celle de fine porcelaine avec un nombre convenable d'ouvriers

13°

NOUS nous réservons d'accorder à la manufacture du suppliant le titre de manufacture Impériale et Royale lorsque cy après l'on en aura reconnu le succès.

14°

TOUS les points et articles accordés cy-dessus au suppliant, passeront en cas de mort à sa veuve et à ses enfants pour le terme accordé cy-dessus, pour autant qu'ils continueront les sus dites fabriques et manufactures, à charge d'une reconnoissance annuelle de six livres du prix de quarante gros monnoie de flandres la livre paiable à la recette générable des domaines du pays retrocédé. Et qu'avant de pouvoir jouir de l'effet des présentes le suppliant sera obligé de les produire tant aux dits de nos finances que de nos comptes pour y être respectivement vérifiées, entérinées et enregistrées, à la conservation de nos droits et hauteurs.

SI donnons en mandement à nos trés chers et féaux les chefs et présidents et gens de nos privé et Grand

Conseils, président et Gens de notre conseil provincial en flandres et à tous autres nos Justiciers, officiers et sujets que de cette, notre présente Grâce et octroi, ils fassent, souffrent et laissent ledit François Joseph Peterinck pleinement et paisiblement jouir et user, sans luy faire, mettre ou donner ni souffrir luy être fait mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire

CAR AINSI NOUS PLAIT-IL, En témoin de ce nous avons fait mettre notre Grand Scel à ces présentes données en notre ville de Bruxelles le 3eme Jour du mois d'avril 1751. paraphé Steenhut

PAR L'IMPÉRATRICE REINE

Son Altesse Royale, Lieutenant, Gouverneur Et Capitaine Général des Pays-Bas

Messres Les marquis d'Herzelles, surintendant et directeur Général, P Bellanger, L de Keerte conseillers et commis des domaines et finances de Sa Majesté et autres présents. Signé le Baron de Lados.

LES SURINTENDANT, directeur Général, conseillers et commis des domaines et finances de sa Majesté l'Impératrice Reyne consentent et accordent en tant qu'en eux est que le contenu au blan[1] de cette, soit fourni et accompli tout ainsi et en la même forme et manière que Sa Majesté le veut et mande être fait par iceluy blan. Fait à Bruxelles au Conseil desdits

(1) Au blan, c'est-à-dire : En marge.

finances, sous les seings manuels des dits surintendant, Directeur Général Conseillers et Commis le 17 Avril 1751 Etoient signés, Le Marquis de Herzelles P Bellanger et de Keerte.

CES lettres patentes d'octroy sont entérinées selon leur forme et teneur par Les président et gens de la chambre des comptes de Sa majesté l'Impératrice et de leur consentement Enregistrées au Registre des chartres y tenu commençant au mois de Novembre 1743 f° 99 v° et suivant le 22 Avril 1751, nous présents signés J Dewit; J G Vandeveld et Barret Et y etoit appendu le Grand Scel de Sa Majesté en cire rouge.

Collationné, concorde à l'original

Signé : P. GYLLES.

Archives de Tournay, registre aux tailles. (Inventaire n° 26.) fol. 138.

Demande de Subside.

Du 17 Août 1753.

« Finalement, Messieurs les chefs et conseil ont » aussi fait rapport à la Compagnie, que le Sr Petrinck, » manufacturier de porcelaines et de fayances établi » en cette Ville, a exposé confidemment à Messieurs » les chefs l'état de sa manufacture dans laquelle il a » mis des fonds considérables, dont la rentrée ne peut » se faire surtout dans un commencement d'établisse- » ment qu'avec un assez long tems, que cependant

» il se trouve chargé de quelques dettes pressantes
» auxquelles il ne saurait faire face qu'en interrompant
» le cours de sa manufacture, d'autant plus qu'il devrait
» employer au paiement d'icelles les deniers destinés
» et nécessaires à celui journalier de ses ouvriers, à
» moins que Messieurs du magistrat voulussent lui
» faire quelqu'avance, pourquoi il avait proposé celle
» de dix années de la pension qui lui a été accordée
» en faveur de son établissement, portante sur pied
» de f. 400 annuellement, la somme de quatre mil,
» au moien de laquelle il paierait ses dettes les plus
» pressantes, se trouverait en état de continuer sa
» manufacture dans toute sa vigueur, et l'augmenterait
» de plus en plus dans la suite par l'entrée successive
» de ses fonds, offrant même de donner des assurances
» à la Ville pour récupérer cette avance en tout ou en
» partie, dans le cas éventuel de la discontinuation de
» sa fabrique, à quel effet il s'engagerait solidairement
» avec son épouse, donnerait en raport l'héritage incor-
» poré à sa manufacture qu'il a acquis du Sr Dumortier
» pour le prix de f. 6000 dont il a payé un tiers, et
» les bâtiments qu'il a faits dans la maison qu'il occupe
» à cet usage, aiant offert de plus, d'impignorer au
» même effet, un acte de condamnation volontaire
» passé à Lille pardevant M^rs les échevins de ladite
» ville, le 12 8bre 1752, sous le scel engendrant hypo-
» tèque, par lequel le Sr Paul Peterinck, son père,
» maître charpentier en ladite Ville, s'est reconnu rede-
» vable envers luy et son épouse de L. 16000 de france,
» paiable à la mort dudit Paul Peterinck, sur ses plus
» clairs et apparens biens, ayant prié Messieurs les

» chefs et conseil de traiter secrètement cette affaire
» et de demander les éclaircissements convenables
» d'une manière à pouvoir n'être porté à la connais-
» sance de la compagnie que lorsque toute difficulté
» serait applanie; que suivant ce les dits Sieurs chefs
» et conseil se sont fait donner un état des biens que
» le dit Paul Peterinck possède en la ville de Lille
» qui s'est trouvé monter au rendage annuel de mai-
» sons à f. 1269 sur lesquels on n'a découvert d'autre
» hypotèque suivant le certificat du greffier civil de
» ladite Ville que pour deux capitaux de rente des
» années 1736 et 1737, l'import de f. 4800 et l'autre
» de f. 4200, mais comme il est certains moiens
» d'acquérir hypotèque en ladite ville de Lille sans
» qu'il soit enregistré quoiqu'ordinairement cela fasse
» quelqu'éclat dont il n'est rien venu à la charge dudit
» Peterinck, et que suivant ce on demeurerait dans
» une espèce d'incertitude s'il n'y a pas d'autre hypo-
» thèque antérieure, lesdits Sieurs chefs et conseil ont
» trouvé bon d'écrire avant tout au ministre pour
» l'informer de toutes les circonstances de cette affaire
» et le prier de les aider de ses lumières et de son
» autorité et ils en ont reçu la réponse dont lecture a
» été faite aussi bien que de la lettre sus énoncée sui-
» vant lesquelles il paraissait que la Compagnie était
» suffisamment autorisée de faire ladite avance en
» prenant toutes les mesures convenables pour que la
» Ville coure le moins de risques qu'il est possible, en
» prenant égard d'un autre côté à l'intérêt qu'elle a de
» soutenir cette manufacture importante et favorable,
» aux fonds considérables qu'y a mis ledit Peterinck

» fils et aux recours à exercer au besoin en vertu de
» ladite obligation sur les biens de son père qui passe
» pour un homme arrangé et accrédité, lesdits Sieurs
» chefs et conseil estimaient qu'on pourrait accorder
» l'avance de f, 4000 demandés pour les dix années de
» ladite pension en passant à cet effet un acte par
» devant Messieurs les Mayeurs et Echevins, par
» lequel ledit Peterinck et sa femme s'obligeraient
» solidairement de restituer la totalité ou partie de
» ladite somme en cas de cessation ou interruption
» pendant les dix ans de leur manufacture, aux condi-
» tions prescrites et convenues, avec rapport de leurs
» biens en cette Ville, et impignoration dudit acte de
» redevance et condamnation de leur père »

En marge, il y a :

« On se tient au rapport, on autorise le Sieur trésorier
» de compter audit Peterinck, aux fins énoncées, la
» somme de f. 4000 à livrer a deposito, parmi la
» présente résolution et l'acte à passer par lesdits
» Peterinck et sa femme, pour la restitution éventuelle,
» rapport et impinoration, qu'on autorise le Sieur prôr.
» général et fiscal, d'accepter au nom de la Ville, sans
» relecture, sous la condition cependant qu'en vue de
» la présente avance que la Ville est obligée de livrer
» à intérêt, ladite pension se réduira, après les dix
» années écoulées, de la somme de f. 400 à celle
» de f. 300 »

Archives de Tournai, Consaux, vol. 266, f° 44.

Orphelins pris en apprentissage.

Du 14 Décembre 1754.

« (Lecture est faite) de la requette de François-
» Joseph Peterinck, disant que désirant autant qu'il
» luy sera possible, d'augmenter de plus en plus le
» nombre des ouvriers pour la manufacture de porce-
» laines mais aussi aiant en vue autant pour son
» intérêt particulier que pour le bien de cette Ville,
» de faire des élèves qui pourront par la suitte se
» mettre dans le cas de se passer des étrangers, ou du
» moins de procurer un sort heureux à des orphelins
» en leur apprenant un art dont les plus disposés ne
» feront qu'honneur à la Ville, suppliant à ce sujet
» très humblement Messieurs les Consaux de luy
» accorder le nombre de vingt enfans de l'âge de
» neuf à quinze ans lesquels le suppliant logera dans
» la Cazerne où loge actuellement une partie de ses
» ouvriers, et seront nourris et entretenus suivant et
» tel que les pères nourriciers qui les ont à présent
» sous leur conduite, en prêtant par la Ville des four-
» nitures pour les coucher et en donnant les douze
» patars par semaine à la tête de chaque enfant pour
» les nourrir jusqu'à l'âge ordinaire, lesdits enfants
» pourront par la suitte être remplacés successivement
» qu'il y en aura qui feront des progrès ou qui seront
» hors de charge de cette ville, et en ce cas seront
» nourris et entretenus par le suppliant ou seront
» payés selon leur mérite. Et comme il se peut ren-

« contrer parmi ce nombre, de certains enfans qui « n'auraient pas la disposition convenable, le suppliant « demande qu'il luy soit permis au bout de trois « semaines ou un mois de rendre ceux-ci aux pères « nourriciers qui les auraient eu »

« C'est la grace, etc »

En marge :

« On accorde au suppliant les fins de sa requette char- « geant les Sieurs fiscaux de luy procurer les orphe- « lins qu'il demande, après qu'il aura présenté une « personne propre, et qui soit aggréable à la Compa- « gnie, pour avoir soin desdits enfants par rapport à « leur nourriture entretien et éducation, et on prie le « Sieur du Couttre Juré commissaire à la ladite manu- « facture de veiller avec lesdits Sieurs fiscaux, sur ce « nouvel établissement et particulièrement sur les « progrès des enfans, pour qu'ils restent le moins « qu'il sera possible à la charge de la Ville, et qu'on « puisse les remplacer successivement par d'autres « enfans. »

Archives de Tournai, Consaux, vol. 266, f° 321.

Interrogatoire subi par Claude Borne, à Mons.

Du 18 avril 1755.

Claude Borne.... étant comparu, a déclaré être natif de Paris, âgé de 45 ans, ouvrier peintre en fayence,

qu'il a résidé en la ville de Rouen pendant 25 années, où il a exercé saditte profession et en l'an 1751 s'est rendu à St Seny (sic) en Picardie et y est resté jusqu'en 1752. Que lors le parlant a été appelé par le Sr Petrin (sic) manufacturier de porcelaine et faïence audit Tournay, pour y venir travailler avec son frère, son fils et deux autres compagnons avec lesquels il s'y est rendu et y a travaillé depuis la dite année 1752 jusque samedi douze de ce mois, pendant lequel terme ledit sieur Peterinck a changé diverses fois de modèles pour les différentes pièces à l'usage de sa manufacture de faience, à laquelle le parlant était seulement appliqué, et quoique souvent plus grands que les anciennes, il les leur a voulu toujours payer sur le pied des plus petites ce qui a occasionné chaque fois des difficultés entre ledit Sr Peterinck et tous ses ouvriers; jusques là qu'il a toujours marqué les prix et grandeurs à sa fantaisie sur le registre de ses notices et de la façon qu'il a voulu, nonobstant les oppositions et représentations desdits ouvriers qui n'ont même et nommément le parlant jamais pu avoir de compte en règle, tout quoi joint aux mauvaises façons du dit Sieur Petrinck, l'a engagé à tacher de se procurer un établissement ailleurs. Auquel effet il s'est rendu en cette ville en vue de se présenter à MM. les députés des Etats, et à MM. les magistrats, et en solliciter la permission d'y établir par lui-même la manufacture de faience, sans cependant avoir encore jusqu'ici pris congé ni remercié ledit Sieur Peterinck, ayant laissé audit Tournay dans la maison ou quartier habité par tous les ouvriers desdites manufactures sa famille et tous ses effets, n'ayant

apporté avec lui que les nippes nécessaires pour 7 à 8 jours, après lequel terme il se proposait de retourner, et de se déterminer selon ce qui aurait été arrêté par MM. les députés des Etats et magistrats de la ville de Mons...

Archives du royaume, conseil des finances, farde 2029.

Lettre de madame Peterinck au comte de Cobenlz, ministre du gouverneur à Bruxelles.

Du 12 mars 1756.

Monseigneur

La lettre dont V. E. avait chargé Mr le Comte de Sinzendorff m'a été remise de sa part lundy dernier. Ce seigneur a rempli avec la dernière exactitude l'objet de la visite qu'il a eu la bonté de me faire. Il a commencé ladite visite par la chambre de chimie, mon époux qui avait eu l'honneur de le voir la veille avait en conformité de ses ordres, fait mettre le feu à un fourneau pour faire différentes épreuves au sujet de la porcelaine de Vienne dont il lui a fait voir le grand défaut. Il est entré dans de grands détails au sujet de la vitrification. Il aurait été en même tems bien charmé de scavoir les moyens pour procurer la de vitrification à la manufacture de Vienne qui la cherche depuis son établissement, de même que les moyens de fixer la glassure qui a fondu dans les expériences que mon époux a fait en sa présence. Sur les représentations

que j'ai fait que ce serait vouloir perdre ma fortune si j'acquiesçais à sa proposition, ce Seigneur a eu la bonté de n'en pas exiger d'avantage. mais il m'a ajouté qu'il écrirait à Vienne par ce courrier pour qu'on lui envoyat deux livres de la terre que l'on employe dans la manufacture, qu'elles me seraient remises pour en faire la vitrification et que si je pouvais y parvenir (ce qui ne me sera nullement difficile) il m'assurait une fortune considérable, puisqu'a-t-il ajouté il ne manque plus aujourd'huy à la manufacture de Vienne que le secret de pouvoir vitrifié sa porcelaine. Je me suis chargé d'exécuter ses ordres, mais en même tems je me suis proposé in petto de ne rien faire que ce que Votre Excellence me prescrira pouvant l'assuré d'avance que ses ordres seront exécutés avec la dernière pontualité aux dépends même de ma fortune.

M^r le comte est entré dans le détail des avances que la cour a eu la bonté de me faire et des tems auxquels je devais commencer les remboursements. Il a été surpris lorsque je luy ay dit que je devais payer le 10 du mois prochain 1000 fl. à compte desdites avances et continuer d'année en année jusques au payement final desdites avances. Il en a marqué son étonnement à MM. les magistrats qui l'ont accompagné dans sa visite en leur faisant entrevoir que de pareils remboursements ne devaient se faire qu'après une jouissance de quelques années, parce qu'il n'était pas possible que les causes qui engageaient à faire ces sortes de demande et à la faveur desquelles la cour se détermine ayant dû cesser en partie, que c'était là précisément le tems où un entrepreneur avait le plus besoin de ses fonds, et qu'en

agissant de la sorte on faisait à cette manufacture naissante plus de mal qu'on ne lui avait fait de bien par les avances qu'on luy avait fait.

M^r le Cte a été encore surpris, Monseigneur de ce que la manufacture a trouvé les moyens dans les petites affaires qu'elle a fait pendant l'espace d'une année de payer 9000 florins de dettes avec les seuls fonds que les ventes ont procuré. C'est une vérité dont V. E. peut s'assurer par l'inspection des états qui ont été remis à M^rs les magistrats et dont je lui enverrai un double si elle me l'ordonne.

Mr de Sinzendorff a ensuite visité les ateliers, fours, moulins et magasins. Il a voulu tout voir, et a fait à mon époux mille questions qui ne peuvent partir que d'une personne qui entend à fond ces matières. Il m'a paru extrêmement satisfait des réponses que mon époux lui a fait. Il nous a assuré qu'il ferait un fidel rapport de tout ce qu'il avait vu. Il a surtout recommandé de veiller soigneusement afin que notre secret ne nous soit point enlevé, parce que a-t-il ajouté, nous sommes les seuls qui ayons une patte avec laquelle on peut faire tout ce que l'on peut souhaité ; enfin pour nous faire voir qu'il ne voulait que le bien de notre manufacture il nous a assuré qu'il parlerait à son A R. du premier payement que nous devons faire au commencement du mois prochain et qu'il la priera de reculer ce remboursement à quelques années, tems auquel la manufacture sera plus en état de le faire. J'ose espéré, Monseigneur, que votre Excellence qui est le père de notre manufacture voudra bien nous continuer sa bienveillance dont elle a eu la bonté de nous

donner des preuves si éclatantes et dont nous avons plus besoing que jamais.

La découverte nous venons de faire et qui a souhaité Mr le Comte de Sinzendorff nous met dans le cas de faire de grandes dépenses pour la mettre à profit ou d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce que nous soyons en état de pouvoir faire ces mêmes dépenses par les bénéfices qu'il plaira au Seigneur nous envoyé. Car actuellement les batisses ont absorbé tout notre patrimoine et quelque chose au delà.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Tournay ce 12 mars 1756

Fme A PETERINCK.

Archives du Royaume, à Bruxelles, correspondance du comte de Cobenlz.

Avance de 13000 florins à la manufacture.

Du 25 Mars 1755.

- Lecture a été faite de la lettre de Son Excellence,
- Le Comte de Cobenzl, écrite de Bruxelles le 17 de
- ce mois, en réponse à celle de la Compagnie du 14 au
- sujet de l'état actuel de la manufacture de porcelaine
- et de fayance et des secours à y donner, dont la
- teneur sera transcrite à la suite des actes du présent
- Consaux, on a résolu d'écrire en conséquence à S : E
- selon le projet de lettre dont lecture a été faite et
- qui a été agréée.

» f° 40

» Copie de la Lettre de M^r le Comte Cobenzl à
» M^rs les Consaux, dattée de Bruxelles le 17 Mars
» 1755.

» Messieurs.... Je vois avec plaisir par votre Lettre
» du 14 de ce mois, les soins que vous vous êtes
» donnés à mettre votre belle fabrique en état de se
» soutenir, et les peinnes que vous vous êtes donnés
» à cette occasion ne peuvent qu'être avantageuses à
» votre ville, et vous faire honeur, par conséquent
» je ne puis qu'approuver tout ce que vous avès fait à
» cet égard, et comme il parait par votre lettre qu'il
» faut absolument trouver treize mil florins au plutôt,
» je vous prie de me dire combien vous croiez encore
» pouvoir avancer à la manufacture, et après que
» j'auray votre réponse, je tacherai de persuader
» S : A : R : à faire avancer le reste par le cons^r rece-
» veur général Bonnaert aux conditions suivantes.

» 1° Que cette somme soit payée à votre ordre pour
» que vous acquitiès les dettes, ou du moins qu'elles
» soient acquités sous votre direction.

» 2° Que la somme soit remboursée à S : M. en
» dix ans, chaque année un dixième sans intérêt.

» 3° Que votre ville soit caution vers sa Majesté.

» 4° Que de votre côté vous prennies telle sureté
» envers Peterinck que vous jugerès nécessaires.

» 5° Qu'afin que vous ayés toutes les assurances à
» cette égard la manufacture dépendra immédiate-
» ment de votre inspection, et que vous établirès et
» changerès la direction comme vous le jugerès con-

» venir. de cet façon ce bel Etablissement sera soutenu,
» S : M. n'y perdra que les intérêts du capital qu'elle
» avancera et aura de même que vous toute la sureté
» requise.

» Je suis... Messieurs votre très humble et très
» obéissant serviteur. Le comte Cobenzl. »

Archives de Tournay. Consaux. Vol. 267 f° 36.

Contrat passé avec Gillis.

Du 7 septembre 1756.

« Le Sr Gillis sculpteur pensionné de la ville
» de Vallenciennes qui fut appellé pour faire le
» model d'une Ste Thérèse que le Sr Peterinck se pro-
» pose d'exécuter en porcelaine pour être présentée à
» S. M. L. R., aiant appris que Messieurs les Magis-
» trats de Tournay souhaiteraient avoir dans leur
» ville un homme capable de former une académie et
» donner la leçon du dessein pour y perfectionner les
» arts, métiers, et manufactures, donner une émula-
» tion aux jeunes gens de cette ville et former des
» élèves pour la manufacture de porcelaines, de façon
» qu'elle ne soit plus dans le cas de dépendre des
» étrangers comme elle l'a été jusqu'à présent à son
» grand préjudice.

« Le Sieur Gillis qui se flatte avec son fils, d'être
» capable de remplir les vues de Vos Seigneuries,
» malgré son établissement, son commerce de bois, et
» une pension du Magistrat qui l'attache à Valen-

- ciennes, offre de se rendre en cette ville avec son
- fils, de former à ses frais une académie où ils donne-
- ront la leçon de dessein, tous les jours de l'année
- hors les fêtes et dimanches depuis six heures du soir
- jusqu'à huit, à tous ceux en général qu'il plaira à
- M^rs du magistrat d'y envoier et permettre de s'y
- rendre, dans laquelle académie il y aura pour la
- première année deux classes, une pour les commen-
- çans et l'autre pour ceux qui seront en état de des-
- siner après la bosse.

» La deuxième année et celles suivantes, s'il se trouve
» plusieurs personnes en état de dessiner après na-
- ture, il formera pendant l'hiver une troisième classe
- et fera de son mieux pour fournir un bon model,
- pourquoy exécuter ponctuellement il demande sa vie
- durante et celle de son fils qu'il luy soit payé anuel-
» lement la somme de 900 L. de france

» Et comme ce n'est que dans les models qu'il pourra
- faire pour la manufacture de porcelaine, qu'il peut
- espérer de trouver en cette ville, de quoy se sou-
- tenir, ce qui seul peut l'engager de quitter Vallen-
- ciennes, n'aiant point égard seulement aux 900 L.
- qui ne peuvent suffir que pour loger et payer les frais
- de l'académie, il demande que la manufacture s'engage
- de luy faire faire chaque année sa vie durante pour
- mil quatre cent Livres de france de models qu'il four-
- nira aux même prix que le Sr Peterinck en a payé
- aux modeleurs qui l'ont servi jusqu'à présent.

» En outre il demande que Mrs du Magistrat qui sont
- les maîtres de cette manufacture luy garantissent le
- contract qu'il pourra faire avec lad^e manufacture.

» Le Sr Gillis fait observer que rien n'est plus » capable de donner de l'émulation que de nommer » aux places du dessein une où deux fois l'année, il » serait àpropos qu'un Commissaire député du magis- » trat s'y rendrait ce jour là.

» En cas que les conditions ci-dessus stipulées con- » viennent à Mrs du Magistrat, led^t Sr Gillis s'oblige » de se rendre ici aux paques prochain, et pour assu- » rance de tout ce que dessus, il laissera en mains de » vos seigneuries une Lettre de change de douze cent » livres de france païable à son domicile un mois après » les paques qui sera à sa pure perte, s'il ne se rend » point au terme fixé. »

Arch. de Tournay. Consaux, vol. 267, fol. 265. (263 v° 260 v°.)

Du 20 novembre 1756.

» S'ensuit le contrat passé le 19 novembre 1756 » pardevant Messieurs les chefs et conseil, entre le » Sieur Letellier procureur général et fiscal et le » Sr Antoine Gillis pour l'établissement en cette ville » d'une académie de peinture et sculture, en consé- » quence des actes de Consaux des 14 et 28 7bre 1756.

» Messieurs les Consaux et Etats de la ville et cité » de Tournay qui n'ont rien de plus à cœur que le bien » et l'avantage de cette ville, aians résolus en leurs » assemblées des quatorze et vingt huit septembre » dernier d'établir une academie de dessein pour à

» l'exemple de plusieurs villes voisines rappeler l'or-
» dre et le bon goût qui doit être la base des
» arts, tels que la peinture, sculpture, orphevrerie et
» autres, même des manufactures et en particulier de
» celle de porcelaine et en affermissant par ce moïen
» cet établissement en le rendant indépendant du
» caprice des étrangers qui luy ont jusqu'à pré-
» sent causé de si grands intérêts, pour mettre a
» exécution les dittes résolutions, sont aujourd'hui
» comparus par devant Messieurs les chefs et Conseil,
» Alexandre Joseph Le Tellier, Ecuier, d'une part, en
» qualité de procureur général et fiscal de cette Ville,
» et d'autre Le Sieur Antoine Gilis tant pour lui, que se
» faisant fort de Jean Gilis son fils tous deux peintres,
» et le premier sculpteur pensionné de la ville de
» Vallenciennes, qui en conséquence de l'autorisation
» couchée aux actes de Consaux du vingt huit sep-
» tembre mil sept cent cinquante six, sont convenus en
» la forme suivante.

» Que lesdits Gilis se rendront en cette ville pour
» le premier d'avril prochain.

» Qu'ils y formeront de suite à leurs fraix une aca-
» démie, où tous les jours de la semaine les diman-
» ches et fetes exceptés, ils donneront gratis la leçon
» du dessein et du modelage depuis six heures du soir
» jusqu'à huit, à tous ceux en genéral qui s'y rendront
» en conséquence de permission de Messieurs du
» Magistrat.

» Cette académie sera la première année composée de
» deux classes, une pour les commençans, et la seconde
» pour ceux qui seront en état de dessiner après la bosse.

» La deuxième année et les suivantes lesdits Gilis » formeront pendant l'hiver depuis la Toussaint jusqu'au » premier d'avril une troisième classe dans laquelle » ils enseigneront encore gratis et comme il est dit » ci-devant à dessiner et modeler après nature ceux » qu'ils jugeront capables d'être admis à cet exer- » cice, les dits Gilis fourniront à leurs fraix un homme » pour servir de bon model, et auront la plus grande » attention à conserver tout l'ordre et la décense possi- » ble en retranchant même de la participation de Mes- » sieurs du Magistrat ceux de leurs écoliers qui s'ou- » bliraient des devoirs indispensables de l'honnéteté.

» Pour faire naître et entretenir l'émulation entre » les élèves, on nommera aux places dans les trois » classes, une ou deux fois l'année pardevant un com- » missaire de Messieurs du magistrat qui s'y rendra à » cet effet; et on pourra distribuer quelque petite » récompense aux premiers de chaque classe.

» Lesdits Sieurs Gilis enseigneront en particulier » et auront pour ainsi dire continuellement sous leurs » yeux trois enfans orphelins aux choix de Messieurs » du Magistrat, ils leurs apprendront à dessiner et à » modeler et les rendront le plutot possible capables » d'être employés avec avantage à la manufacture de » porcelaine, ils feront de plus ce qu'ils pourront pour » attirer en cette ville quelques uns de leurs écoliers » les plus en état de modeler.

» Pour l'exécution la plus exacte de ce qui precède » la ville accorde à Gilis père, sa vie durante, et » après son décès à son fils aussi pendant sa vie qui » enseignera lors seul le dessein et corrigera le mode-

» lage comme les professeurs font dans les autres
» académies, une somme annuelle de quatre cent
» quatre vingt dix florins à commencer au premier
» d'avril prochain, de sorte qu'on paiera cette pre-
» mière année de pension le dernier de mars mil sept
» cent cinquante huit.

» On fournira de plus pour l'emplacement des clas-
» ses qu'on fera séparer par des entrefens de bois,
» sans aucune autre dépense de la part de cette Ville
» pour ameublement où livrances en feu et lumières
» où telle autre fourniture que ce pourrait être à
» l'usage de l'academie ou des élèves qui sera même
» à la charge desdits Gilis pour les trois orphelins
» ci-dessus, la gallerie de la Bourse telle quelle a été
» ci-devant occupée par les S^s Verdure et Sellier.

» A l'entretien et à l'accomplissement de tout quoy
» on s'est obligé de part et d'autre et ledit Sieur Gilis
» père a laissé au greffe de Messieurs Les Consaux
» une lettre de change de douze cent livres de france
» payable à son domicile au profit de cette Ville dans
» le courant du mois de may prochain sans aucune
» répétition de la part dudit Gilis père s'il était en
» deffaut de se rendre avec son fils en cette ville pour
» entreprendre et exécuter leurs obligations.

» Ainsi fait, convenu et passé entre les dittes par-
» ties par devant Messieurs Les chefs et Conseil ce
» dix neuf novembre mille sept cent cinquante six
» Signé Antoine Gilis, Le Tellier et P : Gilles par ord^e

» Copie de La Lettre de change créée au profit de
» cette ville par Ledit Sieur Gillis.

» Dans le courant de may prochain je promet payer

» à l'ordre de Messieurs du Magistrat de la Ville
» de Tournay à mon domicile en la Ville de Vallen-
» ciennes la somme de douze cent livres de france si
» je ne viens pas en cette Ville de Tournay remplir
» les conditions reprises dans le Contrat fait ce jour-
» d'huy avec Mesdits Sieurs. Tournai le 19 9bre 1756 /.
» Etait signé Antoine Gilis. »

Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 267. fol. 307.

Contrat de Société du 19 novembre 1756.

« Pardevant messieurs les chefs et Conseil de la ville
» et cité de Tournay, comparurent personnellement.
» Le Sieur Guillaume Ernest Caters D'Hensrode
» demeurant audit Hensrode, Le Sieur Jean Baptiste
» Vans-Choor (sic) résident en la ville de Bruxelles,
» Le Sr françois Joseph Peterinck fabricateur de por-
» celaines et de fayances en cette ville, octroié à cet
» effet par S : M : L : R : accompagné d'Anne Catherine
» Louise De Wattines son épouse de luy deument
» et agréablement autorisée à l'effet des présentes,
» lesquels ont déclaré qu'aians formé le projet de con-
» tracter entre eux une société pour l'avancement, et
» le progrès de lade manufacture, ils se sont pour-
» parlés différentes fois et traité des conditions de celle,
» au point qu'ils sont convenus de celles suivantes.

» 1° Le fond Capital de la présente Société sera com-
» posé de f. 60,000

» 2° Dans lequel le Sr Peterinck sera intéressé pour
» un tiers et fournira son contingent à cette proportion.

» 3° Ce contingent pourra se fournir par la valeur des
» batimens et ustensils servans à ladite manufacture.

» 4° A quel effet il en sera fait un inventaire esti-
» mation exacte à l'appaissement des associés

» 5° La priserie des batiments et ustensils servant
» à fournir ce contingent sera porté en compte à
» lad^e société, et à la dissolution de celle, ils reste-
» ront aud^t Peterinck, en luy bonifiant de la part de
» la Société la moins value s'il s'en trouve et en
» restituant aussi de sa part a lad^e Societé l'import
» de l'excédant de la priserie s'il trouve à propos de
» se charger de la totalité des d^t batimens et ustensils.

» 6° Mais si le dit Peterinck et les autres associés ne
» voulaient point se charger de cette totalité sur le
» pied de la priserie, en ce cas il sera procédé à la
» vente de ceux et l'excédant de la reprise à faire par
» ledit Peterinck à concurrence de la somme de la pri-
» serie actuelle, vis à vis celle à faire alors, sera par-
» tagé entre les trois associez.

» 7° Les deux autres tiers du susdit fond seront four-
» nis en espèces par lesdits Sieurs Caters et Vanschoor.

» 8° Le Sieur Peterinck et son épouse déclarent sous
» serment solennel qu'ils n'ont aucune autre dette pas-
» sive concernant la susditte fabrique, que celles repri-

» ses dans l'inventaire qui a été délivré a M^rs du
» Magistrat de cette Ville par le Sr Rivoire et qui
» porte la datte du 18 aout 1756.

» 9° Les deniers a fournir dans la présente Société
» serviront a payer à la décharge dudit Peterinck, et
» pour son compte, les dettes comprises dans les sus-
» dits inventaire.

» 10° Ledit Peterinck et son épouse continueront à
» prêter leurs soins, industrie, secret et direction de
» Lad^e fabrique pour lesquels il leur sera alloué le
» sixième denier du bénéfice annuel quelle produira.

» 11° Il sera pareillement allouée au Sieur Rivoir
» pour autant quil sera chargé de la correspondance
» des notices et de tous les registres concernans lad^e
» fabrique, aussi bien que de la recette et du renseig-
» gnement des argens, le douzième denier du susdit
» benéfice.

» 12° De manière que quand il y aura douze florins de
» benéfice le Sieur Peterinck et son épouse jouiront de
» deux, le Sr Rivoire d'un et les neuf restans seront
» partagés entre les trois associez à concurrence de
» chacun un tiers.

» 13° Au moien de ce, ledit Peterinck fait cession à
» la Société des octrois qu'il a obtenus de S: M: L: R:
» en faveur de lad^e manufacture, tant pour le pri-
» vilège exclusif, que pour pouvoir tirer la terre et les

» autres matières et ingrediens servans ou a l'usage
» de lad^e fabrique sans payer de droit d'entrée.

» 14° Il sera pareillement tenu et obligé toutes et
» quantes fois qu'il plaira à ses associés, de faire en
» leur présence les expériences propres à lad^e ma-
» nufacture, en leur donnant connaissance tant des
» matières nécessaires pour donner à sa porcelaine
» toute sa qualité, que des ingrediens, mélanges et
» proportions tendantes à la plus grande perfection de
« cette.

» 15° Il ne pourra non plus que son épouse pen-
» dant le terme de cette Société, donner ou communi-
» quer son secret à qui que ce soit, qu'à ces seuls
» associés, sous quelque prétexte que ce puisse être,
» ni se défaire d'aucune terre propre a lad^e manu-
» facture ou faire de la Société, à peine de perdre tous
» les fruits qui peuvent leur en revenir.

» 16° Les autres associés ne pourront pareillement
» pendant le terme de la Société, rêvéler directement
» ou indirectement le secret de lad^e manufacture, ni
» se défaire d'aucune terre, qui y est propre, a peine
» de perdre les fonds qu'ils auront à la présente fabri-
» que, après même le terme de la Société finie celuy
» des trois associez qui refuserait de contracter une
» nouvelle Société ne pourra pareillement rêvéler ledit
» secret sous les peines ci-dessus.

» 17° Le tiers des peines à encourir par les deux
» articles qui précèdent sera au profit des pauvres et

» les deux autres au profit de ceux qui souffriront de
» lad^e révélation et soustraction.

» 18° Le Sr Rivoire préposé à la tenue des livres
» et de la caisse sera tenu de faire toutes les semaines
» son billan de caisse, et tiendra les livres en si bon
» ordre qu'il soit tous les mois en état de former un
» billan, tant de l'entrée que de la sortie de toutes les
» espèces tant fabriquées, qu'autres servans à lad^e
» fabrique.

» 19° Il sera fait tous les ans un inventaire juste et
» exact des deniers et effets de lad^e manufacture,
» et tous les livres se solderont, afin que chacun des
» intéressés puisse jouir du bénéfice quelle aura produit.

» 20° Les résolutions pour le bien être de la Société,
» se prendront de main commune à la pluralité de voix.

» 21° S'il plait au Seigneur de la bénir et quil soit
» trouvé convenable d'augmenter le fond de lad^e So-
» ciété, les intéressés y fourniront chacun a concurrence
» de son contingent

» 22° Si au contraire et contre toute attente, il avait
» perte dans la fabrique, chacun des mêmes associez
» intéressez devra en supporter sa part, à quel effet,
» la femme Peterinck pour ce autorisée comme dit est
» de son mari, s'oblige solidairement avec luy renon-
» ceante au bénéfice de division, et discussion, à l'au-
» tentique *si qua mulier* qui luy a été dit et expliqué

» et qu'elle a déclaré de bien entendre, et à tous
» autres privilèges en faveur de son sexe.

» 23° En cas de mort de quelqu'un des associez, ses
» héritiers nommeront un d'entre eux qui pourra seul
» être reconnu et avoir voix dans les assemblées et
» délibération de lad^e Société qui continuera avec les
» dits héritiers sous cette condition.

» 24° S'il arrivait que l'un des mêmes associés voulut
» se défaire de son intérêt dans la présente fabrique,
» il n'en pourra traiter avec personne, qu'après avoir
» préalablement offert aux associés restans la reprise
» par préférence de cet intérêt et quand même aucun
» d'eux ne l'aurait accepté d'abord et qu'il en eut été
» traité avec un tiers, lesdits associez resteront encore
» les maîtres pendant six mois après la vente ou ces-
» sion dud^t intérêt de le retraire à leur profit sous les
» charges ordinaires en pareil cas.

» 25° Le terme de la présente Société durera aussi
» longtemps que le restant de celuy de l'octroi obtenu
» de S. M : L : R : en faveur de lad^e manufacture et
» continuera avec les héritiers des associés terminés,
» en la forme reprise en l'article 22.

» 26° Messieurs du Magistrats protecteurs de lad.
» manufacture sont suppliés de procurer l'agréation de
» la Cour au présent contrat de Société.

» A l'entretient et accomplissement des conditions
» ci-dessus, les parties comparantes se sont respec-

» tivement engagées, avec les renonciations sus énon-
» cées concernants la D^elle^ Peterinck, sous les obliga-
» tions de leurs personnes et biens, et pardessus ce
» lesdits Comparans pour s'assurer de plus en plus du
» secret de la manufacture, ont prêté serment es mains
» de mes sieurs chefs et Conseil de ne pas révêler
» ledit secret, soit pendant le terme de la société ou
» après, dans le cas qu'ils refusassent d'en contracter
» une nouvelle avec les mêmes associez : et le repré-
» sentant de celuy qui viendrait à mourir durant le
» terme de celle, ne pourra y être admis qu'après
» avoir préalablement prêté le même serment et être
» soumis aux peines ci-devant prescrites à cet égard.

» Ainsi fait passé et convenu en l'assemblée de
» Mesdits Sieurs chefs et Conseil le jour, mois et
» an que dessus. Etaient signés F : J : Peterinck,
» Caters-d'Hensrode J.-B. Vanschoor, la femme Pe-
» terinck, Et P : Gilles par ord^e^. Plus bas était, colla-
» tionné par le soussigné premier Commis Juré de la
» ville et cité de Tournay et trouvé concorder à
» l'original reposant au greffe civil de lad^e^ ville.
» Signé P : Gilles par ord^ce^. Pour copie collationnée.
» Signé le baron de Lados.

» Son Altesse Royale aiant eu raport du contrat de
» société pour la fabrique de porcelaine et de fayance
» en la ville de Tournay ci-attaché en copie auten-
» tique sous le cachet de S : M : passé le 19 du mois
» dernier pardevant les chefs en conseil de lad^e^ ville,
» par françois Joseph Peterinck, fabricateur des d^es^
» porcelaines et fayances, avec Guillaume Ernest Ca-
» ters d'Hensrode et Jean Vanschoor, a pour et au

» nom de Sa Majesté, par avis du Conseil de ses
» domaines et finances agréé et agrée par cette ledit
» contract en tous ses points, clauses et dires, ordon-
» nant à tous ceux quil appartiendra de se régler et
» conformer selon ce. Fait à bruxelles le 11 x^bre 1756
» Signé Charles de Lorraine, Merry, de Kerte et de
» L'Escaille. Et y était apposé le cachet de Sa Majesté
» sur cire rouge. »

Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 268 fol. 9.

Don de groupes en biscuit, fait par la ville à M. Bonnaert.

Du 14 Décembre 1756.

« Lesdits sieurs chef et conseil ont encore fait rap-
» port qu'il y a quelque temps, qu'on avait résolu de
» faire présent à M. Bonnaert, cons^r receveur géné-
» ral du pays retrocédé d'une *garniture de dessert*
» de figures de porcelaines de la manufacture de cette
» Ville, en considération des services qu'il lui a rendus
» particulièrement dans l'affaire de la modération du
» retranchement des deux tiers de la garnison de cette
» ville qui a été renvoiée à son avis, et sur laquelle
» il a rescrit sans avoir voulu recevoir l'honoraire de
» sa consulte et les frais de port de paquet et lettres;
» qu'on avait différé dans l'espoir qu'on aurait pu lui
» procurer quelques pièces de la *nouvelle patte de*
» *porcelaine,* mais comme celà ne se pourra de quel-

» ques temps, ils estiment qu'il n'est point à propos
» de retarder davantage cette reconnaissance, et qu'on
» ferait bien de lui envoyer accompagnés d'une lettre
» de politesse, les trois groupes et huit petites figures
» qui ont été présentées à M^rs^ les chefs et conseil, et
» d'autoriser le sieur fiscal d'en payer le prix qui est
» entre quatre vingt et cent florins »

» — on se tient au rapport »

Arch. de Tournay. Consaux. Vol. 269. fol. 319.

Dépouillement des Besognés d'inspection des controleurs sur l'objet des manufactures fabriques et productions de l'année 1764

Département de Tournay (fol. 737. s.)

. . . . . .

1. — Il y a en ladite ville de Tournay une manufacture de fayance laquelle appartient au nommé Peterinck et Compagnie.

2. — On pourrait diviser cet établissement en 6 branches principales

1° la porcelaine simple 2° la porcelaine japonée 3° la fayance commune 4° la fayance japonée façon de Strasbourg 5° le brun de rouen 6° le noir d'angleterre.

La qualité qui donne le plus de vogue à la porcelaine est la solidité, aussi le débit principal se fait en ouvrage de platterie. La matière se plie encore parfaitement pour être employée en bijouterie ou petites statues dont

on voit des essais qui imitent la porcelaine de Saxe, pour le bleu et pour la peinture en mignature (sic); celle de Saxe l'emporte cependant un peu par la vivacité des couleurs, mais elle est inférieure pour la partie de la dorure.

Le deffaut des ouvrages de Tournay est d'être d'un blanc trop peu nourri et d'avoir dans la glassure de petites élévations que l'on appelle bouillon; il serait facile d'y remédier; on doit encore ajouter qu'il y a beaucoup de déchets ou de pièces de rebut, ce mal part en partie de la même source. Il y a deux requis essentiels à cette fabrique : des emplacements spacieux pour le travail des ouvriers et un moulin pour broyer la matière.

On vient de pourvoir à l'emplacement pour la construction d'un bâtiment neuf. On observera ici qu'il faut nécessairement des bâtiments en règle, on ne peut se servir de ceux construits légèrement et par force d'échafaudage parce que cela serait trop dangereux pour le feu. On doit à présent employer une activité étonnante pour prévenir cet inconvénient.

Il y a deux moulins à l'eau qui ne font presque pas d'ouvrages, attendu qu'on ne tient pas les eaux assez hautes à Tournay. La matière pour la porcelaine manque, on doit l'employer d'abord après qu'elle a été broyée; la terre fermente encore et le feu venant à l'agiter, occasionne les deffauts cy devant mentionnés.

La fayance commune et celle japonée sont d'une qualité absolument supérieure principalement pour l'émail et la blancheur; le brun de rouen est bon ainsi que le noir d'Angleterre, ce dernier article deviendrait

considérable si les moulins pouvaient suffire à la préparation; la matière doit être broyée comme pour la porcelaine.

On a vendu pendant l'année,

en porcelaine	pour	fl.	26,000
en fayance japonée	pour		5,000
en noir d'Angleterre	pour		3,000
en brun de rouen	pour		8,000
en fayance commune	pour		38,000
		Total fl.	80,000

On observe que si cette fabrique avait pu faire toute la masse d'ouvrage qu'on luy demande la vente aurait porté plus de 180,000 fl.; le défaut d'emplacement et de moulins en sont uniquement la cause; tous les débouchés sont ouverts, la porcelaine surtout aurait fait un objet d'autant plus considérable que si ces deux obstacles étaient levés, il y aurait 10 °/₀ moins de déchet. On aurait pu diminuer le prix et alors elle aurait emporté une concurrence décidée.

3. — cet établissement a été érigé en 1751

4. — ils ont obtenu des lettres d'octroi sous la date du 3 avril 1751 pour le terme de 30 années avec les avantages 1° l'exclusif de la fabrique pour Tournay et le tournaisis 2° la libre sortie de leurs ouvrages; 3° l'exemption de tous droits d'entrée, de tonlieu, barrières, pontonnages, et autres des villes et provinces pour tout ce qui concerne leur ditte fabrique.

5. — Il serait difficile de distinguer absolument les ouvriers qui travaillent à chaque espèce d'ouvrage; la

somme totale de la vente des fayances emporte une main d'œuvre beaucoup plus considérable.

Il y a vingt peintres absolument formés, l'un d'eux nommé Duvivier âgé de 27 à 28 ans, natif de Tournay, lequel a travaillé longtemps en Angleterre excelle dans sa profession.

Il y a vingt autres peintres qui sont dans le dernier terme de leur apprentissage, il y a d'ailleurs trente jeunes apprentifs.

On employe vingt tourneurs et six mouleurs pour la fayence, deux tourneurs pour la porcelaine ; quatre vingt manœuvres pour mettre en couvercle et faire d'autres ouvrages ; Et dix personnes pour les moulins et faire les fonctions de piqueurs et teneurs de livres ce qui fait en tout 200 personnes.

6. — Il se débite tout en porcelaine qu'en fayance,

pour la Hollande, pour la valeur de .	fl.	9,000
en France pour		12,000
à Liège pour.		13,000
pour les isles françaises, en fayance seulement		4,000
pour l'Espagne, en bijouterie seulement. .		2,000
et dans l'intérieur du païs		40,000

Le débouché des isles françaises est excellent, mais cette marchandise doit être fraudée ; celui de Liège augmente journellement et s'étend vers l'Allemagne, le bijoutage est recherché en Espagne et s'y vend bien ; le débit serait immense pour la France si l'on avait assez des marchandises et si les droits d'entrée étaient modérés ; tout passe en fraude et une grosse partie des porcelaines s'expédie pour Paris.

7. — Les matières premières sont les terres que l'on trouve près de la ville de Tournai, l'on tire pareillement les bois nécessaires des environs, dont la consommation se monte à 10000; et enfin du plomb et de l'étain que l'on fait venir d'Angleterre pour la valeur de fl. 3500 ou environ, de sorte qu'il reste dans le pays fl. 76,500. On croit que l'étain ne paie aucun droit à la sortie d'Angleterre.

8. — On ne percevait autrefois en France pour droit d'entrée sur la fayance et la porcelaine que 5 sols de france par livre pesant desdites marchandises, mais ces droits ont été augmentés depuis 5 ou 6 ans jusqu'à 35 sols de france ce qui équivaut à une prohibition.

En Hollande ces marchandises paient pour droit d'entrée 8 florins du cent pesant, mais en Espagne on croit que c'est 15 % de la valeur; à Liège on paie le 60me de la valeur.

9. — On n'use d'autres précautions pour empêcher que cette manufacture ne serve de couverture à la fraude, que celle de prendre la déclaration dudit Peterinck, lequel prête serment chaque année, entre les mains du juge comme quoi il n'abusera par de la permission ni directement ni indirectement.

Archives du royaume. Conseil des finances. Recueil cité.

Avances de 15,000 florins à Peterinck.

Du 5 Janvier 1780

Lecture faite de la requête de f. J. Peterinck ci après inscrite, et des pièces et documens par luy exhibés; oui le rapport des chefs et conseils, après avoir murement délibéré sur son contenu, et pris en considération, avec toute l'attention que le moment le permettait, ceux des objets y exposés, dont les suites pouvaient concerner l'administration de cette Ville, il a été résolu que sous l'agréation du gouvernement, on fournirait d'abord audit Peterinck, en prêt amiable, pour le terme d'un an, la somme de cinq mille florins, argent courant de Brabant parmi son engagement, celui de sa femme et une hypothèque spéciale à prendre sur la généralité de ses héritages, déjà affectés, scitués en cette Ville et Banlieue.

Cependant, si l'état de ses affaires, exigeait, pour y faire face, l'emploi d'une autre somme de dix mille florins, que l'administration ne lui refuserait pas ce secours, mais qu'elle ne pourrait le lui accorder qu'autant que ledit Peterinck et sa femme lui cèderaient, par vente volontaire, la généralité desdits héritages hypothéqués, y compris certain arrentement dit Loco, le terrain avec maison voisine, de la ci-devant Porte de Marvis, et pièce de terre de six à sept cents hors la Porte de Sept-Fontaines, le tout pour somme et prix de vingt mille huit cent soixante sept, hauteur des hypothèques, dont est chargée ladite géné-

ralité, que des susdits dix mille et cinq mille florins, rappelés aux devis, condition que ledit Peterinck pourra stipuler qu'il en retient la faculté du rachat jusqu'au mois de mars 1781, et au cas qu'il ne fasse usage de cette clause, que l'administration de la Ville de Tournay, d'ailleurs impuissante à retenir ces immeubles, les exposerait et devrait les vendre immédiatement, ledit mois de mars écoulé, remettrait audit Peterinck le surplus s'il en était, du prix dit de f. 35867, comme ledit Peterinck remettrait à l'administration la moins-value, s'il en est.

Il a été au surplus résolu, comme l'état de la caisse ne permet pas actuellement la numération de la somme mentionnée de f. 5000, d'écrire au Sieur Vanschoor de vouloir, sur la quittance dudit Peterinck et de sa femme, la laisser avancée pour et au nom de l'administration qui la lui remettrait avec les intérêts en cinq paiemens égaux, le 1er à écheoir au huit de février prochain.

Lecture faite de la représentation au sérénissime Gouvernement, lettre audit Sieur Vanschoor, et minute de la quittance, on les agrée.

Arch. de Tournay, Consaux, séance du 5 janvier 1780, vol. 276, fol. 2.

---

22 Février 1780

Lecture faite de la requête du Sieur Peterinck, manufacturier de porcelaines, et de la soumission ci-dessous transcrite, faite au gouvernement, exposant

que, par décret de son Altesse Royale du 25 janvier dernier, mentionné aux actes des Consaux du 8 février, la compagnie est autorisée d'avancer au suppliant 15000 florins moiennant hypothèque, et comme elle a déjà fait l'avance de f. 5000 et qu'il se trouve dans un besoin urgent d'un secours prompt, il supplie de lui faire encore l'avance d'une autre somme de f. 4000 parmi hypothèque à l'entier appaisement.

Il a été résolu d'écrire à ce sujet à Monsieur le Baron de Cazier, trésorier général, à Monsieur de Baudier, conseiller des domaines et finances, ainsi qu'au Sieur Vanschoor, négociant à Bruxelles, associé au Suppliant, et depuis vu les lettres on les agrée.

Arch. de Tournay, Consaux, séance du 5 janvier 1780, fol. 8. v°.

---

24 Février 1780.

Consaux rassemblés le 24 février 1780, par ordre de Monsieur de Cazier, chevalier, seigneur de la Fontaine, grand Prévot de cette ville.

Sur la représentation que le Sieur Peterinck, manufacturier de porcelaines, se trouvait tellement embarrassé, que s'il ne pouvait pas trouver pour le jour de demain, une somme de quatre à cinq mille florins, il y avait tout lieu de croire qu'il aurait été exécuté dans ses meubles et effets, par établissement de garde, que cependant, suivant la lettre de ce jourd'hui, de la D^elle^ Peterinck, son épouse, il lui serait procuré la ditte somme de f. 4 à 5000 moiennant que quelqu'un

du magistrat serait caution, ou passerait sur un effet dudit Sieur Peterinck, mais que pour finir, la personne demandait une réponse, soit pour le soir ou pour demain, le matin au plus tard.

La matière mise en délibération, et après avoir eu recours au décret de Son Altesse Royale du 25 janvier dernier, à la délibération et aux lettres de la compagnie du 22 de ce mois, il a été considéré qu'en abandonnant ledit Sieur Peterinck, il y avait tout lieu de craindre que la honte et la confusion, par une suite de l'exécution dont il était menacé, l'aurait porté à quitter, et à délaisser sa fabrique, établissement qui, depuis son principe, avait coûté des sommes si considérables à l'administration. Pour à tout quoi obvier, et attendu la nécessité urgente qui demandait un prompt secours, il a été résolu d'autoriser le Sieur Dupré du Falu, Procureur général et fiscal de s'obliger, pour et au nom de l'administration, comme caution sur un effet ou lettres de change de f. 4 à 5000 paiable à douze usances, aux conditions néanmoins et non autrement que ledit Sieur Peterinck et son épouse, premier et par ordre, passeront acte par lequel ils cèderont et traduiront en bonne et due forme par la remise des titres audit Sieur Dupré, en sa dite qualité de fiscal, acceptant pour et au nom de l'administration, tous les droits et actions qui leur compètent et appartiennent à titre d'arrentement accordé par acte de Consaux du . . . . . dans certaines parties de prairie, dites Loco, se consistantes en cinq parties ou six bonniers, scituées entre cette Ville et le faubourg de Maire, et que par-dessus ce, le même Sieur Peterinck

et son épouse s'obligeront solidairement, et rapporteront par-devant Messieurs les maieur et échevins, tant de cette Ville que du district de Saint-Brice, généralement tous leurs Biens et héritages scitués sous les deux échevinages, le tout pour assurance et garantie, et pour éviter que ledit Sieur Dupré et l'administration ne soient recherchés ou inquiétés au sujet du fonctionnement de la somme de f. 4 à 5000 dessus mentionnés.

Arch. de Tournay, Consaux, séance du 5 janvier 1780, fol. 10.

---

29 Février 1780.

Monsieur Dupré du Falu, procureur général et fiscal, a représenté qu'il n'avait pu remplir la commission dont il avait été chargé par la résolution de la compagnie du 24 de ce mois, attendu que la personne qui avait offert de procurer au Sieur Peterinck et à son épouse f. 4 à 5000 moiennant que quelqu'un du magistrat serait caution, ou passerait sur l'un de leurs effets, ne voulait plus donner son argent, en sorte qu'aujourd'hui ledit Sieur Peterinck se trouve encore dans le même embarras, ainsi qu'il est de la connaissance de plusieurs de la compagnie. La matière mise en délibération et murement considérée, il a été observé que si l'administration, dans les conjonctures actuelles, ne prêtait pas promptement la main, ledit Sieur Peterinck touchait au moment de perdre entièrement son crédit, à quoi, de son aveu propre, il pouvait

d'autant moins remédier, que bien des gens n'avaient plus la même confiance en luy, à cause que son octroy allait expirer et que d'autres regardaient comme chose incertaine si le sérénissime gouvernement lui en aurait accordé un second dans ces circonstances, et pour le motif rappelé dans la délibération dudit jour 24 de ce mois et toujours dans la même confiance que sa Majesté en prenant égard favorable à la soumission de renouer et renouveler la société avec ses associés pour quelques années, aura la bonté d'accorder un nouvel octroy qui assurait à cette Ville tous les avantages qu'une manufacture aussi importante peut produire, et la dédommagerait par ce moien de tous les sacrifices qu'elle a faits pour la maintenir ; en un mot, par toutes ces considérations il a été résolu d'autoriser ledit Sieur Dupré du Falu, pour et au nom de l'administration, à passer jusqu'à la concurrence de cinq mille florins sur des effets dudit Sieur Peterinck paiables à deux ou trois usances, à condition néanmoins que ce dernier et son épouse s'obligeront solidairement d'en remettre les fonds ou d'acquitter par eux-mêmes les dites lettres de change ou effets, le tout à l'entière décharge et indemnité de l'administration ou dudit Sieur fiscal, au surplus qu'ils exécuteront les autres charges et conditions qui leur ont été imposées par notre résolution dudit jour 24 de ce mois. Finalement il a été pareillement résolu d'écrire au gouvernement pour l'informer des motifs qui ont dirigé la Compagnie à l'effet qui précède, qu'elle croit quil n'y a point de risque pour l'administration au moien des assurances que l'on prendra sur les biens dudit Sieur Peterinck et de son épouse : en

conséquence supplier avec respect Son Altesse de vouloir agréer la conduite de la Compagnie qui ne s'est ainsi dirigée que par des circonstances qui faisaient entrevoir que la chute dudit Peterinck aurait entraîné pour cette Ville la perte irréparable de sa fabrique, seul établissement nouveau qui y prospère, ce qui occasionnerait un grand vide dans la Ville et causerait un préjudice à un grand nombre de personnes qui y sont emploiées.

Archives de Tournay, Consaux, vol. 276, fol. 11, v°.

Octroi du 20 septembre 1780.

Marie Thérèse, par la grâce de Dieu Impératrice douairière des Romains etc.... à tous ceux qui ces présentes verront, salut.....
Consentons et accordons par les présentes, audit François Joseph Peterinck la permission et faculté de fabriquer seul et à l'exclusion de tous autres dans la ville de Tournay et delà jusqu'à Quiévrain, Saint Ghislain, Cambron, Ellezelles, jusqu'à l'Escaut au-dessus de la banlieue de la ville d'Audenarde et le tournaisis, toutes sortes d'ouvrages de fine porcelaine et de fayance pendant un nouveau terme de 25 ans, à commencer à l'expiration de son octroi actuel qui finira le 3 avril 1781 et ce aux clauses et conditions suivantes.

1. — Ledit François Joseph Peterinck devra faire nécessairement à l'intervention de ceux de ses co-associés qui en ont le droit un inventaire et un bilan de

tous généralement les effets meubles, ustensiles, marchandises, matières premières, batiments et autres biens quelconques appartenant à la société.

2. — Il devra au surplus se soumettre à la décision des arbitres, sans aucune autre formalité de justice pour les contestations quelconques qui pourraient naitre entre lui et ses associés actuels, à peine de nullité du présent octroi.

3. — Et comme il pourrait arriver que cet inventaire et ce bilan ne pussent être achevés avant l'expiration de son octroi courant, nous fixons un terme d'un an à prendre cours du jour de l'expiration dudit octroi pour tout délai à condition cependant que les co-associés condescendent à cette prolongation, et sera également à la volonté desdits co-associés de continuer ladite société pendant ladite année.

4. — Ledit François Joseph Peterinck devra nommer à notre conseil des finances, en déans les 3 mois du jour de l'expiration de son octroi actuel, les associés qu'il sera dans le cas de devoir prendre pour la continuation de sa fabrique, et il ne pourra non plus qu'eux s'intéresser ou étre intéressé dans aucune fabrique de faience ou de porcelaine étrangère, à peine de nullité du présent octroi.

5. — Il sera obligé de tenir la fabrique dans un état continuel d'activité complette au jugement du magistrat de la ville de Tournay, à peine de cessation de l'exclusive, à l'effet de quoi l'impétrant devra remettre audit magistrat, tous les 3 mois, une liste des ouvriers de chaque classe de la fabrique et ce magistrat devra en faire rapport tous les ans à notre gouverneur général.

6. — Il devra remettre au même magistrat une liste des noms et domiciles de tous les ouvriers qui auront travaillé à sa fabrique pendant l'année courante 1780 et il devra d'abord informer ledit magistrat lorsque quelques uns des ouvriers émigreront, à peine de 50 florins d'amende.

7. — Il sera libre à l'impetrant de débiter les ouvrages de fine porcelaine et de faïence de sa fabrique dans toutes les provinces, villes et places de notre domination aux Pays-Bas pendant ledit terme de 25 ans, tant en gros qu'en détail, soit par lui même soit par ses facteurs ou commissionnaires, sans qu'aucun corps de marchands d'arts ou de métiers le lui pourront empécher.

8. — Il jouira de l'exemption de nos droits d'entrée et autres, ainsi que de ceux de nos villes et provinces pour les ingrédiens et matériaux qu'il fera venir de l'étranger servant à ses fabriques manufactures et édifices comme aussi des droits de sortie tonlieu et autres droits tant de nous que de nos villes et provinces, pour tous les ouvrages susdits qu'il enverra hors du pays, le tout parmi prettant une fois serment entre les mains du juge de nos droits à Tournay qu'il ne se servira de la présente grace pour faire entrer dans ces pays ni pour en faire sortir quelque autre chose en fraude desdits droits et des ordonnances.

9. — Il jouira aussi de l'exemption du droit de barrières pour toutes les terres de marle, derle et autres, ainsi que pour tous les bois de chauffage et la houille qu'il fera charrier pour l'usage de sa fabrique.

10. — Permettons à l'impétrant de prendre les terres et sables nécessaires à la fabrique, dans les compagnes

et bruyères où il les trouvera dans nos provinces du Hainaut, de Namur et dans les 7 quartiers d'Anvers, à charge d'en avertir le chef officier de justice du lieu et parmi désintéressant les propriétaires à dire d'experts.

11. — Il pourra employer tels artisans et ouvriers quil jugera à propos pour les usages de sa fabrique et de la maison où il l'exercera, sans être recherchable par aucun corps de métiers. Bien entendu pour autant que les ouvriers seront à ses gages et travailleront assidûment chez lui pour le service de sa manufacture, et qu'ils ne pourront travailler de leur art ou métier pour aucune autre personne ni à aucunes autres ouvrages, et que si le suppliant assumait un ouvrier orphèvre pour travailler aux ornements et enchassures d'or et d'argent il serait soumis aux ventes et à la marque, et ledit ouvrier devra se conduire à tous égards selon les règles auxquelles les maitres orphevres de Tournay sont soumis.

12. — Il pourra aussi employer les ouvriers qui sont à ses gages comme dessus, au déchargement et chargement des matériaux denrées et marchandises servant à l'usage de sa fabrique et de sa manufacture, mais voulant se servir d'autres, il devra se servir des ouvriers du corps du style, au salaire réglé et à régler.

13. — Le suppliant jouira pendant le terme du présent octroi de l'exemption des guets et gardes et de tous autres services personnels. De même que les ouvriers qui seront à ses gages et qui n'exerceront aucun négoce ou trafic.

14. — Il pourra s'adresser à ceux du magistrat de

Tournay pour lui être réglé une certaine taxe de bière par an, exempte d'accises et impôts pour la consommation de ses ouvriers.

15. — Les ouvriers qui seront engagés au suppliant à vie ou à terme, ne pourront le quitter sans juste cause, à peine d'amende arbitraire et d'être contraints par toutes voies à retourner dans le service ; et si quelqu'un de ces ouvriers était convaincu de s'être engagé à quelque fabricateur étranger, il serait condamné à un an de prison à ses propres frais ou à ceux du suppliant si l'ouvrier était insolvant et cela à la poursuite de l'officier de justice pardevant ceux des magistrat de Tournay.

16. — Il sera nommé par ceux dudit magistrat un commissaire de leur corps pour connaître des différents qui pourraient survenir entra le suppliant et les ouvriers et ceux des mêmes ouvriers entr'eux, à l'effet de les terminer à l'amiable, si faire se peut, sinon y être fait droit par ceux dudit magistrat, sur le rapport dudit commissaire.

17. — Permettons au surplus au suppliant de se choisir une marque distinctive pour apposer aux pièces de fine porcelaine et de faience de sa fabrique, à charge de remettre le dessin de cette marque à ceux de notre chambre des comptes ; faisons défense à tous et à chacun de contrefaire cette marque, à peine de mille florins d'amende.

18. — Tous les points et articles accordés ci-dessus au suppliant passeront, en cas de mort, à sa veuve et à ses enfants pour le restant du terme accordé ci-dessus, pour autant qu'ilsconti nueront les susdites fabri-

ques et manufactures sous les conditions prescrites par le présent octroi.

Le tout à charge d'une reconnaissance annuelle de six livres de prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, payables à la recette genérale du pays rétrocédé, et qu'avant de pouvoir jouir de l'effet des présentes l'impétrant sera tenu de les exhiber tant à ceux de notre conseil des domaines et finances qu'à ceux de notre chambre des comptes pour y être respectivement vérifiées, entérinées et enrégistrées à la conservation de nos droits et hauteurs. si donnons en mandement...

Donné à Bruxelles, le 20 Septembre 1780

Archives du royaume à Bruxelles. Originaux des octrois du conseil des finances.

Du 14 octobre 1780.

A Messeigneurs les trésorier général et Conseillers, Commis des domaines et finances de S. M. l'impératrice douairière et reine apostolique.

F. J. Peterinck, manufacturier de porcelaine à Tournai, supplie très humblement qu'il lui soit permis de témoigner ici ses sentiments de la plus vive reconnaissance pour la continuation d'octroi qu'il a plu à vos seigneuries illustrissimes de lui accorder. Il s'efforcera, en mettant ses talents en usage par la composition d'une nouvelle porcelaine inconnue jusqu'à présent à toutes les fabriques de l'Europe, de se rendre digne de la con-

cession qu'elles ont daigné lui faire, et les supplie très humblement de vouloir étendre cette faveur, en désignant une ligne qui fixe son exclusif des limites d'Audenarde jusqu'à Menin et les terres de France ; Attendu qu'il se trouve dans cette étendue quantité d'enclaves situées dans le tournésis, même à un quart de lieue de Tournai, on pourrait s'ingérer à établir une fabrique au préjudice du suppliant ; outre que c'est de ces endroits qu'il tire la plus forte partie du bois blanc nécessaire à sa fabrique. Sujet pour lequel il prend son très humble recours envers VV. SS. II., les suppliant de lui faire dépécher par un acte particulier cette dernière faveur, pour avoir la même force que si cette détermination d'exclusif était insérée dans l'octroi même, lequel n'est pas encore expédié. C'est la grâce etc.

Signé : F. J. Peterinck, et dessous : Dotrenge agent.

Son Altesse ayant eu rapport du contenu en cette requette, a, pour et au nom de l'impératrice douairière et reine apostolique, de l'avis du conseil des finances de S. M., déclaré comme elle déclare, par les présentes, que la faculté accordée au suppliant par octroy du 20 de septembre dernier, de fabriquer, à l'exclusion de tous autres, pendant un terme de vingt cinq années à prendre cours au mois d'avril 1781 toutes sortes d'ouvrages de fine porcelaine de fayance, s'étendra à la ville de Tournay jusqu'à Quiévrain, St Ghislain, Cambron, Ellezelles jusqu'à l'Escaut au dessus de la banlieue de la ville d'Audenarde et depuis les limites d'Audenarde, jusques à Menin et les terres de France du côté de cette dernière ville, parmi que le suppliant observe les conditions stipulées par l'octroi du 20 septembre dernier.

Ordonne Son Altesse à tous ceux qu'il appartiendra, de se régler selon ce.

Fait à Bruxelles le 14 octobre 1780 ; paraphé Caz^{r} était signé : Starkemberg avec paraphe, le Baron de Cazier, J Dewit et Baudin.

Arch. de Tournay, registres aux tailles. Vol. 32.

FIN.

ERRATUM

Page 132. 2me ligne, au lieu de *par le feu*, lisez : *par le fer*.

TABLE MÉTHODIQUE

Avant-propos 1

I. Considérations générales 5

II. Histoire de Peterinck et de la manufacture de porcelaines. . 17

III. Peintres, sculpteurs, ouvriers 75

IV. Fabrication, pâte, formes, décors, marques, produits . . . 125

V. Catalogue des produits de la manufacture. 183

Pièces justificatives 311

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Académie de dessin, 85, 333.
Apprentis, 22, 325.
Association de 1756, 33, 339.
» 1762, 42.
» 1780, 58.
Associés, 34, 41, 54, 59, 339.
Barbieux Pierre, sculpteur, 107, 147.
Bastenaire Adrien, 108.
» F., peintre, 108.
» J.-B. » 108.
Bâtiments, 50.
Belœil (terres), 134.
Bijoutage, bijouterie, 145, 347.
Boch frères et Cie, propriétaires, 69.
Boissacq-Spreux, administrateur, 69.
Bomer, sculpteur, 148.
Borne Claude, peintre sur faïences, 22, 29, 80.
Borne, (divers) 83, 326.
Bruyelles (terres), 133.
Carpentier, fabricant de faïences, 17.
Caters-d'Hensrode Jean, associé, 34.
Caters-d'Hensrode Guillaume, associé, 42, 339.
Chimay (terres), 134.
Cobenzl (Cte de) ministre, protecteur de la manufacture, 328, 331.
Commissaires nommés par la ville, 26, 27, 332.
Constructions nouvelles, 43.
Contrat de société. (Voir Associés et Association.)
Cornet-Dezau, délégué auprès du gouvernement, 56.
Coulage des pièces, 138.
Couleurs, 141.
Crepin Jean-François, peintre, 109.
Crise en 1813, 68.
Cuisson à la houille, 135.
» au bois, 140.
De Bettignies Henri, propriétaire, 69.
De Bettignies Jean-Maximilien, directeur, 68.
De Bettignies Olympe, (Mlle) directrice, 68.
Decallonne, sculpteur, 147.
Décor, 140, 150.
» en couleurs, 141.
Degouy d'Anserœul, associé, 59.
Degré, commissaire, 42.
De la Musellerie, peintre sur porcelaine, 93.

Delmotte, peintre, 109.
Depaty François, ouvrier faïencier, 109.
Depaty Jacques, ouvrier faïencier, 109.
De Rasse, commissaire, 42.
Derle, 133.
Deswattines A.-C.-L., épouse de Peterinck, 78.
Droits de barrière. (Voir Impôts.)
Droits d'entrée, 351. (Voir Impôts.)
Du Couttre, juré, commissaire, 326. (Voir Errembault.)
Duval Jean, ouvrier faïencier, 109.
Duvivier Henri-Joseph, peintre sur porcelaine, 48, 91.
Email, 141.
Epées, (marque) 173.
Errembault du Couttre, commissaire à la manufacture, 27.
Exemptions d'impôts. (Voir Impôts.)
Fabrique du quai Dumon, 70.
Faïence, 28.
Faïenciers. (Voir la liste alphabétique à la page 112.)
Ficar, sculpteur, 148.
Fonds social en 1756, 34.
Frise, (décor) 170.
Garnissage des pièces, 139.
Garnitures de dessert, 346.
Gaudry, peintre, 110.
Gauron Nicolas, sculpteur, 105.
Gillis Antoine, sculpteur, 48, 85, 146, 333, 335.
Gillis Jean, peintre, 85.
Groupes en porcelaine et en biscuit, 144, 346.
Houilles. (Voir Impôts et Cuisson.)
Impôts, 22, 29, 30, 40, 53.
Incendie à la fabrique, 64.
Japon, Japoné, Japoneur, 92, 151, 348.
Josson-Caters, associé, 59.
Laverie des terres, 50.
Lecocq Charles, administrateur, 69.
Lecreux Nicolas, sculpteur, 95, 146.
Lefebvre Jacques, peintre et sculpteur, 105, 147.
Lefebvre Marc, associé, 42.
Longueville, commissaire à la manufacture, 27.
Lustre en porcelaine, 18.
Macau G., associé, 59.
Maertens J.-B., ouvrier, 110.
Magasin de vente, 50.
Muller Ferdinand, peintre sur porcelaine, 110.
Mansaux Jacques, peintre sur porcelaine, 110.
Manufacture royale, 23.
Marques de fabrique, 23, 173.
Matières premières, 132, 351.
Mayer Adrien, peintre, 100.
Mayer Joseph, peintre sur porcelaine, 60, 99.
Modèles pour la manufacture, 334.
Modeleurs. (Voir Sculpteurs.)
Mortelèque Henri, ouvrier faïencier, 106.
Mortelèque Ferdinand, 106.
» Ferdinand-Henri-Joseph, peintre, inventeur de la peinture sur lave, 107.
Moulage des pièces, 137.
Moules anciens conservés à la manufacture, 147, 290 à 292, 298 à 301, 303, 305 à 307.
Moulins, 21, 35, 48.
Objets fabriqués. (Voir Produits.)
Octroi de 1751, 19, 311.
» de 1780, 58, 358.
Orphelins. (Voir Apprentis.)
Osier, forme de platerie, 149.
Ouvriers, (nombre) 12, 22, 36,

40, 157, 350. (Voir le tableau à la page 112.)
Ouvriers anglais, 36.
» étrangers, 22.
Pâte des porcelaines de Tournay, 132, 136, 158.
Pâte dure, 128, 129.
» tendre, 128 à 131.
» » sa supériorité, 130.
Paris Ferdinand, ouvrier, 111.
Peintres. (Voir les noms cités *passim*, et en outre la liste alphabétique à la page 112.)
Peintres en 1764, 350.
Peterinck-Allard, directeur, 72.
» Amélie, directrice, 68.
» François-Joseph, fondateur, son histoire, 17, 66, 67, 76.
Peterinck-Gérard Charles, directeur, 60, 65, 68.
Peterinck Paul, 322.
Phœnix Robert, modeleur, 37, 94.
Platerie, 145, 149, 347.
Police intérieure de la manufacture, 37.
Premier établissement, 20.
Prison de la manufacture, 38.
Produits, 1re période, 32.
» 62, 64, 70, 145, 347.
» qualités et défauts, 348.
Ragon, associé et directeur, 68.
Rivoire, employé, 28.
Rocaille, forme de platerie, 149.
Ronda, (décor) 169.
Salaires, 123.
Saxe, (décor) 170.
Sculpteurs, 146 à 148. (Voir les noms cités *passim* et la liste alphabétique à la page 112.)
Service du duc d'Orléans, 101, 238. (Pl. VIII.)
Service du prince de Lorraine, 202. (Pl. III.)
Service du roi de Hollande, 69, 71, 249. (Pl. X.)
Sinzendorf (Cte) visite la manufacture, 328.
Société. (Voir Associés).
Sources, 13.
Statuettes, 144.
Subsides, 23, 26, 44, 49, 53, 57, 321, 331, 352.
Surveillance de la manufacture, 26.
Suther Ferdinand, peintre sur porcelaine, 111.
Terres employées, 133.
Tour, (marque) 173.
Tournage des pièces, 139.
Vanderheyden, commissaire, 42.
Van Schoor J.-B., associé, 34, 42, 339.
Vente, 36, 41, 46, 47, 51, 63, 349, 350.
Vins, 40.
Vranx, commissaire à la manufacture, 27.
Vranx, (la veuve) associée, 42.
Willems Joseph, sculpteur, 90, 147.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MUSÉES, COLLECTIONS ET PROPRIÉTAIRES CITÉS DANS LE CATALOGUE DES PRODUITS

Bauwens, à Bruxelles, 219, 231, 240.
Beughem (Vicomte de), 103, 238.
Bruxelles. Exposition nationale de 1880, 190, 196, 198, 201, 205, 211, 213, 214, 223, 228, 236, 237, 242, 243, 281, 292, 293, 296, 297, 302, 307.
Bruxelles. Musée de la Porte de Hal, 228, 230, 248, 250, 304.
Carbonnelle J.-B., à Tournay, 188, 202, 222, 241, 250, 256.
Cherequefosse A., à Tournay, 225, 282, 283, 296, 300, 304.
Coenegracht (Mme), à Maestricht, 213, 259, 270, 298.
Cornet de Grez (Cte), 211, 224.
Crombez L., bourgmestre, à Tournay, 285, 295.
Debuyser, à Gand, 222.
De Savoye, à Bruxelles, 230.
Detaille J., à Tournay, 200.
Doignon (Mme), à Tournay, 219.
Dubus, médecin, à Tournay, 268.
Dumanoir A., à Bruxelles, 269.
Du Mortier (Cte B.), à Tournay, 204 à 206, 208, 236, 238, 285.
Enghien. Exposition de 1882, 186, 297.
Faider A., à Bruxelles, 225.
Fetis F., conseiller à la cour d'appel, à Bruxelles, 201, 217, 223, 238, 239, 265, 270.
Formanoir de la Cazerie (A. de), général, à Liège, 202, 233, 296.
Formanoir de la Cazerie (V. de), à Templeuve, 202.
Galametz (A. de), à Arras, 199, 222.
Gasnault (Collection...), à Limoges, 185, 191, 192, 207, 210, 216, 227 à 229, 253, 259, 263.
Heynderick (Chev.), à Ypres, 238.
Houtart Edouard, Château de Monceau-sur-Sambre par Marchiennes, 207, 214, 270, 293.
Jamar, premier président de la cour d'appel de Bruxelles, 301.
Jonghe (Cte A. de), 225.
Laroche P., à Arras, 272.
Loyens, greffier, à Turnhout, 217.
Le Breton Gaston, conservateur

du Musée céramique, à Rouen, 190, 210, 216, 217.
Le Hon Paul, notaire, à Tournay, 190, 192, 193, 197, 198, 201, 205, 212, 228, 233, 235, 237, 239, 249, 250, 251, 253, 258, 263, 264.
Liège. Exposition de 1881, 298, 303.
Ligny Ch., à Bruxelles, 215.
Lille. Musée, 188.
Londres. Musée de South-Kensington, 213, 227, 239, 300, 305.
Longueville (Mlle), à Tournay, 273, 276.
Lossy (A. de), Château d'Hérinnes, 235.
Mayer P., à Tournay, 233, 234, 236, 238, 240, 246, 248, 249, 264, 270, 272, 274 à 277.
Merghelynck, à Ypres, 215.
Morren (Mme Paul), à Bruxelles, 194, 224, 226, 269, 279, 280, 291, 296, 298, 299, 306.
Nédonchel (Cte G. de), au château de Boussu et à Tournay, 186, 188, 191, 196, 223, 230, 233, 234, 247, 250, 253, 258, 259, 263, 266, 274, 283, 287, 292, 297, 305, 306.
Oultremont de Duras (Cte d'), à Houtaing, 204, 223.
Oultremont de Warfusée (Cte d'), à Warfusée, 288.
Parc (Vte du), 204, 205.
Peterinck A., avocat, à Tournay, 232, 236, 244, 274.
Pinchart A., à Bruxelles, 237.
Pollet (Mme R.), à Tournay, 285.
Poswick E., Château d'Angihoul par Engis, 203.
Pourbaix, à Tournay, 186, 195, 201, 210, 212, 218, 234, 270, 277, 291.
Rasse (Mme la douairière R. de), à Tournay, 214, 232, 233.
Roberti-Lintermans, à Liège, 200.
Sèvres (Musée), 185, 196, 209, 211, 236, 240.
Soil E., avocat, à Tournay, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 195 à 201, 203 à 213, 215 à 223, 226, 227, 229 à 234, 237, 238, 240 à 246, 248, 250, 251, 253 à 259, 263 à 266, 269, 271 à 273, 275, 276, 278, 281 à 284, 286, 289, 292, 295, 298 à 301, 304, 307, 308.
Stinghlamber, à Bruxelles, 211.
Terme, à Liège, 195, 196, 199.
Théry (Mme A.), à Tournay, 267, 268.
Tournay. Musée Fauquez, 271, 272.
Vanderborght (Mlle), à Tournay, 204, 229, 244.
Vandris J.-B., à Tournay, 210, 214, 220, 221, 237, 243, 247, 256, 272, 275.
Van Schoor, premier avocat-général à la cour d'appel de Bruxelles, 238, 293, 294.
Van Zuylen, à Liège, 201, 223, 230, 263.
Vasseur Charles, à Tournay, 301.
Villers Grand'champs (A. de), Château de Chin par Templeuve, 202, 268.
Vrints (Baron de), 204.

Tournai, typ. Casterman.

e

139

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 112085425